



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

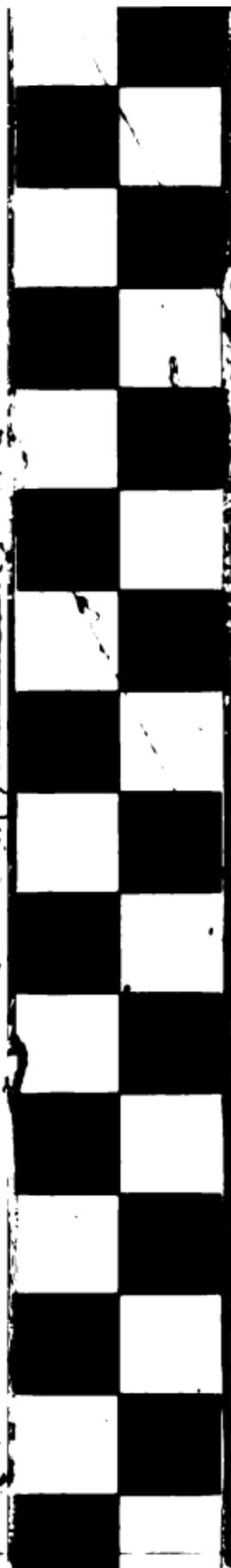
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



AL.S.J.





~~AA-4 T-1~~

PY 20/11

BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCVIII.

TOME XVI.



A AMSTERDAM
Chez HENRI SCHELTE,
MDCCVIII.

I N D I C E

Des Articles & des Livres

Dont il est parlé dans au **XVI.**
Tome.

- I. **R** *Ecueuil d'Actes Anciens, qui se trouvent en Angleterre, par Mr. RYMER.* 1
- II *Les Livres Historiques du V. T. traduits & commentez par J. LE CLERC.* 61
- III. *Lettre sur le SISTRE, adressée à l'Auteur de la B. C.* 167
- IV. *La Vie de BOECE, avec la Critique de ses Ouvrages.* 168
- V. *Remarques sur l'Édition Greque du N. T. de Mr. MILL, par Mr. L'ENFANT.* 275
- VI. *Lettre Latine sur le même sujet.* 311
- VII. *Dissertations sur les Paraboles de l'Évangile, par Mr. TEELMAN.* 343
- VIII. *Livres V, & IV. des Observations Sacrées de Mr. VITRINGA.* 356
- IX. *Antiquitez Judaïques de Mr. RELAND.* 370
- X. *Remarques de Mr. SCHULTENS sur Job.* 372
- XI. *Dis-*

I N D I C E &c.

- XI. *Dissertations de Mr. SCHULTING sur la Récusation, les Rescripts des Empereurs &c.* 379
- XII. *Maniere de corriger les Loix, par Mr. BEST.* 388
- XIII. *Dissertation du Droit Paternel, par Mr. KERKRAAD.* 392
- XIV. *Livre IV. de la Bibliothèque Greque de Mr. FABRICIUS.* 393
- XV. *Des positions Militaires des Romains, par Mr. SICHTERMAN.* 402
- XVI. *Dissertation de Mr. ROSSAL, où il fait voir qu'ÉPICTÈTE n'a jamais été Chrétien.* 407
- XVII. *Dialogues, de LUCIEN publiés par Mr. HEMSTERHUIS,* 411
- XVIII. *Lettre de Mr. DES VIGNOLES contre le P. HARDOUIN.* 412
- XX. *Livres Français, dont on n'a pas pu parler.* 419

On avertit le Public que le Tome XVII. de cette Bibliothèque Choisie paroîtra à son tems, vers la fin de cette année M DCC VIII.

Les deux Lettres publiées depuis quelques mois contre *Gabellan*, se trouvent chez *Schelte* à Amsterdam, & chez *de Vois*, in de Roete, à la Haie.

B I-

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

FOEDERA, CONVENTIONES, LITERÆ & *cujuscumque generis* ACTA PUBLICA, *inter* REGES ANGLIÆ & *alios quosvis* Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, *vel* Communitates, *ab ineunte* Sæculo Duodecimo, *videlicet ab anno* 1101. *ad nostra usque tempora habita, aut tractata; ex Autographis, infra secretiores* Archivorum Regionum Thesaurarias *per multa sæcula reconditis, fideliter expressa, in lucem missa de mandato* REGINÆ, *accurante* THOMA RYMER, *ejusdem Serenissimæ Reginæ Historiographo.* Tom. I. Londini per A. & J. Churchill. M DCC IV. in folio pagg. 950. avec les Préfaces & les Indices.

Tome XVI.

A

ON

2 BIBLIOTHEQUE

 N n'avoit encore jamais vû un si grand Recueil d'Actes & de Monumens Publics, que celui-ci, qui contient déjà six Volumes *in folio*. Il commence justement avec le douzième siecle, au regne d'*Henri I.* & doit être continué, selon le projet, que l'on en a fait en Angleterre, jusqu'à nôtre tems. Les Actes * des cinq premiers Volumes, ne vont que jusqu'à l'an M CCC LVI. & comme l'on trouve plus d'Actes des dernierstems, que des précédens, on peut croire que le nombre des Volumes augmentera, à mesure que l'on s'approchera du tems présent. C'est une entreprise digne de la générosité d'une grande REINE, & d'un Conseil aussi éclairé, que l'est celui de la Grande Bretagne. On trouvera ici des materiaux très-considerables, pour l'embellissement & pour l'éclaircissement de l'Histoire d'Angleterre, des Etats voisins, & en général de tous ceux, avec qui elle a eu quelque chose à traiter, depuis le commencement du douzième siecle. On découvrira par là quantité de fautes des Historiens, qui ont écrit ce qui s'est passé depuis ce tems-là,

* *Je n'ai pas encore vu le VI.*

là, & pour les faits & pour les dates; on suppléra des vuides considerables, par le moyen des Actes secrets, que l'on n'avoit pas encore publiez, & qui n'étoient pas venus à la connoissance des Historiens contemporains; ni même des siecles suivans; enfin on établira tout, sur des Actes Authentiques des tems mêmes, & sur des Originaux dignes de foi. Le Pyrrhonisme Historique, que certaines gens tâchent, avec beaucoup d'affectation, d'introduire, pour faire douter de tout, & pour rendre inutile toute l'Histoire des siecles passez, se trouvera détruit en partie par-là. Si ces Actes ne peuvent pas verifier châque circonstance d'un fait; au moins on pourra s'assurer, par leur moyen, du fait consideré en général & du tems auquel il est arrivé. Il est vrai qu'il y a très-souvent du déguisement dans les Actes Publics, comme dans toutes les actions des hommes; mais souvent aussi on voit bien qu'il n'y en a point, ou l'on pénètre ce qui est vrai, au travers du déguisement, ou enfin ce déguisement même fait une grande partie de l'Histoire. Un habile homme s'apperçoit facilement de ce que l'on cache & le distingue sans peine

4 BIBLIOTHEQUE

ne de ce qu'on veut faire paroître. Il le fait bien sentir au Lecteur, lors qu'il entreprend d'écrire l'Histoire du tems, duquel sont ces Actes; & si cela n'est pas possible, il laisse la chose indécise & se contente de rapporter ce que l'on disoit alors, & de marquer le sujet que l'on peut avoir de douter de la sincérité des Actes.

Les Généalogistes trouveront aussi dans ce Recueil quantité d'Actes, pour découvrir les prédecesseurs de plusieurs familles illustres de l'Europe, & pour confirmer ce que l'on en fait. Comme ce sont ici des Actes, que l'on n'avoit point encore vus, il y aura sans doute infiniment à profiter pour ceux, qui s'attachent à cette espece d'étude. Mais je ne m'arrêterai pas à cela. Ceux qui s'y interessent pourront examiner ces sortes de choses, dont les autres ne sont point touchés.

Après cela, on ne peut pas douter, que l'on ne soit très-redevable, & à Sa Majesté Britannique, & à ses Ministres; qui dans le milieu d'une guerre, qui demande une dépense prodigieuse & à laquelle chacun contribue à proportion de son bien, ont bien voulu que l'on formât une entreprise
telle

C H O I S I E. 5

telle que ce Recueil , & l'ont pouf-
 fée, par leurs liberalitez. J'avouë que
 j'aime à voir que l'on penfe à la Poſ-
 terité, & à la mettre en état d'être
 mieux inſtruite du paſſé, que nous ne
 l'avons été juſqu'à préſent. C'eſt une
 penſée, qui ne tombe que dans des
 ames grandes & élevées au deſſus de
 la viciffitude des tems. En bien des
 lieux, la poudre & les vers conſument
 le peu qui reſte d'Actes anciens, en at-
 tendant que quelque Incendie, ou
 quelque autre accident les faſſe entie-
 rement diſparoître ; ſans que perſon-
 ne s'en mette en peine, parce qu'on
 n'y penſe qu'à jouir du préſent ; ſans
 ſe ſoucier de ſavoir le paſſé, ni ſe
 mettre en peine de ce qui pourra ar-
 river ci-après. Les Philoſophes nous
 apprennent que la curioſité de ſavoir
 le paſſé, l'attention qu'on l'on y fait,
 pour s'en former des regles afin de ſe
 bien conduire pour le préſent & pour
 l'avenir, & le ſoin que l'on prend de
 la Poſterité, ſont entre les principa-
 les choſes, qui diſtinguent les hom-
 mes des bêtes. „ Entre l'Homme & la
 „ Bête, dit un Ancien qui n'avoit pas
 „ moins de ſavoir que d'éloquence,
 „ il y a principalement cette différen-
 „ ce, que la Bête n'eſt frapée que par

6 BIBLIOTHEQUE

„ les sens, qu'elle ne se regle que sur
 „ le présent, & qu'elle n'a que très-
 „ peu de sentiment du passé & de l'a-
 „ venir. L'Homme au contraire, qui
 „ est doüé de la Raison, par laquelle
 „ il voit les suites & les progrès des
 „ choses & ce qui avoit précédé,
 „ compare ce qui se ressemble, &
 „ joint l'avenir avec le présent. * *In-
 ter hominem & beluam hoc maximè
 interest, quod hæc tantùm, quantum
 sensu movetur, ad id solum quod adest,
 quodque præsens est, se accommodat,
 paullulùm admodum sentiens præteri-
 tum aut futurum. Homo autem, quod
 rationis est particeps, per quam conse-
 quentia cernit, causas rerum videt,
 earùmque progressus & quasi anteces-
 siones non ignorat, similitudines com-
 parat, & rebus præsentibus adjungit
 atque adnectit futuras.*

C'est avec un plaisir particulier, que
 l'on voit que les personnes du premier
 rang de la Grande Bretagne s'élevent
 au dessus de défauts du Siecle; &
 peutêtre que les Voifins les imiteront
 au moins quelque jour, s'ils ne le
 font pas à présent, & qu'ils auront
 autant de soin d'instruire la Posterité
 de ce qui s'est passé de mémorable
 chez

* *Cicero Officior. Lib. I. cap. 4.*

chez eux, qu'ils en avoient il y a environ cent ans. Il y auroit à faire l'Histoire d'un siècle entier, depuis la trêve que les Provinces Unies firent avec l'Espagne en M DC IX., & il n'y auroit pas des choses moins importantes à dire, ni des révolutions moins surprenantes, que dans l'Histoire des quarante ans, qui précéderent cette Trêve, & que tant d'habiles gens de ce tems-là ont écrite à l'envi les uns des autres. Mais pour s'en aquiter, comme il faut, il faudroit avoir accès aux Actes Publics de ce siècle-là.

En attendant que cela puisse arriver, il faut que nous nous amusions à l'Histoire plus ancienne, ou à celle de nos Voisins. Pour faire voir l'utilité de cette occupation, je donnerai un Extrait du I. Tome des Actes, dont j'ai mis ici le titre; mais avant que de commencer, je dois témoigner que j'ai l'obligation à *Mylord Halifax*, dont le mérite est connu de tout le monde, non seulement en Angleterre, mais encore deçà la mer, de ce que j'ai les cinq Volumes de ce Recueil, qui ont déjà paru. Je voudrois pouvoir donner à cette lecture tout le tems & tout le soin qu'elle mériteroit, & comparer exactement ces

8. BIBLIOTHEQUE

Actes avec les Historiens que nous avons, pour en bien faire sentir l'usage. Mais pour cela, il faudroit se préparer plusieurs mois, & avoir bien des livres que je n'ai pas, & que l'on ne trouve pas communément ici; outre que je n'ai pas assez de loisir pour ce dessein. Ce que j'en dirai pourra néanmoins faire comprendre, en quelque sorte, ce que l'on pourroit faire, si l'on y apportoit tout le soin qu'il faudroit.

Il seroit à souhaiter que Mr. *Rymer*, Historiographe de la Reine de la Grande Bretagne, nous eût fait, en peu de mots, l'Histoire & le plan de son dessein, & nous eût donné quelque description des Archives, d'où ces Actes ont été tirez. Je suis persuadé que le Public auroit reçu agreablement ce petit détail. Il s'est contenté de nous donner, dans sa Préface, une liste de divers faits; par le moyen desquels on peut redresser, ou suppléer l'Histoire, & semble promettre quelques remarques sur les Actes qu'il publie. Cependant on doit lui savoir beaucoup de gré de la peine, qu'il a eue de lire, & de faire copier tous ces Actes, de prendre garde qu'on les imprimât correctement, & d'en avoir fait graver plusieurs, tels qu'ils sont dans

dans les parchemins, pour donner quelque connoissance de l'Écriture de ce tems-là, des seaux & des seins de ceux entre qui ces Actes ont été passez, ou des témoins, & des Agents, ou Ambassadeurs qui s'en sont mêlez. Tout cela ne s'est pas pu faire, sans bien de la fatigue & de l'ennui. On pourroit faire là-dessus une *Diplomatique*, qui ne seroit pas moins sure, que celle que le P. *Mabillon*, célèbre Bénédictin mort depuis peu, a faite, pour les siècles précédens. Des Actes tirez des Archives des Rois sont même plus assurez, que ceux que les Moines ont gardez, qui ne contiennent la plûpart que des donations en leur faveur, souvent très-suspectes. Si on les en croyoit, les trois quarts de l'Europe appartiendroient aux Couvens, ou aux Eglises. Ce n'est pas que je veuille entrer dans la querelle des Bénédictins & des Jesuites là-dessus; ni encore moins me déclarer en faveur des derniers. C'est une remarque générale, que je ne prétends appliquer qu'aux Actes, qui sont suspects avec raison.

Ceux qui auront besoin de trouver quelque ancien Acte, se serviront très-utilement de l'Indice Chronologique, que Mr. *Rymer* en a fait & qui

est au devant. On voit par-là d'un coup d'œil sous quel regne, en quelle année & en quel mois, lors qu'on l'a pu savoir, chaque Acte a été écrit, ou passé, depuis l'an M C I jusqu'à l'an M CC LXXIII.

I. CE Volume commence par une Convention du 17. de Mai M C I. entre *Henri I.* Roi d'Angleterre, & *Robert* Comte de Flandres, faite à Douvres; par laquelle le Roi s'oblige de lui payer par an *en fief* 400 marcs d'argent, à condition que Robert sera obligé, lors qu'il en sera besoin, d'envoyer en Angleterre 500 Cavaliers au service du Roi. Il y a ensuite une semblable Convention de l'année suivante, où le même Comte s'oblige de fournir 1000 Chevaux, aux mêmes conditions.

Comme ce ne sont pas les pieces les moins considerables de ce Recueil, il ne sera pas mal de s'y arrêter un peu; & en effet *Mr. Rymer* fait là-dessus des remarques, dans sa Préface, qui méritent qu'on y fasse attention & l'on y en joindra aussi d'autres, quand on aura rapporté quelques endroits de ces Actes. Après avoir nommé les témoins de la part du Roi & du Comte, le premier continue ainsi:

R o-

ROBERTUS Comes Flandriæ fide & sacramento asseveravit Regi HENRICO vitam suam & membra quæ corpori suo pertinent, & captionem corporis sui, ne Rex eum habeat ad dampnum suum & quod iurabit eum ad tenendum & defendendum regnum Angliæ, contra omnes homines, qui vivere & mori possint; salvâ fidelitate Lodovici Regis Francorum. Ita si Rex Lodovicus Regnum Angliæ invadere voluerit, Comes Robertus, si poterit, Regem Lodovicum remanere faciet, & quæret quocumque modo poterit, consilio & precibus, per fidem absque malo ingenio, sine datione pecuniæ, ut maneat. Et si Rex Lodovicus in Angliam venerit & Robertum Comitem secum adduxerit, Comes Robertus tam parvam fortitudinem hominum secum adducet, quàm minorem poterit; ita tamen ne inde feudum suum erga Regem Franciæ foris faciat.

Il y a ensuite diverses conditions, que l'on verra dans l'Original, car je ne puis pas m'y arrêter. Il y a entre autre ces mots: *Et si quis Comes Angliæ vel alii homines ejusdem terræ bofiaverint, ita quod Rex Comitatum, vel valens Comitatum amiserit &c.* Il y a encore des garans des deux côtez

pour ce Traité, qui sont nommez *ob-*
sides, & dans le second Acte ces gar-
 rans s'obligent à payer 100. marcs, pour
 celui pour qui ils sont garans, en cas
 qu'il n'observe pas le Traité. Le Roi
 d'Angleterre s'oblige de son côté à pa-
 yer au Comte de Flandres, *uno quoque*
anno 400. marcas argenti in feodo, qua-
 tre cents marcs d'argent en fief par an.

Mr. *Rymer* remarque sur ces Con-
 ventions. 1. qu'*Eadmer*, Historien du
 tems, témoigne qu'on ne fut rien parmi
 le peuple de la raison, pour laquelle
 Robert étoit allé en Angleterre; rai-
 son que l'on voit dans cet Acte, qui
 fut apparemment tenu secret, de peur
 de choquer le Roi de France: 2. que
 les Historiens de Flandres prennent
 mal à propos les 400 marcs d'argent,
 pour un Tribut; puis que le Roi le
 donnoit au Comte de Flandres *in feo-*
do, comme un fief, en vertu duquel
 le Comte étoit obligé de lui rendre un
 certain service; comme il paroît par
 cette Convention originale & par plu-
 sieurs autres, quoique quelques His-
 toriens anciens & Modernes en aient
 parlé tout autrement, parce qu'ils
 n'étoient pas instruits du fait: 3. que
 les François ont ici un Acte, par le-
 quel ils peuvent prouver que les an-
 ciens

ciens Comtes de Flandres étoient vassaux de leurs Rois, plus ancien que ceux qu'ils ont produits pour cela: 4. que *Louis* est ici nommé pour son Pere *Philippe*, parce ce que ce dernier étoit alors excommunié; à cause de son commerce avec *Bertrade*, femme de *Foulques* Comte d'Anjou; quoi que *Louis* n'eût pas encore commencé à prendre soin des affaires du Royaume, comme il le fit dans la suite; sur quoi l'on réfute *David Blondel*, qui, dans son livre de *formula regnante Christo*, avoit soutenu qu'on n'avoit jamais donné dans aucun Acte le titre de Roi à *Louis*, du vivant de son Pere.

On peut ajoûter à ces remarques 1. que néanmoins, dans la seconde Convention, le Roi *Philippe* est nommé plusieurs fois, apparemment parce que cet Acte fut fait dans un intervalle; où quelques Evêques de la Belgique approuvoient le prétendu mariage du Roi avec *Bertrade*; sur quoi l'on peut consulter les Historiens François: 2. qu'il est remarquable qu'une pension est ici nommée *Feodum*, au lieu que ce nom n'est donné communément qu'à des biens immeubles, d'où vient que l'on définit le fief: *usus fractus rei immobilis sub conditione fidei*

A 7. *dei.*

dei. Cependant dans l'une & dans l'autre Convention, il est dit que les quatre cents marcs d'argent seront donnez au Comte Robert, *in Feodo*, comme s'il s'agissoit d'une terre.

Il faut encore dire, en passant, que si quelcun vouloit entreprendre d'enrichir le Glossaire de la Basse Latinité de *Mr. du Cange*, il trouveroit bien des exemples nouveaux ici des mots, que *Mr. du Cange* a expliquez, & sans doute encore bien des mots dont il n'a rien dit. Il faut nécessairement avoir ce Livre, ou *Spelman*, si l'on veut pouvoir entendre ces Actes. Qui entendroit, sans cela, *bofiare* pour se rebeller, *exonium* pour empêchement, *foris facere* pour rejeter, renoncer, perdre, qui se rencontrent dans les premiers Actes & autres semblables mots, que l'on trouve en grande quantité, dans la suite ?

Comme la Langue Françoisse d'aujourd'hui est née immédiatement de cette basse Latinité, c'est là qu'il faut chercher l'origine de la plupart des mots: comme *Mr. Menage* l'a assez fait voir, dans ses Origines de la Langue Françoisse. Par exemple, ceux qui n'ont connoissance que de l'ancienne Latinité auroient bien de la peine à dire

dire d'où vient cette expression *il sera quitte de cela* ; mais ceux qui auront lû ces premiers Actes sauront que l'on disoit alors, *quietus erit de illa re.* Pour parler de l'Étymologie d'un mot Latin de ce tems-là, qui ne tire pas son origine de l'ancienne Langue Latine, l'orthographe du mot *feodum*, pour fief, & le sens auquel ils se trouve dans les Actes, dont on a parlé, me persuadent que ceux * qui dérivent ce mot de l'ancien Saxon *Feo*, qui signifie recompence, ont raison.

II. ON † trouve ici une Bulle d'*Innocent II.* de l'an M C XXXVII. dans laquelle il prend en sa protection l'Église d'*Algate* à Londres, & confirme les donations, qu'on lui avoit faites. Mr. *Rymer* en a fait graver le commencement & la fin, pour en donner quelque idée à ceux qui n'ont jamais vu de semblables Actes. On y peut voir très-distinctement le *sein* du Pape, son *monogramme*, ou certaines lettres embarrassées qu'il mettoit après son nom, & enfin son seau. Elle est dattée de *l'an du Seigneur 1137.* ce qui fait voir, selon la remarque de Mr. *Rymer*, que le *P. Papebroch*, Jésuite, s'est

* Voyez l'Étymologicon d'Étienne Skinner sur le mot *Fee.* † *Pag. 7.*

s'est trompé, lors qu'il a nié que les Bulles eussent été datées de la sorte, avant *Eugene IV*, & prétendu que celles, que l'on produisoit au contraire, étoient supposées. Le P. *Mabillon* l'a nié avec raison, & ce monument ancien le fait voir. On trouvera la même chose, dans une * Bulle semblable d'*Eugene III*. qui est un peu plus bas, & dans une † autre du Pape *Honorius*, que l'on produit entre les Actes du regne d'*Henri III*. de sorte qu'on n'a que faire d'en chercher des Exemples ailleurs.

L'année MCXLI. l'Imperatrice *Matilde*, fille d'*Henri I*. Reine d'Angleterre, fit *Milon de Glocestre*, Comte de Hereford, & l'on en voit ici la patente; par où l'on apprend que les Comtez de ce tems-là, en Angleterre, étoient de véritables fiefs & non de simples titres, comme à présent. Cette Princesse donne à *Milon la motte de Hereford* & tout le Château, avec plusieurs droits qui sont spécifiés. On croit qu'il ne reste aucune Charte plus ancienne, touchant la création d'un Comte.

Enfin le dernier des Actes, que l'on trouve ici du regne d'*Etienne*, est celui

* Pag. 11. † Pag. 227.

lui de la Convention , qu'il fit en
M C LIII. après une longue guerre,
avec Henri, fils de l'Imperatrice Ma-
tilde; qu'il déclara pour son succes-
seur après sa mort, à condition que
lui Etienne jouiroit du Royaume pen-
dant sa vie. * Les Historiens d'Angle-
terre font mention de cet Acte , que
l'on voit ici tout au long.

III. APRÈS cela, † viennent les
Actes du regne d'*Henri II.* Le pre-
mier est un Bref de l'an M C LIV. d'*A-*
drien IV. Pape, par lequel il approu-
ve fort la conquête qu'*Henri* vouloit
faire de l'Irlande, à condition que
châque maison de cette Ile payeroit
au Siege Apostolique le denier de S.
Pierre, selon l'offre que ce Prince lui
en avoit faite. Mais cette conquête
ne fut executée, que long-tems après.

L'an M C LXIII. il se fit une nouvel-
le convention à Douvres, entre le Roi
d'Angleterre & son fils d'une part, &
*Thierr*i Comte de Flandres & son fils
de l'autre part; par laquelle le Comte
de Flandres recevoit 500 marcs d'ar-
gent *en fief*, comme on l'a déjà dit
auparavant, à condition qu'il couver-
roit mille Chevaux au Roi d'Angle-
terre,

* Voyez *Polydore Virgile in Stephano.*

† *Pag. 15.*

terre, quand il en auroit besoin. Mais il y a ici de plus une autre Convention approchante de la précédente de Seigneurs Flamands, vassaux du Comte de Flandres, qui font de semblables promesses au Roi d'Angleterre; à proportion du *fief*, ou de l'argent qu'ils recevoient de lui, tous les ans.

Sur l'an 1169. il y a une Lettre assez véhemente d'Henri au Pape *Alexandre III.* contre *Thomas Becket*, Archevêque de Cantorberi, dans laquelle le Roi demande au Pape, qu'il absolve divers Evêques & Abbez, que cet Archevêque avoit excommuniez. Il est surprenant qu'il n'y ait pas plus d'Actes, touchant l'affaire que le Roi eut avec *Becket*; mais peutêtre qu'ils ont été supprimez, par l'autorité des Papes, qui voulurent qu'on regardât *Becket* comme un Saint; parce qu'il avoit défendu *les libertez de l'Eglise*, comme. l'on parle, contre son Roi.

Il y a ensuite divers Actes, concernant des affaires de ce tems-là, telles qu'étoient les demêlez qu'Henri eut avec ses fils, & avec un Roi d'Irlande; ceux des Rois de Castille & d'Aragon, pour lesquels ils reconnoissoient le Roi d'Angleterre pour arbitre,

tre ; des concessions des Papes , en faveur des Chevaliers du Temple de Jerusalem , &c.

IV. RICHARD I, fils d'Henri II, Roi d'Angleterre , ayant résolu d'aller dans la Terre Sainte, avec *Philippe*, Roi de France, passa * divers Actes avec lui, dont on verra quelques uns ici.

Il y a de † fort severes réglemens qu'il fit à Chinon en M C LXIX. pour tenir dans l'ordre les soldats & les matelots ; que l'on embarqua, pour cela. Si quelcun tuoit un homme sur un vaisseau, il devoit être lié avec le mort & jetté dans la mer ; s'il le tuoit sur la terre, il devoit être enseveli avec lui. Celui qui auroit tiré son couteau contre un autre, & qui l'auroit blessé, devoit avoir le poin coupé. Celui qui frapperoit un autre de la main, & lui donneroit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. Si quelcun disoit des injures à un autre, il devoit lui donner autant d'onces d'argent que d'injures. Les voleurs devoient être tonçus, recevoir de la poix bouillante sur la tête, sur quoi on devoit jeter des plumes de couffin, & les mettre ainsi à terre, au premier lieu

au-

* Pag. 63. & seqq. † Pag. 65.

auquel on aborderoit. Par ces supplices, on pouvoit empêcher que les simples soldats ne se querellassent; mais le plus grand mal venoit de la division des Princes, qui rendit la plus part des voyages d'Outre-mer inutile.

On voit ici divers traitez de Richard avec *Tancrede*, Roi de Sicile, & avec Philippe, Roi de France, qui aborda dans la même île, en allant en Terre Sainte. Il n'y a aucune piece, qui nous apprenne ce que Richard fit en Judée, mais on fait, par l'Histoire, qu'en revenant il fut arrêté en M C XCII. par le Duc d'Autriche, & remis à l'Empereur, qui ne le voulut relâcher que pour cent mille marcs d'argent, qui étoit une très-grande somme en ce temps là.

On trouvera ici * de quoi éclaircir & appuyer tout le détail de cette Histoire, 1. dans une lettre de l'Empereur *Henri VI.* où il raconte comment Richard tomba entre les mains de *Leopold* Duc d'Autriche, qui l'arrêta pour se vanger d'en avoir reçu un affront à *Ptolemaïde*, ou *S. Jean d'Acre*, en Terre Sainte: 2. dans une Lettre remarquable du *Vieux de la Montagne*

* Pag. 70. & suiv.

tagne au Duc d'Autriche , où il déclare que c'étoit lui , & non Richard , qui avoit fait assassiner à Tyr le Marquis de *Monferrat* ; parce qu'il avoit fait mourir un de ses sujets , pour lui ôter son argent , & proteste qu'ils ne faisoient assassiner que ceux qui leur avoient fait quelque mal : 3. dans trois Lettres de la Reine *Aleonore* , ou *Eleonore* , mere de Richard , au Pape *Celestin* , pour le prier d'interposer son autorité , afin d'obliger l'Empereur de rendre le Roi son fils : 4. dans quelques Lettres de ce même Prince , à la Reine sa mere , à l'Archevêque de Cantorberi , & à la Noblesse d'Angleterre , où il leur apprend les conditions auxquelles il étoit convenu de se racheter. On voit même après cela le traité de Richard avec l'Empereur , où il lui promet cent mille marcs d'argent.

Quoi qu'il y eût eu plusieurs Traitez de paix , entre la France & l'Angleterre , avant que Richard fût en Terre Sainte , & qu'il y en eût eu même depuis , dont on voit ici des copies ; ces deux Royaumes se brouillèrent bien-tôt après. Ce fut à cause de cela , que Richard fit en M C XCVII. une ligue * offensive & défensive contre

tré la France, avec *Bandonin* Comte de Flandres, & cela à perpetuité, en M C XCVII. Ce dernier ne parle plus, dans ce Traité, comme vassal du Roi de France, ainsi qu'il faisoit auparavant. On en trouvera la raison dans les Historiens François, qui parlent aussi de ce Traité. Peu de tems après, Richard entra en guerre, avec la France, & il remporta quelque avantage sur les François, près de Gisors, petite ville de Normandie; dont il donna lui même avis à l'Evêque de Durham, le 30. de Septembre de la même année.

Innocent III. travailla à accommoder les deux Rois, & on * voit ici des Lettres qu'il écrivit à ce dessein en M C XCVIII. Il firent en effet une Trêve, sur laquelle on trouve quelques Actes, auxquels je ne m'arrêterai point.

V. LES Actes * passez sous le regne du Roi *Jean*, commencent par quelque privileges accordez à ceux de l'île d'*Oleron*, en M C XCIX. Il y a ensuite beaucoup d'Actes particuliers, qui peuvent servir à divers détails, ou à verifiser des faits & des dates, dont on pourroit avoir besoin, mais dont on ne peut pas parler ici.

II

* *Pag. 98. & seqq.* † *Pag. 111.*

Il y a un Ecrit* assez particulier de *Sanche*, Roi de Navarre, qui fait alliance perpetuelle avec Jean & ses successeurs, & promet de les secourir contre tous, *excepté contre le seul Roi de Maroc*. Cet Ecrit fut fait en M CC I.

On voit aussi † diverses Lettres du Roi Jean, aux Abbez de l'Ordre de Cîteaux, & à son Clergé, où il leur demande du secours, tant contre le Roi de France, que pour soutenir l'Empereur *Othon*. En effet comme on avoit donné la meilleure partie du Royaume aux Moines & aux Eglises, il n'y a avoit gueres que ces gens-là, qui fussent en état de trouver promptement de l'argent. Il fallut enfin que les Rois demandassent, pour ainsi dire, l'aumône à ceux qui ne s'étoient enrichis que des aumônes des Rois & du Peuple. „ Parce qu'il est juste, dit „ *Jean* dans une Lettre de l'an M CC II. „ que tous les membres en général „ secourent & défendent la Tête; „ nous avons crû devoir prier vôtre „ Communauté, puis que vous avez „ été fondez & enrichis par les biens „ & les liberalitez de nos Prédecesseurs, de nous donner un secours „ gra-

* Pag. 126. † Pag. 129. & seqq.

„ gratuit & efficace, pour repouffer
 „ la violence d'un si grand ennemi;
 „ Nous vous en saurons le gré, que
 „ nous devons, & nous expedierons
 „ plus promptement à vôtre dévotion
 „ ce que vous jugerez devoir nous de-
 „ mander. Sachez aussi que nous ne
 „ tirerons point la subvention, que
 „ vous nous ferez, à conséquence.

Quia ad defensionem capitis æquum est universalem membrorum subventionem accurrere, universitatem vestram rogandam duximus, quatinus vos qui de bonis & largitionibus Prædecessorum nostrorum fundati estis & ditati, ad tanti hostis propulsandam violentiam, gratuitum nobis & efficacem conferatis auxilium; ita quod vobis inde debeamus grates condignas impendere, & in his, quæ à nobis duxeritis expetenda, devotionem vestram benignius expedire.

L'Histoire nous apprend que Jean se fit par-là des affaires, avec son Clergé; mais il ne traita pas moins mal les Laiques. C'étoit un Prince avare & ambitieux, qui ne pensoit qu'à s'enrichir des dépouilles de ses Sujets, & qui n'observoit aucunes Lois.

On voit un Acte de l'an M CC V. où il prend en sa protection le *Roi de Man*, qui est une petite île entre l'An-
 gle-

gleterre & l'Irlande. Il y en a encore un autre semblable dans la suite, pag. 234. Voyez de plus la p. 379.

On fait que Jean se brouilla avec le Pape Innocent III. qui avoit fait élire, sans son consentement, Archevêque de Cantorberi, un homme qui ne lui plaisoit pas. Le Roi refusa de le reconnoître, jusqu'à ce que le Pape l'eût excommunié. * On voit là-dessus une Lettre d'Innocent, où il se plaint à lui de cette prétendue desobeissance. Elle fut écrite en M CC VII. Il y a encore une Lettre du même Pape, écrite l'année suivante aux Barons d'Angleterre, sur la même chose. Ce même Pape lui écrivit l'année d'après une Lettre fort menaçante, pour l'obliger de rendre les biens à *Beren-garie*, Reine Douairiere d'Angleterre. Il y a encore d'autres pieces là-dessus, parmi les Actes de ce Regne.

Le Roi ayant été excommunié, il fallut qu'il se racommodât avec le Pape, qui lui prescrivit en M CC XIII. les conditions, auxquelles il vouloit le recevoir à la paix de l'Eglise. On en trouve une Copie † dans ce Recueil, avec l'instruction de *Pandulfe* Legat du Pape & autres pieces concernant

Tome XVI.

B

cet-

* Pag. 143. † Pag. 164.

cette affaire. La plus remarquable & la plus scandaleuse est la résignation qu'il fit des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape; que l'on publie ici sur un MS. de la Bibliothèque Cottonienne. * Ce Roi aussi lâche dans l'adversité, qu'insolent dans la prospérité; y dit „ que sans y être forcé „ par la violence, ni contraint par la „ peur, mais de sa bonne volonté & „ par le conseil commun de ses Barons, il offroit & donnoit librement „ à Dieu, aux SS. Apôtres S. Pierre & S. Paul, à la Sainte Eglise Romaine sa Mere, à son Seigneur Innocent III. & à tous ses successeurs Catholiques, tout le Royaume d'Angleterre & tout le Royaume d'Irlande, avec tous leurs droits & appartenances, pour la remission de tous ses pechez & de ceux de toute sa race, tant vivans, que morts: Que dès à présent il les recevoit & tenoit de Dieu & de l'Eglise Romaine, comme son Feudataire — Qu'il lui en avoit fait publiquement hommage — & qu'il avoit obligé ses successeurs à en faire autant — Que pour marque de cette concession, il vouloit que de ses

pro-

* *Pag. 176.*

» propres revenus de ses deux Royau-
 » mes, * outre le denier de S. Pier-
 » re, on payât au Pape mille marcs
 » Sterling &c. — Que si quelcun
 » de ses successeurs manquoit à cela,
 » il seroit déchu du droit qu'il avoit
 » au Royaume.

Après cela, il y a une espèce de ser-
 ment de fidélité; qu'il prêta au Pape,
 comme son vassal. Il n'y a pas sujet
 de s'étonner si le Pape le ménagea ex-
 traordinairement; dans la suite, &
 prit son parti contre les Barons du
 Royaume; qui voulurent l'obliger de
 gouverner selon les Loix, & à qui il
 fut contraint de donner ce qu'on ap-
 pelle la *Magna Charta*. On trouve ici
 quantité de Brefs d'Innocent III. en
 sa faveur, qui ne sont fondez que sur
 cette bassesse. Le Pape lui accorda,
 entre autres choses, comme une fa-
 veur extraordinaire, † par un Bref de
 l'an M CC XIV. de ne pouvoir être ex-
 communié, que par un ordre exprès
 de Sa Sainteté.

Il n'y a pas ici la *Grande Charte*,
 B 2 dont

* Voyez le *Glossaire d'Henri Spelman*,
 sur *Romescot*, par où l'on voit que ce
 Tribut étoit de trois-cents marcs d'ar-
 gent, & qu'il étoit beaucoup plus ancien
 que ce Regne. † *Pag. 183.*

dont on a parlé dans le Vol. XV. de cette *Bibliothèque* pag. 40. mais on y voit un Acte remarquable, touchant son execution, fait en M CC XV. qui fut l'année à laquelle elle fut donnée.

* Par cet Acte, le Roi remet aux Comtes & Barons de son Royaume la Ville de Londres, pour la tenir en Bail, jusqu'au jour de l'Assomption de la S. Vierge de l'année 17. de son Regne. Il remet de même la Tour de Londres à l'Archevêque de Cantorberi, pour la garder jusqu'à ce terme-là; sans qu'ils soient obligez de recevoir aucunes troupes de sa part, ni dans la Ville, ni dans la Tour. Cependant tout le Royaume devoit prêter aux Barons le serment, dont nous avons parlé au Tom. XV. p. 37. & l'on devoit restituer tout ce que le Roi & les Barons jugeroient devoir être restitué. La restitution étant executée dans ce terme, où s'il n'avoit pas tenu au Roi qu'elle ne le fût; la Ville & la Tour lui devoient être remises, sans aucun délai. Que si elle n'étoit pas executée, dans le terme marqué, les Barons devoient retenir la ville & l'Archevêque la Tour de Londres, jusqu'à ce qu'elle le fût; & cependant chacun re-

cou-

* Pag. 201.

couvreroit les Châteaux & les terres, qu'il avoit euës, avant la guerre entre le Roi & les Barons.

Cependant le Roi ne voulut point executer ses promesses, & se fit relever par le Pape du serment, qu'il avoit fait de rétablir les anciennes Loïs & d'observer la *Grande Charte*. Il n'importoit nullement au Pape, que le peuple fût tyrannisé par le Roi; pourvû que le Roi fût soumis à l'Eglise, qui avoit ainsi la meilleure part de l'autorité arbitraire, que le Roi prétendoit s'attribuer.

On trouve donc ici 1. * une Lettre de la même année M CC XV. où le Pape desapprouve entierement l'accord, qui avoit été fait entre le Roi & les Barons: 2. une autre où il exhorte les Barons à renoncer à cet accord: 3. une lettre du Roi au Pape, où il se plaint de ce que les Barons lui étoient moins soumis, depuis qu'il étoit devenu le Feudataire du Pape, & de ce qu'ils le blâmoient même à cause de cela en particulier; de sorte qu'il supplie le Pape de pourvoir à un Royaume, qui étoit à lui: 4. une excommunication générale contre les Barons d'Angle-

B 3

terre,

* Pag. 203. & seqq.

terre, parce qu'ils troubloient un Royaume qui appartenoit à l'Eglise Romaine : 5. une autre encore plus particuliere.

C'est ainsi que la Cour de Rome favorisoit la tyrannie d'un fort méchant Roi, quand elle ne s'étendoit que sur les Laïques; quoi qu'elle se fût violemment opposée à quelques entreprises qu'il avoit faites, comme elle le disoit, contre les droits de l'Eglise, jusqu'à l'excommunier. Si l'on compare ces Actes, avec *Polydore Virgile*, & d'autres Auteurs de l'Histoire d'Angleterre, on s'apercevra facilement, qu'il peuvent servir à y redresser & à y suppléer bien des choses, auxquelles je ne puis pas m'arrêter.

VI. LE reste des Actes de ce Volume, qui en fait les trois quarts, regarde le regne d'*Henri III.* qui regna LVI. ans, y compris le tems auquel *Simon de Montfort* regna sous son nom, pendant qu'il le tint prisonnier.

Le premier * Acte est une Lettre de l'an M CC XVI. dans laquelle Henri donne avis à son Justicier d'Irlande de la mort de son Pere & de son avènement à la couronne. Il y a ici une infinité d'Actes qui regardent des choses

* Pag. 215.

ses particulieres & publiques, auxquels il n'est pas possible de s'arrêter; mais qui ne laisseroient pas de servir beaucoup à ceux, qui écriroient l'Histoire de ce tems-là.

L'an * MCC XVIII. le Pape *Honorius* III. envoya une Bulle en Écosse, où il accorda divers privileges à ce Royaume; savoir, que personne ne pourroit le mettre en interdit, que le Pape, ou ses Légats; que personne, qui ne seroit pas Écossais, n'y feroit la fonction de Légat, à moins que le Siege Apostolique ne l'eût choisi; que s'il arrivoit des querelles dans le Royaume, touchant le droit à la Couronne, aucun étranger n'en jugeroit, à moins que l'on n'en eût appelé au Pape; que les immunités & les privileges, accordez par les Papes précédens, subsisteroient toujours. On voit que dans le fonds le Pape, selon l'usage de ce tems-là, prenoit plus pour lui, qu'il ne donnoit aux Écossais; & que cependant il vouloit qu'on regardât tout cela, comme des graces singulieres. C'est une des Bulles, dont *Mr. Rymer* a fait graver le commencement & la fin, comme nous l'avons déjà dit, pour en faire connoître

tre la forme à ceux qui n'en ont jamais vû.

Il remarque aussi, dans sa Préface, que *George Buchanan*, au Livre VII. de son Histoire d'Ecosse accuse mal à propos Henri III. Roi d'Angleterre d'avoir manqué à la parole, qu'il avoit donnée, de marier les deux Sœurs d'Alexandre Roi d'Ecosse son Beaufrere, dans un certain tems; puis qu'il paroît par deux Actes, que l'on trouve dans ce Recueil, qu'elles furent en effet mariées. Il y a premièrement une déclaration d'Henri du 15. de Juin M CC XX. où il promet de donner sa sœur aînée *Jane*, s'il la pouvoit avoir entre les mains (elle étoit en France entre les mains du Comte de la Marche) à *Alexandre* Roi d'Ecosse, ou, s'il ne le pouvoit pas, sa sœur cadette *Isabelle*, & ensuite de marier en Angleterre les deux sœurs du même Prince, *Marguerite* & *Isabelle*, dans un an, à compter du jour de la S. Denys M CC XX. Si Henri manqua de parole, ce ne fut qu'à l'égard du tems, puis qu'il paroît par un Acte du 12. de Mai M CC XXV, qu'*Isabelle* se maria alors avec le fils du Comte le *Bigod*, & par un autre du 8. d'Octobre de l'an M CC XXXII. que *Marguerite* étoit

étoit mariée avec *Hugues du Bourg*.

On voit auffi, par des Actes de l'an M CC XXI. que le Comte *de la Marche*, qui avoit époufé la mere d'Henri, Roi d'Angleterre, après la mort de son Pere, lui envoya fa ſœur Jane & qu'elle ſe maria avec le Roi d'Ecoſſe; en conſideration de quoi Henri rendit, comme il ſemble, à ſa Mere les terres qui lui avoient été assignées en Angleterre pour ſon Douaire, ainſi qu'il paroît par deux Actes de l'an M CC XXII. Il ne laiſſerent pas d'avoir enſuite des démêlez, dont le Pape ſe mêla, comme on le pourra voir par d'autres Actes.

Les Rois d'Angleterre avoient ſouvent des affaires avec les Princes de Galles, & on trouve dans ce Volume quantité d'Actes, qui concernent un Prince de ce païs-là nommé *Lewelyn*, qui fut ſouvent brouillé avec Henri, quoi qu'il eût époufé la ſœur de ce Roi. Comme les Papes ſe mêloient, le plus qu'ils pouvoient, des affaires des Princes, le Pape *Honorius* excommunia *Lewelyn* en M CC XXIII. en cas qu'il ne ſatiſfit pas le Roi d'Angleterre. Il prit auffi très-ſouvent le parti de ce Prince, contre d'autres, apparemment à cauſe de la ſoumiſſion,

34 BIBLIOTHEQUE
qu'il avoit pour le Siege de Rome.
On en verra quantité d'exemples,
dans les Actes de son Regne.

On y voit aussi le contract de mariage de l'Empereur Frideric II. avec Isabelle, sœur de ce Prince, passé en MCCXXXVI. & diverses autres pieces concernant la même chose. Ce fut *Pierre de la Vigne*, nommé autrement *des Vignes*, qui fut envoyé en Angleterre pour cela, comme il paroît par les Actes. Henri * promit à sa sœur trente mille marcs d'argent en mariage, & écrivit au Pape *Gregoire IX.* pour le prier de répondre à l'Empereur de cette somme-là ; se soumettant aux censures Ecclesiastiques, s'il ne payoit pas dans les termes marquez. Il paroît par la suite, qu'il acheva en effet de payer cette somme. De ce mariage il nâquit un fils, nommé *Henri*, à qui son pere donna la Sicile, comme on le voit par un Acte de l'an M CC XXXVII. Mr. *Rymer* se plaint, dans sa préface, de quelques Historiens, qui n'avoient pas daigné faire mention de ce mariage de Frederic, ni de son fils Henri ; & fait voir que d'autres en avoient parlé.

On

* Pag. 362.

On voit ici un Bref du 7. de Juillet de la même année M cc xxxvii. par lequel le Pape Gregoire demande à Henri le cens annuel de mille marcs *Sterling* de l'année précédente, qui n'avoit pas été payé. On trouve un semblable compliment d'*Innocent IV.* son successeur, en M cc XLVII.

Le Pape en recompense se mêloit de toutes les affaires du Roi d'Angleterre, & l'on voit ici une Déclaration de la même année, touchant la fin de tous les démêlez, que le Roi d'Angleterre avoit eus avec le Roi d'Ecosse. Cette reconciliation fut faite en présence d'un Legat du Pape, & fut signée par plusieurs Evêques & Barons d'Angleterre, selon la coutume. Ce qu'il y a ici de surprenant c'est que l'on voit en suite une Lettre du Roi d'Ecosse au Pape, * qu'il nomme *Innocent*; au lieu que le Pape d'alors se nommoit *Gregoire*, & son successeur *Innocent*.

L'Empereur & le Pape se brouillèrent bien-tôt après, & l'on voit ici des plaintes très-ameres † de Frideric contre le Pape, & contre les Anglois, qui avoient souffert qu'on publiât chez eux l'excommunication, que le Pape

B. 6 avoit

* Pag. 377. † Pag. 382. & seqq.

avoit fulminée contre ce Prince. C'est dommage qu'il n'y ait plus de faits dans ces Ecrits, au lieu qu'il n'y a presque que de la Rhétorique de ce tems-là, qui n'est nullement agreable à lire. Il paroît, par les plaintes de l'Empereur, que son Beau-frere le Roi d'Angleterre penchoit beaucoup du côté du Pape; qui apparemment, pour le recompenser, écrivit l'année suivante M cc xxxix. en Angleterre, pour donner ordre qu'on n'y élût pas aux Evêchez de Winchester & de Durham, des personnes desagreables au Roi; car dans ce tems-là, il n'osoit pas nommer aux Evêchez. Il y a encore des Lettres du même Empereur, où il donne avis à Henri des succès avantageux de la guerre, qu'il faisoit en Italie, & ensuite de la mort de sa sœur *Isabelle*, du mariage de laquelle nous avons parlé ci-devant.

Je ne m'arrête pas aux Actes, qui concernent la France, avec laquelle l'Angleterre avoit toujours quelque chose à démêler; ni à ceux qui regardent la Principauté de Galles, qui n'étoit pas encore tombée entre les mains des Rois d'Angleterre. Il y a un très-grand nombre d'Actes concernant l'une & l'autre, qui considerez à part
ne

ne contiennent rien d'important, mais qui seroient très-utiles à ceux qui écriroient l'Histoire de ce tems-là, quand ce ne seroit que pour fixer les dates & ranger les événemens.

En M CC L. le Pape *Innocent* IV. publia une Croisade, dont on voit la Bulle dans ce Recueil, & d'autres Brefs, qui s'y rapportent & qui ne furent pas sans effet, comme l'Histoire de ce tems-là nous l'apprend. On trouve encore une autre Bulle de l'an M CC LII. pour le même effet, & d'autres Actes qui concernent la même chose. Les Papes étoient bien-aîsés d'envoyer en Asie les Princes de l'Occident ; parce que dans leur absence ils avoient plus d'autorité, dans leurs Etats, & que ces Princes revenants ordinairement ruinez d'Outre-mer, ils étoient plus soumis au Siege de Rome, que s'ils avoient été en meilleur état.

Outre les mille marcs d'argent, que l'Angleterre payoit au Pape tous les ans, le Clergé de ce Royaume se plaignit en M CC LII. que la Cour de Rome en tiroit cinquante mille marcs d'argent, pour la provision des bénéfices. *Innocent* écrivit là-dessus un Bref, pour adoucir les plaintes des Anglois,

mais où il y a plus de paroles, que de réalité, selon l'usage de la Cour de Rome. * Il y a aussi divers Brefs de ce Pape, qui regardent la Cassation du mariage du Roi d'Angleterre avec la fille du Comte de Ponthieu, sous prétexte qu'elle s'étoit trouvée sa parente au quatrième degré, & la confirmation de son mariage avec Eleonore, fille du Comte de Provence.

Après quelques démêlez, avec le Roi de Castille, le Roi d'Angleterre fit une alliance perpetuelle avec lui en M CC LIV, *contra omnes homines de mundo, salvâ fide Ecclesie Romanae*. Il y a diverses pieces là-dessus, propres à éclaircir l'Histoire d'alors.

Conrad Roi de Naples & fils de *Frederic II.* ayant fait tuer son frere *Henri*, neveu du Roi d'Angleterre & Roi de Sicile, donna avis de sa mort à son Oncle en M CC LIV. par une Lettre, où il fait fort l'affligé; mais le Pape *Innocent* donna le Royaume de Sicile à *Edmond* fils du Roi d'Angleterre, qui étoit encore enfant, & n'oublia rien, pour engager son Pere à s'en mettre en possession, comme on le voit par plusieurs Actes de cette année, jusqu'à donner ordre au Clergé d'An-

• Pag. 478. & seqq.

d'Angleterre d'emprunter de l'argent pour ce Prince, & d'engager, pour cela, les biens de leurs Eglises. Tout cet argent fut dissipé par ce Pape même, qui mourut sur la fin de l'année, & tout le projet fut déconcerté.

Edoüard, fils aîné du Roi d'Angleterre, s'étant marié à Eleonore, sœur d'*Alfonce* Roi de Castille; ce dernier ceda à Edoüard toutes ses prétentions sur la Gascogne, par des Lettres patentes, dont *Mr. Rymer* a fait graver une partie. Il y a un seau d'or, du poids d'un marc d'argent, attaché à cette patente, duquel *Matthieu Paris* a fait mention. Les autres ornemens en sont aussi tout-particuliers. L'Auteur de ce Recueil croit que c'est un Acte semblable à ces Privileges, qu'on appelloit en Espagnol *Privilleios Rodados*, de la rouë que l'on voit dans la signature.

Alexandre IV. qui succeda à *Innocent IV.* écrivit, dès le commencement de son Pontificat, *diverses Bulles & divers Brefs, qu'il envoya en Angleterre. Il s'échauffa aussi beaucoup, pour ôter la Sicile, & le Royaume de Naples à *Manfroi*, Bâtard de *Frideric II.* Il s'en étoit rendu maître, après qu'il

* *Pag. 536. & seqq.*

qu'il avoit fait tuer Conrad. Le Pape changea même le vœu, que le Roi d'Angleterre, * le Roi de Norwegue & d'autres avoient fait d'aller en Terre-Sainte, en un vœu de conquérir la Sicile & le Royaume de Naples, en faveur de l'Eglise. On trouvera ici & dans la suite quantité de monumens propres à éclaircir & à confirmer les circonstances de cette entreprise.

Il y a entre autres † une Lettre du Roi de l'an MCC LVI aux Cardinaux, où il dit que les Barons de son Royaume avoient trouvé très-dures les conditions, sous lesquelles le Pape l'avoit engagé à aller prendre possession du Royaume de Sicile; qui étoient qu'avant la prochaine S. Michel il y iroit en personne, ou enverroit un Capitaine, pour commander l'armée, avec cent trente-cinq mille cinq-cent quarante un marcs d'argent; sans quoi le traité seroit nul, le Roi seroit excommunié & le Royaume mis en interdit. On trouvera la Bulle même du Pape Alexandre IV. où ces conditions sont exprimées plus au long, à la fin entre les Actes omis. Cependant le Roi étoit entré en traité, à ces conditions; & pendant que l'affaire

* Pag. 548. & seqq. † Pag. 587.

faire en étoit-là, il étoit arrivé un malheur à l'armée du Pape, qui avoit si fort dégoûté les Anglois, qu'ils déconseilloient au Roi d'y aller; mais il témoigne dans cette Lettre, qu'il étoit résolu de pousser cette entreprise, quoi qu'il ne la pût pas executer si promptement que le Traité portoit, à cause de la difficulté de trouver une si grande somme d'argent. Néanmoins l'affaire en demeura là, & le Roi d'Angleterre ne voulut point s'engager dans une entreprise si difficile; mais il ne put éviter de fournir de grandes sommes d'argent à la Cour de Rome, pour cela, comme on le voit, par quantité d'Actes; jusqu'à ce que Simon de Montfort renonçât, au nom du Roi, à ses prétensions sur le Royaume de Sicile; comme on le verra.

Henri témoigne que le malheur, dont il parle, étoit arrivé, par la trahison du Marquis d'*Herebroke*. Mr. *Rymer* rapporte cette histoire dans sa préface. Il l'a tirée de *Matthieu Paris*, Historien assez sincere, qui vivoit sous ce regne & qui étoit en grande estime en Angleterre. Pour dire en peu de mots cette aventure, il faut savoir que Manfroi tenoit la ville de *Noce-*

ra,

42. BIBLIOTHEQUE

ra, dans la Campanie, avec une armée, que l'on dit avoir été de soixante mille hommes, qui étoient des Sarasins, que Frideric II. avoit fait venir en Italie, pour les opposer à ceux qui suivoient le parti des Papes. Alexandre IV. ayant envoyé une armée considérable, contre cette ville, sous la conduite du Cardinal *Octavien*, mais sous qui le Marquis d'*Herebroque* commandoit; cette armée s'arrêta à bloquer Nocera, sans rien entreprendre contre la ville, & sans que Manfroi fit aucun mouvement de son côté. Comme il n'y avoit pas d'apparence d'en venir à un combat, le Marquis fit en sorte que le Cardinal congédiât la plus grande partie de son armée, pour épargner les fraix; de sorte qu'il n'y demeura que dix, ou douze mille hommes; après quoi il en avertit lui même Manfroi, qui fit une sortie & tailla en pieces l'armée du Pape. Octavien néanmoins se sauva, & il n'y eut personne d'épargné que le Marquis & ses gens. Ce fut cet événement, qui dégouta le Roi d'Angleterre de l'entreprise de Sicile, mais il ne put pas éviter, comme je l'ai dit, de payer beaucoup d'argent, pour soutenir les interêts des Papes.

Ale-

Alexandre * au mois de Juin en M CC LVI. lui écrivit & lui envoya un homme, pour recevoir de lui l'argent promis, au plutôt. Il imposa en même tems une décime sur le Clergé d'Angleterre, de *Maneriis propriis*, ou qui devoit être levée sur les terres, qui appartenoient en propre à chaque Evêché, & à chaque Abbaie. Il y eut même des marchands de Rome, qui avoient avancé de l'argent au Pape, sur ce qui lui étoit dû en Angleterre, qui allerent en ce pais-là, pour y être payez; & le Pape leur accorda pour cela une Bulle adressée au Roi, qui est une Lettre de recommandation. Il employa aussi dans la suite des Marchands de Florence, dont il soû tint vigoureusement le credit, par des excommunications, contre ceux qui ne les payeroient pas.

Par d'autres Bulles de la même année, le Pape accorda au Roi. 1. le revenu des Bénéfices vacans en Angleterre, qui étoient à la collation du Pape, pour accomplir le vœu, qu'il avoit fait d'aller en Terre Sainte: 2. celui de ceux, qui n'y résidoient pas, sans permission, ni dispense: 3. le revenu d'un an de tous les Bénéfices, qui vien-

* Pag. 593. & seqq.

44 BIBLIOTHEQUE

viendroient à vaquer, pendant cinq ans : 4. la dîme de tous les revenus Ecclesiastiques, selon leur juste valeur : 5. les biens meubles de ceux qui venoient à mourir, sans testament. C'est ainsi que les Papes ont toujours été liberaux du bien d'autrui ; si l'on peut nommer libéralité une concession, qui leur revenoit à eux mêmes, par une autre voie ; puisqu'ils employoient contre les *Guibellins* ce qu'ils donnoient aux Rois, pour aller en Terre Sainte ; en leur accordant de changer leur vœu d'aller en ce pais-là, en celui de combattre en faveur de l'Eglise.

Il y a même * ici des Bulles, qui imposent aux Prélats d'Ecosse des taxes, afin de payer les dettes, que le Pape avoit contractées pour l'entreprise de Sicile. Il y en a d'autres, qui accordent au Roi d'Angleterre un terme plus long, pour s'y rendre lui-même, ou pour envoyer un Capitaine avec de l'argent, dans la Pouille ; mais ce Prince n'exécuta pas non plus ce projet.

Il y eut alors une autre affaire, qui donna aussi de l'occupation à l'Angleterre, & qui lui causa de la dépense, sans

* *Pag. 608. & seqq.*

fans qu'elle en tirât aucun avantage. C'est que *Richard*, Frere du Roi d'Angleterre, fut nommé Roi des Romains, par quelques Princes d'Allemagne. * On voit ici une Lettre adressée par *Richard* à *Edoüard*, fils aîné du Roi d'Angleterre, pour lui donner avis de son couronnement à Aix la Chappelle. Cette Lettre est datée du 18. de Mai, M CC LVII. Mais *Richard* ne fut jamais reconnu de toute l'Allemagne.

En ce tems-là, le Roi d'Angleterre las de dépenfer tant d'argent, pour l'affaire de Sicile, fans en esperer une bonne fin, ordonna à *Maître Rostand Chappelain* & Nonce du Pape en Angleterre de déposer tout l'argent, qu'il avoit levé dans ce Royaume, sous ce prétexte, & l'empêcha d'en payer les banquiers du Pape. Le Pape † s'en fâcha extrêmement & ordonna à son Nonce d'employer, malgré les défenses du Roi, tout l'argent qu'il avoit des décimes, du rachapt des vœux, & de tous les autres moyens, qu'il avoit employez, pour en tirer des Anglois, à aquiter les dettes du S. Siege. L'Affaire s'accommoda en suite, comme il paroît, quoi que le Roi d'Angle-

* Pag. 622. † Pag. 624.

gleterre témoignât dès lors qu'il étoit prêt à renoncer au Royaume de Sicile.

Il paroît, par quelques Actes, * que les Juifs, qui étoient alors en Angleterre, tâchoient de s'intriguer dans les affaires de la Cour, selon leur coûtume. Pour quelques services que deux freres Juifs, nommez *Cresse & Hagen*, avoient rendus à Richard, le Roi les déchargea en M CC LVII. de toute taille & charge pour cinq ans, en payant un marc d'or & demi. Dans une patente de la même année, le Roi déposa un Juif nommé Elie, qu'il appelle *Evêque & sacrificateur des Juifs*, c'est à dire, apparemment Rabbin; pour une faute qu'il avoit commise contre Sa Majesté, & contre Richard Roi des Romains. Les deux Juifs ci-dessus nommez donnerent au Roi *trois marcs d'or*, pour obtenir la permission à la Communauté des Juifs d'Angleterre d'élire pour Rabbin celui qu'elle voudroit.

On trouve sur l'an M CCLVIII. une Lettre remarquable signée par onze Seigneurs d'Angleterre, & adressée au Pape, au nom de tous les autres. Ils s'y plaignent de ce que le Roi avoit

ac-

* *Pag. 623. & 636.*

accepté pour son fils le Royaume de Sicile, contre leur avis & leur consentement, à cause que l'Angleterre n'étoit nullement en état de faire une semblable entreprise. Ils ajoûtent que néanmoins, par respect pour le Siege Apostolique, ils avoient crû devoir lui dire, que s'il vouloit redresser les desordres, qu'il y avoit dans le Royaume, & obtenir la Sicile à de meilleures conditions; ils le soutiendroient dans une entreprise, dans laquelle il s'étoit engagé, sans leur consentement. Il racontent que sur cela le Roi & le Prince Edoüard son fils aîné y ayant consenti, on étoit convenu de prendre vint-quatre personne, dont le Roi nommeroit douze & les Barons douze, & de suivre ce qu'eux tous, ou la plupart auroient résolu. C'est ce à quoi le Roi & son fils Edoüard s'étoient engagez, par serment. Cependant, selon la Lettre des Seigneurs Anglois, les * freres du Roi, qui étoient venus de France, avoient empêché le Roi d'exécuter sa parole. *Ademare* sur tout, qui avoit été élu Evêque de Winchester, mais

* *Les Enfans du Comte de la Marche de la Reine Mere de Henri III. nez en France.*

48 BIBLIOTHEQUE

qui n'avoit pas encore pris les Ordres, entretenoit le Roi dans ces pensées, lui promettoit tout l'argent, dont il auroit besoin, dans ce démêlé, sans se se soucier de ruiner son Evêché, & avoit mis le trouble par tout. Les Barons faisoient tout ce qu'ils pouvoient, pour faire rétablir les Lois, comme on en étoit convenu; mais les Freres du Roi tâchoient de rompre toutes leurs mesures, & causoient de très-grands defordres dans le Royaume; de sorte, disent les Barons, *que ni ceux, qui étoient au dessous d'eux, ni ceux qui étoient leurs égaux, ni ceux qui étoient au dessous d'eux ne pouvoient plus vivre avec eux.* On les fit donc citer en Justice, pour rendre raison de leur conduite, en sorte qu'on permettoit à deux d'entre eux de se retirer en France, pourvu qu'il en demeurât deux en Angleterre, pour comparoître en Justice. Mais il se retirèrent tous en France, avec un passeport du Roi, qu'on voit après cet Acte.

Les Barons, après avoir instruit le Pape, demandent qu'il fasse en sorte que les freres du Roi demeurent en France, & fut tout Ademar, élu à l'Evêché de Winchester, qui étoit la principale cause de tout le mal, à qui
ils

ils fouhaitoient même que le Pape ôtât entierement l'Evêché de Winchester; puis qu'aussi bien les peuples d'Angleterre ne pourroient pas souffrir qu'il y rentrât jamais; ce qui étoit d'autant plus facile, qu'il n'avoit que l'administration de l'Evêché, sans avoit été consacré.

A cause de ces brouilleries, Henri fit une paix defavantageuse avec la France; comme les Historiens d'Angleterre & de France nous l'apprennent. On en verra * les articles en Latin & en François, datez du 20. de Mai M CC LIX. & divers autres Actes, qui s'y rapportent; † tel qu'est l'Acte François & Latin du mois d'Octobre de la même année. Je ne puis pas entrer dans le détail de tout cela.

Le Pape répondit ensuite, par deux Bulles, où, au lieu d'exhorter le Roi à l'observation des anciennes Loix du Royaume, il envoya ‡ à quelques Prélats ordre d'absoudre tous ceux, qui s'étoient engagez par serment à executer ce que la plûpart des vint-quatre Barons avoient résolu, & d'excommunier ceux qui ne voudroient pas rompre leurs engagements. Les

Tome XVI.

C

brouil-

* *Pag. 675.* † *Pag. 688.* ‡ *Pag. 722.*

50 BIBLIOTHEQUE

brouilleries s'augmenterent, au lieu de diminuer, & outre les démêlez, que le Roi avoit avec tout le Royaume, il en eut de particuliers avec *Simon de Montfort*, Comte de Leicestre, qui avoit épousé *Eleonore* sa sœur, & qui se mettant à la tête des ennemis d'Henri, lui causa beaucoup de mal, comme on le verra. On voit ici * des Lettres de M C C LXI. par lesquelles ce Prince vouloit prendre la Reine de France *Marguerite*, sa Belle-sœur, pour arbitre du démêlé, qu'il avoit avec le Comte de Montfort; mais cela ne servit de rien, & les esprits s'aigriront toujours d'avantage en Angleterre.

En M C C LXII. le Roi † demanda au Pape *Urbain IV.* successeur d'*Alexandre*, d'être absous du serment, qu'il avoit fait aux Barons, par une lettre du 1. de Janvier, & ce Pape sans délibérer lui envoya cette absolution dès le 25. de Février, avec ordre à l'Archevêque de Cantorbéry de dissoudre & de casser tous les engagements, dans lesquels les Barons avoient pû entrer. C'est ainsi que les Papes se jouoient des sermens des Rois & des Peuples, comme si ni les uns, ni les autres

n'a-

* Pag. 724. † Pag. 736.

n'avoient en aucun droit de s'engager, sans leur permission.

L'année M CC LXIII. Urbain écrivit au Roi & au Prince Edmond, qu'il étoit résolu de donner le Royaume de Sicile à un autre; puis qu'il n'étoient pas en état d'accomplir les conditions, auxquelles il avoit été donné à Edmond. Il en investit ensuite *Charles d'Anjou*, frere de S. Louis, Roi de France. Ainsi après avoir tiré de l'Angleterre de très-grandes sommes d'argent, pour cette affaire, le Siege de Rome la frustra de toute esperance. Tout le mal qu'il y eut, c'est que le Roi d'Angleterre auroit dû d'abord refuser cette Couronne, ou au moins y renoncer peu de tems après. Donner un Royaume, sur lequel on n'a, dans le fonds, aucun droit, à condition qu'on l'ira conquérir à ses risques & à ses dépends; c'est faire un présent également injuste & nuisible, & qui fait autant de mal à celui qui l'accepte, que de deshonneur à celui qui le donne.

Le Roi d'Angleterre d'une part & les Barons de l'autre prirent pour arbitre de leurs démêlez le Roi de France, en M CC LXIV, * comme on le voit

* *Pag. 776.*

52 BIBLIOTHEQUE

par leurs lettres dattées de cette année ; & la même année, Louis prononça à Amiens, sur leurs differens.

Il cassa, à l'imitation du Pape, de l'autorité duquel il se couvre, tout ce que les Barons avoient obtenu du Roi, & jugea tout à fait en sa faveur; quoi qu'il laissât les choses dans le même état, où elles avoient été, avant le traité que les Barons avoient fait avec le Roi. Urbain * confirma le jugement du Roi de France, & voulut qu'on employa l'excommunication contre ceux, qui ne s'y soumettroient pas, comme on le voit par ses Bulles.

La faute, que firent les Barons, ce fut d'avoir mis en compromis les Loix & les Privileges de leur país, & d'avoir bien voulu en passer par le jugement d'un Prince, qui étoit Beau-frere de leur Roi, & qui étoit Roi lui même; nom que l'on regarde ordinairement, au deçà de la mer, comme incompatible avec les privileges & les libertez des peuples. Louis étoit de plus bigot, & aveugle, en matiere de Religion, & il suffisoit pour lui, que le Pape fût du parti d'Henri, pour en être. Il n'étoit pas non plus de la bon-

ne

* Pag. 781. & seqq.

ne Politique, pour un Roi, qui avoit lui même quantité de Vassaux très-puissans, de juger en faveur des Vassaux, contre leurs Souverains; de peur que, dans un semblable cas, les Vassaux des Rois de France ne prétendissent à quelque chose de semblable.

Les Barons d'Angleterre ne voulurent nullement se soumettre au jugement de Louis. Ils ne firent pas plus de cas de leur Compromis, que le Roi lui même en avoit fait de celui de M CC LVIII. dont le Pape l'avoit relevé, comme on l'a déjà dit. On en vint aux armes, & il y eut un combat entre les deux partis, au mois d'Avril, auquel les Barons eurent du dessous; mais ils ne perdirent pas courage, pour cela. Ils donnerent un nouveau combat à l'armée Royale, le 14. de Mars, la défirent & prirent le Roi prisonnier, aussi bien que Richard son frere, qui étoit venu à son secours. Edoüard même son fils & Henri, fils de Richard, se mirent, comme en ôtage, entre les mains des Barons. Depuis ce tems-là, jusqu'au 28. de Mai M CC LXV. Simon de Montfort gouverna le Royaume, sous le nom du Roi, qui paroïssoit libre, mais qu'il

qu'il faisoit garder avec soin. Il lui fit donner les ordres qu'il voulut, & fit former un Conseil, par l'avis duquel le Roi se devoit conduire, dans un Parlement tenu à Londres au mois de Juin, dont on voit ici les Actes. Mr. *Rymer* a eu soin de distinguer les Actes faits pendant la captivité du Roi, des autres; comme on le verra à pag. 790. jusqu'à la 815.

Le Pape ayant appris ce qui s'étoit passé en Angleterre, y envoya *Gui* Evêque de Sabine, qui fut depuis *Clemens* IV. mais les Barons lui refusèrent l'entrée d'Angleterre; sur quoi il ne manqua pas de les excommunier, & de leur ordonner de relâcher les prisonniers, * dans une Lettre, que l'on voit ici.

Cependant Edoüard trouva moyen de se sauver d'entre les mains de ceux, qui le gardoient, le 8. de Mai M CC LXV. & se mit à assembler, le plus promptement qu'il put, des troupes, pour délivrer le Roi son Pere. † Là-dessus Simon de Montfort fit faire à son Pere plusieurs ordonnances contre lui, comme un ordre aux Vassaux du Roi de s'assembler, pour s'opposer à Edoüard, un autre ordre de l'arrêter, un

* Pag. 798. † Pag. 810. & seqq.

un autre de l'excommunier &c. Il y a aussi parmi les Actes de ce tems-là, un pouvoir de renoncer au Royaume de Sicile, au nom du Roi & de son fils Edmond, que le Roi donna à Simon de Montfort, à *Pierre de Savoie*, à l'Archevêque de Tarentaise & à *Mansell* Thresorier d'York. Le Comte de Leicester ne manqua pas de le faire, en faveur de *Charles d'Anjou*.

Edouïard se moqua de tout ce qu'on avoit publié de la part du Roi, contre lui, & assembla assez de troupes, pour donner le combat à celles de Simon le 4. d'Août, où tous les Chefs du parti ayant été pris, ou tuez; le Roi fut délivré, & revoca tout ce que le Comte de Leicester avoit fait sous son nom. L'Evêque de Sabine ayant été fait Pape, se servit aussi des armes spirituelles, & envoya en Angleterre, quantité de * Bulles inutiles, avant que de savoir ce qui s'y étoit passé.

Il semble qu'Edouïard avoit eu assez de peine & de fatigues, les années passées, pour l'exempter d'aller en Terre-Sainte. Il ne laissa pas de se disposer à y aller, avec S. Louis Roi de France, & l'on voit † deux Actes en François, de cette année, par lesquels le Roi

C 4

d'An-

* Pag. 817. & seqq. † Pag. 858.

d'Angleterre & son fils empruntent une somme de *soixante & dix mille livres Tournois*, pour mettre Edoüard en état de faire ce voyage. Le même Edoüard donna la garde de ses enfans, pendant son absence, à son oncle Richard Roi des Romains, comme un Acte François de l'an M CC LXX. le fait voir. On trouve aussi des sauf-conduits de Charles d'Anjou, Roi de Sicile, pour Edoüard, qui alla en effet en Terre Sainte; quoi que son Pere l'eût rappelé, par une Lettre de l'an M CC LXXI. du 6. de Fevrier; parce que se sentant malade, il craignoit de mourir, dans l'absence de son Fils. Il guérit de cette maladie, & fit vœu de prendre lui même la Croix & d'aller aussi en Terre Sainte, comme il le témoigne dans un Acte François du 16. d'Avril de la même année. Il croyoit que c'étoit la plus grande marque de reconnoissance, qu'il pût donner à Dieu, qui venoit de lui accorder la santé.

Gregoire X. étant monté sur le trône Pontifical, en donna avis à Henri, par une Bulle du 26. de Mars M CC LXXII. & deux jours après publia une Croisade, par laquelle il ordonnoit à tous les Croisez de se rendre
en

en Terre Sainte, dans l'espace de deux ans, à compter depuis le 1. de Mai. M CC LXXIV.

On trouve * ici un Testament du Prince Edoüard, qui y étoit arrivé depuis quelque tems, fait à Acre. Il est en François, & Edoüard y nomme des Executeurs Testamentaires & des Tuteurs, pour ses Enfans, en cas que le Roi son Pere vint à mourir, avant que l'ainé fût en âge de regner par lui même. On peut voir à quelles risques les Princes exposoient leurs Etats, & leurs Familles, en allant en Terre-Sainte; & cependant on ne laissoit pas de les y envoyer, parce que l'absence des Princes donnoit lieu aux Ecclesiastiques d'augmenter leur autorité & leurs biens. *Edoüard*, comme nous apprend l'Histoire, pensa être tué par un Assassin, qui lui donna quelques coups de poignard, & comme il fut guéri & qu'il eut appris que Louis, Roi de France, qu'il attendoit, étoit mort en Afrique, il se mit en chemin pour revenir, & l'on voit ici une Lettre du 23. de Decembre M CC LXXII. par laquelle les Grands du Royaume lui donnerent avis de la mort du Roi son pere.

C 5. VOILA

* Pag. 885.

VOILA ce que j'ai crû devoir dire, des Actes renfermez dans ce Volume, par où l'on pourra voir l'utilité dont ils peuvent être à ceux qui étudient, ou qui voudroient écrire l'histoire du douzieme siecle, particulièrement par rapport à ce qui s'est passé en Angleterre. J'aurois pû mettre la chose, dans un plus grand jour; si dans un Ouvrage, comme celui-ci, je pouvois entrer dans un plus grand détail. Je parlerai de même, dans d'autres Tomes, de chacun des Volumes suivans, auxquels je m'arrêterai plus ou moins, selon l'importance des Actes, qu'il renferment. Je dirai seulement ici, en passant, qu'il ne faut pas croire qu'il ne manque dans ce Recueil aucun Acte important du Regne des Rois, dont il y a ici les Actes. Le collecteur n'a pu y mettre que ceux, qui se sont trouvez dans les Archives d'Angleterre, & qui ne sont pas toujours les plus importans. Il s'en est sans doute perdu de plus grande conséquence, qu'un grand nombre de ceux, que l'on trouve dans ce Recueil. Par exemple, on ne trouve ici aucuns Actes, qui concernent le rétablissement des Lois & de la *Grande Charte* en particulier, qu'Henri fit la

LI. année de son Regne, comme les Historiens le témoignent. Cependant ce n'est pas-là l'une des moindres choses, qui se soient passées dans ce regne; puisque l'inobservation de ces Lois avoit été l'une des principales causes de la guerre civile, dont nous avons parlé. Peut-être que pendant des Regnes, où l'on n'aimoit pas à entendre parler de Privileges, ni de Lois, & où l'autorité arbitraire étoit l'unique but des Princes; on a fait disparoître ces Actes, qui auroient dû se conserver dans les Archives préferablement à tous autres. Quoi qu'il en soit il ne s'y trouvent plus, & l'on ne doit pas douter que la négligence de ceux, qui avoient soin des Archives & le tems, sans qu'il s'y mêlât aucune vue interessée, n'aient fait disparoître quantité de pieces considerables.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de considerer ce Recueil, comme un excellent secours pour s'instruire de l'Histoire d'Angleterre & du voisinage, depuis le XII. siecle; ainsi que je l'ai déjà dit, dès le commencement de cet Extrait. Plût à Dieu que nous en eussions de semblables des Siecles plus anciens! Une infinité de contestations Historiques & Chronologiques,

ques, qui ont donné tant de peine aux plus savans hommes, s'évanouiroient tout d'un coup, & la Verité assurée succederoit aux Doutes, ou aux Vrai-semblances, qui ont tenu sa place, dans l'Histoire Ancienne, jusqu'à présent. Car quand on ne peut pas trouver la Verité, on ne demeure pas parmi les Nations qui se piquent d'esprit & de savoir, dans une calme & tranquille ignorance; comme on le devoit, dans l'assurance qu'une verité, que nous ne pouvons pas savoir, n'est pas du nombre de celles, dont Dieu exige la connoissance de nous, puis que Dieu ne demande l'impossible de personne. On substitue, à force de conjectures, la Vrai-semblance à la Verité, & peu à peu on les confond si bien, qu'on a beaucoup de peine à les distinguer.

Je ne veux pas m'engager dans ce sujet, qui est de plus grande étendue, que bien des gens ne pensent, en finissant cet Extrait. Il vaut mieux avertir le Public qu'il a l'obligation du premier dessein de ce Recueil, à *Mylord Halifax* & à *Mylord Sommers*, qui l'ont aussi soutenu depuis. Le mérite de ces Seigneurs est si connu, & les loüanges que je leur pourrois don-

CHOISIE. 6r

donner, à cause de cela, sont d'ailleurs de si peu de poids; qu'il vaut mieux que je me taise, pour laisser ce soin à de plus habiles gens. Assurez de l'approbation de nôtre Siecle, & de celle de la Posterité, ils sont au dessus de tous les éloges, que je leur pourrois donner.

ARTICLE II.

VETERIS TESTAMENTI
LIBRI HISTORICI, Josua, Judices, Rutha, Samuel, Reges, Paralipomena, Esdras, Nehemias & Esthera, *ex translatione* JOAN. CLERICI, *cum ejusdem Commentario Philologico, Dissertationibus Criticis & Tabulis Chronologicis.* Amstelodami apud Henr. Schelte 1708. in fol^o. pagg. 772. avec les Indices & les Préfaces:

C'EST ici le second Volume de ce que j'ai entrepris de faire sur l'ancien Testament. Je donnai d'abord *la Genese* en M DC XCIII. & un peu plus de deux ans après *les quatre livres suivans de Moise* en M DC XCV. Depuis j'ai été occupé à divers autres Ouvra-

ges, comme à la traduction des Remarques & de la Paraphrase d'*Henri Hammond* sur le Nouveau Testament, qui parut en M DC XCVII. à l'*Harmonie Evangelique*, que je publiai en M DC XCIX. & à la traduction Françoise du *Nouveau Testament avec des remarques*, que l'on a vuë en M DCC III. pour ne pas parler d'autres petites pieces moins considerables, ni de cette *Bibliothèque Choisie*. Ces occupations ont un peu retardé le Volume des Commentaires sur l'Ancien Testament, qui paroît présentement. Je n'ai pû quelquefois m'empêcher de rire des Lettres & des reproches de quelques uns de mes amis, qui auroient souhaité de voir, de trois en trois ans, pour le moins, un Volume sur la Bible, travaillé avec toute l'application & toute l'exactitude qu'un semblable travail demande; comme si j'étois quelque gros Bénéficiaire, qui n'eût rien à faire, que ce qu'il souhaiteroit, & qui eut tout d'un coup tous les secours qu'il faut avoir, pour un semblable dessein. Je n'ai jamais perdu de vuë le projet, que j'ai formé de travailler sur l'Ancien Testament; & dans la diversité de mes Etudes, j'ai toujours regardé celle-là, comme la principale.

le. Je m'imagine même que ceux, qui jetteront les yeux sur ce que j'ai publié là-dessus jusqu'à présent, conviendront que ce n'a pas été dans quelque peu d'années, que j'ai pu recueillir les matières nécessaires, ou découvrir tout ce qu'on pourra trouver de particulier, dans ces Ouvrages. Mais il n'y a personne, qui puisse bien savoir le tems, la peine & l'attention qu'ils m'ont coûté, tels qu'ils sont, que ceux qui essayeront d'en faire autant. Les autres ne sauroient sentir tout le travail, qu'il y a dans cette espece de Livres.

Quand on voit un texte peut-être aussi dégagé, que peut l'être la Version d'un Livre Hebreu, & des remarques où l'on tâche toujours d'aller au but, par le plus droit chemin, sans s'écarter presque jamais en aucune digression; on s'imagine quelquefois que tout cela s'est présenté de soi même à l'esprit, s'est mis sans effort dans l'ordre, où il devoit être, s'est revêtu des expressions qui lui convenoient le mieux, qu'ensuite il a coulé de la plume de l'Auteur du premier coup, & qu'il n'a eu qu'à jeter ses pensées sur le papier. Mais quand on a essayé d'en faire autant, on a trouvé qu'on

ne peut marcher dans une route si épineuse, que très-lentement ; parce qu'il y a mille endroits , où l'on a sujet d'hésiter, & de délibérer, pour ainsi dire, sur chaque mot, sans pouvoir se déterminer assez sûrement ; qu'il faut très-souvent chercher long tems ce dont on a besoin, avant que de le trouver, & qu'il n'est pas même rare que l'on cherche, sans rien trouver ; qu'il faut employer les jours & les nuits, pour avancer un peu, dans un chemin si raboteux & si difficile ; & enfin épuiser son esprit & sa santé, pour faire, en bien du tems, quelque chose de médiocre.

Après tant de peines , au lieu de trouver au moins de la reconnoissance dans les esprits de ceux, à qui les Ouvrages de cette espece peuvent être le plus utiles ; on n'y rencontre souvent que de l'envie & de la jalousie, qui produisent mille médisances & mille calomnies atroces. Ceux qui ne font pas un si grand usage de ces Livres & qui ont néanmoins quelque goût pour cette sorte de choses, sont ceux qui en savent le plus de gré. Ils en prennent souvent la défense, contre des gens que leurs passions animent contre les travaux des autres, parce qu'ils

qu'ils n'en peuvent pas faire autant; & ils marquent d'avoir de l'estime, pour ceux qui ont pris tant de peine pour le Public. Mais après tout, il s'en faut bien que l'on fasse sentir les mêmes douceurs à ceux qui travaillent, qu'à ceux qui ne font presque rien, ou qui ne font même rien du tout, que faire leur cour avec assiduité à ceux de qui ils peuvent tirer de l'avantage.

Ce ne sont pas là des encouragemens à s'attacher uniquement à éclaircir les Livres Sacrez, & c'est ce qui fait, s'il m'est permis de le dire, qu'on n'a pas droit de trouver étrange que ceux qui s'appliquent à ce travail, rebutez par tant de choses fâcheuses, s'en détournent quelque fois; pour faire d'autres Ouvrages moins peinibles, & moins sujets à la malignité de ceux, qui n'aiment pas la Verité. Si l'on n'étoit pas même soutenu, dans cette sorte d'entreprises, par l'envie de rendre service à ceux, qui la cherchent, & qui l'embrassent avec sincérité; par la douceur interieure que l'on ressent en faisant son devoir, & par le plaisir que l'on a de trouver ce que l'on cherche, pour ne pas parler des recompenses, qui ne sont pas d'ici
bas;

bas ; on ne toucheroit jamais à cet efpece de travail , ou l'on se contenteroit de se réjouir en son particulier de ce que l'on découvroit ; sans en faire part à personne. Mais des principes plus relevez , que ne font ceux, qui font agir ceux qui ne regardent que le présent & les choses sensibles, ne permettent pas que l'on cherche un repos, dans lequel tant de gens trouvent tout leur bonheur. Sans cela, jamais l'on n'auroit vû les meilleurs Ouvrages, que l'on ait sur l'Écriture Sainte. Pour ne nommer que *Grotius*, qui n'a point encore eu de pereil ; ses Commentaires sur le Vieux & le Nouveau Testament, faits en partie dans la prison & en partie dans l'exil, par des vuës & des mouvemens, dont le Commun n'est pas capable, sont des monumens éternels de ce que je viens de dire. Je ne veux pas me comparer à ce Grand Homme, mais j'ose bien dire que je n'ai guere moins pris de peine que lui, & que je n'ai pas eu d'autres motifs de travailler, comme j'ai fait.

J'ai crû être obligé de parler ainsi, pour les raisons que l'on vient de lire & j'espère que personne ne le trouvera mauvais. Je marquerai présentement,
en.

en peu de mots, ce que l'on trouvera de particulier dans le Volume, dont on a vu le Titre. Comme j'ai expliqué, il y a plusieurs années, dans une Dissertation qui est au commencement de la *Genese*, la méthode que j'ai suivie, dans ma Version & dans mes Commentaires, il ne sera pas nécessaire que j'en parle ici. Je m'arrêterai donc uniquement à ce Volume.

I. ON y trouvera d'abord une Dissertation assez courte, pour la matière qu'elle renferme, touchant les Auteurs des Livres Historiques de l'ancien Testament, depuis Josué jusqu'à Esther. On verra qu'à l'égard des livres de *Josué*, des *Juges*, & de *Samuel*, il y a sujet de croire, non que ceux, dont ils portent les noms, les ont écrit tous entiers, ou tels qu'ils sont venus à nous; mais que l'Histoire Sacrée ayant été écrite autrefois plus au long, par des Auteurs Contemporains, à l'égard de ce qui s'est passé pendant leur vie; il y en a eu ensuite d'autres, qui nous en ont donné l'abregé qui nous reste, ou du tems des Rois, ou même après la Captivité de Babylone. C'est ce qui fait, que l'on trouve dans ces Livres des endroits qui

qui ne peuvent avoir été écrits , que peu de temps après que les choses ont été arrivées , comme on le fait voir , par des exemples clairs ; & d'autres qui ressentent des Auteurs postérieurs , qui doivent avoir vécu sous les Rois , ou même après la Captivité. Je ne rapporte aucune des preuves , parce que cela m'engageroit à traduire ici ma Dissertation , & que cet Extrait deviendroit trop grand.

Pour le livre de *Ruth* , comme il y est fait mention à la fin de David , il ne peut avoir été écrit tout au plutôt que de son tems , ou même sous son regne ; parce qu'il semble qu'il ait été fait en un tems , auquel on s'interessoit plus dans la famille de David & dans ce qui la regardoit , que pendant que David étoit encore particulier.

On traite ici en peu de mots du tems , auquel cette histoire est arrivée. Ce qui fait que les habiles gens sont embarrassés là-dessus , c'est que l'espace de tems qu'il y a eu , entre l'entrée des Israélites dans le pays de Chanaan , & la naissance de David est trop long , pour le peu de générations , que l'Histoire Sacrée met dans la famille de David. Il n'est parlé que de *Salmon* qui

qui épouſa *Rahab*, de *Bobaz* qui épouſa *Ruth*, d'*Hobed*, & d'*Iſai* pere de *David*; & cependant cet intervalle n'a pas été moindre, que de CCC LXVI ans, comme *Uſſerius* l'a fait voir. *Rahab*, ſelon cet habile homme, doit avoir eu *Bobaz* de *Salmon*, à l'âge d'environ LX. ans, XLII. ans après l'entrée des Iſraélites dans le païs de Chanaan; *Bobaz* doit avoir mis au monde *Hobed*, à l'âge de CII. ans; *Hobed* doit avoir eu *Iſai*, à l'âge de CXI. ans, & *Iſai* *David* auſſi au même âge, ce qui fait CCC LXVI. ans. *Uſſerius* ne croit pas qu'il y ait eu aucun miracle, en tout cela. Mais il faut avouër qu'il a été rare

1. qu'après le tems de *Moïſe*, on ait vu une femme accoucher à ſoixante ans;
2. qu'il eſt encore plus rare de voir le fils, le pere & le grand pere, tout de ſuite, avoir des enfans au delà de cent ans.

Ainſi quoi qu'*Uſſerius* ait ramaffé pluſieurs exemples anciens & modernes de gens, qui ont vécu plus longtems; il n'eſt jamais arrivé, depuis *Moïſe*, au moins que nous ſâchions, rien de ſemblable en aucune famille. Il eſt donc plus probable qu'il pourroit y avoir ici quelque omiſſion dans la généalogie de la famille de *David*, depuis *Salmon* juſqu'à *Iſai*; puis qu'il eſt

est certain, qu'il y en a dans la même genéalogie, comme elle est rapportée dans le Chap. I. de S. Matthieu, quoi que l'Evangeliste l'eût divisée en quatorzaines, pour prévenir toute omission. Il y en a aussi d'autres exemples dans le Vieux Testament, comme on le verra dans l'Indice de ce Volume, au mot *Lacuna*.

Pour les Livres des *Rois* & des *Chroniques*, qui ont été visiblement composez depuis la Captivité, comme il paroît par la fin; on ne peut pas douter non plus qu'il n'y ait des endroits, qui sont tirez mot pour mot d'Auteurs plus anciens; puis qu'il est parlé de la même maniere, que si le Regne de Juda, ou d'Israël eût encore été sur pied. Tels étoient les Ecrits de plusieurs Prophetes, & les Regîtres publics de Juda & d'Israël. Le titre du livre des *Rois* n'a rien d'embarassant, mais celui de *Paroles des Jours* qui marque un Journal, où l'on écrit tous les jours ce qui arrive, ne semble avoir été donné aux livres, qui nous restent sous ce nom, que parce qu'il a tenu lieu des anciens Regîtres, qui portoient ce titre. Il ne faut pas s'imaginer au reste que cet Ouvrage soit un supplément des livres des *Rois*,
com-

comme l'ont crû les Grecs, qui l'ont intitulé *Choses Omises*. Si l'Auteur de ce recueil ne s'étoit proposé que cela, il n'auroit rien répété de ce qu'il y a dans les livres des Rois, & il ne s'y trouveroit aucune contradiction apparente, parce qu'il auroit pris soin d'expliquer sa pensée. Il y a bien de l'apparence, qu'il en est des Auteurs des Livres des Rois & des Chroniques, comme des Evangelistes; c'est que l'un n'avoit pas vû l'Ouvrage de l'autre. Cela détruit entierement la conjecture de *Spinosa*, qui attribuoit tous les Livres du Vieux Testament à un même Auteur.

On ne peut pas douter que les trois derniers Chapitres du Livre d'Esdras ne soient veritablement de lui, puis qu'il parle à la premiere personne; mais les autres ne sont pas moins du même Auteur, qui semble ne s'y être pas voulu nommer; parce qu'il n'étoit pas le chef de ceux qui retournerent, la premiere année de Cyrus, de Babylone en Judée; comme il le fut de ceux qui n'y retournerent, que l'année septième d'Artaxerxe *Longue-main*. Il n'y a qu'une difficulté, qui consiste à savoir comment Esdras, qui fut lui même entre ceux qui revinrent
la

la 1. année de Cyrus, put être le chef de ceux qui retournerent LXXVIII. ans après, sous le regne d'Artaxerxe *Longue-main*. Esdras devoit être alors fort vieux, quelque âge qu'il eût la première année de Cyrus, & il faut qu'il soit parvenu à une extreme vieillesse; puis qu'il paroît, par le livre de Nehemie, qu'il vécut pour le moins jusqu'à la xx année du même Artaxerxe. Cette difficulté est bien plus grande, si l'on dit, avec *Scaliger* & quelques autres, qu'Esdras retourna pour la seconde fois à Jerusalem, sous Artaxerxe *Mnemon*, ou soixante ans plus tard.

Ces mêmes difficultez se rencontrent dans l'âge de Nehemie, qui a été contemporain d'Esdras, & qui devoit avoir cent ans, lors qu'il étoit échançon d'Artaxerxe, l'an xx. de son regne, comme il le dit au Chap. VII.

Il vécut encore au moins douze ans, puis qu'il alla à Babylone l'an xxxii. du même Prince, & en revint l'année suivante. Quoi qu'il n'y ait rien là de contradictoire, il n'est pas commode de supposer une longueur de vie & une vigueur extraordinaire, dans les hommes, pour se tirer d'une difficulté Chronologique. Peutêtre s'est

il

il glissé quelque faute dans les nombres, ou dans les noms propres, que nous ne pouvons pas marquer présentement. L'Histoire n'en est pas moins vraie pour cela, & il faudroit rejeter toutes les anciennes Histoires, s'il falloit n'en admettre aucune, que celles, où il n'y a point de difficulté Chronologique.

Il est aussi à remarquer qu'au Ch. XII, 10. de Nehemie, la Genealogie des Souverains Sacrificateurs est poussée jusqu'à un tems, auquel Nehemie n'a pas pu être en vie; c'est à dire, jusqu'au regne de Darius *Codoman*, dernier Roi de Perse. Il faut donc dire, avec de très-habiles gens, que cet endroit a été ajoûté par quelcun qui a vécu après Nehemie; ce qui ne fait néanmoins aucun tort à la verité de l'Histoire, ni à la certitude que l'on a que ce livre est bien de Nehemie.

Le livre d'*Esther* doit avoir été fait vers le même tems, si Artaxerxe *Longue-main*, comme il y en a apparence, a été le même que *l'Assuerus* d'*Esther*. L'Histoire qu'il contient est bien étrange, & pourroit servir assez naturellement de sujet à un Poëme Dramatique; mais si l'on compare avec soin les Auteurs Grecs, qui ont

parlé de l'Histoire, ou des coutumes des Persans, avec ce qu'il y en a ici; on conviendra sans peine, que cette Histoire n'a été écrite que par un homme, qui a vécu sous l'Empire de Perse. On le pourra reconnoître, en lisant le Commentaire, que l'on donne dans ce Volume, sur ce Livre.

Après avoir tout bien considéré, on en conclut que nous avons ici la véritable Histoire des Hebreux, depuis leur entrée dans le pais de Chanaan, jusqu'au regne d'Artaxerxe *Longue-main*. Si l'on juge du dessein des Auteurs Sacrez, par la chose même, comme on le doit faire, on comprendra 1. qu'il nous ont voulu donner un petit abrégé d'Histoire & de Chronologie, car ce n'est pas ici une histoire complète de neuf cents ans; ni on ne peut pas regarder comme une Chronologie exacte, une Chronologie, où il n'est presque fait mention que d'années entieres: 2. qu'ils ont voulu principalement raconter ce qui regarde la Religion, car pour les autres choses, ils ne les touchent presque que par rapport à cela: 3. qu'ils ont voulu faire particulièrement l'histoire des miracles, que Dieu fit autrefois en faveur de la nation Juive: 4. qu'en-

4. qu'enfin ils ont eu dessein de porter par là les Lecteurs à la vertu & à la piété. C'est là le principal usage que l'on doit faire de l'Histoire Sacrée, & sans quoi toute la connoissance de l'Antiquité Sacrée & Profane seroit inutile.

II. DANS le Commentaire sur les Livres Historiques du Vieux Testament, on ne s'est pas tant étendu, qu'on l'avoit fait sur les livres de Moïse, qui sont plus difficiles, & où il se présente des recherches plus importantes & plus éloignées des connoissances ordinaires. On s'est contenté d'expliquer l'Histoire à la lettre, le plus exactement & le plus régulièrement, qu'il a été possible; sans en tirer les conséquences de Morale & de Théologie, que les Prédicateurs & les Théologiens ont accoutumé d'en tirer. Il n'y a que peu d'endroits, où l'on se soit plus étendu; soit que l'obscurité de la matière, ou son importance le demandât: ou que le stile de l'Auteur Sacré ne fût pas clair, ou qu'il fallût réfuter le mauvais usage, que quelques uns ont fait de certains passages; ou des explications, auxquelles, quoi que fausses, la réputation des Auteurs, qui les ont approuvées, pouvoit don-

ner du poids dans l'esprit de ceux, qui n'examinent pas les choses en elles mêmes. Ailleurs, il y a presque toujours une explication aussi courte, qu'il a été possible. On y recherche d'abord le sens des mots, ou des expressions, qui ont quelque obscurité; & l'on employe pour cela l'usage des Hebreux, la consideration des choses en elles mêmes, la comparaison des Langues voisines à l'Hebraïque, & l'autorité des anciens Interpretes, c'est à dire, des LXX. de la Vulgate, & de la Paraphrase Chaldéenne. Je me suis très-peu servi du secours des autres versions Orientales des Polyglottes. Elles sont ou faites sur la Greque, ou extrêmement licentieuses; comme on le peut voir, d'un coup d'œil, en les consultant sur des passages difficiles. G'est ce qui m'en a entierement dégoûté. Je n'ai non plus employé les Rabbins, que très-rarement, & je n'ai pas beaucoup cité les autres traductions, ou les Interpretes Anciens ou Modernes; parce que je suis persuadé que leur autorité n'est d'aucun poids, pour la recherche du vrai sens. On ne peut considerer, en cette occasion, que la force des raisons; parce que la Langue Hebraïque n'est pas

pas la Langue maternelle ni des Juifs, depuis plusieurs siècles, ni des Interpretes Chrétiens; & qu'ainsi, s'ils ne prouvent pas ce qu'ils avancent, par des raisons décisives, leur suffrage n'est de nulle conséquence. On doit donc tâcher de découvrir les raisons, s'ils ne les ont pas dites, de leurs explications, & les produire, plutôt que leurs noms; qui ne peuvent servir qu'à remplir inutilement le papier, & qu'à repaître vainement l'imagination des Lecteurs. On ne les peut guere citer, que pour renvoyer le Lecteur à ceux qui ont traité de quelque matiere plus au long; ou pour se défendre contre quelques Esprits mal-faits, qui condamnent souvent, par préjugé & comme une nouveauté, ce que de célèbres Théologiens ont avancé il y a long-tems. J'ai souvent cité d'habiles Modernes, dans cette vuë, comme on le verra.

Autrement j'aurois pu très-facilement faire un volume, sur chaque livre du Vieux Testament, si j'avois seulement voulu rapporter les différentes manieres de traduire les endroits, qui ont quelque sorte d'obscurité, & dire en peu de mots les fondements de chaque explication, en rap-

portant les noms des Auteurs, & en examinant ce qu'ils disent, pour choisir en suite ce qui m'auroit paru de meilleur. J'ai crû qu'il valloit mieux marquer simplement ce qui me paroïssoit le plus probable, & en rendre raison en peu de mots. Je n'ai jamais eu dessein d'empêcher que l'on n'eût besoin des autres Interpretes, en ramassant dans un seul Ouvrage tout ce qu'ils ont dit ; mais seulement de proposer ma pensée, sur le sens des Livres Sacrez. Si les Lecteurs s'en accommodent, j'en serai bien-aïse ; sinon, qu'ils prennent la peine de consulter d'autres Interpretes, ou qu'ils essayent de trouver quelque chose de meilleur, & qu'ils en fassent part au Public. Tout le monde le verra, avec plaisir. La Providence Divine a mis ces Livres entre les mains des Chrétiens, pour en chercher le sens, autant qu'il leur seroit possible ; & il n'y a point d'homme sur la terre, qui ait droit d'imposer à un autre la nécessité d'embrasser ses explications. Chacun peut donc dire modestement ce qu'il pense, sans avoir égard à ce que les autres peuvent avoir dit.

Ce n'est pas que pour le fonds des choses, c'est à dire, pour ce qu'il y a
d'es-

d'essentiel dans la Religion Juive, & dans l'histoire du peuple Juif, la plupart des Interpretes, qui sont en quelque réputation, ne s'accordent entre eux. Ces Principes demeurent toujours inébranlables, parmi tous ceux qui ont quelque intelligence de l'Écriture Sainte. Ainsi on ne doit pas s'attendre à voir quelque chose de nouveau, à cet égard. Mais il y a une infinité de circonstances particulières de l'Histoire, où les Interpretes Modernes ont découvert des choses, qui étoient inconnues aux Anciens.

Je ne sai si je puis me mettre de ce nombre, mais je puis assurer que je me suis donné autant de peine; que s'il m'avoit falu découvrir le premier une bonne partie de ce que j'ai dit. Peut-être pourrois-je dire, que je n'ai pas moins découvert des choses, que d'autres Auteurs, que je n'ai pas vûs, peuvent avoir trouvées avant moi, que si personne ne les avoit dites; puis que je les ai puisées dans les sources, sans savoir si d'autres les avoient remarquées. Néanmoins je consens très-volontiers qu'on leur en fasse honneur, si on le veut. Mais si l'on prend garde à la maniere, dont elles sont prouvées ici, on verra bien que ces

preuves font nées de la connoissance de la chose même. Au reste, lors que j'ai su que quelcun avoit fait quelque découverte, je n'ai pas manqué de le citer, ni de renvoyer le Lecteur à cet Auteur.

Après ces remarques générales, je rapporterai ici quelques exemples de ce qu'il y a de plus remarquable sur chaque Livre de l'Histoire Sacrée.

Il est dit Jos. II, 5. *& suiv.* que Rahab trompa ceux, qui lui vinrent demander des nouvelles des espions de Josué, en leur disant qu'ils s'en étoient allez, & il paroît qu'elle leur découvrit la frayeur, où les Chananéens étoient à cause d'eux; ce qui semble une espece de trahison, à l'égard de sa patrie. On répond à cela que les mensonges, qui ne se disent pas légèrement, ni pour nuire, mais pour sauver quelcun, n'ont jamais été regardés, comme défendus; ce que l'on a prouvé sur Gen. XII, 13. A l'égard de la trahison, on répond que Rahab étoit instruite, comme il paroît par son discours, de l'assistance que le vrai Dieu accordoit aux Israélites, & du dessein qu'il avoit fait de les mettre en possession du pais de Chanaan; de sorte qu'elle ne faisoit

soit que se soumettre à sa volonté.

Sur le 18 verset du même Chapitre, il est prouvé que *חֵטָוּת* *thikvah*, ne signifie pas *un cordon*, mais un morceau de drap; de sorte que *Rahab* ne pendit pas à sa fenêtre un *cordon rouge*, comme on le dit, qu'on n'auroit pas bien pû remarquer, mais une piece de drap rouge, qu'on pouvoit voir plus facilement.

Sur le Chap. VIII, 18. on montre que *כִּרְוָן* *chidon* signifie *un bouclier*, & que le signal que Josué donna à ceux, qu'il avoit mis en embuches, contre les habitans de Hai, étoit un bouclier au haut d'une perche. C'est ce que l'on prouve ici & ailleurs, contre *Samuel Bochart*, qui prétendoit que ce mot signifioit *une pique*.

Sur le Chapitre suivant vs. 18. on marque, en peu de mots, pourquoi les Israélites se crurent obligez de garder l'alliance, qu'ils avoient faite avec ceux de Gabahon, qui les avoient trompez. La raison de cela est que les Israélites n'avoient pas mis dans le Traité, qu'ils ne le faisoient que dans la supposition que les Gabahonites étoient des peuples éloignez, & que si cela n'étoit pas, le Traité seroit nul.

N'ayant point insisté là-dessus, mais leur ayant simplement promis de ne leur point faire de mal, les Israélites étoient obligés de garder leur serment, qui ne les engageoit d'ailleurs à rien de défendu par la Loi, comme on le fait voir. On applique à cette action des Israélites le vers de *Publius Syrus*, qui dit que l'on fait bien de garder sa parole, même quand on a fait une faute, en la donnant :

Etiam in peccato, rectè præstatur fides.

On trouvera sur le Chap. X, 12, 13, 14. des remarques assez étendues, à proportion du reste, sur la question si le Soleil s'arrêta réellement, pour donner à Josué le tems de tuer quelques Chananéens de plus, un certain jour. On est du sentiment de *Grotius* & d'autres Interpretes, qui ne croient pas qu'il faille prendre à la lettre les mots de Josué : *soleil arrête toi à Gabahon & toi Lune dans la vallée d'Ajalon*. On montre que l'on ne peut pas presser ces paroles à la rigueur, parce qu'elles seroient fausses, & l'on fait voir que la chose même n'est point vrai-semblable. Le sens est donc que le Soleil parut être à ceux, qui étoient autour de Gabahon, plus long tems sur l'horizon, qu'il n'auroit dû paroître

tre

tre naturellement ; ce qui se put faire par le moyen de la réfraction , ou par quelque autre voye , dont les Anges purent se servir. Ensuite quand le Soleil fut couché , la Lune prit sa place & parut être plus long-tems sur l'horizon , qu'elle ne le pouvoit être naturellement , à ceux d'entre les Israélites qui poursuivirent les Chananéens , jusques dans la vallée d'Ajalon. Ceux qui peseront bien les raisons , que l'on a rapportées sur cet endroit de Josué , verront que ce sentiment est beaucoup plus vrai-semblable que le commun.

On a montré sur le Chap. XIII, 1. par quantité de passages & de raisons , que *Sichor* , qui signifie *noir* en Hebreu , est le véritable nom du *Nil* , & que ce dernier nom signifie seulement *le fleuve*. Les Grecs , qui entendoient ainsi nommer la riviere , qui arrose l'Égypte , s'imaginèrent que c'étoit son nom propre , & de-là vint qu'ils nommerent cette riviere *Νεῖλος*. On l'appelloit encore en Egyptien *Ochem* , ou *Ochemi* , qui signifie *noir* & c'est aussi la signification du mot *Αἴγυπτος* , qui étoit le nom que les Grecs donnoient au Nil , du tems d'*Homere*. On l'avoit nommé de ces noms , par-

ce qu'il voiture un limon noir, qui engraisse les terres. C'est pour la même raison, qu'on nommoit l'Egypte *Chemia*, qui signifioit *noire*, à cause de la noirceur du terrain. Quoi que divers savans hommes eussent remarqué une partie de ce que je viens de dire, on ne trouvoit nulle part cette matiere traitée aussi amplement qu'ici; & personne, que je sâche, n'avoit remarqué la raison du second nom Egyptien du Nil, que j'ai rapporté, ni de celui de l'Egypte.

Je puis dire au reste, que l'on pourra trouver sur Josué une bonne partie de la Géographie de la Terre-Sainte expliquée, parce que ce Livre contient la division de ce país, & les noms des principales villes.

Je me suis beaucoup servi de l'*Onomasticon Sacrum*, publié en MDC CVII. mais ç'a été toujours en comparant ce qu'*Eusebe* & *S. Jérôme* disent avec l'Ecriture Sainte; car il est certain qu'ils se trompent souvent, comme je l'ai fait voir en plusieurs endroits, & comme *Jaques Bonfrerius* Jésuite l'avoit montré avant moi. Voyez Jos. XX, 51. XXIV, 32.

Les Copistes Juifs, non plus les autres, n'ayant pas été infailibles, on ne

ne peut pas douter qu'ils n'aient pu laisser glisser quelques fautes dans le Texte Hebreu, & les plus habiles gens en conviennent. Néanmoins comme nous n'avons aujourd'hui en Hebreu, que le seul exemplaire des Massorettes, & qu'il n'est pas permis de suivre ses conjectures, en cette occasion; on a toujours suivi cet Exemplaire, dans la Version. Mais lors qu'il n'y a aucun sens dans les mots, & qu'en y faisant un léger changement, on en a trouvé un qui paroît bon; on n'a pas fait difficulté de l'indiquer, dans les notes. On en peut voir un exemple remarquable sur Jos. XIX, 34. où il est dit que *les limites de Nephthali aboutissoient du côté de l'orient à Juda vers le Jourdain*. Les mots à *Juda* sont visiblement hors de propos, car Nephthali ne touchoit point Juda vers le Jourdain, comme tout le monde le fait. Les Lecteurs verront, s'ils le souhaitent, ce que l'on dit sur cet endroit-là.

III. LA Langue Hebraïque a, comme toutes les autres, beaucoup d'expressions vives & fortes; mais elle ne ressemble pas à ce langage Attique, si loué par les anciens Rhéteurs, dans lequel il ne manque rien de ce qu'il

faut pour la clarté , quoi qu'il n'y ait aucun mot superflu. Elle est pleine d'un côté de Pléonasmes & de l'autre d'Ellipses. Dans ses narrations, les répétitions ne font point un défaut , ni les omissions une chose qu'elle fuyé. C'est ce qui fait qu'il faut souvent suppléer quelque chose, sans quoi elle renfermeroit un sens contraire à elle même. Par exemple, si l'on veut traduire les Juges mot pour mot, il faudra faire ainsi commencer ce livre : *Après la mort de Josué, les Israélites consulterent le Créateur, en ces termes: qui montera contre les Chananéens, pour les attaquer le premier? &c.* Il s'en suivroit de là que ce qui suit auroit été fait après la mort de Josué; au lieu qu'il est certain, comme on l'a fait voir, que cela s'étoit passé pendant sa vie. On a donc été obligé de suppléer ici quelque chose, & de traduire : *Après la mort de Josué, les Chananéens eurent quelque repos. Pendant qu'il étoit en vie, les Israélites avoient consulté le Créateur, en ces termes &c.* Il est certain que toutes les Tribus se saisirent au moins d'une partie des terres, qui leur furent partagées, pendant la vie de Josué, & c'est ce qui paroît par son livre.

vre. Il ne faut pas s'imaginer qu'un peuple, où il y avoit cinq cents mille hommes d'âge à porter les armes, tel qu'étoit le peuple d'Israël, qui reçut des terres à l'occident du Jourdain, pût vivre long-tems dans un même lieu. Il n'avoit plus alors la manne, & il est visible qu'il dût s'étendre au long & au large, dans le pais de Chanaan, pour y pouvoir subsister, & commencer au plutôt à le cultiver avec soin. Il est même difficile de comprendre comment une si grande multitude pouvoit vivre dans un si petit pais, où il demeura encore une partie des anciens habitans, sur tout le long de la mer, au midi & au septentrion; je veux dire dans le pais des Philistins & dans celui des Phéniciens. Mais il n'est pas possible que, dans une histoire si ancienne & si courte, il n'y ait de grandes difficultez. Ce qu'on peut faire à présent n'est pas de les lever toutes, mais de les diminuer autant qu'il est possible; en explicant comme il faut le Texte Sacré, par le moyen des supplémens nécessaires.

Sur le Chap. II, 11. on prouve que le mot de *Babal*, parmi les Phéniciens, étoit le nom général de la Divinité, qui devenoit particulier, lors que l'on

Y

y ajoûtoit quelque chose, comme *Babal-berith*, *Babal-zebub* &c. Ainsi quand on trouve *Babal* tout seul, cela veut dire *un certain Babal*, ou un certain Dieu, que l'on adoroit en quelque endroit; car les Phéniciens, qui servoient plusieurs Dieux, ne parloient pas comme les Hebreux, qui en nommant le mot *Adonai*, ou *Elohim*, n'entendoient qu'un seul Dieu, parce qu'ils n'en croyoient qu'un. Cela sert à entendre bien des endroits de l'Écriture, qui autrement deviennent obscurs.

On montre, au même endroit, l'origine du mot *Astarte*, ou *שְׁתֹרְתָא* *hasthoreth*, comme parloient les Hebreux, ou *שְׁתַרְתָא* *hasthartha*, selon la prononciation Phénicienne. On tire ce mot de *שׁוּ* *housch*, assembler, & *תור* *thor*, taureau, en Syriaque; parce que ce mot marquoit, chez les Phéniciens, la même Divinité que les Grecs ont nommée *Aprodité*, & les Latins *Venus*. Ils croyoient que cette Divinité faisoit sentir particulièrement sa force aux Taureaux; sur quoi l'on peut consulter *Virgile* *Georg. Liv. III. vs. 209. & suiv.* On prouve, par *Philon de Byblos*, qu'*Astarte* étoit la même que *Venus*; & il

pa-

paroît encore, par le même, que les statues de cette Déesse avoient sur la tête une tête de Taureau. C'est de là que vient l'expression Hebraïque עֲשֵׁתוֹת קַרְנַיִם *hasteroth karnajim*, les *Astartes cornues*, qui a été le nom d'une ville; ou apparemment on adoroit cette Déesse, sous cette forme. Cette Etymologie, également fondée sur la Langue & sur l'histoire, m'a paru beaucoup meilleure, que celle des Rabbins, qui à cause que עֲשֵׁתוֹת *hastheroth* signifie des petits de brebis, croient que cette Déesse étoit représentée sous la forme d'une brebi; sans en donner aucune preuve historique.

Sur le Chap. III, 22. du même livre, on fait voir assez probablement que le mot מִרְשָׁדוֹן *pharschedon* signifie l'espace qui est au dessous des reins, & que מִסְדֵּרוֹן *misderon* est une cour environnée d'un portique. Ce sont des mots rares & qui sont peut-être de la Langue des Moabites. Au moins l'Historien Sacré s'en sert, en parlant de la mort d'Heglon, Roi des Moabites, & ils ne se trouvent pas ailleurs.

On a expliqué plus au long, que le reste, le Cantique de Debora, qui est au Chap. V. parce que le style en est

est poétique, & par conséquent plus obscur. Il est en vers rimez, comme on le verra à la fin des Notes, sur ce Chapitre. C'étoit-là en quoi consistoit la Poësie des Hebreux, comme je l'ai montré dans *un Essai* sur cette matiere, inseré dans la *Bibliothèque Universelle* Tome IX.

Comme *Jabel*, qui tua *Sisara*, après l'avoir reçu dans sa tente, est louée dans ce Cantique, pour cette action; on traite en peu de mots cette question, *si l'action de Jabel étoit permise?* Il y a des raisons pour & contre. Mais on ne la sauroit excuser, qu'en supposant que la tyrannie de *Jabin*, dont *Sisara* étoit le Général, étoit venue à un degré si intolérable; qu'on n'étoit plus obligé de garder envers eux aucunes mesures.

Sur le Chap. VII, 4. on soupçonne, sur de fortes raisons, qu'aulieu de lire *de la montagne de Galahad*, il faut lire, *de la montagne de Gilboa*. Les Lecteurs, qui ont quelque goût de la Critique Hebraïque, pourront examiner cet endroit, & voir s'ils pourront trouver quelque chose de meilleur. On l'embrassera avec plaisir.

C'est l'opinion commune que les Hebreux ne partageoient la nuit qu'en
trois

trois veilles, parce qu'il n'est fait mention, dans le Vieux Testament, que de la veille du matin, & de la veille du milieu, d'où l'on a conclu, qu'il y en avoit eu de plus seulement une troisième, qui commençoit avec la nuit. Cependant *Joseph Scaliger*, dans son VII. Livre de la Correction des Temps, prétend que les Hebreux partageoient l'espace de vingt-quatre heures en quatre veilles, dont deux étoient de la nuit, & les deux autres du jour. On le réfute au long, sur Jug. VII, 19. de peur que l'autorité d'un si grand homme ne trompe les Lecteurs.

Les Lecteurs verront aussi une assez longue réfutation de la pensée de *Jean Spencer*, qui a cru que Gedeon avoit fait des *Theraphims*, au lieu que l'on soutient qu'il ne fit qu'établir un nouveau Sacrificateur, Jug. VIII, 27. Quoique j'aye marqué beaucoup d'estime, pour cet Auteur, dans mon Commentaire sur le Pentateuque, je n'ai pas laissé de le réfuter sur des matières importantes; comme sur la signification des mots *Urim & Thummim*, sur le *Bouc d'Hazazel*, ou du précipice, & sur d'autres sujets. De ce que l'on estime un Auteur, il ne s'en-

s'enfuit pas que l'on doive suivre tous ses sentimens ; ni de ce qu'on en rejette quelques uns, qu'on le méprise pour le reste. C'est-là la conduite des esprits outrez , s'il est permis de parler ainsi, qui ne savent garder aucun milieu.

Sur le vf. 33. du même Chapitre j'ai aussi réfuté *Samuel Bochart*, sur la Divinité nommée *Babal-berith*, qu'il prétend avoir été une Déesse adorée dans la ville de *Beryte*. Toutes les fois, que j'ai profité des lumieres de ce grand homme, je l'ai cité avec soin, & lui ai fait honneur de toutes ses découvertes ; mais je l'ai aussi réfuté, quand j'ai crû qu'il se trompoit. Comme il y a de l'envie & de la mauvaise foi à s'attribuer ce qui appartient à un autre ; il y a de la bassesse à admettre quoi que ce soit, sans examen, dans cette sorte de choses. Sans s'égaliser à *Scaliger*, ou à *Bochart*, on peut très-bien examiner ce qu'ils disent, & rejeter ce en quoi on trouve qu'ils se font trompez ; pourvû qu'on le fasse avec les égards, que l'on doit avoir pour la réputation de ces grans hommes. Je puis dire que j'en ai toujours usé ainsi, dans tout ce que j'ai écrit sur la Bible, & ceux qui l'ont lû, ont bien

bien pu remarquer qu'il n'y a rien de plus véritable. *Bochart* a expliqué sans doute quantité de passages du Vieux Testament très-heureusement, & ce seroit une sottise que de ne pas profiter de ses lumières, dans un nouveau Commentaire, sur l'Écriture Sainte, en le citant; mais il n'y a que des gens, qui ne l'ont pas lu, & qui ne sont pas même en état de l'entendre, qui soient capables de s'imaginer qu'on puisse faire un Commentaire complet sur aucun livre du Vieux Testament, par le moyen des Ecrits du seul *Bochart*; ou qu'il n'y ait pas encore une infinité de découvertes à faire après lui, & qu'il n'y ait rien à redresser dans ses pensées.

Je n'ai pas suivi son sentiment, sur les *Mahonites*, dont il est parlé Jug. XI, 12.

J'ai aussi réfuté sur le Chap. XI. ceux qui croient que Jephthé fit vœu d'immoler tout ce qui lui viendroit au devant, quand même cela n'auroit pas été permis, & qu'il immola sa fille. J'ai réfuté en particulier *Louis Cappel*, que je cite fréquemment avec éloge, comme il le mérite. Il me semble qu'il vaut mieux dire que la fille de Jephthé fut donnée au Souverain

rain Pontife, pour le servir en tout ce que pouvoit faire une fille, pour ce qui regardoit le Tabernacle, sans se marier jamais. Ce fut ainsi qu'elle fut au Créateur, selon le vœu de son Pere. Les Lecteurs jugeront de cette explication, sur laquelle je me suis un peu plus étendu, que je n'ai accoutumé.

Ceux qui ont lû les Antiquitez Judaïques de *Joséph*, & qui les ont comparées à l'Histoire du Vieux Testament, ont pu voir la maniere libre, ou plutôt licentieuse, dont il la raconte; mais ceux qui en voudront voir des exemples, n'ont qu'à lire ce que l'on dit sur l'histoire de Samson, au Ch. XIII. des Juges.

Sur le Chap. XIV, 8. on a réfuté en un mot l'opinion de ceux qui croient que des Abeilles nâquirent de la pourriture du corps du Lion, que Samson avoit tué. Mais on peut voir là-dessus ce que l'on a dit, sur la formation des Insectes, dans la Physique Liv. IV. chap. 3. *Bochart* n'a suivi l'opinion commune des Anciens, & même des Modernes, que pour n'avoir pas eu assez de connoissance de la bonne Philosophie, qui ne faisoit que naître de son tems. Ceux qui ont étudié

dié ses Oeuvres, avec jugement, ont bien pu remarquer, qu'encore que ce fût un homme incomparable, pour la connoissance des Langues Orientales, & pour la lecture des anciens Grecs & Romains; il n'étoit pas aussi habile sur les matieres, où il faut plus faire d'usage de son raisonnement, que de ses lectures. J'en rapporterai bientôt un exemple.

Mais je remarquerai auparavant que ce que j'ai écrit, sur l'histoire de *Samson*, & sur le XV. Chap. des *Juges* en particulier, étoit déjà imprimé, lors qu'un savant homme & qui a de l'esprit, a publié en Allemagne une petite Dissertation Française des *Renards de Samson*. Il croit qu'aulieu de traduire **רְמָשׁוֹת** schouhalim, *des renards*, il falloit traduire *des gerbes*, ou *des javelles*, au bout desquelles Samson mit le feu, pour bruler les bleds des Philistins. Il est vrai qu'on pourroit attribuer cette signification au mot Hébreu; mais si l'on prend garde à toute la narration, on verra clairement que l'Auteur Sacré n'a pu entendre que des *Renards*, ou d'autres animaux semblables. On a cru trouver des vestiges de cette histoire, en un endroit d'*Ovide* du IV. Livre des *Fastes*;

tes ; mais il y a plus d'apparence que ce Poëte parle d'une chose véritablement arrivée en Italie , comme on le fait voir.

Sur ce même Chapitre des Juges , j'ai réfuté au long , après de très-savans hommes , l'opinion de ceux qui ont cru que Samson ayant soif , Dieu créa du néant de l'eau , dans le creux d'une dent de la machoire d'un Ane , dont Samson s'étoit servi contre les Philistins. J'ai fait voir , comme il me semble , avec beaucoup d'évidence , que l'Histoire Sacrée dit seulement que Dieu ouvrit un fossé , ou un creux dans la terre , dans l'endroit qu'on nomma *Lechi* , ou *mâchoire* ; depuis que Samson y eut jetté la mâchoire d'Ane ; & que de ce creux il sortit une fontaine , où il desaltera sa soif. C'est un assez grand miracle , sans qu'il soit besoin de supposer que Dieu créoit du neant de l'eau dans cette mâchoire , à mesure que Samson buvoit. Cependant ce dernier sentiment a été celui de *Bochart* , qui , en cette occasion , n'a pas fait assez d'usage de son jugement , & a même donné en quelque maniere la torture aux paroles du Texte Hebreu , pour y trouver ce sens , comme on le ver-

ra

ra dans ma remarque. Je ne m'arrête à ces réflexions, que pour montrer quel usage on doit faire des Ecrits des plus habiles gens.

Sur l'histoire de la mort de Samson, qui fit perir plusieurs milliers de personnes avec lui, en renversant un bâtiment, qui l'écrasa lui même, comme il est dit Jug. Chap. XVI. j'ai rapporté, après de savans hommes, un passage remarquable de *Pline*, où il dit que Curion fit faire deux théâtres de bois, qui rouloient chacun sur un pivot, & qui étant tournez en dedans faisoient un Amphitheatre, qui pouvoit contenir tout le peuple Romain, & le faire perir en se relâchant : *Ecce populus Romanns velut duobus navigiis impositus, binis cardinibus sustinetur & se ipsum depugnantem spectat, periturus momento aliquo, luxatis machinis.* Ce sont les paroles de *Pline*, dans son Histoire Naturelle, Livre XXXVI. cap. 15. J'y ai ajoûté un passage de *Tacite*, qui dit dans ses Annales Liv. VI. c. 62. que dans un Amphithéâtre de bois fait à Fidenes, du tems de Tibere, & qui se rompit, pendant que l'on y regardoit un combat de Gladiateurs, il y eut cinquante mille personnes de tuées, ou de

bleffées. Il y a apparence que le bâtiment, que Samfon renverfa, étoit auffi un bâtiment de bois, de cette nature; encore qu'on ne puiffe pas en marquer la forme.

IV. QUOI QUE le livre de *Ruth* foit court, il y a plufieurs expreffions obscures, & des allufions à diverfes coûtumes des anciens Hebreux, qu'il a fallu expliquer un peu plus au long. Par exemple, fur le Chap. IV, 5. il a fallu faire voir, contre le fameux *Jean Selden*, que l'action de Bohaz, en époufant *Ruth*, étoit fondée fur la loi qui ordonnoit au plus proche parent d'époufer la veuve de fon frere, ou de fon parent, mort fans enfans; pour lui fusciter de la pofterité, ou des enfans, qui fe difent les enfans, comme il eft ordonné Deut. XXV, 5. On a auffi montré, fur le même endroit, ce que c'eft que *fusciter le nom d'un mort à une poffeffion*; ce qui veut dire, faire en forte que l'on nomme cette poffeffion, la poffeffion d'un tel qui eft mort.

V. JE ne me fais pas beaucoup arrêté aux explications particulieres des mots & des expreffions des Auteurs Sacrez, lesquelles on pourroit trouver ici. Il y en a un trop grand nombre,

bre, & cela ne se peut pas faire commodément en François. On trouvera quantité de remarques de cette sorte, sur les Livres de Samuel, dès le commencement. J'ai aussi eu soin, comme je l'ai déjà dit, de comparer les anciennes Versions avec l'Original, dans les passages obscurs, & j'ai souvent repris les défauts de ces Versions; comme je m'en suis servi, au contraire, lors que j'ai crû que leurs Auteurs avoient raison, pour redresser les Versions Modernes; qui sont souvent formées sur l'autorité seule des Rabbins, qui n'avoient appris l'Hebreu que par étude, non plus que nous.

On trouvera sur 1. Sam. I, 15. quelques remarques, sur la Version des Septante, qui feront voir que les anciens Juifs n'étoient nullement Grammairiens. La mere de Samuel dit à Heli, Souverain Pontife, qu'elle étoit triste & chagrine, en Hebreu **רוח קשה** *kischath rouahh*, *dure d'esprit*. Les Septante semblent avoir lu, au lieu de **רוח קשה** *rouahh*, *esprit*, **יום** *jom*, *jour*, & ont traduit mot pour mot: *je suis une femme dur jour*, *γυνὴ ἢ σκληρὰ ἡμέρα ἐγὼ εἶμι*. Il est vrai que c'est une expression Hebraïque, qui se trouve Job. XXX, 25. Mais il faudroit au moins

traduire *dure de jour*, c'est à dire, qui a un jour, ou un tems dur & fâcheux à essuyer. Aussi dans quelques MSS. Grecs, il y a *ἐν σκληρᾷ ἡμέρᾳ*, dans un jour dur. Mais la premiere maniere de lire est la veritable, puis que *Philon*, dans son livre de l'yvrogerie, cite ce passage de cette maniere. Il y a encore une faute, dans la version Greque de cet endroit, comme on l'a lit dans les meilleurs MSS. qui se trouve aussi dans *Philon*; c'est qu'*Heli*, qui étoit un vieillard, y est nommé *παιδάριον*, petit garçon. Elle s'est nommée elle même dur jour, dit cet Auteur, en égard à ce petit garçon qui se moquoit d'elle; car le chemin, qui conduit à la vertu paroissoit à ce garçon & à tout autre personne peu sage raboteux & difficile. Ces gens trouvoient tout ce qu'ils vouloient dans l'Écriture Sainte, en l'expliquant de la sorte; & quand elle auroit dit tout le contraire, il n'y auroient pas moins trouvé leur compte. Il y a apparence que les Interprètes Grecs avoient traduit autrement, comme on le fait voir; quoi que *Philon* cite leurs paroles, comme nous les voyons dans nos exemplaires. Les fautes de cette Version sont très-anciennes & le peu de

CON-

connoissance, qu'on avoit de l'Original & de la bonne Critique, les a conservées.

Sur le Chap. II. on explique le Cantique d'Anne & on l'a mis ensuite en vers Hebreux rimez, comme il étoit distingué autrefois. On prouve sur le vs. 2. que le mot de *Saint* se prend pour celui de *Dieu*; ce qui sert à entendre divers passages de l'Ancien Testament. Un peu plus bas Dieu est nommé le *Dieu des sciences*, pour marquer qu'il fait tout. Cette expression est remarquable, & ne se trouve pas ailleurs.

Au vs. 21. du même Chapitre, on a suppléé: *Et les prieres d'Heli ne furent pas vaines, à cause de la suite, car Dieu eut soin d'Anne.* Ceci servira à confirmer la première remarque, que l'on a faite sur le livre des Juges.

Le vs. 25. a fait de la peine aux Interpretes & c'est pourquoi on s'y est un peu plus étendu. Voici comme on l'a traduit: *Si quelcun commet une faute contre un autre, le Magistrat en jugera; mais si quelcun commet un péché contre le Créateur, qui intercedera pour lui? Mais ils ne voulurent pas écouter la voix de leur pere; c'est pour-*
E 3. *quoi.*

quoi le Créateur trouva bon de les faire mourir. C'est-là la fin de l'exhortation qu'Heli fit à ses fils, & le peu de succès qu'elle eut. Dans les paroles de ce Souverain Sacrificateur, on a traduit le mot **אלהים** *elohim*, par celui de *Magistrat*; à cause de l'opposition manifeste, qu'il y a entre ces paroles & ce qui suit, comme on le fait voir dans la remarque, que l'on a faite là-dessus. Heli a égard à ce péché contre Dieu, que l'on appelloit *un péché à main levée*, c'est à dire, commis ouvertement & à dessein de violer la Loi, après en avoir parlé méprisamment. Il n'y avoit point de sacrifice sous la Loi, pour cette espèce de péché.

La particule Hébraïque, que l'on a traduite, dans les paroles suivantes, *c'est pourquoi*, est la particule **כי** *chi*, qui signifie ordinairement *parce que*; mais comme il y a plusieurs exemples de la signification, qu'on lui donne, on l'a préférée à l'autre. La raison de cela est que les hommes ne pechent pas, parce que Dieu veut les faire perir; mais que Dieu veut les punir, parce qu'ils ont péché. L'idée, que la Raison & l'Écriture Sainte nous donnent de la Sainteté & de la Justice de Dieu,

NOUS

nous obligent de choisir cette explication préférablement à l'autre, qui n'est pas compatible avec ces Attributs de la Divinité.

On entend ordinairement ce qui est dit de la peine de ceux de Beth-semes 1. Sam. VI, 19. pour avoir regardé dans l'Arche, comme si Dieu en avoit fait mourir cinquante mille, & soixante & dix; mais *Bochart* rejette avec raison cette explication, parce qu'il y a dans l'Hebreu, mot pour mot; *il frappa parmi les gens de Beth-semes, parce qu'ils avoient vû dans l'Arche du Créateur; il frappa parmi le peuple soixante & dix hommes, cinquante mille hommes.* Pour dire en Hebreu cinquante mille & soixante & dix hommes, on met, comme en François, le plus grand nombre le premier. C'est ce qui a fait que *Bochart* a traduit: *il frappa parmi ce peuple soixante & dix hommes, ce qui faisoit cinquante pour mille, ou la vintième partie.* Mais cette explication est trop recherchée, & il est plus naturel de dire que Dieu *frappa soixante & dix hommes sur cinquante mille hommes, qui étoient arrivez de toutes parts, pour voir l'Arche de retour sur les terres des Israélites.* On verra de quel-

le maniere on appuye cette explication, dans le Livre même.

Au Chapitre XIII, 5. où il est parlé de la guerre que les Philisthins firent aux Israëlités, en ce tems-là, il est dit que les Philistins avoient *trente mille chariots, & six mille chevaux.* Bochart a fait voir, dans un endroit de son *Hierozoicon* que l'on cite; comme l'on fait toujours, quand on rapporte quelque chose qui lui appartient; que le nombre des chariots, qu'il y a ici, est exorbitant, & qu'il n'y en a jamais tant eu, dans les plus grandes armées des Rois de Perse. Il croit donc qu'au lieu de *trente mille*, on doit mettre ici *trois mille*, & il trouve encore que c'est trop, si l'on n'entend que des chariots de guerre. Il lui semble qu'il faut supposer qu'une bonne partie étoit des chariots de bagage. Pour la correction qu'il fait, il l'appuye sur l'autorité des Interpretes Syriaque & Arabe, qui ne mettent que trois mille. Je croirois que ces Interpretes, qui se donnent beaucoup de licence, n'ont pas trouvé d'autres nombres, dans leurs MSS. que ceux que nous voyons dans les exemplaires Grecs & Hebreux; mais qu'ils ont cru qu'il falloit corriger de la sorte.

parce

parce que la chose le demande ainsi. En effet, on se convaincra que le nombre des chariots est trop grand, si l'on considère le petit espace de terre, que les Philistins occupoient le long des Tribus de Dan & de Simeon. Il n'étoit pas possible d'en tirer six mille chevaux, & soixante mille chariots, qui avoient pour le moins chacun deux chevaux, & deux hommes; sans parler de l'Infanterie, qui étoit très-nombreuse. Si l'on dit que c'étoient des troupes auxiliaires des nations voisines, ou qui étoient accourues, pour participer au butin; on trouvera que les Philistins ne pouvoient pas avoir assez d'argent, pour payer une si nombreuse armée. Le pais des Juifs, non plus que le leur, n'étoit pas en état de lui fournir assez de vivres & de fourrage, pour y pouvoir subsister; outre qu'il auroit été dangereux pour les Philistins d'avoir une armée étrangère chez eux, qui pouvoit les subjuguier eux mêmes très-facilement. De plus on fait qu'il y avoit toujours plus de cavalerie, que de chariots, dans les armées; parce que les chariots demandoient le double de chevaux & d'hommes. Il faut donc convenir que ce nombre est de beaucoup

trop grand, & peut-être qu'il seroit mieux d'attribuer cela aux Copistes Juifs; qui, par une sottise envie d'enfler les victoires de leur Nation, ont augmenté le nombre de leurs ennemis. La plupart des difficultez de cette espece viennent ordinairement d'un trop grand nombre & très-rarement d'un trop petit; ce qui fait qu'il y a lieu de former ce soupçon. Que si quelcun trouve quelque meilleur moyen de lever la difficulté, on l'embrassera avec plaisir. Il ne s'ensuit pas de là, au reste, que l'Histoire soit douteuse; car il y a de semblables difficultez, dans toutes les anciennes Histoires, dont le fonds ne laisse pas d'être veritable. Cette remarque est importante, pour défendre l'Histoire Sacrée, contre les Libertins, qu'on ne sauroit gagner que par-là; puis que c'est leur donner cause gagnée, que de soutenir contre eux des choses impossibles.

Il y a une difficulté considerable, sur le Chap. XVII, 55. où Saül témoigne ne savoir point quel étoit le pere de David, quand ce dernier se présenta pour combattre Goliath; quoi qu'au-paravant David eût joué de la guitarre devant lui, qu'il eût gagné son amitié, qu'il eût demeuré chez lui & que

Saül:

Saül l'eût fait son Ecuyer. Il semble, néanmoins que Saül, ni Abner ne le connoissoient point, quand il combattit Goliath; ce qu'on ne peut point concevoir, après ce que l'on a dit. Quelques uns ont cru se tirer d'affaire, en disant que l'ordre étoit renversé & qu'il falloit mettre l'histoire de Goliath, avant celle de la phrénésie de Saül, que David adoucissoit, en jouant de la guitarre. Mais ils ne prennent pas garde que ceux, qui recommanderent David à Saül, pour jouer de la guitarre devant lui, lui en parlerent aussi comme d'un jeune homme qu'il ne connoissoit pas. Ils n'auroient pas manqué, en cette occasion, de dire que c'étoit celui, qui avoit tué Goliath, si cette action avoit été faite auparavant. Voyez 1. Sam. XVI, 18. & suiv. Outre cela il est dit, au commencement du Chap. XVIII. que Saül retint David près de lui, depuis qu'il eut tué Goliath, & ne lui permit point de retourner chez son pere. On a donc mieux aimé dire, que Saül connoissoit bien David, mais qu'il avoit oublié quel étoit le nom de son Pere; parce que cette explication est fondée sur la conversation de Saül & d'Abner, où il n'est parlé pro-

prement que de cela. Néanmoins si quelcun trouve quelque chose de mieux, il obligera le Public, de le lui communiquer.

Sur le Chap. XXV, 22. on trouvera une remarque contre *Bochart*, sur l'origine de cette expression: *il ne lui laissera personne, qui pisse contre la muraille*; où l'on fait voir que ceux, qui disent quelle tire son origine des chiens, ont raison; & que c'est comme si l'on disoit, qu'il tuera tout, sans en excepter même les chiens.

On verra ensuite le discours d'Abigail à David, expliqué assez au long; car il y a plusieurs termes, qui méritent explication. Par exemple, on a fait voir que *פְּבוֹכָב* *pbokab*, signifie l'inquietude que donne une mauvaise action, que la conscience reproche. La Langue Arabique a servi à découvrir cette signification.

Comme on a employé les Langues Orientales, pour l'explication de l'Hebraïque; on a aussi employé fréquemment les Auteurs Grecs & Latins, quand on y a trouvé des passages propres à éclaircir les choses mêmes, ou l'histoire, ou les coutumes, ou les expressions; quoi que l'on ait pris soin de ne pas trop accumuler
d'exem-

d'exemples, & de ne pas outrer la matiere, en mettant des passages paralleles, pour des choses qui sont communes à toutes les Langues, & qui n'ont rien de particulier.

Il est dit 1. Sam. XXVI, 7. que Saül dormoit, dans le milieu de ses chariots, son javelot auprès de lui. On montre, par *Homere* & par *Silius Italicus*, que c'étoit l'usage des gens de guerre, dans les tems les plus éloignez. Il y avoit aussi, près du chevet de Saül, un gobelet plein d'eau, pour boire, en cas qu'il eût soif, pendant la nuit, sur quoi l'on pourra aussi voir *Nehem. IV, 23.* Pour peu qu'on feuillète le volume, on trouvera quantité d'exemples semblables; que j'avois en partie ramassés depuis longtems, dans la vuë de les employer, comme je l'ai fait, dans ce second volume, aussi bien que dans le premier.

Sur le Chapitre XXVIII: j'ai expliqué l'histoire de la Nécromantienne d'Hendor, que Saül consulta, où j'ai fait voir, après *Mr. Van Dale*, auquel je renvoye le Lecteur, qu'il ne se passa rien en cette occasion, qui ne pût être l'effet d'une pure adresse humaine. Cette Histoire est néanmoins très-

remarquable, parce qu'il paroît par là que l'on croyoit, parmi les Orientaux, l'existence des Ames après la mort.

Le Livre II. de Samuel fournira aussi plusieurs endroits, qui méritent d'être examinés, par ceux qui se plaisent en cette espece d'étude. On croit, par exemple, qu'il y eut un peu de politique, dans l'action de David, qui fit mourir un Hamalekite, qui se vantoit d'avoir tué Saül, à la priere de Saül lui même; pour l'empêcher de tomber vivant entre les mains des Philistins, comme il est dit 2. Sam. I, 14. On auroit pu produire bien des exemples, tirés de l'Histoire Romaine, d'esclaves qui ont été loués pour avoir tué leurs maîtres, dans de semblables conjonctures; mais on a cru que cela n'étoit pas nécessaire. On trouvera aussi quelques remarques politiques sur cette expression: *tu paîtras mon peuple*, qui est 2. Sam. V, 2. Les ennemis des Princes & des Peuples expliquent ordinairement ces paroles, d'une maniere également contraire aux vrais interêts des Princes & au bonheur des Peuples. On en verra quelques autres semblables, sur l'histoire du regne de Saül.

On:

On a expliqué contre *Bochart* ces mots du même Chap. V, 6. *vous n'entrerez ici, qu'après en avoir éloigné les aveugles & les boiteux; ce qui étoit la même chose, que s'ils eussent dit: David n'entrera point ici; & on les entend des statues des Dieux, que les Jebuséens avoient dans la citadelle de Sion, & qu'ils nommoient par ironie, à la maniere des Hebreux, les aveugles & les boiteux.* Il y a encore d'autres termes, dans cette histoire, qui sont fort obscurs, & que l'on a tâché d'éclaircir.

On a prouvé sur le Chap. VI, 5. que מנענימ *mnahnehim* signifie des cymbales, qui n'étoient autre chose, que deux hémispheres de cuivre, ou d'argent creux, que l'on frappoit l'un contre l'autre, du côté concave. En effet ננב *nouab* signifie *mouvoir*. Ailleurs ce même instrument est nommé מצלתים *mtsilthajim* 1. Chr. XIII, 8. On a aussi montré que צלצל *tsiltsel* est un *sistre*. Ces deux mots viennent de צלצל *tsalal*, qui veut dire être secoué, comme *sistrum* de *scien* *secouer*; parce que ces instrumens ne rendent aucun son, qu'en les secouant. *Bochart* avoit bien vu la signification du mot צלצל *tsiltsel*, mais il la tiroit de la signification

tion de ce même verbe, selon laquelle, il signifie *tinter*; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il confondoit les Sifres avec les Cymbales, dont la figure est tout à fait différente. * Voyez ce qu'on a remarqué sur les Cymbales, sur 1. Cor. XIII, 1.

Sur le Chap. XII. où le Prophete Nathan fait en sorte que David se condamne par sa propre bouche, en lui racontant une Parabole, qu'il ne s'apperçut pas d'abord s'adresser à lui; on a fait voir, en peu de mots, que l'usage des Paraboles, qui étoit commun parmi les Orientaux, étoit excellent; en ce que ceux, à qui on les disoit, les écoutoient plus attentivement, parce qu'ils croyoient qu'il s'agissoit d'histoires qui ne les regardoient pas, s'en offensoient moins, & étoient réduits par là plus facilement à avouër qu'ils avoient tort, que si on les attaquoit directement. On a cité là-dessus un beau passage † de *Senneque*, qui dit en parlant de la maniere d'enseigner des plus anciens Philosophes: „ ceux qui parloient simplement

* On verra dans l'Art. III. un échantillon d'une Dissertation sur le Sifre, par un homme qui a de l'esprit & du savoir.
† Ep. LIX.

„ ment & pour montrer ce qu'ils vou-
 „ loient dire, sont pleins de Parabo-
 „ les, que je crois nécessaires; non
 „ pour la même raison, pour laquelle
 „ les Poètes s'en servent, mais com-
 „ me des secours à nôtre foiblesse,
 „ pour rendre les choses plus présen-
 „ tes aux auditeurs & à ceux que l'on
 „ instruit: *Illi qui simpliciter & de-*
monstrandæ rei causâ loquebantur, pa-
rabolis referti sunt, quas existimo ne-
cessarias, non ex eadem causa, quâ
Poëtis, sed ut imbecillitatis nostræ ad-
minicula sint & ut discentem & audien-
tem in rem præsentem adducant.

Au vs. 12. du même Chapitre Dieu dit à David: *j'exciterai du mal contre vous, qui viendra de vôtre propre famille. Je prendrai vos femmes en vôtre présence, je les donnerai à vôtre prochain, & ce Soleil les verra coucher avec lui &c.* Comme ces paroles peuvent sembler décrire l'intervention de Dieu dans le mal, d'une maniere qu'on ne pourroit pas concilier avec sa Sainteté, si on les entendoit à la rigueur, on s'est un peu étendu sur cette matiere. Après avoir remarqué que *le mal*, que Dieu dit qu'il *excitera*, doit être regardé comme un *mal physique* à l'égard de David, on montre

tre que Dieu n'intervient dans le *mal moral*, pas autrement qu'en souffrant qu'il se fasse; quoi qu'il sâche qu'il arrivera, s'il ne l'empêche, & qu'il puisse l'empêcher; & qu'en dirigeant les circonstances, en sorte que sans qu'il approuve aucune mauvaise action, il les tourne de la maniere dont il lui plait. Ainsi il dit *qu'il donnera à Absalom les femmes de David*, pour dire qu'il mettra Absalom en état d'en abuser; car Dieu ne lui fit point dire qu'il les lui donnoit, ni ne l'en fit pas légitime possesseur. Il ajoute: *parce que vous avez fait ceci en secret, je le ferai devant tout Israël & devant le Soleil.* Dieu reproche à David la maniere dont il avoit abusé de la femme d'Urie, & dont il l'avoit enfin épousée, après la mort de cet homme; & il dit qu'on abuseroit tout publiquement des femmes de David, parce qu'il prévoyoit le conseil qu'Achitophel donneroit à Absalom. Dieu n'intervint là-dedans, par aucun commandement, ni par aucune action, qui engageât Achitophel à donner ce conseil, ni Absalom à l'exécuter. Il faut nécessairement expliquer ainsi la Prophetie de Nathan, on faire Dieu auteur du mal, ce que l'on doit re-

gar-

garder comme la plus dangereuse pensée, qui puisse monter dans le cœur humain. C'est pour cela qu'on s'est un peu étendu là-dessus, car ailleurs on n'a plus traité cette matière si au long.

Sur le *vs.* 31. où il est dit que David avoit fait scier les Hammonites, qu'il avoit fait passer sur eux des herfes de fer, qu'il les avoit fait mourir à coups de haches, & en les faisant passer par des fours à brique; on a remarqué qu'il falloit que les Hammonites eussent accoûtumé de se servir de semblables supplices, & qu'ils les eussent employez contre les Juifs. Autrement ces supplices auroient été excessifs, & l'on ne pourroit pas excuser David là-dessus.

Il est dit au Chap. XIV, 26. que la chevelure d'Absalom, lors qu'il la faisoit couper, ce qu'il faisoit tous les ans, pesoit *deux cents sicles*; ce qui revient à cent onces Romaines. On fait qu'il n'y a aucune chevelure, qui soit d'un si grand poids, ni qui dans un an puisse croître au delà de trois ou quatre travers de doigts. On conclut donc de là que les Copistes ont fait quelque faute dans les nombres, & l'on réfute divers endroits d'une lettre

tre, que *Bochart* a écrite sur cette matière: aussi bien. que ceux qui cherchent ici une sorte de Sicle, plus léger que le Sicle ordinaire des Hebreux. Sur le Chap. XVIII, 9. où plusieurs Interpretes croyent qu'Absalom demoura suspendu à un arbre par ses longs cheveux, ce qui est très-difficile à comprendre; on montre que l'Écriture ne dit autre chose, sinon qu'Absalom engagea sa tête dans des branches étroites & embarrassées, qui le retinrent.

Au Chap. XXI. il est parlé d'une famine, que Dieu envoya aux Israélites; parce que Saül avoit tué nombre de Gabahonites, contre la parole que Jofué leur avoit autrefois donnée. Le mal ne finit que par la mort de sept personnes de la posterité de Saül, qui furent livrez aux Gabahonites, qui les crucifierent. On conclut de là qu'il faut que les Israélites, aussi bien que la posterité de Saül, eussent contribué à la mort des Gabahonites, ou qu'ils l'eussent au moins approuvée; parce que Dieu les en punit. On voit ici au reste un exemple remarquable d'une chose, que l'on a souvent remarquée dans l'Écriture; c'est qu'il y a bien des faits, qui avoient été omis en leur place,

place, ou dans l'histoire du tems auquel ils étoient arrivez, & qui sont racontez dans la suite. Au reste, comme nous n'avons qu'un petit abrégé de l'histoire des Israélites, on peut faire mille questions sur ces sortes de choses, auxquelles il n'est pas possible à présent de satisfaire.

Ceux qui doutent si les Copistes ont commis quelques fautes, dans les exemplaires Hebreux, n'ont qu'à lire avec quelque attention la comparaison que l'on a faite d'un Pseaume, de la composition de David, qui est au Chap. XXII. & qui est le XVIII. dans le Livre des Pseaumes. Il verront qu'il y a de très-grandes varietez, dans ces deux Copies d'une même piece; soit qu'elles soient nées de mots ajoûtez, ou omis, ou de termes synonymes, ou enfin de lettres semblables confondues ensemble. On peut dire que l'on remarque la même chose, dans presque toutes les histoires, ou dans tous les discours, qui se trouvent deux fois dans l'Ancien Testament; comme on peut s'en assurer, en comparant les Chroniques avec les Rois. Ceux qui feront cette comparaison se convaincront de cette verité, & en conviendront s'ils sont sinceres.

Si

Si l'on demande à quoi servent de semblables remarques , je répondrai

1. qu'étant véritables on ne peut pas les omettre , en traduisant & en expliquant le Texte Hebreu ; puis qu'avant toutes choses il faut fixer , s'il est possible , la véritable maniere de lire du Texte , comme le font les Interpretes de tous les meilleurs Auteurs :
2. qu'il est important de savoir cela , parce que si on ne le fait point , on n'est pas en état d'entendre l'Original , avec exactitude :
3. que si l'on n'est convaincu de cela , il est impossible de défendre l'Écriture Sainte , contre les objections des Libertins , qui y trouvent des contradictions & des difficultez qu'on ne peut foudre , qu'en reconnoissant qu'il s'est glissé des fautes de Copistes , en divers endroits.

Ajoutez à cela que ceux , qui sont assurés de la vérité de l'Histoire Sacrée , comme le doivent être les Chrétiens , ne peuvent défendre cette vérité , que par une autre vérité , & nullement par un mensonge. Ils détestent tout ce qu'on appelle fraude & pieuse dissimulation , qui ne sont bonnes que pour ceux , qui ne sont pas persuadés de ce qu'ils enseignent , & qui ne cherchent pas la Vérité , mais leurs avantages

PRÉ-

présens, auxquels ils s'imaginent que le Mensonge est plus favorable.

On peut faire les mêmes remarques sur le Chap. XXIII. où il est parlé des braves des armées de David, si on le compare avec 1. Chr. XI. où les noms des mêmes braves sont aussi rapportez. Si quelcun peut tenir contre ces exemples, il fera bien de ne se mêler pas de Critique; car assurément on ne peut rien apporter de plus démonstratif.

Au Chap. XXIV, 9. il est parlé du nombre des gens propres à porter les armes, parmi les Israélites, du tems de David, & il est dit qu'il en trouva huit-cent mille parmi les Israélites, & cinq-cent mille dans la Tribu de Juda. C'est un très-grand nombre de gens, dans un país de soixante lieuës de long & de trente de large tout au plus; car si l'on ne prend qu'une cinquième partie des habitans, pour porter les armes, il faudra qu'il y ait eu, en ce tems-là, au moins cinq millions. d'habitans dans la Judée. Mais il faut remarquer que ce país étoit extraordinairement peuplé, & cultivé avec un grand soin, & que les Hebreux en ce tems-là n'avoient pas de vastes métairies plantées d'arbres steriles,

les, ni de grandes maisons pour peu de gens; mais que beaucoup de gens habitoient dans une petite maison & vivoient d'une petite terre. D'ailleurs ils pouvoient avoir des vivres, apportez par mer d'Egypte & de Syrie.

Que si l'on trouve que le nombre des habitans étoit encore trop grand, pour l'étendue du país; sur tout si l'on confidere qu'outre les hommes libres, qui seuls étoient dénombrez, il y avoit un grand nombre d'esclaves, que l'on ne comptoit pas; on pourra supposer qu'il y a quelque faute dans les chiffres, par la négligence, ou par la hardiesse des Copistes; sans rejeter pour cela la verité de l'Histoire, puis qu'il seroit toujours vrai que ce país auroit été bien peuplé, quand il n'y auroit eu, que la moitié du monde. On tombera peut-être d'autant plus facilement dans cette pensée, que l'on trouvera un autre nombre des gens propres à porter les armes, 1. Chr. XXV, 1. qui est encore plus grand, puis qu'il est dit qu'il y eut d'Israël onze-cent mille hommes & de Juda quatre-cent soixante & dix mille, dans ce même dénombrement. *Bochart* a tâché de concilier ce passage avec ce qui est dit dans le 2. de Samuel; mais on verra qu'au-

qu'au lieu de diminuer la difficulté il l'augmente : puis qu'il faudroit qu'il y eût eu, selon son calcul, plus de douze millions d'ames en Judée, ce qui est impossible. Il ne raisonnoit que sur les paroles, sans penser à la difficulté qui vient du nombre excessif des habitans de la Judée.

On doit se souvenir que dans l'espace, qui étoit entre l'Antiliban au Nord, & les frontieres de l'Égypte au midi, outre les Juifs, il y avoit encore les Phéniciens & les Philistins, le long de la mer, & les Chananéens, qui étoient demeurez parmi les Israélites. Si l'on pese bien tout cela, on se sentira porté à attribuer aux Copistes le nombre excessif d'habitans, qu'il faut donner à la Judée, selon leur calcul.

On trouvera au Chap. XXIV, 15. où il est parlé de la punition du dénombrement que David fit faire, l'explication de cette maniere de parler, *dès le matin jusqu'au tems marqué*, contre *Bochart* qui lui donnoit un sens forcé. Le même forçoit aussi un autre passage de ce Livre Ch. XXIV, 24. où il est dit que David acheta *l'aire & les bœufs d'Ornan, ou d'Aranna pour cinquante sicles* ; où ce sa-

vant homme entend des sicles d'or, contre l'usage de la Langue Hebraïque, selon lequel *un sicle*, quand on n'ajoute autre chose, signifie toujours *un sicle d'argent*; & cela pour concilier ce passage avec 1. Par. XXI, 25. où il est dit que David donna à Arauna *six-cents sicles d'or de poids*, qu'il explique *cinquante sicles d'or, qui en valent six cents d'argent*. Il est bien plus naturel de dire que la longueur du tems a changé ici quelque chose; que de forcer l'usage de la Langue, comme fait *Bochart*; d'autant plus qu'il ne s'agit point ici de quelque fait essentiel à cette histoire. Que David ait donné plus, ou moins, des bœufs & de l'aire d'Arauna, l'Histoire n'en est pas moins véritable en elle même; puis que la vérité d'un fait ne dépend pas d'une seule circonstance.

VI. SUR le Ch. II, 14. du 1. Livre des Rois, on traite, en fort peu de mots, d'une question, qui auroit pu servir de matière à une Dissertation; savoir, si l'on peut approuver l'action de Salomon, qui fit mourir son frere Adonija, parce qu'il lui demanda Abisag, qui avoit été la Concubine de son Pere. On peut défendre Salomon, mais il me semble qu'on l'auroit

roit pu louer, s'il en avoit usé avec plus de douceur, à l'égard de son frere.

Il est surprenant que depuis le tems de Moïse jusqu'à celui de Salomon, il ne soit fait aucune mention des Rois d'Egypte, ni d'aucuns démêlez qu'ils aient eus avec les Hebreux, quoi que leurs limites fussent les mêmes; ou au moins qu'ils ne fussent séparés, que par une petite étendue de pais peu habitée. Il est vrai que les Egyptiens ne se mêloient pas, avec les autres peuples, comme on l'a remarqué sur Gen. XLIII, 31. mais on fait que l'ambition démesurée des Rois, lors qu'ils se sentent puissans, ne laisse pas les voisins en repos. Cependant en cela l'Histoire des Egyptiens s'accorde avec celle des Hebreux; car depuis *Menès*, premier Roi d'Egypte, elle met cinquante Rois, pendant les regnes desquels il ne s'étoit rien passé de considerable, jusqu'à *Sesostris*, qui sortit de l'Egypte, pour faire des Conquêtes. C'est ce qu'on a remarqué sur le Chap. III, 1. du 1. des Rois, après le *Chevalier Marsham*, qui étoit un très-habile homme; quoi qu'il puisse s'être trompé, à quelque égard. Cela confirme le sentiment de *Joseph*, qu'il a

suivi, c'est que le *Sesostris* d'*Herodote* est le *Sesac* de la Bible; car si *Sesostris* avoit vécu long-tems auparavant, comme d'autres l'ont cru, il en auroit été fait quelque mention, au livre des Juges.

Je sai qu'il y a des gens qui affectent de diffamer *Marsham*, aussi bien que *Spencer*; parce qu'ils expliquent l'Écriture Sainte, par le moyen de l'Histoire des peuples voisins de la Judée, plutôt que par des idées Théologiques. Mais ces gens ne savent pas que ces idées Théologiques ne sont fondées, que sur des conjectures des Systèmes; au lieu que la méthode de ces habiles Anglois est fondée sur des faits certains, & sur une Histoire, à laquelle celle des Hebreux fait de perpetuelles allusions. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matiere, sur laquelle on pourroit faire des volumes.

Sur le Chap. IV, 9. & suiv. on a remarqué qu'il falloit mettre de petits vuides, qu'on a remplis de deux étoiles, aux lieux où devroient être les noms propres des quatre premiers Intendants de Salomon & celui du sixième; quoi qu'il n'y ait point de vuide dans le Texte Hebreu. La raison de
c ela

cela est que les Hebreux, aussi bien que les Grecs, quand ils nommoient quelcun, avoient accoustumé de mettre son nom propre, & en ensuite le nom de son Pere, comme on voit ici *Babuna, fils d'Achilud; Achinadab, fils de Hiddo* &c. Cependant à l'égard des quatre premiers Intendans, il n'est fait aucune mention de leurs noms propres, non plus qu'à l'égard du sixième; quoi que les noms propres des sept autres soient exprimez avec ceux de leurs Peres, excepté un seul. Le premier est nommé simplement *fils de Cbur*, le second *fils de Deker*, le troisième *fils de Cbesed*, le quatrième *fils d'Abinadab*, & le sixième *fils de Gember*. Il est vrai quelques uns prétendent qu'il ne faut pas traduire *fils de Cbur, fils de Deker*, &c. mais *Bendeker, Benchur*, &c. comme si c'étoient-là les noms propres des Intendans de Salomon. Mais ils ne prennent pas garde que, selon cette conjecture, les noms des peres de ces gens-là seront omis, contre l'usage, comme on le voit par la suite; outre qu'il n'y a guere d'apparence qu'il y eût tant de ces Intendans, dont le nom commençât par *Ben*. Ainsi il vaud mieux supposer que la longueur du tems a effacé,

cé, dans le Catalogue des Intendans de Salomon, les noms propres de cinq d'entre eux. Cette remarque est utile, pour d'autres passages, qu'on ne sauroit expliquer, comme on l'a déjà remarqué, sans supposer de semblables vuides. Il ne faut venir à la vérité à les admettre, que quand on ne peut pas faire autrement, ou que les regles de la bonne Critique le demandent; mais ce seroit rendre toute cette science douteuse, que de mépriser ses regles, & se mettre hors d'état par là de rien entendre dans l'Antiquité Sacrée, aussi bien que Profane, & la rendre ainsi inutile, en feignant de la respecter.

Au même Chapitre vs. 26. il est dit que Salomon avoit *quarante mille Ecuries*, pour les chevaux de ses Chariots, nombre qui paroît prodigieux; mais *Bochart* a très-bien remarqué que le mot Hebreu peut signifier non *une Ecurie*, où l'on met nombre de chevaux, mais la place d'un seul cheval. Cela diminue sans doute la difficulté, qui seroit insoluble, si l'on supposoit qu'il y eût eu seulement deux chevaux dans chaque Ecurie; car un Roi de Judée n'étoit pas en état d'entretenir toujours quatre-vingt mille chevaux;
pour

pour les Chariots, sans parler des autres. Ceux qui penseront au fourrage, que quarante mille chevaux consomment, & à toutes les autres dépenses, qu'il faut faire, pour les entretenir, auront même bien de la peine à croire que Salomon en eût autant. Aussi se trouve-t-il un passage, dans le 2. des Chroniques, Ch. I, 14. & même dans ce 1. Livre des Rois, Ch. X, 26. par lequel le nombre de ces Chevaux est beaucoup moindre; car il est dit que Salomon avoit *quatorze cents Chariots*. Si tous ces Chariots n'avoient été qu'à deux chevaux, il n'auroit fallu que deux mille huit-cents chevaux, pour les trainer; s'ils avoient tous été à quatre, il y auroit eu cinq-mille six-cents chevaux. Mais si l'on prend un milieu, comme il le faut faire, parce qu'il pouvoit y avoir des Chariots à trois chevaux, on trouvera environ quatre mille chevaux; & il y a apparence que Salomon n'en a pas eu davantage, puis qu'il avoit outre cela douze mille hommes de Cavalerie entretenus. Cela se trouve confirmé par 2. Par. IX, 25. où il est dit que Salomon n'avoit que *quatre mille אריות urijoth*, c'est à dire, places à mettre un seul cheval. De ce raison-

nement, *Bochart* conclut fort bien qu'il y a une faute dans le Chap. IV. du 1. des Rois, & qu'aulieu de *quarante mille*, il faut lire *quatre mille*.

Joseph en parlant de la liaison, qui étoit entre Salomon & Chiram, Roi de Tyr, donne les Lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement, & dit hardiment qu'elles se trouvoient dans les Archives des Tyriens, comme on le remarque sur 1. Rois V, 3. Là-dessus cet Historien prend occasion de vanter sa fidélité. Nous pourrions croire qu'il étoit fidele, s'il n'avoit pas si souvent gâté l'histoire des anciens Hebreux, par les changemens qu'il y a faits; & pour son renvoi aux Archives de Tyr, nous ne pouvons pas en faire un grand cas, puis qu'il nous renvoye bien aux Livres Sacrez, dont il défigure l'Histoire à tous momens. Les gens hardis pouvoient faire alors sans peine ces sortes de renvois, parce qu'ils savoient qu'assez peu de gens verroient leurs livres, & qu'encore moins auroient le moyen, ou la volonté d'en examiner la verité, en les comparant aux Actes originaux; outre que si on n'avoit pas trouvé ces Actes, ils n'avoient qu'à dire qu'ils s'étoient perdus par la négligence, ou
par

par la malice de quelcun. Ce qu'il y a de plus ridicule, dans la prétendue Lettre de Chiram à Salomon, c'est que le Roi de Tyr parle de sa ville, comme d'une île; ce qui quadre à cette ville seulement, depuis le tems de Nabuchodonosor, & non pas auparavant; parce que l'ancienne Tyr, qui subsista jusqu'au tems de ce Roi de Babylone, étoit bâtie dans le continent, & que les habitans se transporteroient alors dans une île, qui étoit vis à vis, & qu'*Alexandre le Grand*, joignit ensuite à la terre, par le moyen d'une digue. Ainsi du tems de Salomon, la ville de Tyr étoit sur le continent; mais *Joséph*, qui n'en savoit rien, & qui avoit seulement oui dire, ou lû qu'*Alexandre* avoit comblé le bras de mer, qui étoit entre cette île & la terre ferme, fait parler le Roi de Tyr conformément à l'opinion, où il étoit lui même, & qui étoit fausse. C'est ce qui est souvent arrivé aux Historiens, qui ont attribué des harangues, qu'ils avoient composées, à ceux dont ils faisoient l'Histoire; qu'ils ont fait parler, comme ils auroient parlé eux mêmes, & à qui ils ont attribué les erreurs dans lesquelles ils étoient; mais dans lesquelles ceux,

qu'ils faisoient parler , ne pouvoient pas être.

Sur le Ch. VI. on verra , par les remarques que l'on a faites sur la description du Temple de Salomon, que son architecture ne doit pas être réglée sur le goût des Grecs & des Romains , comme bien des gens se l'imaginent. On n'a rapporté ici les sentimens d'aucuns Modernes, qui ne peuvent en savoir, que ce qu'il y a dans l'Écriture. On ne les a pas non plus réfutez, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour établir la signification de certains mots, ou de certaines expressions. Au reste, il y a beaucoup d'endroits obscurs, dans la description du Temple & des autres bâtimens de Salomon, qu'il faudroit avoir vûs, pour comprendre bien cette description.

On verra une remarque sur le Chap. VII, 14. où il semble qu'il manque quelques mots, par la faute des Copistes, qui ont omis des mots qui se trouvoient placez entre un même mot répété deux fois. Ceux qui ont lu les meilleurs Critiques, sur les bons Auteurs, ont rencontré quantité d'exemples de semblables omissions, dans leurs lectures, & l'on en donne quelques uns dans *l'Art de la Critique*
Part.

Part. 3. Sect. 1. Chap. V. Ceux qui se mêlent aujourd'hui de corriger des Epreuves d'Imprimerie remarquent tous les jours, que les Compositeurs font des omissions, pour la même raison. Ainsi au lieu de lire en cet endroit des Rois : *la hauteur de l'une des colonnes fut de dix-huit coudées & un fil de douze coudées environnoit l'autre colonne*, il faudroit lire : *la hauteur de l'une fut de dix-huit coudées [& la hauteur de l'autre colonne de dix-huit coudées ; un fil de douze coudées environnoit l'une des colonnes] & un fil de douze coudées environnoit l'autre colonne.*

Je ne m'arrête pas à l'explication du détail des mots, dans la description du Temple & des vaisseaux Sacrez, où il y a néanmoins diverses explications nouvelles ; pour ne pas être trop long, & parce que cela ne se peut pas dire commodément en François.

Sur le Chap. IX, 13. on traite du pais de *Chabal*, que Salomon voulut donner à *Chiram*, & que *Chiram* refusa ; c'étoit une partie de la Galilée. Il paroît surprenant que *S. Jérôme* se soit si grossièrement trompé sur ce sujet, dans son Commentaire sur *Amos*, comme *Bochart* l'a montré. On re-

marque cet endroit, pour faire voir que les plus habiles gens ont relevé les fautes de ce Pere; que quelques Moines peu éclairés, ou peu sincères ont entrepris mal à propos de défendre.

Au Chap. XII, 28. Jeroboham dit aux Israélites, רב לכם מעלות *rab lachem mehaloth*, c'est à dire, *c'est beaucoup pour vous de monter à Jerusalem.* Mais on a traduit cette expression, *c'est trop*, pour les raisons qu'on en rapporte, quoi que *Bochart* crût qu'il falloit traduire: *c'est assez que vous soiyez allez à Jerusalem &c.*

Sur l'endroit de l'histoire d'Elie, qui est raconté au Chap. XVII, on fait plusieurs remarques, dont la matiere est digne de l'examen de ceux, qui se plaisent à ces sortes de recherches; 1. On a remarqué que *Bochart* s'est trompé, en confondant le torrent *Kana*, qui étoit du côté occidental des limites d'Ephraïm, vers la mer méditerranée, avec un autre torrent nommé *Cherith*, qui étoit à l'Orient & qui tomboit dans le Jourdain. 2. On a montré que ceux, qui avoient nourri Elie, dans cet endroit, & qui sont nommez dans l'Ecriture, ערבים *bo-rebim*, n'étoient apparemment ni des

re-

Marchands, ni des *Arabes*, ni des *Corbeaux*, comme on le croit ordinairement; mais les habitans d'une ville proche de Beth-fan, ou Scythopolis, qui, comme l'on fait, étoit sur les bords du Jourdain. *Bochart* avoit rejeté cette explication, parce qu'il n'y avoit point, comme il croyoit, de ville nommée ערבו *borbo*, comme l'Auteur du *Berechith Rabbab* écrit ce mot. Mais *Eusebe* & *S. Jérôme* nous apprennent, qu'il y avoit là un village nommé ערבה *Arabab*, mot qu'on peut aussi prononcer *Herbab*, si l'on veut, & de là vient le pluriel ערבים *Horebim*. Il a aussi apporté quelques autres raisons, contre ce sentiment; mais qui ne sont pas assez fortes, pour le détruire. Il y a plus d'apparence que quelques gens de bien eurent soin d'envoyer à manger à Elie, que des Corbeaux; ce qui ne se pouvoit faire, sans plusieurs miracles, qui n'étoient, comme il semble, nullement nécessaire dans un pais peuplé, comme celui-là. C'est aussi le sentiment d'un habile homme, dont j'ai déjà parlé à l'occasion des renards de Samson. Mais au reste, on s'en remet ici au choix du Lecteur, sans rien décider.

Sur la famine, dont il est parlé au Chap. XVII, 14. on a proposé cette question, d'où venoit qu'Elie ne promettoit à la veuve de Sarepta la durée de la farine & de l'huile, que jusqu'à ce que Dieu eût donné de la pluye? On répond à cela, que la Phénicie étant un pais de commerce, on y pouvoit avoir du bled & de l'huile par mer, de l'Egypte, de l'Afrique, de l'Asie Mineure & des îles de l'Archipel; de sorte qu'on ne peut guere supposer qu'on y manquât de provisions; mais que comme elles étoient cheres, à cause de la longue secheresse de la Judée, les pauvres gens n'en pouvoient pas acheter. Mais dès que l'on vit qu'il étoit tombé de la pluye, & que la secheresse étoit passée, le prix des vivres diminua: comme l'on voit aujourd'hui que cela arrive communément en Europe, sur l'apparence d'une bonne recolte; parce que ceux, qui les tenoient chers, cherchent alors à les vendre, de peur d'y perdre.

Peut-être que quelques Lecteurs trouveront cette espece de remarques un peu mince, en comparaison des remarques Théologiques, ou Morales. Mais je puis assurer que ces der-

nie-

nieres m'auroient coûté moins de peine & d'attention, que des remarques purement litterales; & ceux qui se connoissent en cette sorte de choses savent, que l'intelligence de la lettre doit être la base de toutes les conséquences de Théologie & de Morale. Souvent l'explication litterale d'un endroit sert à en entendre plusieurs autres, qui seroient inintelligibles sans cela. Il y a des centaines d'endroits, dans les livres Prophetiques, que l'on explique très-mal, faute d'entendre cette sorte de choses.

On pourra voir, dans l'explication du défi qu'Elie fait aux Prêtres de *Babal*, au Chap. XVIII. l'utilité des explications litterales, tirées tant des Auteurs profanes, que des Sacrez. On peut dire la même chose de la révélation, dont il est parlé au Chap. XIX. Je me rendrois ennuyeux, si j'entrois dans ce détail. On peut voir aussi ce qui est dit des Dieux des Montagnes, sur Ch. XX, 23.

C'est une chose très-éloignée de nos manieres, que celle que l'on voit au Chap. XX. où il est marqué qu'un Prophete se fit bleffer, par un autre; seulement pour donner du poids à une Parabole, par laquelle il vouloit en-
gager

gager Achab de se condamner lui même. Si l'on ne prend pas la chose, comme il faut, on ne peut que mal expliquer l'action du Prophete. Il y a aussi au Ch. XXII, 9. l'histoire d'une vision, qui mérite d'être expliquée avec soin, de peur qu'on n'en tire des conséquences fâcheuses & qu'on ne fasse Dieu auteur du mal. C'est une vision, qui représentoit, d'une maniere symbolique, de quelle maniere Achab seroit trompé, par des gens qui étoient plutôt inspirez, par l'envie de flatter & de gagner par-là la faveur de ce Roi; que par un Démon, qui les trompât d'une maniere, de laquelle ils ne pussent pas se garder. On sait assez que Dieu ne gouverne pas le monde, par le conseil des Anges ni bons, ni mauvais, & que pour pouvoir blâmer les Prophetes d'Achab, il faut qu'ils fussent eux-mêmes les auteurs de leurs prédictions. Mais je ne puis pas entrer ici dans cette matiere.

Dans les remarques que l'on fait sur 2. Rois I, 2. concernant *Babal-zebul*, on réfute *Joseph Scaliger*, qui croyoit qu'on avoit nommé ainsi ce Dieu, par moquerie, & qui a avancé d'autres conjectures, qui ne paroissent pas mieux fondées. La sévérité d'Elie

con-

contre les deux Capitaines de cinquante hommes & leurs soldats, aussi bien que son enlèvement dans le Ciel, font naître plusieurs questions, dont on tâche de foudre les principales & de prévenir même quelques autres.

On auroit peut-être de la peine à croire ce qui est raconté du Roi de Moab, 2. Rois III, 27. où il est dit qu'il immola son fils, pour détourner le danger auquel sa capitale étoit d'être prise ; si l'on n'en voyoit pas des exemples formels, tirez des Auteurs Payens, que l'on a citez sur cet endroit.

En parlant de *Rimmon*, Dieu des Syriens, sur 2. Rois V, 18. on a expliqué un passage remarquable d'*Etienne de Byzance*, où il cite *Philon* de Byblos, mais mal-entendu, comme *Scaliger*, & *Bochart* l'ont dit, il y a long-tems ; mais on y trouvera quelque chose de singulier. Sur la même Histoire, il y a une longue remarque, à l'occasion de ce qu'Elisée répondit à Nahaman, qui lui avoit promis que désormais il n'adoreroit plus que le Dieu d'Israël, & qu'il le prioit seulement de lui pardonner une chose ; c'est que le Roi de Syrie ayant accoutumé d'adorer *Rimmon*, appuyé sur
Na-

Nahaman, ce dernier seroit obligé d'aller dans le Temple de Rimmon, & de se courber devant lui, avec le Roi. Elisée lui dit seulement *allez-vous en en paix*; sur quoi l'on demande si Elisée approuvoit, ou desapprouvoit sa conduite? On répond qu'il ne fit ni l'un, ni l'autre & qu'il n'exigea de Nahaman, que ce que ce Syrien voulut bien lui promettre de son bon gré. On verra dans le Livre même, les raisons; que l'on a pour cela, & pour empêcher qu'on n'abuse de ce passage; en concluant des paroles du Prophete, qu'il est permis de faire profession de croire ce que l'on ne croit pas. Nahaman devint une espee de Profelyte, qui faisoit profession de n'adorer, que le Dieu d'Israël; quoi que d'ailleurs il n'observât pas la Loi, parce qu'il ne demouroit pas parmi les Israélites.

Si l'on demande d'où vient que dans une famine, qui désoloit le pais d'Israël, & qui obligea la femme Sunamithe, dont Elisée avoit ressuscité le fils, de se retirer dans le pais des Philistins; d'où vient, dis-je, qu'elle put trouver des vivres dans un pais si voisin de la Judée, pendant qu'il n'y en avoit point parmi les Juifs? il sera facile

cile de répondre que les Philisthins faisoient venir du bled d'Égypte, ou d'Afrique, ou de quelque autre lieu; mais qu'ils ne permettoient pas qu'on en portât aux Juifs. Le peu de commerce, que ces derniers avoient avec leurs voisins, étoit sans doute cause que les voisins ne leur faisoient point part de leur abondance; outre que les Juifs, accoutumés à vivre de leurs terres, avoient peu d'argent pour acheter ce qui leur manquoit.

Sur le Chap. XVII, 6. il y a diverses remarques, sur le *Chaboras fleuve de la Gozanitide*, pais de la Mesopotamie; où l'on réfute *Bochart*, qui croyoit mal à propos que *Chaboras* étoit une montagne, située entre la Médie & l'Assyrie.

A l'occasion du Serpent d'airain, dont il est parlé 2. Rois XVIII, 4. on montre que les Babyloniens, les Phéniciens & les Egyptiens représentoient certaines Divinités, sous la forme d'un serpent; ce qui engagea apparemment quelques uns d'entre les Juifs à adorer aussi le Serpent d'airain, que Moïse avoit fait autrefois, & que l'on gardoit en quelque lieu public:

Au même Chapitre vs. 21. *Sanche-rib*,

rib, ou *Sennacherib*, parle fort méprisamment du Roi d'Égypte ; mais c'étoit plutôt par chagrin, que par un véritable mépris qu'il eût pour lui ; comme on le montre par un passage remarquable d'*Herodote*, qui parle de l'expédition malheureuse de ce Prince en Égypte. *Joseph* s'est servi, avec raison, de ce passage, pour éclaircir l'Histoire Sacrée ; mais il y a joint des fables de sa façon, selon sa coutume. On fait d'autres remarques contre cet Historien, qui font voir qu'on ne peut guere se fier en ses citations.

On touche ici & ailleurs, en passant, un soupçon, que l'on a de l'histoire de *Joseph*, mais qui mériteroit que l'on fît là-dessus une dissertation particulière ; c'est que cet Auteur a fourni à quelque autre, qui savoit mieux le Grec que lui, les matériaux de son Histoire, & que cet autre l'a écrite, comme il a voulu, en y changeant & y ajoutant ce qu'il a trouvé à propos. Je marque cela en passant, afin que les Lecteurs ne soient pas surpris de la manière, dont on parle quelquefois de *Joseph*.

Les Payens appelloient du nom de *Dieux* les statues de leurs Divinitez, non

non seulement parce qu'elles les représentoient, mais aussi parce qu'ils croyoient que ces Divinitez y étoient présentes d'une façon particulière, comme on le fait voir par des passages des Anciens, sur 2. Rois Ch. XIX, 18.

Il y a assez de difficulté, dans l'explication des signes que Dieu accorda à Ezekias, pour lui persuader 1. qu'il n'avoit rien à craindre, pour ce qui regardoit la famine & les Assyriens, Chap. XIX, 29. & 2. qu'il gueriroit de la maladie, dont il fut attaqué quelque tems après, Chap. XX, 8, 9. On s'est étendu particulièrement sur l'utilité & sur l'importance du signe du retour de l'ombre sur le Quadran d'Achaz. On montre, contre *Saumaise*, qu'il s'agit en effet ici d'une horloge au Soleil, & qu'il y en avoit alors. On se sert, pour cela, des raisons du P. *Petau*, & de quelques autres, que l'on y ajoûte. Du reste, on croit que tout le miracle consistoit dans le retour de l'ombre toute seule, sur ce Quadran; & non d'aucun changement, qui fût fait dans le mouvement du Soleil, ou plutôt de la Terre.

Lors que l'on considère l'absurdité de

de l'Idolatrie Payenne, & au contraire combien il est raisonnable de ne croire qu'un Dieu immatériel & éternel; on est surpris comment il étoit possible que les Juifs tombassent si fréquemment dans cette Idolatrie, que les Rois même de Juda étoient très-souvent idolâtres, & que la plupart du peuple les imitoit. C'est ce qui a fait qu'on en a recherché la cause, sur 2. Rois XXI, 11. Outre l'infidélité, à laquelle les uns ont plus de penchant que les autres, on peut compter entre les causes de l'Idolatrie des anciens Israélites, 1. l'obscurité des promesses, qui concernent l'autre vie; ce qui faisoit que les Israélites, portoient envie à leurs voisins, lors qu'ils les voyoient dans un état plus florissant qu'eux; pensée qui les portoit à adorer les Dieux des Payens, parce qu'ils rendoient leurs adorateurs plus heureux, que les Juifs ne l'étoient: 2. la difficulté d'observer les Lois cérémonielles de Moïse, qui leur sembloient n'être bonnes qu'à fatiguer inutilement ceux qui les observoient; d'où il arrivoit qu'ils se jetoient dans d'autres Religions plus commodes: 3. les droits qu'il falloit payer, selon la Loi, aux Sacrificateurs

teurs & aux Levites, qui emportoient une partie considerable du revenu des Israélites, comme on l'a remarqué sur Nom. XVIII, 26. Cette matiere méritoit d'être examinée, plus au long.

Les fréquentes rechutes des Israélites dans l'Idolatrie firent que même, sous les Rois pieux, l'on étoit peu instruit de la Loi de Moïse, & qu'on ne la lisoit même point; de sorte que les exemplaires en étoient si rares, que les Rois eux mêmes, qui la devoient lire de sept en sept ans, en public, ne savoient ce que c'étoit, comme on le voit par l'histoire de Josias 2. Rois XXII, 8. sur laquelle on fait plusieurs réflexions. Ceux qui n'ont pas assez fait d'attention à l'histoire des Juifs s'imaginent que, sous les Rois pieux, la Loi étoit fort exactement observée. Cependant il est dit que Josias, la huitième année de son regne & la seizième de sa vie, rechercha avec soin la Religion, que Dieu avoit révélée aux Juifs; & ce ne fut néanmoins que dix ans après, qu'il trouva le livre de la Loi, & le lut avec l'étonnement d'un homme, qui ne savoit pas ce qu'il y avoit: On voit par là & par plusieurs autres endroits, que
les

les Lois divines n'étoient pas mieux observées que les autres, parmi les autres peuples ; & que quand le peuple Juif n'étoit pas idolatre, & qu'il ne les méprisoit pas, on ne croyoit pas avoir sujet de se plaindre, quoi que d'ailleurs elles ne fussent pas fort exactement observées. De là vient qu'il est dit au Chap. XXIII, 22. que depuis le tems des Juges, on n'avoit pas célébré une Pâque avec autant d'exactitude, que celle qui fut célébrée la même année, à laquelle on retrouva l'exemplaire de la Loi, que l'on porta à Josias. Autrement cette fête est si bien décrite dans Moïse, & si fort recommandée, que, si l'on eût observé la Loi avec quelque exactitude, on n'auroit pas regardé, comme une rareté, l'observation solennelle de cette fête.

VII. COMME il y a beaucoup de répétitions de ce qui avoit été dit auparavant, dans les Livres des Chroniques ; on a comparé par tout avec soin & les choses & les noms, pour recueillir les varietez de lecture, qu'il y a & pour concilier, autant qu'il a été possible, les contrarietez ou veritables, ou apparentes, qui sont entre ces Livres & les précédens. Sur
les

les IX. premiers Chapitres, du 1. Livre des Chroniques, où il y a une partie des Généalogies, qui restoient alors, on verra des omiffions & de grandes varietez, dans les noms propres; dont la plûpart ne peuvent être venues, que de la longueur du tems, ou du peu de soin de ceux qui avoient copié ces Généalogies. Il est vrai qu'il y a eu bien des gens, qui ont eu deux noms; mais il y a trop de varietez ici, dont on voit même qu'une partie est venue de la ressemblance des lettres, comme du γ & du γ , du ι & du ι , du β & du β , du η & du η &c. ou de ce qu'il y a eu quelque chose d'effacé; pour pouvoir douter, si l'on y apporte quelque attention, qu'il ne se soit glissé des fautes dans ces noms. Cependant, en cela même, on peut reconnoître la fidelité de ceux, qui ont copié les Livres Sacrez, depuis que ces varietez se sont introduites; puis qu'ils les ont copiées, comme ils les trouvoient dans leurs exemplaires, sans entreprendre de corriger les livres des Chroniques par les précédens, ou les précédens par les Chroniques. Des gens plus hardis qu'eux n'auroient pas manqué de le faire, de peur que la Posterité ne trouvât ici trop de varietez,

tez, & ne doutât mal à propos de la verité de l'Histoire Sacrée, à cause de cela. Mais dans le fonds, ces varietez mêmes, qui sont des marques de leur bonne foi, peuvent infiniment servir, à affermir la verité de l'Histoire; que l'on ne peut pas soupçonner d'avoir été retouchée, par des gens adroits & hardis; parce que, si l'on y prend garde, ces varietez ne sont pas de conséquence pour le gros de l'Histoire, ou de la Religion Juive. D'ailleurs il paroît encore par-là que ces Livres ne sont pas d'un seul & même Auteur, qui n'auroit jamais laissé de semblables varietez dans son Ouvrage. Ainsi ce qui semble un défaut sert à réfuter ceux, qui attaquent les Livres Sacrez, par une conjecture sans fondement.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter ces varietez, parce que cet Extrait commence déjà à devenir trop long, & que ce détail seroit ici ennuyeux; pour ceux qui n'entendent pas la Langue Hebraïque & que ceux, qui l'entendent, le verront mieux dans le livre même, s'ils ont envie d'examiner cette matiere.

Je remarquerai seulement que sur le Ch. IV, 40. on a trouvé l'ancien nom
de

de l'Egypte, qui est *Cham*, ou *Chami*, comme on l'a déjà dit dans l'extrait du livre de Josué, dans un passage, qui n'avoit pas été bien entendu.

Au Chap. XIX, 7. il est dit que les Hammonites assemblerent *trente deux mille chariots* de guerre, mais comme il y a dans Samuel *trente deux mille hommes*, & que ce nombre de Chariots est excessif, il y a apparence, qu'il faut lire de même en cet endroit.

Au Chap. XXI, 1. où l'histoire du dénombrement, que David fit faire, est racontée, ce dessein est attribué à un *ennemi d'Israël*, ou à un mauvais Conseiller de David, & à qui les intérêts des Israélites n'étoient pas fort chers. Cela renverse entierement l'imagination de ceux, qui attribuent ce même dessein à Dieu, à cause d'un passage de Samuel mal entendu. Voyez 2. Sam. XXIV, 1.

Sur 1. Chron. XXII, 14. où David dit à Salomon, que, *selon sa pauvreté, il avoit mis à part cent mille talens d'or & un million de talens d'argent*, pour bâtir le Temple, on a fait plusieurs remarques, que l'on pourra lire dans l'Original. Cette somme est si prodigieuse, quelle est de plus de huit-cents millions de livres Sterling;

ce qui est plus que tous les Rois de l'Asie n'ont jamais eu ensemble, & qui surpasse infiniment les richesses d'un Roi, comme David. Avec une somme, comme celle-là, on auroit pû bâtir plusieurs centaines de Temples, comme celui de Salomon. Mais il est encore parlé au Ch. XXIX. de trois mille talens d'or, & de sept mille talens d'argent, que David avoit mis à part; outre cinq mille talens d'or & dix mille talens d'argent, que les principaux des Israélites offrirent, sans parler des autres métaux, & des pierres précieuses. Il faut donc qu'il y ait ici quelque faute, dans les nombres, comme il y en a souvent dans les livres anciens; ou que quelque Copiste, trop entêté de la grandeur de David & de Salomon, en souhaitant d'en donner une grande idée à la Postérité, ait ici augmenté les nombres à dessein. Mais ç'auroit été assez, si David avoit pu mettre à part cent talens d'or & mille talens d'argent, pour cela. Quoi qu'il en soit, l'Historien Sacré ne peut pas avoir fait dire à David que dans sa pauvreté il avoit mis à part une somme qu'il étoit impossible qu'il eût, quand même il auroit été Roi de toute l'Asie, d'un bout à l'autre.

A

A cause de cela, d'habiles gens ont cru que le *talent*, dont il est parlé ici, est un talent moindre que l'ordinaire; qui renfermoit trois mille sicles, ou quinze cents onces Romaines; mais ils n'en rapportent aucunes preuves, & quand on dit simplement *un talent*, en Hebreu כִּכָּר *chicchar*, on entend toujours la même valeur. Ce n'est pas au reste que si quelcun peut trouver quelque chose de meilleur, on ne soit très-disposé à l'embrasser.

Sur 2. Chron. III, 10. on a découvert la véritable signification du mot טַזְזַיִם *tsahatsubim*, qui signifioit cette espece de sculpteurs, qui couvroient d'une lame d'or, ou d'argent une statue, ou une figure de bois.

Il est dit au même Chap. vi. 15. que les Colomnes de cuivre, qui étoient devant le Sanctuaire, étoient hautes de *trente cinq coudées*; aulieu qu'au 1. Livre des Rois, elles n'ont que *dix-huit coudées* de hauteur, aussi bien que dans Jeremie. Cela a fait que l'on a cru qu'aulieu de ט"ו qui signifie 18. quelque Copiste aura mis, dans les Chroniques, ט"ח 38; car encore que les nombres soient à présent écrits tout au long, il ne s'ensuit pas qu'ils l'aient été autrefois. On les a pu écri-

re tout au long, dans la suite du tems, de peur qu'il ne s'y glisât d'avantage de fautes.

On ne vient au reste à ces sortes de remarques, que lors qu'il n'est pas possible de faire autrement; mais quand on peut concilier les passages, qui paroissent opposez, par une autre explication des termes, qui est tolerable, on ne manque pas de le faire. Par exemple, il est dit au 1. Livre des Rois, que la Mer d'Airain contenoit *deux mille baths*, & au 2. des Chron. IV, 5. qu'elle en contenoit *trois mille*. Mais comme il y a ici יָכִיל *jachil*, que l'on a traduit, en suppléant quelque chose, *si on la mesuroit*; on doit entendre cela, comme si l'Auteur Sacré vouloit dire, que si l'on remplissoit tout à fait la Mer d'Airain, pour la mesurer, on trouvoit qu'elle contenoit trois mille baths; aulieu que l'Auteur du 1. Livre des Rois parle seulement de l'eau, que l'on y mettoit ordinairement, sans la remplir.

Si l'on traduisoit, sans rien suppléer, le vs. 16. du même Chapitre, on feroit dire à l'Auteur Sacré, des vaisseaux du Temple, *que Churam son pere* (sans qu'il ait rien précédé à quoi le pronom *son* puisse être rapporté)

les

les fit au Roi Salomon. Mais on a été obligé de suppléer ce qui manque & de traduire ainsi : *Churam* [que le Roi de Tyr avoit envoyé & qui étoit serviteur de Churam] *son pere les fit à Salomon.* C'est que deux Rois de Tyr s'étoient nommez consécutivement Churam; & c'étoit aussi le nom de l'Ouvrier Tyrien, qui fit les vases sacrez. La répétition du mot *Churam* semble être la cause de l'omission, qui s'est faite des mots qui sont entre deux; ce qui a causé plusieurs autres omissions, comme je l'ai déjà dit, dans cet Extrait.

Comme il est dit Chap. VII, 5. que Salomon offrit, dans la dédicace du Temple, vingt-deux mille bouveaux, & six vingt-mille beliers, agneaux, ou chevreaux; les Rabbins ont feint que le feu du ciel consuma par miracle les holocaustes & les parties des victimes d'action de grace, que l'on offrit. Mais il vaut mieux remarquer que Salomon fit allumer du feu non seulement sur l'Autel, mais aussi dans tous le parvis, & que tous ces sacrifices ne se firent pas dans un jour. Les Rabbins ont aussi dit que la fumée des sacrifices montoit tout droit au ciel, comme une colonne, quelque vent

qu'il fût, & qu'aucune mouche n'approchoit de la chair & du sang des victimes. Ce sont de pures fictions, qui n'ont aucun fondement dans l'Écriture Sainte. On devoit à la vérité être incommodé, dans le Temple, de l'odeur, de la fumée & des mouches; mais on y étoit accoutumé. Pour en donner quelque idée au Lecteur, on remarque que dans une ville, comme l'ancienne Rome, où il y avoit tous les jours des centaines de buchets enflammés pour brûler les cadavres, & encore beaucoup plus de sacrifices, les jours qui n'étoient pas estimés malheureux; on devoit toujours sentir l'odeur de la chair brûlée, & y être importuné de la fumée, ou des mouches, au moins en Été. Mais on étoit accoutumé à cela & on le supportoit facilement, à cause de la coutume.

Il est dit au Chap. VIII, 18. que le Roi de Tyr envoya à Salomon des vaisseaux & des gens de mer, pour faire voiles en Ophir, par la mer Rouge. Les Interpretes demandent là-dessus, comment les vaisseaux Tyriens purent aller de Tyr dans la mer Rouge. Il faut qu'ils fissent le tour de toute l'Afrique, ce qui n'est pas probable;

bable ; ou qu'on les défît & qu'on les fit passer par morceaux, au travers de l'isthme, qui est entre les deux mers ; ou qu'on les fit glisser tous entiers sur des rouleaux : ce qui ne paroît guere vraisemblable. Mr. *Huët* a cru que ces vaisseaux passèrent par un canal, que les Egyptiens avoient fait entre les deux mers. Mais comme il y a en cela de grandes difficultez, on explique autrement le passage & au lieu de traduire *lui envoya*, on traduit *envoya en sa faveur*, non de Tyr, mais d'Hetsjongeber, sur la mer Rouge, où il fit construire ses vaisseaux. On donne des exemples semblables.

Cette flotte apportoit à Salomon quatre cents cinquante talens d'or comme il est dit à la fin du Chapitre, ou quatre cents, comme il est dit dans le I. Livre des Rois ; & ce voyage se faisoit une fois en trois ans. C'est encore là un revenu très-considérable, puis que c'est beaucoup plus de deux millions de Livres Sterling, si l'on suppose que la flotte apportoit quatre cents cinquante talens d'or. Il semble que ce revenu doit être compris en celui de six-cents soixante-six talens d'or, que Salomon avoit tous les ans, comme il est dit Ch. IX, 13. Que si

ce revenu paroît même trop grand, il vaut mieux dire qu'il a été augmenté par les Copistes, que de rejeter à cause de cela le fonds de l'Histoire, qui revient à ceci, que Salomon fut un Prince très-riche, selon le tems & le lieu, auxquels il a vécu.

On verra encore sur le Ch. XII, 3. diverses remarques sur l'armée de Sesostris, qui serviront à confirmer le sentiment de ceux qui croient que le *Sesak* de l'Écriture est le *Sesostris d'Herodote*.

Sur le Ch. XXII, 2. il y a un exemple remarquable d'une faute dans les nombres, dont que plusieurs savans hommes se sont apperçus depuis long-tems; puis que pour מנ quarante deux, il faut nécessairement lire כב vingt-deux, sans quoi il y auroit une manifeste contradiction.

Je n'ajouterais plus qu'une remarque, c'est que l'on trouvera ici l'origine du mot *Charchemis*, nom d'une ville de Mesopotamie située où le Chaboras se décharge dans l'Euphrate. Ce mot signifie en Chaldéen *forteresse éloignée*, & c'étoit en effet la plus éloignée de Babylone, que les Rois de ce pais-là eussent à l'occident de leur empire. Ce fut aussi la plus éloignée, que les Romains eurent depuis de ce côté-

côté-là ; mais ce sont les Babylonienſ, qui lui ont impoſé ce nom. 2. Chr. XXXV, 20.

VIII. QUOI qu'il ſoit dit au commencement du livre d'Eſdras, auſſi bien qu'à la fin du 2. des Chroniques, que la premiere année de Cyrus, Dieu lui mit dans le cœur de donner la liberté aux Juifs de retourner en Judée & d'y rétablir leur Temple, pour accomplir la Prophetie de Jeremie, Chap. XXIX, 10. qui avoit prédit que la Captivité durerait ſoixante & dix ans ; on montre néanmoins, après le P. *Bonjour*, que la Judée ne fut proprement rétablie que la ſeconde année de Darius *Hystaspide*, & que c'eſt à cette année qu'il faut placer la fin des LXX. ans, parce que Cyrus ne fit que donner commencement à la délivrance des Juifs.

Sur le vſ. 11. du Ch. I. d'Eſdras, on remarque qu'il faut néceſſairement, qu'il y ait là quelque faute, dans les nombres ; puis que la ſomme générale ne répond pas aux ſommes particulières. Il vaut mieux avouer cela, que forcer l'expreſſion Hebraïque, comme font quelques Interpretes. Il y a trop d'exemples de cette eſpece de fautes dans le Chap. II. comparé avec

le Chap. VII. de Nehemie, pour en douter, comme on l'a prouvé sur le vs. 64. du Ch. II. d'Esdras.

On a aussi montré sur le Ch. IV, 6. que pour accorder ici l'Histoire Sacrée avec la profane, concernant les Rois de Perse, il faut qu'Esdras ait nommé, en cet endroit, *Cambyse fils de Cyrus*, du nom d'*Assuerus*; & dans les paroles suivantes, *Smerdis*, du nom d'*Artaxerxe*. La ressemblance & la pluralité des noms ont causé, dans l'Histoire ancienne, de grandes ténèbres qu'on n'éclaircira jamais, faute d'anciens monumens.

Sur le Chap. V, 5. on montre que *Pœuil de Dieu* peut, selon le langage des Orientaux, signifier ou la Providence Divine, ou les Anges, du ministère desquels Dieu se sert.

On a remarqué sur le Chap. VI, 4. que les murailles du second Temple étoient composées en partie de poutres de bois, & en partie de pierre; comme les murs des anciens Gaulois, dont on donne la description tirée de *Cesar*.

! On prouve sur le Ch. VII, 3. qu'il y a six personnes oubliées, dans la généalogie d'Esdras, qu'il donne en cet endroit. On trouve leurs noms dans le

prendre par là de quelle utilité sont les Auteurs Payens, pour l'intelligence de l'Écriture Sainte; mais elle paroîtroit bien davantage, si nous avions des Auteurs Persans & Chaldéens de ce tems-là. Il y a un très-habile homme, du xv. siècle, qui a ramassé presque tout ce que l'on trouve dans l'Antiquité, touchant les Lois & les coutumes des Persans & de leurs Rois en particulier, & dont le travail m'a été très utile, pour ce Livre & pour celui d'Esther. C'est *Barnabé Brisson*, célèbre Jurisconsulte & Président au Parlement de Paris. Il a assurément épuisé la matière, dans son Livre de *Regno Persico*, & l'on n'y peut ajoûter que peu de chose. J'y ai très-souvent renvoyé le Lecteur.

Au Chap. V, 13. Nehemie dit qu'après avoir tiré des Juifs usuriers une promesse de n'exiger aucune usure de leurs freres, *il secoûa son sein* (il entend la partie de son manteau, ou de sa tunique, qui étoit devant son estomac) & dit: *ainsi Dieu secoûe ceux, qui ne tiendront pas leur promesse &c.* C'est-là une action symbolique, qui jointe à la parole marquoit plus fortement ce qu'il vouloit dire. Les Romains avoient aussi de semblables ma-

manieres, comme on le fait voir ici & ailleurs.

On a comparé avec soin le Ch. VII. avec le Chap. II. d'Esdras, où il est parlé du même dénombrement, & l'on en a marqué ici toutes les varietez. On en conclut, avec *Louis Cappel*, *Bochart* & tous ceux qui ont eu quelque goût de la Critique, ou qui n'ont pas été entêtez de préjugez théologiques, qui ne sont fondez sur rien de solide, que les Copistes sont cause de ces varietez. Aussi faut-il être aveugle, pour ne le pas voir. Il vaudroit autant nier qu'il y ait des varietez de lecture, dans le Nouveau Testament; après avoir vû le vaste recueil, que *Mr. Mill* en a fait. Si l'on ne nie point ces dernieres varietez, & si l'on croit néanmoins, comme on a assurément raison de le croire, que l'on n'a aucun sujet de craindre pour cela que l'autorité du Nouveau Testament en soit ébranlée; je ne vois pas pourquoi on ne raisonneroit pas de même des varietez de lecture de l'Ancien Testament, ou des fautes que les copistes ont faites, en le transcrivant.

Sur le Chap. IX, 37. on remarque que la grande indulgence qu'Artaxerxe

Xerxe Longuemain eut pour les Juifs, jusqu'à leur permettre de rebâtir les murailles de Jerusalem, favorise la pensée de ceux qui croient que l'*Assuerus* d'Esther est le même que ce Prince; sentiment que j'ai suivi, jusqu'à ce que l'on puisse découvrir quelque chose de plus probable.

X. SI la connoissance des coutumes des Persans, que l'on peut tirer des anciens Payens, est très-utile pour l'intelligence d'Esdras & de Nehemie; on le peut dire, avec beaucoup plus de raison, à l'égard du livre d'Esther, qui est plein d'allusions ou claires, ou obscures à ces coutumes, comme on le verra à chaque page, en feuilletant ce Commentaire.

On peut bien s'assurer que l'*Assuerus*, ou l'*Ahasuerus* d'Esther a été un Roi de Perse, & que ce n'a été aucun de ceux, qui ont régné avant *Darius, fils d'Hystaspe*, ni *Darius* lui même; mais il n'est pas facile de déterminer lequel ce fut entre ses successeurs. Aussi les Savans sont-ils fort divisez sur cette matiere. On ne propose néanmoins que deux sentimens sur ce sujet, parce que ce sont les plus vraisemblables; celui de *Joseph Scaliger*, qui croyoit que *Xerxès* avoit été

été *Assuerus*; & celui de *Denys Petau*, qui jugeoit que ç'avoit été *Artaxerxe Longuemain*, & l'on préfere ce dernier sentiment, pour les raisons, que l'on rapporte.

On verra ensuite plusieurs remarques, sur l'étendue de l'Empire des Perses, & sur le nombre de ses provinces; on compare le festin, qu'*Assuerus* donna à ses peuples, aux festins que les grands Seigneurs Romains donnoient quelquefois au peuple Romain; on rapporte par tout ce que les Auteurs Profanes ont dit des coûtumes des Persans, auxquelles il est fait allusion, & l'on y trouve tant de rapport à ce qui en est dit dans ce livre, qu'on ne sauroit douter de son antiquité. Quoi que l'on renvoie très-souvent le Lecteur à *Briffon*, on ne laisse pas de rapporter toujours quelques passages, des plus formels, pour expliquer le texte des Historiens Sacrez, que l'on a toujours eu soin de copier dans les Auteurs mêmes. On ne renvoie à *Briffon*, que pour en trouver encore d'autres, en cas que l'on en ait besoin. Je ne me souviens pas d'avoir lû dans *Briffon* un passage remarquable de *Stace*, qui est rapporté sur le Chap. VI, S. par où il paroît
que

que chez les Persans c'étoit l'usage que celui, qui succedoit à la couronne, montât le cheval de son prédecesseur.

Cela sert à éclaircir ce qui est dit de l'honneur qu'*Assuerus* fit à Mardochée Ch. VI, 8. En cet endroit & en plusieurs autres, on ne sauroit s'empêcher de blâmer la hardiesse & l'ambition de Mardochée; qui hazarda tout, pour ne vouloir pas saluer Haman, d'une maniere qui étoit en usage parmi les Juifs, aussi bien que parmi les Persans; qui accepta du Roi des honneurs excessifs, sans craindre la jalousie des Persans; & qui se vangea assez cruellement des ennemis des Juifs, sans se mettre en peine des suites, que cette vengeance pourroit avoir. On ne voit guere de modestie, ni d'humanité, ni de prudence en tout cela. Aussi ne faut-il pas s'imaginer que Mardochée, qui n'étoit ni Prophete, ni fils de Prophete, soit un exemple à suivre. Son histoire semble n'avoir été écrite, que pour faire voir le soin que la Providence a eu alors de la Nation Juive, au de-là de l'Euphrate, & pour conserver la mémoire d'évenemens tout à fait extraordinaires.

Je ne m'arrêterai pas davantage à
ce

ce Livre , pour ne pas allonger un Extrait , qui n'est déjà que trop long.

XI. IL y a à la fin deux Dissertations , assez courtes. Dans l'une l'on montre que le *Grand Sanhedrin* de LXXII. hommes , que les Rabbins croient avoir été établi par Moïse , & avoir eu soin des principales affaires de la République des Hebreux , n'est qu'une pure chimere , par rapport aux tems , qui ont précédé l'Empire des Seleucides , & que ce Conseil n'a été établi que depuis. C'est l'unique question , que l'on s'est proposée d'y traiter ; car pour ce qui regarde les sentimens des Rabbins , sur ce Senat , & les questions incidentes , que l'on forme sur cette matiere , on renvoye le Lecteur à *Jean Selden* , qui en a traité à fonds , dans son livre de *Synedriis & præfecturis juridicis veterum Hebræorum*. J'avois promis , il y a long-tems , cette Dissertation , mais les occupations , que j'ai euës , m'ont obligé de differer jusqu'à la fin de ce Volume ; où elle n'est pas mal placée , parce qu'il s'agit d'y montrer que pendant toute la durée de la République des Hebreux & même sous l'Empire des Rois de Perse , du tems d'Esdras & de Nehemie il n'y a eu
au-

aucun *Sanhedrin*, qui gouvernât les Israélites. C'est un résultat de la lecture de toute l'histoire de ce peuple, & on ne le sauroit mieux placer, qu'à la fin de cette histoire. On a reconnu par l'application, que l'on a apportée pendant plusieurs années à l'éclaircir, qu'il ne seroit pas difficile de donner une *République des Hebreux*, assez différente de celles que l'on a vuës jusqu'à présent; & qui en feroit naître une idée bien moins avantageuse, que celle que l'on en a communément. Mais il faudroit avoir pour cela du tems, que l'on n'a pas présentement.

L'autre Dissertation concerne la Lepre, dont il est parlé dans Moïse. On fait voir que la Lepre, dont les hommes étoient affligés, n'étoit qu'une espece de cette maladie de la peau, que les Grecs appelloient *Leuce*, ou Lepre blanche. Mr. *Le Cerc*, mon frere, Conseiller de la Ville & République de Geneve, m'a fourni presque toute la matiere de cette Dissertation, dans des Lettres, qu'il m'écrivit il y a quelques années. Il n'y a presque que la forme, & quelque peu de citations & de réflexions, qui soient de moi. Ainsi ce qu'il y a de bon lui est principalement dû.

XII. JE ne dirai rien des Tables Chronologiques, ni des petites Notes, que j'ai mises à la fin. Si j'avois eu plus de tems, & si j'avois été moins fatigué, que je ne l'ai été, à la fin de cet Ouvrage, je m'y serois étendu davantage; comme j'en avois eu le dessein, en composant mon Commentaire. Mais pressé par d'autres occupations & lassé par un travail si long, je n'ai pu entrer dans aucun détail. On trouvera une bonne partie de ce que j'aurois pu dire, en ceux, que j'ai citez.

Les Indices, quoi que courts en apparence, contiennent tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Commentaires & pour les choses & pour les mots. Ce ne sont pas des Indices du Texte; & pour trouver ce qu'il y a, dans le Texte même, il faut se servir de Concordances, ou d'autres semblables Livres.

J'avois eu dessein d'ajouter à ce Volume une Carte Géographique de la Judée; mais après avoir publié l'*Onomasticum Sacrum* de *Bonfrerius*, j'ai changé d'avis. Quoi que je ne sois pas toujours du même sentiment que lui, la difference n'est pas si grande, qu'il soit nécessaire de faire une Carte ex-
près

près pour cela. D'ailleurs il est bon de joindre toujours à cette Carte *Eusebe* & *S. Jérôme*, qui se trouvent dans l'édition de *Bonfrerius*.

J'AVOUE que, quand j'ai commencé cet Extrait, je ne croyois pas le faire si long; mais l'importance des matieres, & la nécessité d'instruire les Lecteurs de ce qu'il y a principalement dans le Commentaire, que l'on donne au Public, m'a mené plus loin que je ne croyois. Je n'ai rien voulu dire de la Version, parce que j'en ai assez parlé, dans une des Dissertations, qui sont au devant du Pentateuque, & qu'elle est d'ailleurs assez connue au Public, depuis l'édition de cet Ouvrage. J'aurois pu encore le défendre, par occasion, contre quelques Esprits mal-faits, qui m'ont attaqué, au lieu de me remercier. Mais j'ai cru qu'il valloit mieux les abandonner à leur propre Conscience, & au jugement équitable du Public; qui verra, malgré eux, qui a tort & qui a raison.

A R-

ARTICLE III.

*Lettre écrite à l'Auteur de la Bibl.
Choisie, concernant un Traité sur le
SISTRE.*

J'AI ramassé, Monsieur, depuis quelques années, de quoi composer un traité assez complet, sur le Sistré. Les inexactitudes, que je trouvois dans ce que les Modernes ont écrit sur cette matiere, m'engagerent à des recherches sur ce sujet plus curieuses à la verité qu'utiles, mais qui dans ce tems-là me paroissoient autant nécessaires & autant agréables qu'elles sont curieuses. Je lus ce que le savant (1) *Bacbinus* a écrit sur cet instrument Egyptien, & je n'y trouvai rien d'assez exact & d'assez poussé; pour devoir abandonner un travail, que j'esperois porter à une plus grande précision. Mais j'appris alors, avec tout le chagrin, que peut avoir un Auteur que se trouve prévenu dans ses pensées,

(1) *Bacchini* (*D. Benedicti*) *dissertatio de Sistro, in Antiq. Romanis, & seorsim edita Ultraj. 4. 1696.*

sées, que (1) *Bossius*, fameux Antiquaire en Italie avoit publié une Dissertation, où se trouvent détaillées toutes les usages & toutes les parties du Sistré. Mes efforts pour recouvrer ce traité, qui est fort rare, furent inutiles, & je ne crus pas devoir hasarder au Public impatient, ce qu'un habile homme lui avoit peut-être déjà dit, & qu'il lui avoit dit sans doute mieux, que je ne pourrois le faire. Je résistai donc à la tentation de publier un Ouvrage, que j'esperois devoir plaire à ces personnes indulgentes, qui approuvent indifferemment, tout ce qui sert à éclaircir les minuties de l'Antiquité.

Mais la raison ne demeure pas longtemps la maîtresse, quand elle s'oppose à nos intérêts : l'Amour propre reprend bien-tôt le dessus, & il nous jette dans des illusions d'autant plus dangereuses, que nous ne voulons pas nous en défier. C'est-là, Monsieur, la disposition où je me trouve, depuis quelque tems : les douceurs de la réputation m'ont fait reprendre mon premier travail, & pour justifier la peine que je me donne, je suis venu

(1) *Hieron. Bossii Isiacum sive de Sistro. Mediol. 12. 1620.*

nu à croire, que ma matiere étoit plus utile, que je ne l'avois pensé d'abord. Une connoissance exacte de la Théologie des Egyptiens pourroit sans doute fournir de grandes lumieres, pour l'intelligence des Ecritures Saintes; & je me flatte que, dans mes réflexions sur le Sifre, je pourrai enchaîner des remarques utiles, sur le culte sacré que rendoient les Egyptiens à leur Déesse Isis: peut-être même applanirai-je, sur la Religion de ce Peuple superstitieux, des difficultez, qui ne sont pas encore bien éclaircies, & dont néanmoins il seroit nécessaire de décider.

Quoi qu'il en soit, je ne veux plus demeurer inconnu dans la République des Lettres, & si vous approuvez les remarques que je vous envoie, dès-là je menace le Public. J'en connois bien d'autres, qui ne se sont pas fait imprimer à plus juste titre. C'est pour présentir ce Public impitoyable, qui ne juge pas d'un ouvrage, avec l'indulgence, ni par les yeux d'un Auteur toujours prévenu pour ses pensées, que je vous envoie un Chapitre de ma Dissertation; & j'ai choisi celui-ci, parce que je ne m'y rencontre pas assurément avec quelque autre

Ecrivain, & que le sentiment que j'y établis a le mérite d'être tout nouveau. Je prétens donc ici prouver, contre l'opinion universellement reçue, que le Sistre n'a jamais été un instrument de Guerre. Vous jugerez, Monsieur, entre ¹ *Dempsterus*, ² *Bulingerus*, ³ *Hofman*, ⁴ *Casalius*, ⁵ *Faber*, ⁶ *Heinsius*, &c. d'un côté, & moi de l'autre, qui ne m'oppose qu'en tremblant à de si grands personnages, & à des noms si justement redoutables.

Voici en peu de mots le contenu des Paragraphes, qui partagent ce Chapitre : §. 1. *Qui a le premier fait du Sistre un Instrument de Guerre à l'Usage des Egyptiens.* §. 2. *Deux raisons qui réfutent ce sentiment. Première raison.* §. 3. *Seconde raison.* §. 4. *Deux réponses qu'on fait pour éluder cette seconde raison.* §. 5. *Réfutation de la première réponse.* §. 6. *Réfutation de la seconde réponse. Les Sifres n'ont jamais été ornez de clochettes.* §. 7. *Donc la seconde raison alleguée est bonne.* §. *Examen des autoritez qu'on*
op-

1 *Ad Rosin. Antiq. lib. 2. c. ult.* 2 *De Theatro. cap. ult.* 3 *Lexic. univers. V. Sistrum.* 4 *De ritibus Ægypt. cap. 24.* 5 *Theaur. V Sistrum.* 6 *In Claudian. Eutrop. lib. 1. vs. 499.*

oppose à ma première raison. Passage d'Isidore. §. 9. Plusieurs fautes de cet Auteur, & réfutation de l'endroit cité. §. 10. Eclaircissement là-dessus. §. 11. Les autres endroits des Anciens éclaircis. §. 12. Conclusion de ce Chapitre.

§. 1. LE premier, je crois, qui s'est avisé d'attribuer le Sistre aux Egyptiens, pour instrument de Guerre, c'est *Alexander ab Alexandro*, qui au Chap. 2. du l. 4. où il fait l'énumération des différens moyens, dont se sont servis les Peuples, pour animer & pour relever le courage de leurs soldats, nous apprend que *Sistro Ægyptiis proficiscendi hora significatur*. Cet Auteur par une précipitation, qui ne lui est que trop ordinaire, s'est rendu sans doute responsable des fautes de ceux, qui en cela l'ont crû trop légèrement sur sa parole. Les plus savans hommes ne sont pas toujours en garde contre de pareilles surprises, & ils ne descendent pas volontiers de l'examen de choses graves & serieuses, pour détailler des faits de peu d'importance.

§. 2. DEUX raisons me semblent prouver invinciblement que le Sistre n'a jamais été un instrument de Guerre.

re. La premiere est le silence des Auteurs Anciens, à cet égard : horsmis les endroits, qui, mal-expliquez, ont donné lieu à l'erreur que je combats; dans toute l'Antiquité, on ne trouve aucun vestige, qui favorise l'illusion des Modernes. *Herodote & Diodore de Sicile*, qui dans ce qui regarde les Egyptiens, entrent assez dans le particulier de leurs usages & de leurs coutumes, n'auroient pas négligé d'instruire ceux pour qui ils écrivoient leur Histoire, d'une particularité, qui devoit leur paroître d'autant plus remarquable, qu'elle étoit plus singulière & plus extraordinaire. Mais d'ailleurs *Clement Alexandrin**, qui, dans un endroit de ses Ouvrages, passe en revue les differens Instrumens de Guerre à l'usage des Anciens, nous apprend que les Egyptiens se servoient du Tambour : *Χρῶνται γὰρ ὡς καὶ τὰς πολέμους αὐτῶν Τυρρῆσσι μὲν τῆ σάλπιγγι, καὶ Αἰγυπτίοισι τυμπάνῳ*, & *Dion*, dans un passage que nous employerons plus bas, attribué à ce même peuple cette sorte de Trompettes, que les Latins nommoient *Tuba*, & les Grecs *σάλπιγξ*.

§. 3.

* *Pedag. l. 2. c. 4.*

§. 3. CERTAINEMENT, & c'est ma seconde raison, il paroîtroit bien étrange que les Egyptiens, pour donner le signal à leurs soldats, eussent choisi le Sistre, qu'eux mêmes avoient consacré à des usages plus humains & plus pieux; & dont la forme ne laisse pas la liberté de croire, qu'on ait jamais pû s'en servir, dans de pareilles occasions. Rappelions nous la description qu'en fait * *Apulée. Æreum crepitaculum, cujus per angustam laminam in modum balthæi recurvatam, trajectæ mediæ paucæ virgulæ, crispante brachio tergeminos ictus, reddunt argutum sonum.* Trois ou tout au plus quatre baguettes d'airain, qui se meuvent & qui jouent librement dans des trous de pareille matiere, peuvent-elles former un bruit assez fort, pour se faire distinguer dans le tumulte & le fracas d'une armée nombreuse? A peine un soldat auroit-il pu se faire entendre de son voisin; & dans ce cas-là la moitié des troupes Egyptiennes devoit sans doute être armée de Sistres, pour donner le signal au reste.

§. 4. *Begerus* a paru sentir le ridicule de cette opinion; mais après

H 3

avoir

* *Lib. XI. Metamorph.*

avoir fait quelques pas vers la vérité, entraîné par l'autorité des Modernes, il a quitté mal à propos le chemin le plus sûr qu'il avoit pris. Il introduit son *Dulodore* & son *Archæophile* s'entretenant de la sorte : * *DULOD*: *Usus Sistris in bello Ægyptiis fuit. Mirum, inquit, ARCHÆOPH*: *cùm tamen nec parvitas, nec virgula majorem sonitum videantur inferre. Sistra Bellica, respondit DULOD*: *hoc majora fuisse facile mihi persuadeo &c. propterea que de sonitu observandum est quod Pseudo-Cornutus, si Hofmanno fides, ad illud Persii Satira V. v. 185. Cum Sistro lusca Sacerdos. „ Sistrum, „ inquit, Sacerdotes Ifidis portant. „ Forma ejus ovalis & manubriata, „ circa oras tintinnabula pendentia „ habens. Ut ut hæc sint, respondit DULOD*: *in Sistro tamen tintinnabula hætenus observata non sunt.*

§. 5. *Begerus* oppose ici deux méchantes raisons à une objection véritable, qu'il s'étoit faite. Dans sa première réponse, il suppose que les Sistris de guerre, étoient plus grands, que celui à l'occasion duquel il parle, & qui se conserve parmi les riches dépouilles de l'Antiquité qui forment le

Ca-

* *Tbesaur. Brandeb. t. 3. p. 399.*

Cabinet du Roi de Prusse. Passons lui cette conjecture peu fondée ; du moins sera-t-on obligé de convenir qu'à quelque excès de grandeur, qu'on eût porté cet instrument, le son ne pouvoit jamais en être bien fort ; & que d'ailleurs les Sifres, pour pouvoir être transportez & mus avec facilité, ne devoient pas être d'un grand volume, composez, comme ils l'étoient, d'une matiere pesante, je veux dire, de cuivre.

§. 6. LA seconde raison de *Begerus* n'est pas meilleure, il ne me sera pas mal-aisé de vous en convaincre. Le passage du *Pseudo-Cornutus*, dans toutes les éditions que nous avons de cet Auteur, & même dans celle de *Pitboeus*, aux soins de qui nous devons la découverte de ce Scholiaste ; ne fait aucune mention des clochettes prétenduës, que *Begerus* veut trouver attachées au Sistre. On n'y trouve que les paroles suivantes sur l'endroit de Perse, *cum Sistro Lusca Sacerdos.*

„ *Sistrum Sacerdotes Isidis portant.*
 „ *Lusca autem ideo, quod nobiles de-*
 „ *formes, cum maritum non invenerint,*
 „ *ad ministeria Deorum se conferant.*

Il est vrai que dans * *Demsterus*, &

H 4

après

* *Ad Rosin. lib. 2. c. ult.*

après lui dans * *Hofman*, qui a sans doute ici trop fidèlement copié ce fameux Ecoffois, après ces mots *se conferant*, on trouve ajoutées les paroles suivantes : *forma ejus ovalis & manubriata circa oras tintinnabula pendentia habens.*

D'abord, Monsieur, il n'est pas naturel de croire que le *Pseudo-Cornutus*, après avoir dit quelque chose du Sistre, eût interposé sa remarque sur le mot *Lusca*; pour reprendre ensuite, sans aucune connexion, ce qu'il avoit commencé de dire sur le Sistre même. Mais il faut découvrir la véritable cause de cette addition inopinée. *Dempsterus*, après avoir cité le passage du Scholiaste, tel qu'il se trouve dans les éditions, ajoute de son chef : *Forma ejus ovalis &c.* Et il cite immédiatement pour garand de cette vérité *Turnebe*, qui en effet, sans alleguer le *Pseudo-Cornutus*, donne du Sistre la même description, qu'on attribue injustement à ce Scholiaste, & presque dans les mêmes termes. † *Sistri species ovalis erat & manubriata, in ora undique tintinnabula habens.* *Dempsterus* pose donc ici la description de cet

* *Lexic. univers.* V. *Sistrum*. † *Advers.* l. 26. c. 33.

cet instrument telle qu'il l'avoit empruntée de *Turnebe*; mais l'Imprimeur peu exact a negligé, dans cette occasion, l'utile variété de caractères, qui sert à distinguer le texte, des autorités alleguées; & par ce moyen il a confondu les paroles de *Dempsterus* avec celles du Scholiaste, & il est cause, que la faute, où sont tombez *Turnebe*, & *Dempsterus* après lui, on l'attribuë au *Pseudo-Cornutus*, qui sans doute n'en est pas coupable. Pour bien entendre ce que je viens de dire, il ne faut qu'avoir l'ouvrage même de *Dempsterus* sous les yeux.

Après avoir fait une découverte de cette importance, si j'étois de l'humeur de quelques uns de mes confreres, les perscrutateurs des tems reculez, ne pourrois-je pas m'accorder liberalement les loüanges, qui me sont dûës; me regarder comme un homme plus éclairé que les autres, *hominem nasutiorem*; & me croire comme inspiré d'une Deité favorable, qui seconde peut-être les efforts qu'on fait, pour rapeller les savantes *vetilles* de l'Antiquité?

Mais quand bien même le Scholiaste de *Perse* auroit dit ce qu'on lui fait dire, je ne l'en croirois pas aisément

ment sur sa parole, puisque *Plutarque* & *Apulée*; qui sans doute étoient bien instruits sur ce sujet, & qui nous ont laissé d'exactes descriptions du Sistre, s'accordent à n'y point admettre des clochettes. Il paroît par-là manifestement que *Turnebe*, dans ce qu'il a avancé sur cet instrument, a été trompé par quelque passage mal entendu, & que n'ayant pas devant les yeux les figures du Sistre, que nous possédons & qui nous éclaircissent, à la place de ses baguettes mouvantes, il a substitué des sonnettes de sa façon: & à été porté à cela, par les endroits des Anciens, où ils donnent au Sistre les Epithetes de ¹ *resonabile*, de ² *multisonum*; & nomment le son qui en partoît ³ *argutum tinnitum*, & la maniere de mouvoir cet instrument ⁴ *pulsare æra*:
 tou-

1 *Ovid. Metam. l. 9. fab. 12. vs. 1075.*
 Crepuit resonabile Sistrum.

2 *Pap. Statius lib. 3. Silv. 2. vs. 101.*
 Excipe multisono puppem Marcotidæ
 Sistro.

3 *Apuleius Metam. lib. XI.*
 Æreis & argenteis, imo vero aureis Sistris
 argutum tinnitum constrepentes.

4 *Tibull. l. 1. El. 3. vs. 23.*
 Quid tua runc Isis tibi, Delia, quid mihi
 profunt,
 Illa tua toties Æra repulsa manu.

toutes choses que *Turnebe* a cru appartenir à des sonnettes, quoi qu'il soit aisé de les expliquer, par le son & le mouvement de ces baguettes, qui faisoient la principale partie du *Sistre*.

Cette opinion donc est très-mal fondée; je crois l'avoir démontré, puisque j'ai découvert la cause de l'erreur des Modernes, que j'ai éclairci le passage du *Pseudo-Cornutus*, & qu'enfin j'ai prouvé le silence des Anciens à cet égard. Cependant *Turnebe* n'a pas été le seul de ce sentiment, & sans compter quelques * demi-savans, desquels l'autorité ne se pese pas, le fameux *Bochart* lui-même est tombé dans l'erreur sur ce sujet. Le Chap. XVIII. d'Esaië commence ainsi *Væ terra* צלצל כנפים, & par ces deux derniers mots, suivant *Bochart*, il faut entendre, † *Cymbalum orarum, hoc est, Sistrum, quod fuit ovali forma cum certis oris sur marginibus, ex quibus appensa tintinnabula argutum strepitum concussu edebant.* Je ne m'arrêterai pas ici, à refuter cette explica-

H 6 tion,

* *Bartb. Merula. ad Ovid. l. 3. de arte Am. vj. 635. & Kipping. Antiq. Roman. lib. 1. cap. 5. n. 2. &c. † Phaleg. lib. 4. cap. 2.*

tion, ni celle qu'a donnée du même passage l'ingenieux Mr. *Huët*; je reserve cela pour un autre endroit de ma Dissertation, où je releve la faute de ceux, qui confondent le Sistre avec les Cymbales.

§. 7. JE conclus de tout ce que je viens de dire, que n'y ayant point eu de sonnettes attachées au Sistre, & cet instrument n'étant pas propre d'ailleurs à former un son bien-fort; on ne peut, sans de grandes autoritez, présumer, que les Egyptiens l'aient employé dans la Guerre. Mais j'ai déjà soutenu, dans le commencement de ce Chapitre, que dans les Anciens, on ne trouvoit aucun passage exprès sur ce sujet, & que les Modernes ne déduisoient leur opinion, que par conséquence. Il ne reste donc plus, pour prouver entierement mon sentiment, qu'à examiner les differens endroits des Anciens, qui ont donné lieu à l'erreur, par le mauvais usage qu'on en a fait. C'est-là, je crois, ce qui s'appelle raisonner en forme, & cela n'arrive guère à Messieurs les Antiquaires de profession.

§. 8. D'ABORD nous avons à combattre *Isidore de Seville*, auteur fameux du septième siècle, qui, si nous

en

en croyons *Braulion de Sarragoffe*, a compris dans ses Origines, tout ce qu'il est nécessaire de favoir, dans les Arts & dans les Sciences. Il est vrai que tout le monde n'en juge pas si avantageusement, & qu'il se trouve des ¹ Censeurs assez hardis, pour prétendre que, dans cet Ouvrage, on trouve grand nombre d'Etymologies ridicules & de fautes grossieres. Quoi qu'il en soit, cet Auteur, qui ne prouve rien pour les Egyptiens, prétend que parmi les Amazones le Sistre étoit un instrument de Guerre. ² *Apud Amazonas autem non tubâ, sicut à Regibus, sed à Regina Sistro vocabatur foeminarum exercitus; & dans un autre endroit, Sistrum ab inventrice vocatum. Isis enim Ægyptiorum Regina id genus invenisse probatur. Inde & hoc mulieres percussunt, quia inventrix ejus est mulier. Unde & apud Amazonas Sistro ad bellum foeminarum exercitus vocabatur.*

§. 9. *Isidore*, dans ce dernier passage, a rassemblé bien des fautes en peu de mots, & il est aisé de s'apperce-

H 7

voir,

¹ *Cl. Verderius. Censura in Auctor. p. 26. & P. Merula t. 2. Cosmogr. l. 3. c. 34.*
² *Origin. lib. 18. cap. 4. 3 Orig. lib. 2. cap. 21.*

voir, qu'il ne s'est pas beaucoup peiné sur cette matiere, & qu'il ne nous en apprend pas tout ce qu'il est nécessaire d'en favoir. *Sistrum*, si nous l'en croyons, a été formé du mot *Isis*! c'est-là ce qui s'appelle une Etymologie fondée en raison! *Menage* ne rencontra pas plus heureusement, quand il fit venir *laquais de Verna*; ni cet autre Savant, qui trouvoit l'origine d'*Alfana* dans *Equus*, & qui par-là donna lieu à la jolie épigramme du *Chevalier de Cailly*:

*Alfana vient d'equus sans doute ,
Mais il faut avouër aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.*

Je ne m'arrête pas à prouver que *σείστρον* se dit en Grec *σείστρον* *σείστρον*, personne ne doute sur ce sujet.

Après cette rare découverte, on nous apprend encore, que nous devons à la Déesse *Isis* l'invention du Sistre; c'est-là une particularité qui n'est averée par personne, & qui, si elle étoit véritable; n'auroit pas été oubliée dans le traité de *Plutarque*, de *Ifide* & *Osiride*, ni dans *Apulée*, qui devoit être d'autant mieux instruit sur ce sujet, qu'il étoit initié lui-même, dans les mystères Egyptiens.

Mais

Mais que prétend *Isidore*, dans ce qui suit : *Inde & hoc mulieres percussunt* ? Croit-il qu'il ne fût permis qu'aux femmes de se servir de cet instrument, ou du moins qu'il leur fût plus ordinaire de s'en servir, qu'aux hommes ? Ces deux sentimens sont également ridicules : *Isis* avoit pour Sacrificateurs des Hommes, & le Sistré étoit autant leur parure ordinaire, que la robe de lin qu'ils portoient, d'où vient que *Martial* * les appelle *Sistrata turba*.

Après tant de fautes rassemblées, dans un seul passage, peut-on raisonnablement, sur la parole de cet Auteur, croire, que parmi les Amazones le Sistré étoit un instrument de Guerre ; & le silence universel des Anciens ne refute-t-il pas assez une opinion si mal établie ?

§. 10. *Isidore* néanmoins ne peut pas vrai-semblablement avoir inventé, tout ce qu'il nous débite ici. Je croirois bien que l'étymologie, qui fait venir *Sistrum* d'*Isis*, est de lui, & que pour confirmer cette découverte il a avancé de son chef qu'*Isis* avoit la première inventé cet instrument : mais il n'est pas naturel d'attribuer à la fertilité

* *Epigr. lib. 12. ep. 29.*

tilité de son imagination les autres circonstances. Il y a sans doute de la méprise là-dedans; peut-être sera-t on assez heureux pour trouver par conjecture la véritable cause de cette méprise. En vérité, Monsieur, si je fais une si heureuse découverte, cela sera bien glorieux pour moi. J'aime mieux réussir dans cette entreprise, qu'avoir composé l'Ode 3. du IV. livre d'*Horace*, & par conséquent, si on apprécie cette belle Ode au goût du fameux *Scaliger*, je préfère dans cette occasion au Royaume d'Arragon, le plaisir d'avoir rencontré le véritable sens d'*Isidore*.

Je crois donc que nôtre Auteur confond ici le Sistre avec le *Crotalum* des Anciens; bevûe, où sont tombez de nos jours des Savans du premier ordre, lesquels je réfute dans un Chapitre particulier de mon Ouvrage. Voici sur quoi je fonde ma conjecture. *Martianus Capella** nous apprend que les Amazones *ad calamos arma tradabant*. Que peut-on entendre ici par *calamos*, que le *Crotalum*? † *Ἐστὶ γὰρ κάλαμος ἐχισμῶν τὸ κρόταλον*. Un passa-

* *De Nupt. &c. lib. 9.*

† *Schol. ad Epigramm. Ruffini cap. 7. Anthol.*

passage de **Virgile* établit solidement non explication.

Copa Syrisca caput Grajâ redimita mittellâ,

—Crispum sub crotalo docta movere latus;

*Ebria, famosâ saltat lasciva tabernâ,
Ad crotalum rancos excutiens calamos.*

Vous voyez, Monsieur, le même mot *Calamos*, employé pour désigner le *Crotalum*. Or si dans le passage de *Martianus Capella*, il faut entendre le *Crotalum*, je crois pouvoir soupçonner qu'*Isidore*, trompé par la ressemblance qu'on trouve dans ce que les Anciens ont écrit de cet instrument & du Sistre, a confondu l'un avec l'autre, & que ce qu'il avoit lu du *crotalum*, il l'a attribué imprudemment au Sistre. J'entre d'autant plus volontiers dans cette pensée, que ce qu'*Isidore* avance très-faussement du Sistre, *hoc mulieres percutiunt*, est très-veritable du *Crotalum*: † τὰ δὲ κρόταλα ταῖς Παρθένοις ἢ παιδίαι, &c.

C'est une pure conjecture, direz-vous: il est vrai, Monsieur, c'est un enfant perdu que je hazarde, sur qui
vous

* *Copa. vs. 4.* † *Scholiasl. ad Ambol. eod. loco.*

vous ferez main-basse, si vous le jugez à propos. Toûjours demeure-t-il certain, par ce que je viens de dire, que l'autorité d'*Isidore* ne prouve pas l'usage du Sistre dans la guerre.

§. II. MAIS il se présente ici une foule de passages, auxquels il faut répondre. Heureusement ils se ressemblent, qui réfute l'un réfute l'autre, & il ne sera pas malaisé de les réfuter. *Virgile*, à l'occasion du combat naval donné entre Antoine & Anguste, dit de Cleopatre : *

*Regina in mediis patrio vocat agmine
Sistro.*

Manilius au sujet du même combat & de la flotte d'Antoine, parle ainsi : †

*Fœmineum sortita jugum cum pompa
pependit,
Atque ipsa Isiaco certarunt fulmina
Sistro.*

Properce dit aussi de Cleopatre qu'elle a voulu, & osé prétendre opposer le Nil au Tibre : ‡

*Romanamque tubam crepitanti pellere
Sistro.*

Lu-

* *Æneid.* 8. vs. 696. † *Lib.* 1. vs. 916.
‡ *Lib.* 3. *El.* 9. vs. 43.

Lucain dit encore de la même: *

*Terruit illa suo , si fas , Capitolia
Sistro.*

& *Sidonius Apollinaris*: †

*Cum patrio Cleopatra ferox circum-
data Sistro.*

Je suis persuadé, Monsieur, qu'à la simple lecture de ces passages, vous aurez de la peine à croire que ce soit là tout le fondement de l'opinion générale, qui accorde libéralement au Sistre le privilège d'être instrument de guerre Egyptien: mais vous reviendrez aisément de votre surprise, si vous faites attention, que bien des Gens, dans l'étude des belles lettres, ne marchent pas: ils courent, ils se précipitent. Eh! le moyen sans cela de lire, dans une langue étrangère, deux ou trois mille Auteurs, soutenus d'un armée de gros commentaires; d'où il faut encore compiler curieusement des lieux communs; & quels lieux communs!

Les endroits que nous venons d'indiquer parlent tous de ce qui se passa
près

* *Lib. 10. vs 63.* † *Panegy. Jul. Val. Majoriano vs. 457.*

près d'Actium, entre Antoine & Auguste : cependant * *Dion*, qui nous a laissé de ce combat naval une description exacte & circonstanciée, n'attribue point aux Egyptiens des instrumens de Guerre si ridicules, & quand il nous représente la flotte d'Antoine prête à se mêler avec celle des Ennemis, αὐτῶν, dit-il, ἀναχθίσται τὸ ὑπὸ σάλπιγγος, &c.

En second lieu, nos Poètes ne parlent point des Egyptiens en général; ils ne placent le Sistre, qu'entre les mains seulement de la Reine Cleopatre: car l'Epithete de *patrium*, qu'employent ici *Virgile* & *Sidonius Apollinaris*, ne fait visiblement allusion qu'à l'origine de cet instrument, qui sans doute a été inventé en Egypte.

Enfin en apportant un peu d'attention, on s'apperçoit aisément, que ce n'est ici qu'une raillerie fine de la vanité excessive de Cleopatre; & cette raillerie, bien loin de favoriser le sentiment ordinaire, peut en quelque sorte servir à le combattre. En effet l'ironie consiste à faire opposer par Cleopatre aux instrumens de Guerre des Romains, un instrument, qui n'étoit pas propre à cet usage. Cette
Reine

* *Dion Cass. l. 50.*

Reine ambitieuse, de qui l'orgueil se
 ordoit aux dernières extrémités, non
 contente de recevoir de ses Peuples
 ces hommages dus aux Souverains
 qui les gouvernoient, exigea encore
 d'eux les honneurs divins, qu'ils eu-
 rent la lâcheté de lui rendre. Elle
 se faisoit nommer *nouvelle Lune*, ou
nouvelle Isis: de même qu'Antoine, à
 sa persuasion, avoit pris les titres pom-
 peux d'*Osiris* & de *Bacchus*. *Dion* *
 nous apprend cette particularité, dans
 sa Harangue qu'il fait faire par Au-
 guste aux Soldats Romains, dans le
 tems qu'ils alloient combattre Antoi-
 ne, & décider par-là de l'Empire du
 Monde. *Plutarque* porte encore les
 choses plus loin, & il dit que Cleo-
 patre, sous le nom & avec les acou-
 remens d'*Isis*, donnoit en public des
 éponges au peuple, qui peut-être l'é-
 pouvoit par sottise, ou qui du moins
 par une flatterie rampante faisoit sem-
 blant de l'écouter: † Κλεοπάτρα μὲν καὶ
 ὅτε καὶ τὸν ἄλλοι χρόνον εἰς πλῆθος ἐξίβ-
 ασα σολῶ ἑτέραν ἱερὴν Ἰσιδὸν ἐλάμβανε καὶ
 εἰς Ἰσις ἐχρημάτιζε. C'est par-là, qu'il
 faut expliquer le revers d'une Me-
 daille ‡ d'Antoine, où se voit la tête
 de

* L. 50. † In Antonio. p. 941. ‡ V.
 Gaillart num. Imperat. t. 1. p. 18.

de Cleopatre, avec ces mots. ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ.

C'est donc pour tourner en ridicule la fierté malentenduë de Cleopatre, que les Poëtes, dont j'ai cité les passages, lui ont attribué le Sistre : instrument qui, parmi les Egyptiens, étoit consacré à cette même Déesse Isis, de qui Cleopatre usurpoit hardiment le titre & même la parure. *Servius* favorise entierement mon sentiment, & je m'étonne qu'ici les Antiquaires se soient départis mal à propos du respect souvent aveugle, qu'ils ont pour les Scholiales. *Cleopatra sibi tantum assumserat*, dit *Servius* *, *ut se Isim vellet videri; ideò, in opprobrium Alexandrini exercitus, pro classico Sistrum posuit.*

§. 12. APRÈS cette discussion, je crois pouvoir assurer, que les autorités citées, par les Antiquaires, ne prouvent pas l'usage du Sistre dans la Guerre; & comme d'ailleurs on ne trouve dans les Anciens rien, qui puisse favoriser cette pensée, & que la forme même de cet instrument y paroît entierement contraire, je crois

* Sur l'endroit même de Virgile, dont il est ici question.

pouvoir conclurre, que puisqu'au rapport de * *Plutarque* les moindres parties de cet instrument avoient un sens mystérieux & Philosophique, qui se rapportoit au culte rendu par les Égyptiens à la Déesse Isis; nous devons croire qu'on ne s'en est servi que dans les occasions, pour lesquelles il avoit été inventé.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à dire sur une matiere, qui, si elle n'a d'autres avantages, aura du moins celui de la nouveauté. Je m'abandonne entièrement à votre jugement là-dessus, persuadé que votre goût me fera un garand fidele de celui du Public. Peut-être accorderez-vous à cet échantillon une place dans votre Bibliothèque Choisie, & lui permettrez-vous de partager un terrain, qu'occupent ordinairement des matieres mieux choisies & mieux traitées. Peut-être aussi n'en jugerez vous pas si favorablement, & dans ce cas là je vous promets de suivre en homme desintéressé vos avis les plus rigoureux: duffiez vous, pour me servir l'une pensée de l'ingenieur *Sarazin*, ne conseiller de faire de mon Ouvrage, *ce que les Grecs firent de Troye.*

Je suis &c.

A R.

* *De Iside & Osiride.*

ARTICLE IV.

*La Vie de BOËCE, avec la Critique
de ses Ouvrages.*

L'AUTEUR du Livre de la *Consolation de la Philosophie* est si célèbre, qu'il n'y a personne qui ne le connoisse, au moins en quelque sorte. Il y a peu de gens de Lettres, qui n'aient été en tout, ou en partie, ce Livre; qui a attiré avec raison de très-grands éloges à celui qui l'a composé. Aussi y a-t-il eu plusieurs Savans hommes, qui ont tâché de faire connoître au Public la personne de *Boëce*; en publiant ce qu'ils en avoient pu ramasser, dans ses propres Ecrits, ou dans ceux des Auteurs contemporains, ou qui ont vécu depuis. Pour ne pas parler de l'Abbé *Tritheme*, qui avoit plutôt donné le Catalogue des Ouvrages de *Boëce*, que sa vie; *Jean Marmel*, de Ruremonde, en donna un abrégé, dans ses *Prolegomenes sur la Consolation de la Philosophie*, en M D XIV. *Jule Martien Rota*, Italien du même siècle, fit en suite une vie plus étendue. *Lilio Gregorio Giraldi*

CB

en parle aussi, dans son Histoire des Poètes, en peu de mots; mais *Pierre Bertius* en a fait une très-longue, dans une Préface, au devant d'une édition de *la Consolation* qu'il publia à Leide. Le Cardinal *Baronius* & son Abreviateur *De Sponde* ont aussi dit diverses choses, concernant cette même vie, dans leurs Annales; où ils ont suivi *Rota*, avec trop de confiance dans son habileté & dans sa bonne foi. Les Interpretes du Livre de *la Consolation*, & en particulier *René Vallin* ont parlé de la personne de *Boëce*, en plusieurs endroits de leurs Remarques. D'autres encore, qu'il n'est pas besoin de nommer, & qui ont souvent copié *Baronius*, sans examen, ont fait l'histoire de *Boëce*. Mais outre que la plupart de ces Auteurs n'ont fait que copier ceux, qui les avoient précédés; on a fait, depuis leur tems, des découvertes, dans l'histoire & dans la Chronologie, qui ont fait remarquer des fautes considérables dans leurs travaux. Si je voulois faire ici, comme l'Auteur du *Dictionnaire Critique & Historique*, je pourrois compter un grand nombre de fautes assez lourdes, dans les Auteurs que j'ai nommez, & que les derniers ont

commises, après les premiers, qu'ils ont suivis, sans rechercher eux mêmes la Verité. Mais il vaut mieux, que je profite des lumieres des habiles gens, qui ont remarqué ces fautes; sans les reprocher à ceux, qui les ont commises. On me pardonnera peut-être, à cause de cela, plus facilement celles, que je pourrois commettre moi même.

Je donnerai donc ici, en peu de mots, la vie de *Boëce*, & je parcourrai ensuite ses Ouvrages, sans m'arrêter beaucoup sur aucun, excepté sur la *Consolation de la Philosophie*; qui a été son Chef d'Oeuvre, & qui contient des matieres, qui méritent que l'on y fasse réflexion. Les autres Vies, que j'ai données il y a longtems, dans la *Bibliothèque Universelle* & dans celle-ci, ont été reçûs du Public, d'une maniere, qui m'encourage à en donner quelques autres, selon que je le pourrai faire commodément. Ces sortes de pieces coûtent plus de peine, que bien des gens ne pensent; sur tout lors qu'on ne veut rien dire, sans témoin, comme on le doit faire, en toutes sortes d'Histoires Anciennes.

ANICIUS MANLIUS TORQUATUS SEVERINUS BOETIUS, ou *BOETHIUS, a été l'un des plus illustres Citoyens Romains, qui aient vécu au commencement du VI. siècle. Les noms des familles anciennes, qu'il portoit, selon l'usage de ce tems-là, le font voir clairement. Les Fastes Consulaires du V. siècle sont pleins de gens de la famille † *Anicienne*, & *Zozime* témoigne, dans son Liv. VI. que c'étoit la plus riche de Rome, en ce tems-là. Mais BOËCE s'est rendu infiniment plus illustre, par son savoir, & par ses Ecrits; qu'il ne pouvoit l'être, par sa famille & par ses biens. Le livre de *Disciplina Scholarium* a fait dire au Cardinal *Baronius*, qu'il avoit été dix-huit ans à Athènes, pour y étudier; mais ce livre est si impertinent & si barbare, qu'il n'en faut pas beaucoup lire, pour voir qu'il n'est nullement de *Boëce*. Il semble au contraire que *Boëce* n'avoit jamais été à Athènes, comme on le verra dans la suite. Aussi le P. *Labbe*

I 2 a-t-il

* Si ce nom vient du Grec βοηθῆς adjutor, il le faut écrire ainsi, mais on le trouve sans aspiration, dans les Inscriptions & dans les MSS. † Voyez Vallin, sur le titre de la Consolation.

a-t-il remarqué que c'est l'ouvrage d'un Chartreux mort en MCCCCLXXI. & nommé *Denys Rikel*. Il y a lieu d'être surpris, après cela, que d'habiles gens aient copié *Baronius*, sans prendre garde qu'il ne s'appuyoit que sur l'autorité de cet imposteur.

Mais il est certain que *Boëce* étoit très-savant en Grec & en Latin, & qu'il passoit pour le premier homme de son tems, en Italie. On ne fait pas l'année de sa naissance, mais on conjecture, par la suite de sa vie, qu'il devoit être né sur la fin du V. siecle. Il fleurissoit principalement sous le regne de *Theodoric*, Roi des Goths, qui ne fut maître de l'Italie, que l'an cccc xciii. après la mort d'*Odoacre* Roi des Herules. Dans ce tems-là, les dignitez de Rome étoient plutôt de beaux titres, que des charges réelles, qui donnassent beaucoup d'occupation. Les Rois Barbares, qui étoient maîtres de l'Italie, y faisoient tout ce qu'ils trouvoient à propos; & c'est sans doute ce qui donna à *Boëce* le tems d'écrire des Ouvrages de Logique des plus subtils, & qui ne peuvent être des fruits que d'un grand loisir. Cet habile homme avoit reçu le titre de *Patrice*, comme on le voit

par

par les inscriptions de ses Livres.
 * On fait que c'étoit un titre d'honneur & non une charge; ce qui me fait croire que c'est mal à propos que, dans les Editions de ses Oeuvres, il est nommé *Patricius ordinarius*. Ce dernier mot se doit plutôt rapporter à celui de *Consul*.

Il se maria à une Dame nommée † *Helpis*, qui avoit beaucoup de connoissance des Belles-Lettres & qui faisoit des vers. On lui attribue quelques Hymnes, que l'on chante encore, dans l'Eglise Romaine. Cette Dame étant morte, il épousa *Rusticiane*, † fille de *Quintus Aurelius Symmaque*, qui fut Consul l'an CCCCLXXXV. dont il eut deux fils, qui parvinrent aussi à la dignité Consulaire. J'en parlerai dans la suite.

Boëce fut, comme l'on croit, fils de *Flavius Boëce*, Consul, l'an CCC LXXXVII. & cela sans Collegue. *Boëce* le fils avoit entrepris en sa jeunesse de traduire & d'expliquer en Latin toutes les Oeuvres d'*Aristote*, qu'il

I 3

pour-

* Voyez Godefroy sur le Tit. VI. du Liv. VI. du Code Theodosien. † Je dis ceci après Lil. Greg. Giraldus, sans être assuré de la verité du fait. † *Procop. Hist. Goth. Lib. III.*

pourroit trouver, comme il le témoigne lui même, en ces termes : *Ego omne Aristotelis opus, quodcumque in manus venerit, in Romanum stylam vertens, eorum omnium commenta Latinâ oratione perscribam; ut si quid ex Logicæ artis subtilitate, & ex Moralis gravitate peritia & ex Naturalis acumine veritatis ab Aristotele perscriptum est, id omne ordinatum transferam, atque id quodam lumine commentationis illustrem.* Il étoit occupé à traduire & à commenter le traité d'Aristote sur les Categories, lors qu'il fut fait Consul; comme il le témoigne lui même, dans une petite préface, qui est à la tête du Livre II. Ce fut en *DX.* Boëce étoit encore jeune, * comme il le remarque lui même. En effet ce travail quadre mieux à un jeune homme, qu'à un homme plus avancé en âge, à qui de semblables Livres causeroient un très-grand dégoût. Outre cela, un homme de son rang étoit trop occupé de ses propres affaires & de celles de ses amis, dans un âge plus mûr, pour employer son tems à faire des livres de Logique & d'autres semblables.

Il faut bien se garder de suivre *Jul*

• *Consol. Lib. II. pr. 3.*

le *Martien Rota*, dans la vie de *Boëce*, *Baronius* & d'autres encore, qui les ont copiez sans examen, & qui ont cru que *Boëce* eut pour fils les deux Consuls de l'an D. qui se nommoient *Patricius* & *Hypatius*, & qu'il fit alors entre eux deux une harangue, en l'honneur de *Theodoric*. Il est vrai que *Theodoric* fut cette année à Rome, comme la Chronique de *Cassiodore* le témoigne; mais il est faux que les Consuls de cette année-là aient été les fils de *Boëce*, & le reste ne quadre point à ces Consuls. „ C'est une trop grande
 „ grande bevuë, dit * un habile homme, de l'auteur de la vie de *Boëce*;
 „ (il entend *Rota*) car outre qu'on
 „ devoit se souvenir que ces Consuls
 „ étoient Grecs & Orientaux, & qu'ils
 „ n'appartenoient point à la famille
 „ de *Boëce*; on pouvoit s'en assurer
 „ par ses paroles (*Cons. Liv. II. Pr.*
 „ 3 & 5.) où il témoigne que ses fils
 „ étoient encore enfans, lors qu'il
 „ écrivoit sa Consolation. Il n'auroit
 „ pas pu parler ainsi, s'il y avoit eu
 „ plus de vingt ans, que ses fils avoient
 „ été Consuls. Les fils de *Boëce* furent
 „ *Symmaque* & *Boëce*, à l'un

* Jac. Sirmondus *ad Ennodium Ticinensem Lib. VIII. Ep. 1.*

„ desquels il imposa le nom de son
 „ Grand-Pere & à l'autre le sien. Il
 „ y a plusieurs monumens, sur les-
 „ quels ce Consulat est marqué. Le
 P. *Sirmond* en produit en suite un,
 qui est dans l'Eglise de *S. Pancrace*,
 près de Rome. Le P. *Pagi* a aussi
 montré que les Consuls de l'an D.
 étoient tous deux d'Orient, & qu'*Hyp-*
patius étoit fils de *Secundin* & de la
 sœur de l'Empereur *Anastase*, & *Pa-*
tricius Phrygien. Si l'on y avoit pen-
 sé, on n'auroit jamais soupçonné, ni
 continué à dire, comme ont fait
 quelques Savans, que les deux Con-
 suls de cette année-là étoient fils de
Boëce.

D'ailleurs il ne pouvoit pas avoir
 des enfans Consuls, puis qu'il ne l'a-
 voit pas encore été lui même, & qu'il
 étoit encore fort jeune, lors qu'il par-
 vint à cet honneur.

Dans les MSS. comme *Vallin* le
 témoigne, il est nommé au titre de
 ses Livres, *Exconsul ordinarius*; ce
 qui marque qu'il n'avoit pas été de
 ceux, que l'on mettoit à la place de
 quelque Consul mort dans la Magis-
 trature, ou que les Empereurs met-
 toient pour eux mêmes dans cet em-
 ploi, lors qu'ils le quittoient; mais
 qu'il

qu'il avoit été d'abord nommé & mis en possession du Consulat.

Dans ces mêmes MSS. il est nommé *Exmagister Officiorum*, qui étoit un emploi de conséquence. * Celui qui en étoit revêtu avoit droit de commander à quantité d'Officiers du Prince & de juger de ce qui arrivoit parmi eux. *Theodoric* donna cet Emploi à *Boèce*, mais il lui joignit un Officier du Palais, nommé *Decoratus*, qui étoit du nombre de ceux, que l'on nommoit *Adjutores*. Il assistoit le Maître des Offices, & il faisoit même ses fonctions, dans son absence. Ce *Decoratus* étoit un mal-honête homme & un délateur; † de sorte que *Boèce* ne put jamais se résoudre à le regarder comme son Collegue, quelque peril qu'il y eût à le mépriser.

Si l'on en croit ‡ *Boèce*, il n'avoit voulu entrer dans les Charges, que pour ne pas laisser, selon l'avertissement de *Platon*, la conduite des Villes entre les mains des mauvais citoyens. Il avoit voulu mettre en œuvre, dans l'administration des affaires publiques, ce qu'il avoit appris en

I 5 par-

* Voyez Godefroy sur la Loi 4. du Tit. IV. du XVI. Liv. du C. T. † *Consol. Lib. III. pr. 4.* ‡ *ib. Lib. I. pr. 4.*

particulier des Philosophes, & il n'avoit eu des Charges, que conformément aux souhaits que tous les honêtes gens avoient faits, pour lui. Il ne s'accorda jamais avec les méchans, & il ne se mit pas en peine d'offenser des personnes puissantes, en suivant les mouvemens de sa conscience & en défendant ceux, qui avoient droit. Il s'opposa plusieurs fois à *Canigaste*, Officier Goth de *Théodoric*, lors qu'il voulut se rendre maître du bien de ceux, qui ne pouvoient pas lui résister. Il empêcha *Triguilla*, autre Officier Goth, de pouvoir executer les injustices, qu'il vouloit faire. Il défendit les malheureux contre les violences des Barbares, & jamais on ne put l'engager à faire tort à quelcun. Il témoignoit autant de douleur, que ceux-là mêmes qui souffroient, lors qu'il voyoit ruiner les provinciaux; soit par les pilleries des Particuliers, soit par les impôts publics.

Dans le tems d'une grande disette, il arriva que l'on ordonna à la Campagne de fournir une quantité considérable de bled, à un certain prix, ce qui l'auroit entièrement ruinée. *Boëce* entreprit la défense de cette Province, contre le Préfet du Prétoire, en la

pré-

présence de *Théodoric*, qui voulut prendre connoissance de cette affaire, & obtint qu'on n'exigeroit pas cela de la Campanie. Il arracha *Paulin*, qui avoit été Consul, de la gueule des *chiens du Palais* (c'est ainsi qu'il parle) dont l'ambition dévorait ses biens en espérance. Il s'exposa à la haine du délateur *Cyprien*, pour empêcher qu'*Albin*, qui avoit été Consul, ne fût puni sur des préjuges.

Il semble que cette conduite attira à *Boëce* l'estime générale. Il est au moins certain que cela dût être, s'il étoit resté quelque sentiment de vertu en Italie. Pour son érudition, elle étoit généralement louée de tout le monde, comme on le voit par quelques Lettres remarquables de ce tems-là. On a encore une Lettre, qui lui fut écrite, par ordre de *Theodoric*, qui est la XLV. du Livre I. de *Cassiodore*, où ce Prince lui demande un Quadran, & une Horloge à eau, ou une Clepsydre, pour envoyer au Roi des Bourguignons, qui les lui avoit demandez. Il s'adresse à *Boëce*, comme au plus savant homme de son tems, & qui pouvoit le mieux executer de semblables choses. *Cassiodore* qui est, comme l'on fait, auteur de cette Let-

tre, lui donne des loüanges extraordinaires. „ Vous êtes entré, lui dit-il, „ en telle sorte dans les Écoles des „ Atheniens, quoi, que vous en fussiez éloigné; & vous avez en telle „ sorte mêlé la robe, parmi les assemblées de ceux, qui portent le „ manteau; que vous avez fait devenir la science des Grecs une science Romaine: *Sic enim Atheniensium scholas longè positus introisti, sic palliatorum choris miscuisti togam, ut Græcorum dogmata doctrinam feceris esse Romanam.* Il semble que ces mots *longè positus* marquent assez clairement, qu'il n'avoit jamais été à Athenes; ce qui détruit la fable du Moine, Auteur du livre de *Disciplina Scholarium*, qui l'y fait étudier dix-huit ans. Si cela étoit, il n'auroit pas pu être Consul extrêmement jeune, supposé seulement qu'il eût eu quinze ans, avant que d'aller à Athenes.

Quoi qu'il en soit, *Boëce* fit paroître son savoir en Grec, en traduisant en Latin quantité de livres écrits en cette Langue; comme on le voit par les paroles suivantes de *Cassiodore*: „ vous avez appris les profondeurs de „ toutes les parties de la Philosophie „ spéculative, & vous savez de quel
le

„ le maniere on apprend la Philo-
 „ sophie pratique, selon la division
 „ que l'on en fait. Vous avez fait pas-
 „ ser aux Sénateurs Romains tout ce
 „ que les Atheniens avoient produit
 „ de singulier. Par le moyen de vos
 „ versions, on lit en Italie *Pythagore*
 „ le Musicien, & *Ptolomé* l'Astro-
 „ nome. *Nicomaque* l'Arithmétiqueien
 „ & *Euclide* le Géometre se font en-
 „ tendre aux Latins. *Platon* le Théo-
 „ logien & *Aristote* le Logicien dis-
 „ courent en Langue Romaine. Vous
 „ avez rendu aux Siciliens *Archimede*,
 „ le docteur des Méchaniques, en
 „ Latin. Toutes les Sciences & tous
 „ les Arts, que la Grece éloquente a
 „ publiez, par diverses personnes, Ro-
 „ me les a reçus en sa Langue de vous
 „ seul. Le langage de l'Original,
 „ quoi que bien éloigné de la véritable
 „ élégance de la Langue Latine, ne lais-
 „ se pas d'être fort énergique. C'étoit
 „ l'usage alors d'écrire les Lettres dans
 „ le même stile, que l'on écrivoit les
 „ déclamations.

Ennodius, Evêque de Pavie, écri-
 vit aussi plusieurs Lettres à *Boëce*, qui
 sont pleines de louanges. Dans la Let-
 tre XIII. du Liv. VII. qui semble
 avoir été écrite à ce grand homme,

dans sa jeunesse, *Ennodius* lui parle ainsi : „ par vôtre diligence, vous exécutez tout ce qu'on pense; l'assiduité de la lecture ne vous est qu'un jeu, depuis le commencement de vôtre vie, & ce qui fait suer les autres ne vous est qu'un divertissement; le flambeau, par lequel les Anciens ont brillé, -redouble son éclat entre vos mains. *Per diligentiam imples omne quod cogitur* (lisez *cogitatur*) *cui inter vitæ exordia ludus est lectionis assiduitas & delicia sudor alienus; in cujus manibus, duplicato igne rutilat, quâ veteres face fulserunt.* *Ennodius* lui écrivit après la Lettre VI du Livre VI. Mais celle où il le louë le plus est la 1. du Liv. VIII. où il le félicite de ce qu'il avoit été fait Consul, & le prie de lui vendre une maison qu'il avoit à Milan. Il y en a encore quatre, dans le même Livre, pleines de complimens pour *Boëce*; à qui *Ennodius* étoit parent, ou allié, comme on le peut voir par la 1. Lettre de ce même Livre, où il le nomme *propinquus*. Il y a bien parmi les Poësies d'*Ennodius*, une Epigramme Satirique contre je ne sais quel *Boëce*, qui portoit l'épée, sans savoir s'en servir; mais il ne s'agit pas-

là

à de nôtre *Boèce*, qui quoi qu'il ne fût pas homme de guerre ne manquoit nullement de courage. On trouvera aussi, dans la *Paranesis didascalica*, de grans éloges de cet habile homme.

L'an DXXII. il étoit encore en faveur auprès de *Théodoric*, puis que ce Prince donna le Consulat à ses deux Fils, qui étoient encore enfans, * comme il le témoigne lui même; car on ne doute plus † que *Symmaque* & *Boèce*, Consuls de cette année, ne fussent les deux Fils de celui, dont nous écrivons la vie. Il eut le plaisir de les voir sortir de sa maison accompagnés d'un grand nombre de Sénateurs, & avec une joie extraordinaire du peuple; de faire, dans le Sénat, le panegyrique du Roi *Théodoric*, pendant qu'ils étoient assis sur des sièges *curules*, comme on nommoit à Rome les sièges des principaux Magistrats; & de voir son éloquence estimée de tout le monde. S'étant rendu en suite dans le Cirque, étant au milieu des deux Consuls, il fit une libéralité au peuple Romain, semblable à celles que lui faisoient quelquefois ceux qui triomphoient. Son Beau-Père

* *Cons. Lib. II. p. 3 & 4.* † Voyez le P. Pagi sur cette année.

re & son Epouse, mere des Consuls, étoient encore en vie , & il sembloit qu'il ne manquoit rien au bonheur de cette famille, comblée de biens, & d'honneurs, que d'en jouir long-tems.

Mais ce fut peut-être cela même, au moins en partie, qui la perdit, & qui lui attira l'envie de ceux, qui rendirent *Boëce* suspect à *Théodoric*; comme s'il avoit dessein de soustraire l'Italie à l'Empire des Goths. Il seroit bien à souhaiter que le livre, dans lequel *Boëce* * avoit fait l'histoire de son accusation, fût parvenu jusqu'à nous; on ne seroit pas en peine d'en savoir les circonstances. Voici comme † *Boëce* en parle lui même : „ *Basile*, au-
 „ tre fois chassé d'entre les Officiers
 „ du Roi, a été engagé à me déferer,
 „ par ses dettes, (*qu'il trouvoit appa-*
 „ *remment le moyen de payer par-là*).
 „ Le Roi avoit condamné au bannis-
 „ sement *Opilion & Gaudence*, à cau-
 „ se d'une infinité de fraudes de di-
 „ verses sortes, qu'ils avoient faites.
 „ Ils ne voulurent pas obeir, & se
 „ cacherent dans une Eglise. Le Roi
 „ l'ayant appris, ordonna que s'ils ne
 „ sortoient pas, au jour marqué, de
 „ Ra-

* *Cons. Lib. I. p. 4.* † *Ibid.*

Ravenne, on les en chassât, après les avoir marquez au front. Que pouvoit-on ajoûter à la sévérité de cette punition ? Cependant on reçut, le même jour, la délation de ces gens-là contre moi — Ces accusateurs sont-ils devenus légitimes, par leur condamnation ? — Mais vous demanderez en quoi consiste le crime, dont on m'accuse. On dit que j'ai voulu sauver le Sénat. On m'accuse d'avoir empêché celui, qui le vouloit accuser de crime de Leze-majesté, d'en produire les preuves. Quelcun avoit voulu accuser le Sénat Romain de conspiration contre *Theodoric*, & *Boëce* l'en avoit empêché. „ Qu'est-il besoin, continue-t-il, de parler de la „ Lettre supposée, dans laquelle on „ dit que j'ai témoigné que j'esperois „ de voir les Romains libres ? On „ en auroit vû l'imposture, si j'avois „ pu me servir de la confession des „ délateurs, qui est d'un grand poids, „ dans toutes les affaires de cette nature. — Etant à Verone, comme le Roi cherchoit à nous faire tous perir, il tâchoit de charger tout le Sénat du crime de Leze-majesté, dont on avoit accusé *Albin* (l'un des „ Sé-

„ *Sénateurs*) je défendis tout le Sénat, „ sans me mettre en peine du danger, auquel je m'exposois. C'étoit un certain *Cyprien*, qui accusoit le Sénat, comme on l'a déjà vû, & le même fut aussi l'accusateur du défenseur de cette illustre Assemblée. Cette conduite de *Boëce* fut, comme il paroît, mal expliquée; & on le croyoit d'autant plus capable du dessein généreux de délivrer l'Italie de la tyrannie des Goths, qu'il étoit éclairé & qu'il avoit l'ame élevée, comme il le dit dans la fuite. Un homme aussi savant que lui ne pouvoit pas aimer des barbares, comme les Goths, & l'envie de s'en délivrer ne pouvoit pas naître dans un ame lâche & peu éclairée.

Boëce fut donc dépouillé de ses biens & relegué près de Pavie, en attendant que *Theodoric* en jugeât. Ce fut-là qu'il composa sa *Consolation de la Philosophie*, pour se consoler de ses disgrâces; & l'on soupçonne même qu'il y fit quelques uns des ouvrages de Théologie, dont nous parlerons dans la suite. Voici comment un Historien contemporain, dont *Henri de Valois* a fait imprimer quelques fragmens à la fin de son *Ammien Marcellin*, en parle: „ *Cyprien*, dit-il, qui étoit alors „ Ré-

„ Référendaire, & qui fut ensuite
 „ * Comte des liberalitez sacrées &
 „ Maître, accusa par cupidité *Albin*,
 „ qui étoit *Patrice*, d'avoir écrit à
 „ l'Empereur *Justin* des Lettres con-
 „ tre le Royaume de *Théodoric*. Com-
 „ me *Albin* nioit le fait, le *Patrice*
 „ *Boèce*, qui étoit Maître des Offi-
 „ ces, dit en présence du Roi : l'ac-
 „ cusation de *Cyprien* est fausse; mais
 „ si *Albin* a fait ce qu'on dit, & moi
 „ & tout le Sénat l'avons fait d'un
 „ commun accord. Cela est faux, Sire.
 „ Alors *Cyprien* ayant un peu hésité,
 „ produisit de faux témoins, non seu-
 „ lement contre *Albin*, mais aussi
 „ contre *Boèce* son défenseur. Mais
 „ le Roi, qui tâchoit de surprendre
 „ les Romains, par artifice, & qui
 „ cherchoit comment il les pourroit
 „ faire mourir, ajouta plus de foi aux
 „ faux témoins, qu'aux Sénateurs.
 „ Là-dessus *Albin* & *Boèce* furent mis
 „ en garde, au Baptistère de l'Eglise.
 De là il semble qu'on envoya *Boèce*,
 en quelque endroit près de Pavie, que
 l'on nommoit † le territoire de *Calven-*
ze. C'est ce que l'on recueille de la
 même narration, qui continue ainsi :

„ Mais
 * Charges sous le bas Empire. † *Cal-*
ventianus ager.

„ Mais le Roi ayant fait appeller *Eusebe*,
 „ *sebe*, gouverneur de la ville de Pa-
 „ vie, prononça la sentence de mort
 „ contre *Boëce*, sans l'avoir ouï. Il
 „ envoya *Eusebe* au territoire de Cal-
 „ vente, où *Boëce* étoit en prison &
 „ le fit mourir. On lui attachâ le front
 „ avec une corde, que l'on serra si
 „ long-tems, que les yeux lui en for-
 „ tirent de la tête, & dans cet état
 „ on le bâtonna, jusqu'à la mort.
 Voilà un supplie digne de la barbarie
 des Goths, & qui fait voir, jusqu'à
 quel point alloit la cruauté de *Théo-*
doric. Car enfin si *Boëce* avoit été cou-
 pable, il falloit se contenter de le fai-
 re mourir, sans le tourmenter de la
 forte. Dans le fonds le crime, dont
 on le chargeoit, étoit un de ces cri-
 mes, qui n'ont besoin que d'un heu-
 reux succès, pour passer pour des ac-
 tions heroïques. *Boëce* auroit passé
 avec raison pour un liberateur de sa
 patrie, s'il en avoit chassé les Goths;
 qui n'avoient eu d'autre titre, pour
 s'en approprier la domination, que la
 force. Quelques uns ont soupçonné
 qu'une des causes de la mort de ce sa-
 vant homme fut d'avoir écrit contre les
 Ariens; mais ni *Boëce* lui même, ni
 l'Auteur Anonyme n'en disent rien.

Ce

Ce fut en DXXIV. que *Boëce* mourut, comme le témoigne *Marius d'Avenche*, dans sa Chronique; ce qui a donné lieu au P. *Pagi* de redresser la Chronologie de *Baronius*, qui place cette mort à l'année DXXVI.

Martien Rota, dont j'ai déjà parlé, n'avoit jamais vu cette Histoire, au lieu de laquelle il a mis une tradition ridicule des habitans de Pavie, selon laquelle *Boëce* fut décapité. „ Ensuite, „ dit la tradition, il soutint sa tête „ séparée avec les deux mains, & „ ayant été interrogé par qui il cro- „ yoit avoir été décapité, il répondit „ que c'étoit par des impies; (C'est „ que *Theodoric* étoit *Arien*) après quoi „ il alla dans une Eglise voisine, où „ ayant reçu la Communion, à ge- „ noux devant l'Autel, il expira. Cette fable paroît avoir été faite sur celle de *S. Denys*, * qui porta, selon la Légende, sa tête en ses mains, pendant deux lieues.

Peu de tems après, comme le témoigne l'historien Anonyme, que l'on a déjà cité, *Theodoric* fit conduire *Symmaque* Beau-Pere de *Boëce*, de Rome à Ravenne, & craignant que la douleur, qu'il avoit de la mort de son

* Voyez *Baronius* sur l'an CIX.

son gendre, ne lui fit entreprendre quelque chose, contre l'Empire des Goths, il le fit mourir, après l'avoir fait accuser du même crime. Cela arriva l'année suivante DXXV. comme le dit *Marius*, que l'on a cité. *Martien Rota* dit, après *Procope*, au I. Livre de son Histoire des Goths, que la vengeance céleste suivit bien-tôt après; & que comme on eut servi, un soir, à souper à *Théodoric* la tête d'un poisson, il crut voir dans ce plat la tête de *Symmaque*, qui se mordoit la lèvre de dessous, & qui le menaçoit, avec des yeux terribles. Ce Prince épouvanté de ce spectacle tomba malade & n'eut pas plutôt raconté ce qu'il avoit vu, qu'il mourut. On a dit quelque chose de semblable, au siècle passé, de la mort d'un Prince, qui avoit été cause de la mort d'un vénérable vieillard entièrement innocent des crimes, dont on le chargeoit; & à qui sa patrie avoit de très-grandes obligations, aussi bien que le Prince, qui lui faisoit faire son procès. Il se peut faire que l'imagination se trouble, & fasse voir ce qui n'est point; mais un semblable spectacle, qui est l'effet d'une conscience bourrelée, a quelque chose de si terrible, qu'il peut bien

bien être une punition d'un crime réel ; & peut-être encore que cela est arrivé plus d'une fois. Qui sait si le Prince, dont je viens de parler, n'avoit point ouï raconter l'histoire, que *Procope* a faite de *Theodoric*, & si son imagination troublée ne lui fit point voir la même chose, parce qu'il se sentoit coupable d'un semblable crime ?

Procope * rapporte encore que *Ruficiane*, veuve de *Boëce*, à force de faire du bien aux pauvres, pendant le siège de Rome, en DCLVI. devint si pauvre, qu'elle fut réduite à mendier ; & que les Goths tâcherent de la tuer, parce qu'on l'accusoit d'avoir engagé l'armée Romaine, en lui distribuant de l'argent, à renverser les statues de *Theodoric*, pour venger la mort de son père & de son Epoux. Mais *Totilas*, Roi des Goths, ne voulut pas souffrir qu'on la maltraitât. Par cette générosité, il répara en quelque sorte l'injustice que *Theodoric* avoit faite à *Symmaque* & à *Boëce*.

Pour revenir à ce dernier, il y a encore à Pavie une ancienne Tour de trique, que l'on dit avoir été la prison de *Boëce*, & dans la Chapelle de S. Au-

• *Lib. III.*

S. Augustin , qui est dans l'Eglise de S. Pierre, on voit son Epitaphe, conçue en ces termes :

*Mæoniâ & Latîâ linguâ clarissimus
& qui
Consul eram, hic perii, missus in
exsilium.
Sed quem mors rapuit, probitas evexit
ad auras,
Et nunc fama viget maxima, vi-
vit opus.*

Les os de *Boëce* n'avoient pas été d'abord, dans ce tombeau. Ce fut *Otbon III.* Empereur, qui le fit faire & qui les y fit transporter en *DCCCCXCVI*, quatre cents soixante & douze ans après la mort de *Boëce*. *Gerbert*, qui après avoir renoncé à l'Evêché de Rheims, devint Evêque de Ravenne & depuis Pape, sous le nom de *Silvestre III.* fit ces vers :

*Roma potens dum jura suo declarat in
Orbe,
Tu pater & patriæ lumen, Severine
Boëthi,
Consulis officio rerum disponis habe-
nas,
Infundis lumen studiis & cedere nes-
cis*

Gra.

*Græcorum ingeniis , sed mens divina
coërcet*

*Imperium mundi. Gladio bacchante
Gothorum ,*

*Libertas Romana perit. Tu Consul
& exsul*

*Insignes titulos præclarâ morte relin-
quis.*

*Nunc decus Imperii , summas qui præ-
gravat artes ,*

*Tertius Otho sua dignum te judicat
aula.*

*Æternùmque tui statuit monumenta
laboris*

*Et bene promeritum meritis exornat
honestis.*

Je n'ajouteraï pas ici les autres éloges, que l'on trouve de *Boëce*, en divers Auteurs. On les pourra voir à la tête de l'édition de sa *Consolation* faite à Leide en M DC LXXI. & dans les Prolegomenes de *Murmellius*. Je mettrai seulement ici le jugement de *Gerard Jean Vossius*, qui le louë en divers endroits de ses Ouvrages, & sur tout dans la Préface de son Livre de *Vitiis Sermonis*; où il dit, „ que dans Boë-
„ ce, qui a fleuri & qui est mort sous
„ Theodoric; Roi des Goths, brille
„ un génie véritablement Romain
„ pour la Poësie, & fort élevé au des-
Tom. XVI. K „ sus

„ fus de son siecle. Mais cet homme,
 „ ajoute t-il , ne s'est pas réglé sur
 „ son tems , & je ne sai si , après Var-
 „ ron , Rome a eu un homme plus
 „ savant en toutes manieres. Il en
 fait le même jugement , dans son Trai-
 té des Poëtes Latins , Ch. V.

Il est en effet surprenant, comment un homme , qui entendoit si bien la Logique , la Métaphysique & la Théologie , & qui en a écrit en style de son tems , pût écrire en même tems aussi bien , que l'est le livre de *la Consolation* , tant en vers qu'en prose. Il n'y a eu personne , qui ait été capable d'en faire autant , jusqu'au siecle auquel les sciences renâquirent en Italie ; & encore y eut-il très-peu de gens , qui eussent une aussi grande étendue de génie.

POUR parler à présent de ses Oeuvres , je les parcourrai dans le même ordre , auquel elles sont rangées dans l'édition de Bâle de l'an M D LXX. si non que je garderai le livre de *la Consolation* pour le dernier , parce qu'il y a de l'apparence qu'il n'en a point fait , après celui-là.

I. ON a mis , en cette édition , ce titre au premier de ses Ouvrages :
Anitii Manlii Severini Poëtibii Patri-
cii

cii ordinarii & Consularis Viri in Porphyrium à Victorino translatum Dialogi. Mais les titres de *Boëce* ne sont pas bien exprimez. * Dans les anciens MSS. il est nommé V. C. ET INL. EXCONS. ORD. PATRICIUS, *Vir Clarissimus & Inlustris Exconsul Ordinarius, Patricius*, & c'est ainsi que ces titres doivent être rangez.

On fait que *Porphyre*, célèbre Pythagoricien, avoit fait une *Introduction* en faveur de ceux, qui veulent lire le livre d'*Aristote*, des *Categories*. Dans cette *Introduction*, il traite des idées abstraites, que les Logiciens nomment *Universaux*, ou du *Genre*, de l'*Espec*e, de la *Difference*, du *Propre* & de l'*Accident*. Un Rhéteur Romain, nommé *Victorin*, avoit traduit autrefois ce livre en Latin. *Boëce* feint qu'un de ses Amis, nommé *Fabius*, le prie de lui expliquer ce livre; & de là naît une conversation, entre son ami & lui, qui est divisée en deux parties. *Boëce* commence par dire qu'il y a six choses à considérer en un livre, le but qu'il se propose, son utilité, l'ordre qu'il observe, son Auteur, son titre, & la partie de la Philosophie à laquelle on le doit rap-

K. 2

por-

à Voyez Vallin sur le livre de la Trinité.

porter. L'Auteur parcourt ces six choses assez bien, & donne en passant la division de la Philosophie, & l'ordre qu'*Aristote* a observé dans ses livres de Logique. Personne ne s'attend, comme je croi, que j'entre dans le détail de tout cela. Il faudroit, pour en donner un précis, faire un abrégé de la Logique Péripateticienne. Je me contenterai de dire qu'encore qu'il ne s'agisse pas ici de choses de grande importance, l'Auteur ne laisse pas de faire paroître de l'ordre, de la netteté & de l'esprit. Si son stile n'est pas si bon ici, que dans le livre de sa *Consolation*, il s'en faut prendre à la matiere, qui ne peut pas souffrir d'ornemens, & qui demande qu'on employe beaucoup d'expressions inconnues à l'ancienne Latinité. Néanmoins son stile est beaucoup meilleur, que celui des Scholastiques des derniers siècles, & il faut savoir plus de Latin, qu'on n'en fait communément, pour le bien entendre. Ceux qui se donneront la patience de le lire verront qu'il traite de presque toutes les subtilitez de Logique, sur lesquelles les Scholastiques ont fait depuis tant de volumes. On ne peut pas disconvenir que la plupart des choses qu'il dit ne soient vraies ;

mais

mais le malheur est qu'elles ne servent de rien & que ceux qui les savent ne savent autre chose, de plus que ceux qui les ignorent, sinon les divisions Philosophiques de certaines idées abstraites, & les noms, que les Philosophes leur ont imposez.

La méthode de *Boëce* est de mettre quelque peu de paroles de *Porphyre*, comme *Victorin* les avoit traduites, & ensuite de faire un long Commentaire là-dessus.

2. NON content de ce Commentaire, qui semble avoir été son coup d'essai, il entreprit de traduire *Porphyre* lui même, plus à la lettre que n'avoit fait *Victorin*, & de faire un plus long Commentaire sur cet Ouvrage. On trouve ici ce Commentaire, en cinq livres. Il ne s'est presque rien dit depuis, en matieres de Logique, que l'on n'y trouve ou en abrégé, ou même assez au long. *Boëce* avoit lu avec soin les Interpretes Grecs d'*Aristote*, qu'il avoit pu trouver, & les avoit bien digerez; & les Scholastiques des siècles suivant ont tous puisé, dans les Ouvrages de *Boëce*. Je ne conseillerois pas à ceux, qui commencent, de lire ces livres; mais si une personne plus avancée, & qui auroit déjà fait

sa Philosophie, vouloit s'instruire historiquement de la Logique Péripatéticienne, pour savoir ce que c'étoit; il n'y a point de livres meilleurs, pour cela, que ceux de *Boëce*. On voit par là, en peu de tems, & la vaine subtilité, & l'inutilité des recherches Scholastiques; de sorte que l'on se console facilement de n'y avoir pas perdu plusieurs années de sa jeunesse, comme on faisoit autrefois.

3. BOECE continuant dans son dessein de traduire & d'expliquer *Aristote*, travailla sur son livre *des Catégories*, ou des *Prédicamens*, ou des sortes d'Êtres, auxquels on peut rapporter tout ce qui existe. L'Auteur a épuisé la matiere, en quatre livres, pleins de toutes les subtilitez, que l'on a débitées sur les *Antepredicamens*, sur les *Prédicamens* & sur les *Postpredicamens*.

4. ARISTOTE a fait un petit livre *de l'Expression*, que l'on nomme ordinairement *de l'Interpretatione*, parce que le mot Grec *ἑρμηνεία* se traduit le plus souvent ainsi; mais en cette occasion, ce mot signifie l'expression de la pensée. Ce Philosophe y traite des mots & sur tout de *la Proposition*, dont il donne les especes. *Boëce* ne s'est

s'est pas contenté d'avoir expliqué ce livre par un Commentaire, il en a fait encore un autre beaucoup plus étendu & qui est divisé en six livres; où l'on voit tout ce qu'on peut dire de plus subtil des différentes sortes de Propositions & du rapport qu'elles ont entre elles.

5. APRÈS cela, on voit une traduction des livres *Analytiques d'Aristote*, laquelle on attribue à *Boëce*.

6. CE dernier traite de nouveau des différentes sortes des Propositions, dans son Introduction à la doctrine des *Syllogismes Categorique*, & *Hypothetique*, & ensuite parle des *Syllogismes*, ou de la disposition des Propositions dans le raisonnement. Il emploie deux livres à expliquer chaque sorte de ces *Syllogismes*.

7. CES Traitez sont suivis des livres de la *Division*, & de la *Définition*, dont la doctrine est très-utile; puis que l'on peut dire qu'une bonne partie des erreurs des hommes est venue de n'avoir pas sù diviser leurs idées composées, dans les parties qu'elles renferment, ni définir les termes, dont ils se servent. Mais la maniere, dont *Boëce* en traite, est trop scholastique, & trop chargée de remarques

perflues. Il auroit mieux valu être plus court & faire mieux voir l'usage de cette doctrine, en des choses de quelque conséquence.

8. POUR achever de traduire ce qu'*Aristote* avoit écrit sur la Logique, *Boëce* traduisit ses *Topiques*, où il traite des lieux, d'où l'on peut tirer les raisonnemens, & son livre des *Argumens Sophistiques*.

9. IL y a ensuite un Commentaire sur les *Topiques de Ciceron*, divisé en VI. Livres, & un autre sur ceux d'*Aristote*, divisé en IV. Livres. L'Auteur l'intitule des *Differences Topiques*, & mêle aux lieux Dialectiques les lieux de Rhétorique. Il est étonnant que les Anciens aient tant écrit sur ce sujet, eux qui savoient, aussi bien que nous, que quand on médite sur une matiere, pour en reconnoître la nature, on ne pense pas plus à ces lieux que s'il n'y en avoit point; de sorte qu'encore que ce qu'ils en disent soit veritable, il est inutile de s'y arrêter. Mais c'étoit la maniere des Anciens de réduire tout à certains chefs, sans se mettre en peine si cette recherche étoit d'usage, ou non.

Comme *Boëce* avoit résolu de traduire & d'expliquer tout *Aristote*, il

a bien de l'apparence, qu'il en avoit traduit, ou expliqué d'autres livres, mais ils ne sont pas venus jusqu'à nous; non plus que les versions, qu'il avoit faites de *Platon*, comme on le voit par la Lettre que *Cassiodore* lui écrivit, au nom de *Théodoric*.

10. POUR venir à présent aux livres Théologiques de nôtre Auteur, le premier est intitulé, *comment la Trinité n'est qu'un seul Dieu & non pas trois*. Il l'adresse à son Beau-Pere, qu'il nomme *Q. Aurelius Memmius Symmachus*, & à qui il donne les titres de *Vir Clarissimus & Illustris, Exconsul ordinarius & Patricius*; qui ont les mêmes, que ceux qu'on lui donnoit à lui même. Il n'avoit fait ce petit Ouvrage, qu'en faveur de *Symnaque*, comme il le dit dans sa Préface. Il assure qu'il a affecté d'abréger la matiere, & d'employer des termes philosophiques, dans un nouveau sens, pour n'être pas entendu de tout le monde. Il laisse au reste à juger à son Beau-Pere, s'il avoit sù profiter des livres de *S. Augustin* de la Trinité.

Quand on fait le système des Anciens, sur cette matiere, on entend assez facilement sa pensée, & l'on voit qu'il a suivi exactement *S. Augustin*;

K 5 mais

mais si l'on n'apporte à cette lecture, que la connoissance des sentimens modernes, en supposant que *Boëce* les a suivis, on n'y entend rien du tout. C'est ce qui est arrivé à ceux qui condamnerent *Gilbert Porret* Evêque de Poitiers, qui a publié des lieux communs de Théologie & de Philosophie Scholaistique sur ce livre. On les trouve dans l'édition de Bâle.

Pour exprimer le sentiment des Anciens, en peu de mots, ils croyoient que le Pere est une substance éternelle & très-parfaite. Ils parloient de même du Fils & du S. Esprit; & quand on leur demandoit, s'il y avoit donc trois substances, ils répondoient que non; parce que, selon eux, le Pere, le Fils, & le S. Esprit étant parfaitement égaux, & n'étant séparés ni de volonte, ni de tems, ni de lieux, on ne doit pas dire, qu'il y ait trois substances. On dit que trois hommes sont trois substances, quoi qu'ils soient d'une seule & même espece, parce qu'ils diffèrent dans leurs corps, dans leurs esprits, dans les lieux qu'ils occupent, & en plusieurs autres accidens. Mais le Pere, le Fils & le S. Esprit ne différant en rien, par rapport à la substance, (ce que *Boëce* nomme *indifferentia*,

rentia, c'est à dire, parfaite ressemblance) & n'étant point séparés, doivent être, selon eux, appelés *une substance*, & non trois. Que si l'on reconnoissoit de la différence entre eux, comme faisoient les Ariens, il faudroit dire, qu'il y a trois substances. A l'égard de la différence qu'il y a, entre le Pere & le Fils, en ce que le Pere a engendré son Fils, & que le Fils a été engendré par son Pere; & entre eux & le S. Esprit, en ce que le S. Esprit *procède* de l'un & de l'autre, cette différence ne regarde pas la substance; ce n'est qu'un rapport, fondé sur la *génération* & sur la *procession*, dont *Boëce* avoie que nous n'avons point d'idée. Nous pouvons seulement, selon lui, dire, qu'il ne nait de là aucune différence substantielle, mais des relations qui sont entre le Pere, le Fils & le S. Esprit, & qui nous font dire, qu'ils sont trois, mais non pas trois Dieux. C'est-là la substance du livre de *Boëce*.

Il ne sera pas mal de mettre ici quelques paroles de cet Auteur. Voici donc comme il explique la pensée des Catholiques, ou des Orthodoxes:

* *Pater Deus, Filius Deus, Spiritus*

K 6

Sanc-

* *Cap. I. in Ed. Lugd.*

tus Deus ; igitur Pater , Filius , Spiritus Sanctus , unus , non tres Dii. Conjunctionis ratio est indifferentia (hoc est , quòd singulorum substantia , ab aliorum substantia minimè differat) eos enim differentia comitatur qui vel augment , vel minuunt , ut Ariani , qui gradibus meritorum Trinitatem variantes distrabunt atque in pluralitatem deducunt. Principium enim pluralitatis alteritas est ; præter alteritatem enim , nec pluralitas quid sit intelligi potest.

„ Le Pere est Dieu , le Fils est Dieu ,
 „ le S. Esprit est Dieu. Donc (puis
 „ qu'il n'y a qu'un Dieu) le Pere , le
 „ Fils & le S. Esprit sont un Dieu &
 „ non trois. La raison de leur con-
 „ jonction c'est que l'un n'est point
 „ different de l'autre ; car ceux-là met-
 „ tent de la difference entre eux , qui
 „ augmentent , ou diminuent (les
 „ perfections de l'un ou de l'autre) com-
 „ me font les Ariens , qui en mettant
 „ des degrez de perfection dans la
 „ Trinité la séparent & y introdui-
 „ sent la pluralité. Le principe de la
 „ pluralité , c'est d'être different , car
 „ s'il n'y a point de diversité , on ne
 „ peut point comprendre de plurali-
 „ té. On voit bien que l'unité , dont
 „ parle Boëce , n'est pas de la même sor-
 „ te,

te, que l'*unité*, que les Juifs, par exemple, conçoivent dans l'Essence Divine; ou que les Arriens concevoient, dans la personne du Pere. Quand les uns, ou les autres disoient, qu'il n'y a qu'*un Dieu suprême*, ils n'avoient besoin d'aucune distinction, pour se faire entendre; parce qu'ils l'entendoient, comme l'on fait ordinairement, d'une unité numérique, comme quand on dit qu'il n'y a qu'*un Soleil*. Boëce remarque, dans la suite, qu'il y a trois sortes d'unité, ou d'identité, l'une *generique*, comme quand on attribue un même genre aux hommes & aux chevaux, en ce qu'ils sont également animaux: l'autre *specifique*, comme quand on dit que *Cicéron & Caton* sont d'une seule & même espee humaine; & la troisième *numerique*, quand on parle d'un seul individu, comme quand on dit que *Tullius & Cicéron* n'étoient qu'un seul & même homme. Il ajoute que trois hommes sont trois, quoi qu'ils soient de la même espee, parce qu'ils ont divers accidens, qui les distinguent; comme, supposé qu'il n'y en eût point d'autre, feroit celui d'être en differens lieux. Il ne fait pas application de cela à son sujet, mais on voit

bien qu'il entendoit que le Pere, le Fils & le S. Esprit font un seul & même Dieu, non qu'ils aient, à proprement parler, & selon l'usage ordinaire, une essence unique en nombre; mais parce que l'essence de chacun a les mêmes propriétés, & ne differe en rien de substantiel.

On n'a qu'à lire le Chap. III. où il soutient que là, où il n'y a point de difference, il n'y a point de pluralité, ni de nombre par conséquent; mais que néanmoins les mots de *Pere*, de *Fils*, & de *S. Esprit* n'étant pas de purs noms d'une seule & même chose, en sorte que l'on puisse dire que le Pere soit le Fils, par exemple, ou le Fils le Pere; c'est par là qu'entre le nombre (*subintrat numerus*) ce qui vient de la diversité des sujets. On comprendra la même chose, par la définition du mot *personne*, qu'il produit dans un autre de ses Ouvrages, comme on le verra. Dans la suite, il montre au Chap. IV. que Dieu surpasse toutes les Categories (*transcendit omnes Categorias*, comme disent les Scholastiques) mais il y trouve néanmoins la Relation, parce que le Pere se nomme ainsi, par rapport au Fils, & le Fils par rapport au Pere, & c'est ce qui fait

fait la pluralité des Personnes, comme *Boëce* le prouve au Chap. V. où il traite de la Rélation, qui est entre les Personnes, ou comment on peut employer, en parlant de Dieu, ce que les Philosophes enseignent touchant la Catégorie de la Rélation.

Il auroit fait plus prudemment de se taire sur ces matieres, puis qu'après avoir épuisé la subtilité de son esprit, il se contredit dans le fonds. De sa doctrine même, que la pluralité vient de la diversité des proprietés, il s'ensuivroit qu'il y auroit trois Dieux, car engendrer appartient essentiellement au Pere. *Boëce* le dit lui même, dans le Ch. V. *substantialis ei est pro-ductio filii*. Au contraire, être engendré est une propriété essentielle du Fils. *Proceder* du Pere & du Fils est une propriété essentielle du S. Esprit, qu'on ne doit pas confondre avec engendrer, ou être engendré, qui sont les propriétés distinctives du Pere & du Fils. Il s'ensuit clairement de là qu'à cet égard il faut reconnoître une différence & une *alteritas*, comme parle *Boëce*, entre la substance, qui engendre, celle qui est engendrée, & celle qui procede de l'une & de l'autre, & que, selon ses principes, on auroit droit de dire

11. IL y a ensuite un petit Traité adressé à *Jean*, Diacre de l'Eglise Romaine, qui en devint Evêque en DXXIII. où il traite cette question: *utrum Pater, ac Filius, & Spiritus Sanctus de Divinitate substantialiter prædicentur*. Il répond que non, selon ses principes, parce que ces propriétés distinctives des personnes, la paternité, la filiation & la procession, ne sont pas essentielles à l'essence commune aux trois Personnes (autrement elles se trouveroient confondues) mais seulement à chacune de ces personnes.

12. JE ne m'arrêterai pas à un petit livre de Philosophie, qui recherche en quel sens on peut dire que tout Etre est bon. *Boèce* témoigne qu'il l'avoit tiré de ses *Hebdomades*, qui étoit apparemment un recueil de Traitez philosophiques, divisez par sept, peut-être à l'imitation de *Plotin*, qui a fait des *Enneades*, ou des *Neuveines* de traitez de Philosophie.

13. DANS divers anciens MSS. on trouve sous le nom de *Boèce*, comme *René * Vallin* l'a remarqué, un petit *Abregé* de la foi Chrétienne, que
l'Ab.

* *In Ed. Lugd. Bat. 1671. p. 289.*

l'Abbé *Tribeme* a aussi attribué à *Boëce*, & dont le stile paroît le même, que celui de ses autres Oeuvres Théologiques. C'est un petit Abregé du Vieux & du Nouveau Testament, avec la condamnation de quelques dogmes Héretiques.

14. ENFIN il y a un Traité de *Boëce*, contre *Eutyché*, & *Nestorius*, où cet Auteur établit les idées de la Nature & de la Personne, contre leurs opinions. Il est adressé au même *Jean* Diacre de l'Eglise de Rome, duquel on a déjà parlé. Il y a apparence que *Boëce* fit ce Traité, à l'occasion d'une lettre, que les Prélats Orientaux écrivirent à *Symmaque* Evêque de Rome en DXXII. sur les controverses Eutychiennes, qui troubloient l'Orient. On avoit lû cette Lettre, dans une Assemblée, qui s'étoit tenuë à Rome, & dans laquelle *Boëce* s'étoit trouvé.

Après avoir traité de l'ambiguité des mots de *Nature* & de *Personne*, *Boëce* définit ainsi, au Chap. III. le second de ces mots : *natura rationalis individua substantia*. C'est ce que les Grecs appellent *hypostase*, ou *ὑπόστασις*, comme il le fait voir, dans ce même Chapitre, où il traite, avec beaucoup de sub-

subtilité, des mots que l'on employe en cette occasion. Il parle ici de la Trinité, en ces termes : *Dicimus unam esse ὑπόστασιν, vel ὑπόστασιν, id est, essentiam, vel subsistentiam Deitatis, sed tres ὑποστάσεις, id est, tres substantias. Et quidem secundum hunc modum dixere unam Trinitatis essentiam, tres substantias, trèsque personas.* On voit par-là très-clairement, qu'il reconnoissoit, dans la Divinité, trois substances en nombre, & une seule essence en espece; quoi qu'il évite de s'exprimer clairement, de peur de se voir exposé à l'objection, que l'on faisoit contre ce sentiment; c'est qu'il établit trois Dieux.

Ce qu'il y a d'étonnant, dans ce petit livre, c'est qu'après que *Boece* a bien défini un mot de conséquence en cette dispute, il paroît oublier sa définition; & qu'en combattant *Nestorius*, il semble pancher du côté d'*Entyche*: & au contraire en combattant *Entyche*, parler en Nestorien. Si une personne n'est autre chose que *natura rationalis individua substantia*, il est visible qu'on peut dire qu'il y a en *Jesus-Christ* deux personnes; car il y a deux substances individuelles de deux natures doiüées d'intelligence; savoir,

la

la substance divine & la substance humaine; & si ces substances ne demeuroient pas distinctes, elles seroient confondues en une substance. Aussi a-t-il eu, dans cette controverse, si on l'examine bien, plus de disputes sur les mots, que de choses.

A la fin du *Traité*, *Boëce* traite cette question, comment *Jésus-Christ* a pu tirer son origine d'*Adam*, sans être coupable du péché originel. On verra ce qu'il en dit dans l'*Original*; car je ne puis pas m'y arrêter.

Il y eut un Evêque de Poitiers, comme je l'ai déjà dit, nommé *Gilbert Porret*, qui sur le milieu du XII. siècle fit un commentaire sur les *Traitez* précédens de *Boëce*, excepté sur l'*Abregé* de la Religion Chrétienne. Ce Commentaire fut condamné en M c XLVIII. à la fin d'un Concile tenu à Rheims, par *Eugene III.* qui y présida en personne. On accusa *Porret* d'avoir mal expliqué *Boëce*, comme on le pourra voir dans *Baronius*, sur l'année que l'on a marquée & sur la précédente. Il semble qu'on lui ait reproché d'avoir introduit la pluralité numérique des substances dans la Divinité. Cependant si on lit son Commentaire, qui est dans l'*Edition* de Bâle,

des Oeuvres de *Boëce*, on aura de la peine à y trouver ce sentiment, au moins appuyé comme vrai, qui est assurément dans l'Auteur qu'il commente. Si on lit *Boëce*, avec attention, on trouvera qu'il est visiblement coupable de ce dont on accusoit *Porret*; & néanmoins on le jugea orthodoxe. Si on lit au contraire *Porret*, on aura bien de la peine à y trouver l'opinion qu'on lui attribue; & cependant il fut condamné. Mais peut-être que son Ouvrage a été corrigé, car l'Auteur se soumit à la Censure du Pape. Son Commentaire est hérissé de subtilitez scholastiques & fatigant à lire, comme le sont tous les écrits de Théologie de ce tems-là. Ceux qui auront le loisir & la curiosité de s'en instruire auront recours à l'Original. Je n'ai pas entrepris de parler des Ouvrages de *Porret*, mais seulement de ceux de *Boëce*.

15. LE petit Traité de *Unitate & Uno* est une explication assez subtile de ce qu'on appelle *Unité*, & des différentes manieres, auxquelles on dit qu'une chose est *une*.

16. LE livre de *Disciplina Scholasticum* est, comme on l'a dit, un livre supposé, & tout à fait indigne de *Boë-*

ce, comme *Murmel* l'avoit déjà remarqué, il y a près de deux-cents ans, dans ses *Prolegomenes* sur *Boëce*. On a depuis découvert le nom du Moine, à qui il appartenoit.

17. LE Volume finit par trois Traitez, qui concernent les Mathématiques; le premier est de l'*Aritbmetique* & renfermé en deux livres, le second de la *Musique*, en cinq livres, & le troisiéme de la *Géometrie*, en deux. Le second traite de l'arpentage, que l'Auteur nomme *Podismorum notitia*, & du reglement des limites. Il s'est servi des auteurs *Gromatiques*, qui nous restent. Ce ne sont nullement les élémens de ces sciences, exprimez avec netteté & rangez en bon ordre; mais des extraits, comme il semble, des divers Auteurs Grecs, que *Boëce* avoit lûs sur ces sciences, & dont *Cassiodore* parle, dans la Lettre, que j'ai citée. Ces sortes d'Ouvrages ne sont pas propres à en faire aucun extrait.

Il suffira de remarquer, que quelque imparfaits qu'ils soient, si on les joint avec les autres livres de cet Auteur; on ne pourra pas disconvenir, que ce n'ait été un homme dont l'esprit étoit de très-grande étendue, pour
pou-

pouvoir embrasser tant de Sciences & y réussir même, au point, auquel il y a réussi; sur tout si l'on pense qu'il vivoit dans un siècle tout à fait barbare, & sous la Tyrannie des Goths en Italie. S'il falloit avoir le génie fort vaste, pour posséder tant de Sciences; il falloit avoir bien de la fermeté, pour pouvoir s'y appliquer, dans un tems, comme celui auquel il a vécu, qui ne promettoit point de récompenses à ceux, qui se rendoient habiles.

18. LE meilleur & le plus agréable à lire de tous les Ouvrages de *Boëce*, qui nous restent, est sa *Consolation de la Philosophie*, qu'il fit dans le lieu où il étoit relegué, pour se consoler lui même de ses disgraces. Il y traite des plus importantes matieres de la Philosophie, & cela d'une manière très-éloquente & très-fine, pour ce tems-là. Les Vers sur tout, qu'il mêle à sa Prose, & qui sont souvent le résultat de ce qui avoit été exprimé en Prose, sont pleins d'un grand sens & tournent d'une manière, qui est bien au dessus de la barbarie de ce siècle-là, & même de la capacité de cette espece de Poëtes, qui se sont appliquez à la Poësie, sans aucune étude
de

de la Philosophie. J'en donnerai un petit abrégé, avec quelques endroits des plus remarquables.

I. Après avoir exprimé * le malheur, où il se trouvoit, en très-jolis vers, & dit qu'aumoins les Muses ne l'avoient pas abandonné dans sa disgrâce; il finit son Prologue, en disant à ses amis, qu'ils l'avoient estimé heureux mal à propos, & que puis qu'il étoit déchu de l'état, où il étoit auparavant, c'étoit une marque que cet état n'étoit pas stable.

*Quid me felicem toties jactastis amici?
Qui cecidit stabili non erat ille gradu.*

Comme il écrivoit ces mots, la Philosophie en personne lui apparut, comme une femme belle & majestueuse, qui pouvoit s'abaisser jusqu'à la petitesse de nôtre taille, mais qui pouvoit aussi s'élever si fort, qu'elle touchoit le ciel de la tête, que l'on ne pouvoit plus voir. Elle avoit un habit qu'elle avoit fait elle même, d'une matiere qui ne pouvoit point s'user, & qui ressembloit un peu aux habits des peintures anciennes, où l'on remarque je ne sai quoi d'obscur & de né-

* Met. I. Lib. I.

négligé. Cet habit étoit déchiré, & on en avoit même emporté quelques morceaux. Elle avoit des livres dans la main droite & un sceptre dans la gauche. D'abord qu'elle vit les *Muses*, que *Boëce* appelle *Poëtiques*, par opposition aux *Muses Philosophiques*, & qu'il feint lui avoir tenu compagnie;

„ qui a permis, s'écria-t-elle, à ces
 „ petites courtisannes de théâtre d'ap-
 „ procher de ce malade, elles qui non
 „ seulement n'ont adouci ses dou-
 „ leurs, par aucuns remèdes, mais
 „ qui même les ont entretenues, par
 „ d'agréables poisons? Ce sont elles,
 „ qui, par les épines infructueuses
 „ des passions, étouffent la moisson
 „ abondante des fruits de la Raison &
 „ qui accoutument les âmes des hom-
 „ mes à leur maladie, au lieu de les
 „ en délivrer. * *Quis has scenicas me-*
retricularum ad hunc aegrum permisit ac-
cedere; quæ dolorem ejus non modò nul-
lis foverent remediis, verùm dulcibus
insuper alerent venenis? Hæ sunt enim,
quæ, infructuosis adfectuum spinis, ube-
rem fructibus Rationis segetem necant,
hominumque mentes adsuefaciunt mor-
bo, non liberant. En suite, la Philo-
 sophie chasse les *Muses*, & s'approche
 de

* *Prof 1.*

le *Boëce*, qui, troublé par son chagrin, ne reconnoissoit point cette femme imperieuse.

Elle se fait reconnoître à lui, en essuyant les yeux du malade, & dissipant les ténèbres, qui l'empêchoient de la voir assez distinctement. Elle se met d'abord * à le consoler, par l'exemple des Anciens Philosophes; à qui il étoit arrivé de grands malheurs, qu'ils avoient supportez constamment; & l'exhorte à se défaire des passions, qui nous rendent sujets aux outrages de la Fortune. „N'espérez rien, dit-elle, & ne craignez rien non plus (*des biens & des maux de cette vie*) & vous desarmerez la colere de cette furieuse; mais qui-conque est agité de peur, ou de desirs, & qui craint, ou qui souhaite, parce qu'il n'est pas assez constant, ni son propre maître, jette son bouclier, & perdant son poste, fait lui même la chaîne, qui sert à l'entraîner.

* *Nec speres aliquid, nec extimescas, Exarmaveris impotentis iram.*

At quisquis trepidus pavet, vel optat, Quòd non sit stabilis, sui que juris,

Tome XVI. L Ab

* *Prof. III. † Met. III.*

*Abjecit clypeum, locóque motus
Nectit, quá valeat trahi, catenum.*

Boëce, un peu revenu * à lui, se plaint à la Philosophie de ce qu'il s'étoit trouvé mal d'avoir suivi ses sentimens, & qu'aulieu qu'elle avoit dit que les Etats seroient heureux, lors que ceux, qui les conduisent, s'attacheroient à l'étude de la Sagesse, ou que les Sages seroient reçus au gouvernement des Etats, il avoit vû néanmoins le contraire, par sa propre experience; puisqu'il n'avoit attiré du malheur à lui, & à ses amis, que pour s'être opposé aux injustices d'un *Conigaste* & d'un *Triguilla*, Officiers du Roi des Goths, & pour avoir voulu défendre l'innocence du Sénat Romain, & de divers Particuliers, contre d'autres *Chiens de Cour*, comme il les nomme. Ce malheur avoit troublé son esprit, qu'il semble avoir remis dans son affiette, par ces méditations.

Les difficultez, qui l'avoient le plus embarrassé, venoient de la fausse idée, que l'on a communément du Bonheur & du Malheur, & du peu de réflexion, qu'il avoit d'abord fait sur la conduite de la Providence. „ C'est peutêtre, dit-

* *Prof. IV.*

„ dit-il, par nôtre faute, que nous
 „ choififions mal ; mais qu'un scéle-
 „ rat puiffe faire tout ce qu'il veut
 „ contre l'innocence, fous les yeux
 „ de Dieu, cela paroît monftrueux ;
 „ ce qui a fait qu'un de vos Amis a
 „ demandé, avec raifon, d'où venoit
 „ qu'il y avoit des maux, s'il y a un
 „ Dieu ; & d'où venoient les biens,
 „ s'il n'y en a point. *Siquidem Deus*
 „ *est, unde mala ? Bona verò unde,*
 „ *fi non est ?* Boëce s'adrefle même à
 Dieu, dans * les vers fuivans, pour
 le prier de redrefler ces defordres, &
 de ne pas négliger fi fort le Genre
 Humain.

La Philofophie le confole là-def-
 fus, † & lui dit qu'il avoit tort de fe
 croire exilé & qu'il avoit oublié qu'en-
 tre les Lois de fa patrie, il y en avoit
 une, qui difoit que perfonne n'en
 pouvoit être banni malgré lui. Elle
 entend le Ciel, dont on ne peut être
 banni, pendant qu'on en veut obfer-
 ver les Lois.

Elle ‡ entreprend de le guérir de
 fon chagrin, en commençant par des
 remèdes adouciffans. Elle lui fait quel-
 ques questions fur la Providence, &
 Boëce avouant que la Providence de

L 2

Dieu

* *Met. V.* † *Prof. V.* ‡ *ib. & Pr. VI.*

Dieu gouverne tout, quoi que les ressorts ne nous en soient pas bien connus; celle qui l'instruit se promet de le ramener au bon chemin, par ce principe. *Habemus, dit-elle, maximum tue fomitem sanitatis, veram de mundi gubernatione sententiam, quod eam non casuum temeritati, sed divine rationi subditam credis. Nihil igitur pertimescas. Jam tibi, ex hac minima scintilla, vitalis calor illuxerit.*

II. Dans le second Livre, la Philosophie ne donne pas encore à *Boëce* le dénouëment de ses difficultez; elle montre seulement qu'il n'avoit aucune raison de se plaindre de ce qu'on nomme *la Fortune*. Elle se charge d'abord du personnage de la Fortune & fait voir à *Boëce* que toutes ses plaintes étoient injustes. * Sa principale raison, c'est que la Fortune ne l'avoit traité, que comme elle traite communément tout le monde. Qu'il étoit entré dans la vie, à condition d'en subir tous les hazards, & qu'ainsi il ne devoit pas être étonné d'y avoir eu du malheur, après du bonheur. „ Je fais „ tourner, dit-elle, incessamment ma „ rouë, & je prends plaisir à mettre „ embas ce qui étoit en haut, & en „ haut

* *Prof. II. Lib. II.*

„ haut ce qui étoit embas. Montez
 „ y, si vous voulez, mais à condition
 „ que, quand le jeu que je fais le
 „ demandera, vous ne vous plaigniez
 „ pas que je vous fasse tort de vous
 „ faire descendre. Ne saviez-vous pas
 „ quelle est ma conduite? *Ascende,*
si placet, sed eâ lege, uti ne, cum lu-
dicri mei ratio poscet, descendere inju-
riam putes. An tu mores ignorabas
meos?

Boëce convient * que ce que la Philosophie lui avoit dit, au nom de la Fortune, étoit fort bien tourné ; mais il dit que son mal étoit trop profond, & que quand il cessoit d'entendre ses raisons, sa douleur recommençoit comme auparavant. La Philosophie dit aussi que ce qu'elle avoit dit étoit plutôt un adoucissement, qu'un remède, pour guerir le mal ; mais que *Boëce* n'étoit pas encore capable de souffrir des remèdes plus forts. Elle lui fait voir d'ailleurs qu'il avoit plus de sujet de se louer de la Fortune, que de s'en plaindre, en lui rapportant les avantages qu'il avoit eus, & qu'il avoit encore ; & sur tout à l'égard de son beau-pere *Symmaque*, de sa femme, & de ses deux fils, qu'il avoit

246 BIBLIOTHEQUE
eu le bonheur de voir Consuls ensemble.

Comme *Boëce* lui * replique que le sentiment de sa félicité passée ne le rendoit que plus malheureux ; la Philosophie le censure là-dessus & lui montre que ses plus proches parens étant encore tous vivans, il n'avoit pas sujet de se plaindre si fort. D'ailleurs il n'y a point de bonheur, dans la vie, qui ne soit accompagné de beaucoup d'inquietudes & de chagrins.

En suite pour † employer des remèdes plus efficaces, la Philosophie montre que les Richesses ne sauroient rendre heureux, non plus que les Honneurs, & le bruit que l'on fait dans le monde, dont elle se moque fort agréablement. Elle rapporte là-dessus une jolie histoire. C'est qu'un certain homme faisant le Philosophe, un autre lui dit qu'il vouloit éprouver sa Philosophie, en le maltraitant. Le prétendu Philosophe se laissa maltraiter, pendant quelque tems, sans se plaindre ; après quoi il dit à celui, qui en usoit de la sorte, & qui commençoit à être surpris de sa patience, „ ne

„ voyez vous pas enfin que je suis Phi-
lo-
* *Prof. IV.* † *Prof. V, VI, VII.*

, philosophe ? Je l'aurois crû, dit-l'autre, si vous ne l'eussiez pas dit. *Ille patientiam parumper adsumpsit, acceptaque contumeliâ velut insultans, jam tandem, inquit, intelligis me esse Philosophum? Tum ille nimium mordaciter : intellexeram, inquit, si tacuisses.*

Enfin la Philosophie montre à *Boëce* que les hommes pouvoient tirer plus d'avantage de l'adversité, que de la prospérité, & qu'il avoit au moins pû connoître par-là, qui étoient ses véritables amis, ce qu'il n'avoit jamais pû savoir, dans le tems auquel la Fortune le favorisoit.

III. Après ces remedes legers, la Philosophie vient, à la priere de *Boëce*, à des remedes plus efficaces. * Elle remarque d'abord que tous les hommes aiment naturellement le Bonheur & qu'ils s'accordent tous en cela; mais qu'ils diffèrent dans la maniere d'y parvenir, & qu'en cela ils se trompent. Les uns y croient arriver, par le moyen des Richesses; les autres, par celui des Honneurs; les autres, par la Puissance, tels que sont ceux, qui aspirent à regner; les autres, par la Réputation; les autres, par les Plai-

L 4

sirs.

* *Prosa II. Lib. III.*

firs. Châcun recherche avidement ce qu'il regarde comme la cause du Bonheur, & il y en a qui tâchent de se rendre maîtres de l'une, pour en gagner une autre; comme ceux qui amassent de l'argent, pour parvenir à une puissance redoutable, ou pour se plonger dans les plaisirs; ou ceux qui se rendent puissans, pour amasser de l'argent, ou pour aquerir de la réputation. Le Bonheur en général est ce que l'on souhaite pour soi même & par dessus tout le reste; mais la difficulté est de trouver le chemin, qui y conduit. C'est en quoi les hommes se trompent, quoi qu'ils ne se trompent point en ce qu'ils souhaitent, à le considérer en général. Ceux qui recherchent les Richesses ont raison de souhaiter de ne manquer de rien. Ceux qui aspirent aux Honneurs n'ont pas tort de fuir le mépris, car le Bonheur n'est pas une chose, qu'on puisse mépriser. Ceux qui tâchent de se rendre puissans font bien de hair un état, auquel on est exposé aux injures des autres. La Réputation n'est pas une chose qu'on doive rejeter, puis que la Gloire est la recompense de tout ce qui se fait de grand & de beau. Enfin le Bonheur n'est compatible ni avec la dou-

douleur, ni avec la tristesse, & ne peut être accompagné que d'un très-grand Plaisir. Les hommes sont donc d'accord à souhaiter le Bien, & à tâcher de fuir ce qui est incompatible avec la Félicité.

Mais la Philosophie fait voir, par de très-bonnes raisons, * que les hommes cherchent le Bonheur, où ils ne le peuvent trouver, & que ni les Richesses, ni les Dignitez, ni la Puissance, ni la Gloire, ni les Plaisirs, que l'on a sur la terre, ne sauroient les rendre heureux, & qu'au contraire, ils les rendent malheureux.

Elle ne parle pas si bien, † dans la suite; où elle entreprend de montrer que Dieu est le *Souverain Bien*, & le *Souverain Bonheur*; par des subtilitez Scholastiques, que je ne rapporterai pas. Si l'on examine la chose, avec un peu d'attention, & si l'on veut parler proprement, on reconnoîtra qu'il faut dire que Dieu est la cause du *Souverain Bien*, ou du plaisir éternel dont les *Bien-heureux* jouissent, dans un état où ils ont tout ce qu'ils souhaitent, & du sentiment perpetuel qu'ils ont de cet état, ce qui est proprement la Félicité. Je conviens qu'on peut

L 5. dire

* *Prof. III. & seqq.* † *Prof. X.*

dire figurément que *Dieu est nôtre Souverain Bien & nôtre Eternelle Félicité* ; mais il ne faut pas parler toujours figurément, sur tout lors qu'il s'agit de raisonner avec une exactitude Philosophique, ni presser trop une expression figurée. C'est néanmoins ce que fait *Boëce*, & ce qu'ont fait quantité de Philosophes & de Théologiens après lui.

Il suppose cette expression, comme juste, & exacte, lors qu'il * prouve que le Souverain Bien est un, au lieu qu'il falloit dire qu'il n'y a qu'un seul Etre, qui en soit la cause. Il y a encore d'autres réflexions, dans la suite, où il y a plus de subtilité que de solidité. *Baëce* avoit pris ces manières de raisonner de *Platon*, † dont il paroît même approuver le sentiment touchant la reminiscence.

*Hæret profectò semen introrsum veri,
 Quod excitatur ventilante doctrinâ.
 Nam cur rogati sponte recta censeatis,
 Ni mersus alto viveret fomes corde?
 Quod si Platonis musa personat verum,
 Quod quisque discit immemor recordatur.*

IV. Au

* *Prof. XI.* † *Met. XI. & Prof. XII.*

IV. Au commencement du IV. Livre, *Boëce* en revient à son objection ; c'est que puis qu'il y a un Dieu bon, il n'est pas concevable qu'il se commette tant de mal au monde, & que les méchans ne soient point punis ; & ce qui est encore pire, que la vertu soit foulée aux pieds, & les bonnes actions punies comme des crimes. La Philosophie * répond encore à cela, par des subtilitez Platoniciennes ; c'est 1. qu'il n'y a que les gens de bien, qui puissent quelque chose, & que les méchans ne peuvent rien ; parce que ces derniers, quoi qu'ils souhaitent comme les autres le Souverain Bonheur, ne peuvent néanmoins pas y parvenir, au lieu que les bons y parviennent ; 2. Que le vice porte son supplice, avec lui même, & qu'il change les hommes en bêtes ; 3. Que les méchans doivent passer pour plus heureux, lors qu'ils sont punis, que lors qu'ils jouissent de la prospérité.

Boëce interrompt la Philosophie, pour lui dire qu'elle parle conséquemment, & pour lui demander, si elle ne reconnoit pas qu'il y a des supplices, après la mort. † Elle répond qu'oui, qu'il y en a de grans, soit pour

L 6 pu-

* *Prof. I. & seqq.* † *Pr. IV.*

punir le vice , soit pour le purger :
*Et magna quidem , inquit ; quorum alia
 poenali acerbitate , alia verò purgatorii
 clementiâ exerceri puto.* Mais elle n'en
 veut pas parler , pour le présent.

Néanmoins tout cela * n'empêche
 point que l'objection ne revienne. La
 Philosophie dit d'abord , avec raison ,
 que quand même on ne comprendroit
 rien dans la conduite de Dieu , il fau-
 drait croire que tout va bien , puis
 qu'il est certain que c'est un Etre bien-
 faisant , qui gouverne le Monde ; mais
 comme *Boëce* souhaite qu'on lui ren-
 de quelque raison de ce qui arrive ,
 † la Philosophie replique „ qu'il lui
 „ fait une question de grande consé-
 „ quence , & qu'il est difficile d'épui-
 „ ser la difficulté. Cette matiere , con-
 „ tinue-t-elle , est d'une telle nature ,
 „ que quand on a satisfait à un dou-
 „ te , il s'en élève une infinité d'au-
 „ tres , à peu près comme les têtes de
 „ l'Hydre , qui croissoient en la place
 „ de celles , qui avoient été retran-
 „ chées ; & il n'y auroit point de fin ,
 „ si un feu très-vif de l'esprit ne les
 „ arrêtoit. *Talis namque materia est ,
 ut unâ dubitatione successivâ , innumera-
 biles alie , velut hydrae capita , succres-*
 cant,

* Pr. V. † Pr. VI.

*ant, nec ullus fuerit modus, nisi quis
as vivacissimo mentis igne coërceat.*

Ensuite elle distingue la *Providence* de la *Destinée*. La *Providence* est la connoissance & la conduite générale de tout, telles qu'elles sont en Dieu même ; & la *Destinée* regarde l'exécution & le détail de cette conduite, en châque chose, ce qu'il explique plus au long. Il est permis de définir les termes, comme l'on veut, dans son propre langage ; mais il ne s'ensuit pas de-là, que les autres les entendent ainsi. Aussi n'est-ce pas là l'idée, que les anciens Philosophes attachoient aux mots *εἰμαρμένη*, ou *fatum*. Je ne vois pas même à quoi cette distinction sert, pour soudre la difficulté proposée.

La Philosophie dit quelque chose, qui a plus de rapport à la matiere, lors qu'elle fait voir que ceux qui souffrent ne sont pas toujours si vertueux, que l'on s'imagine, & qu'en tout cas les adversitez leur sont avantageuses. * Tout ce qui sert est bon, & par conséquent si les adversitez nous servent à devenir meilleurs, elles sont bonnes.

V. Le dernier livre est le plus in-

L 7

ge-

* *Pr. VII.*

genieux de tous, quoi que tous les raisonnemens n'en soient pas également solides.

La Philosophie apprend † d'abord à *Boëce* ce que c'est que l'on nomme le *Hazard*. Il ne faut pas s'imaginer que quelque chose arrive sans cause, & que c'est ce que l'on croit arriver par hazard. Rien ne se fait de soi même, mais le Hazard, selon notre Auteur, est un événement imprévu, qui est l'effet d'un concours de causes, dont la fin étoit différente de cet événement ; comme lors que quelqu'un fouissant un champ, pour le cultiver, y trouve un trésor, qu'il ne savoit pas y avoir été enfoui. On croit que cela arrive par hazard, mais cet accident n'est pas sans causes, dont le concours imprevû produit ce qu'on appelle le Hazard.

Il est * vrai que l'on parle ainsi, mais on peut ajouter que la première & la véritable origine du Hazard est la Liberté de l'Homme ; qui n'est porté inévitablement à juger, ou à vouloir, que lors qu'il s'agit d'une Vérité évidente, ou du Bien en général. Autrement il ne juge, ni ne veut, que
par

† *Prof. I.*

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

par une détermination, dont il est le maître. Si l'on ne supposoit cela, il s'ensuivroit qu'il n'y auroit proprement aucun *Hazard*, que dans la bouche des hommes; qui diroient qu'une chose arrive par hazard, lors qu'ils en ignoreroient les causes. Il en faudroit revenir à la *Destinée* des Stoïciens, & se préparer à soudre toutes les difficultez, que l'on fait contre ce sentiment.

Il semble que *Boëce* panche quelque fois un peu de ce côté-là, pour vouloir mal à propos mêler le Destin à la Providence; puis qu'après avoir défini le Hazard, comme on l'a dit auparavant, il introduit la Philosophie disant, „ que ce qui fait que les causes concourent ensemble est cet Ordre, qui marche par une liaison inévitable & qui descendant de la Providence, place toutes choses dans leurs tems & dans leurs lieux: *Concurrere vero, atque confluere causas facit ordo ille inevitabili connexionis procedens, qui de Providentiæ fonte descendens, cuncta suis locis temporibusque disponit.* Mais il fait dépendre cet ordre de la Providence.

Il est vrai encore qu'il fait d'abord *
après

* *Pr. II.*

après cette question à la Philosophie:
 „ mais dans cette suite des causes at-
 „ tachées les unes aux autres ; n'avons
 „ nous pas nôtre franc-arbitre ; ou
 „ cette chaine fatale lie-t-elle aussi les
 „ mouvemens des esprits des hom-
 „ mes? *Sed in hac coherentium sibi*
serie causarum, estne nulla nostri arbi-
trii libertas ; an ipsos quoque humano-
rum motus animorum fatalis catena
constringit ? La Philosophie répond
 que nous sommes libres , comme tous
 les Etres intelligens , dont la Raison
 choisit ce qui lui paroît bon , & re-
 jette ce qui lui semble mauvais.
 „ C'est pourquoi , ajoute-t-elle , tous
 „ les Etres , qui ont la Raison , ont
 „ aussi la liberté de vouloir & de ne
 „ pas vouloir. *Quibus inest ratio , ip-*
sis etiam inest volendi , nolendique li-
bertas. Mais elle ne la met pas dans
 tout le monde , dans un degré égal.
 Elle est plus grande , selon elle , dans
 les Intelligences superieures , qui s'at-
 tachent à la contemplation de la Divi-
 nité & moindre dans les inferieures ,
 qui sont plongées dans le Vice. Ces
 dernieres sont en quelque sorte , com-
 me parle la Philosophie , captives par
 leur propre liberté : *sunt quodam modo*
propriâ libertate captivæ.

Après

Après cela*, *Boëce* propose au long la difficulté, comment Dieu prévoit les choses libres, ou contingentes. Il semble, dit-il, que c'est une chose contradictoire, que Dieu prévoye tout, & qu'il y ait aucun Franc-arbitre; car si Dieu prévoit tout & qu'il ne puisse être en aucune manière trompé, il faut nécessairement que ce que la Préscience de Dieu a prévu arrive. *Adversari ac repugnare videtur, præoscere universa Deum, & esse ullum libertatis arbitrium. Nam in cuncta prospicit Deus, neque falli ullo modo potest; evenire necesse est, in modum Providentia futurum esse præviderit.* Il étend un peu plus l'objection, afin que l'on en sente mieux la force, après quoi il ajoute „ que la nécessité inévitable des événemens, étant une fois admise, il est visible que la Société Humaine est éteinte; car c'est en vain qu'on propose aux bons & aux méchants des récompenses & des peines; qu'aucun mouvement libre & volontaire des esprits n'a méritées. Ce qu'on juge à présent très-équitable, continue-t-il, paroîtra la chose du monde la plus inique; c'est que les méchants „ soient

* *Pr. III.*

258 BIBLIOTHEQUE

„ soient punis & les bons recompen-
 „ sez ; puisque ce n'est pas leur pro-
 „ pre volonté, qui leur fait commet-
 „ tre ou le bien, ou le mal, mais que
 „ la nécessité inévitable de ce qui doit
 „ arriver les y contraint. Ni les Vi-
 „ ces, ni les Vertus ne sont donc
 „ rien ; mais les mérites & les déme-
 „ rites sont confondus sans distinc-
 „ tion. Il s'ensuit de-là encore une
 „ chose, qui est la plus détestable pen-
 „ sée, que l'on puisse avoir ; c'est
 „ que puis que la Providence a éta-
 „ bli tout l'ordre, qui est parmi les
 „ hommes, & que leurs conseils n'y
 „ peuvent rien changer ; on attribue
 „ nos vices à l'Auteur de tous les
 „ biens. Il n'y a donc aucun lieu ni
 „ d'espérer de lui quelque chose, ni
 „ de le détourner de nous punir, par
 „ des prieres ; car que pourroit-on
 „ espérer, ou que pourroit-on dé-
 „ tourner, par des prieres, puisque
 „ tout ce qu'on peut souhaiter est fixé,
 „ par un ordre immuable ? *Quo semel*
recepto (fato) quantus occasus huma-
rum rerum consequatur, liquet. Fru-
stra enim bonis, malisque præmia, pæ-
næve proponuntur, quæ nullus meruit
liber ac voluntarius motus animorum ;
idque omnium videbitur iniquissimum,
 quod

*modum nunc æquissimum judicatur, vel
 puniri improbos, vel remunerari pro-
 bos; quos ad alterutrum non propria
 mittit voluntas, sed futuri cogit certa
 necessitas. Nec vitia igitur, nec vir-
 tutes quidquam fuerint, sed omnium
 meritorum potius mista indiscreta con-
 fusio. Quoque nihil sceleratius excogi-
 tari potest, cum ex providentia rerum
 omnis ordo ducatur, nihilque consiliis
 liceat humanis, fit ut vitia quoque nos-
 tra ad bonorum omnium referantur auc-
 torem. Igitur nec sperandi aliquid, nec
 deprecandi ulla ratio est. Quid enim
 vel speret quisquam, vel etiam depre-
 cetur, quando optanda omnia series in-
 deflexa connectit? J'ai rapporté les ter-
 mes Latins de ces deux objections,
 afin que l'on vît que Boëce a poussé
 ces difficultez, avec autant de force,
 que l'on pouvoit faire. L'une est que
 l'on ne conçoit pas comment Dieu
 peut prévoir des choses purement con-
 tingentes, ou qui dépendant de la li-
 berté de l'homme peuvent arriver, ou
 n'arriver pas : l'autre est que si néan-
 moins il n'y a point de Contingence,
 il n'y a plus ni Vertu, ni Vice, ni
 sujet de prier Dieu ; car enfin il n'y a
 personne à qui l'on ne puisse dire,
 dans cette hypothese,*

De-

Desine fata Deum flecti sperare precando.

La Philosophie * répond, comme il est vrai, que *Cicéron* avoit proposé ces mêmes difficultez, en parlant de la Divination, & dit qu'elles viennent de ce que les hommes ne peuvent pas élever leur esprit jusqu'à la simplicité de la Présence Divine. Mais avant que de tâcher de l'expliquer, elle remarque que la prévision n'apporte aucune nécessité à l'avenir; puisque supposé que Dieu ne prévît point l'avenir, les choses arriveroient tout comme elles arrivent, d'où il s'ensuit que la Présence ne fait aucun changement dans la *facturation*, pour m'exprimer ainsi.

On dit que néanmoins la Présence certaine est une marque de la nécessité des événemens, si elle n'en est pas la cause; mais c'est-là la question. Prévoir, selon la Philosophie de *Boèce*, n'est pas plus une marque de la nécessité de l'événement prévu: que voir quelque chose, qui se passe à nos yeux, est une marque que cela arrive nécessairement. *Sicut scientia presentium rerum nihil his, quæ fiunt: ita præ-*

• Pr. IV.

praescientia futurorum nihil bis, quae ventura sunt, necessitatis importat.

Mais on replique que c'est cela même, de quoi l'on doute, si l'on peut prévoir avec certitude des évènements qui ne sont pas nécessaires. Il semble qu'on ne peut avoir qu'une connoissance incertaine de ce qui est incertain. La Philosophie répond à cela, que c'est une erreur, que de s'imaginer que l'on ne connoit les choses que conformément à leur nature; & qu'au contraire les Etres douez d'Intelligence connoissent les choses*, conformément à leurs propres facultez. Les Sens voyent la figure des corps, qui sont présens; l'Imagination se la représente, dans leur absence; la Raison va plus loin, puis qu'elle la contemple dans des idées abstraites & générales, en considerant, par exemple, un cercle ou un triangle; l'Intellection pure s'éleve encore plus haut, & se représente les choses plus simplement. Ce qu'il faut remarquer, selon la Philosophie, c'est que les Facultez supérieures renferment les inférieures, mais que celles-ci ne renferment pas les autres.

II

* C'est à dire, conformément aux facultez des Etres qui connoissent.

Il ne faut * pas donc croire que ce que l'on ne voit pas, par le moyen des sens, ou que l'on ne peut pas imaginer, telles que sont les idées abstraites & générales, n'est rien & que toute cette connoissance raisonnée, qui roule sur de pures idées, est incertaine. Ce seroit rejeter les Mathematiques, qui regardent presque uniquement cette espece d'idées, sur tout dans leurs parties les plus sublimes. Il ne faudroit pas non plus, qu'en vertu de la maniere de connoître par la Raison, ou par l'Intellection pure, des Etres destituez des Sens & de l'Imagination soutinssent que l'on ne connoit rien, par le moyen de ces facultez. L'Experience nous apprend que nous connoissons, par la Raison, dans des idées générales & abstraites, ce qui se fait appercevoir par le moyen des Sens & de l'Imagination; quoi que ces dernieres facultez ne puissent pas s'élever jusqu'aux idées universelles.

Il en est de même de notre Intelligence & de celle de Dieu; & il seroit absurde de s'imaginer que Dieu ne peut prévoir, que comme nous prévoyons. † Si l'on supposoit que les

Bê-

* *Prof. V.* † *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

Bêtes raisonnassent en elles mêmes, des connoissances, que peuvent avoir les Hommes, & qu'elles dissent que toutes les connoissances métaphysiques & abstraites, dont nous nous vantons, ne sont que de pures chimeres; parce que les Sens & l'Imagination, dont elles jouissent, ne leur représentent rien de semblable; elles ne commettraient pas une faute plus grossière que nous, lors que nous nions que Dieu puisse prévoir certainement des choses libres, parce que nous ne les pouvons prévoir nous mêmes. Il y a même une différence infiniment plus grande, entre Dieu & nous, qu'il n'y en a entre nous & les Bêtes; de sorte que la faute, que nous faisons en jugeant de la Préscience de Dieu, par la nôtre, est infiniment plus lourde, que ne le seroit celle des Bêtes, dans le cas que j'ai posé.

Mais on dit qu'il est contradictoire que Dieu prévoye certainement ce qui est incertain; comme il est contradictoire que Dieu fasse ce qui répugne, tel qu'est un cercle quarré, &c. Je répons à cela 1. que les mots *certain*, & *certainement* ne sont pas bien employez, quand il s'agit des choses; parce que ce sont des mots, qui se disent

sent par rapport à la connoissances des Etres Intelligens ; qui est *certaine*, ou *incertaine*, selon qu'elle est claire, ou obscure ; sans que les choses, dont il s'agit, changent pour cela de nature :

2. Qu'il faudroit donc proposer la question ainsi, *si Dieu peut prévoir certainement des événemens non-nécessaires, ou libres ?* Je soutiens qu'il n'y a point là de contradiction, comme il y en auroit dans cette proposition : *Dieu prévoit sans se tromper des choses comme nécessaires, qui ne sont point nécessaires ;* car c'est dire qu'un événement est nécessaire & non nécessaire, en même tems, ce qui répugne. Dans la proposition précédente, le mot *certainement* se rapporte à Dieu & non aux choses :

3. Que si l'on prend garde à cela, on conviendra que la Science, comme la Puissance de Dieu, s'étendant à tout ce qui n'est pas contradictoire, elle doit s'étendre aux événemens contingens ; quoi que, pour nous, nous ne puissions pas nous élever jusque-là, & nous former une idée claire & complete de la Science de Dieu : comme nous ne pouvons pas non plus connoître toute l'étendue de sa Puissance :

4. Que si nous voulons avoïer la vérité, nous ne comprenons pas

pas même clairement comment Dieu connoît le present; comme nous ne comprenons pas mieux la maniere, dont Dieu remue un brin de paille, que nous ne comprenons comment il peut remuer toutes les Planetes. Nous nous contentons qu'on prouve la chose à *posteriori*, & qu'on fasse voir qu'il n'y a point de contradiction, pour le croire. Il en faut user de même, à l'égard de la Présience Divine.

Si l'on considere bien ce que l'on vient de dire, & si l'on pense, en même tems, que Dieu connoît très-clairement toutes les combinaisons & toutes les circonstances des événemens présens; qu'il intervient en tout, comme il lui plait, & qu'il le fera de même à l'avenir, sans ôter néanmoins aux Créatures libres la liberté qu'il leur a donnée, & sans jamais les porter au mal; on conviendra que c'est en vain qu'on s'imagine, que Dieu ne peut pas prévoir des événemens libres.

On ne pourra pas même s'empêcher d'en convenir, si l'on fait réflexion sur les conséquences qui naissent de la nécessité fatale de tout ce qui arrive. *Boëce* les a proposées très-fortement

ment ci-dessus, & on peut encore ajouter que c'est une idée monstrueuse, que de représenter Dieu punissant, par des supplices, dont il ne marque point les bornes, des crimes dont il seroit lui même l'Auteur; puis que c'est lui, qui auroit établi cette nécessité, dont on parle, & qu'il seroit au dessus des forces de toutes les Créatures d'y résister. Il s'ensuit de là que tout sentiment, qui suppose une semblable idée, est nécessairement faux. Une conséquence aussi fautive ne peut venir, que d'un principe contraire à la Verité. Dès qu'on s'apperçoit de cela, le plus sûr est d'abandonner ce principe, en cas qu'on l'eût embrassé, sans y prendre garde.

Que si l'on continuoit à croire qu'il est contradictoire que Dieu prévoye les choses contingentes; il vaudroit mieux nier que Dieu les prévît, que d'introduire la nécessité de toutes choses, d'où il naît de si affreuses conséquences. Ce n'est pas offenser Dieu, que de dire que Dieu ne prévoit pas les événemens contingens, dans la pensée que c'est-là une chose contradictoire; mais c'est avoir de très-mauvais sentimens de la Divinité, que de croire que Dieu punit, & punit de sup-
plices

plices sans fin les crimes, qu'il a fait lui même commettre.

Mais il est tems de revenir à *Boëce*, * qui à la fin de sa *Consolation*, introduit la Philosophie s'élevant fort au dessus des idées communes, dans la description de l'Eternité, qu'elle définit ainsi : „ la possession entière & par faite d'une vie sans fin. Elle fait voir ensuite que les Créatures ne possèdent le passé, le présent & l'avenir, que successivement; au lieu que Dieu possède tous ces tems ensemble, ou plutôt n'a qu'un seul éternel présent; d'où elle conclut que Dieu voit aussi toutes choses comme présentes, de sorte que la connoissance de Dieu est plutôt une *Science* qu'une *Préscience*. Ainsi comme la connoissance, que nous avons de ce qui arrive à nos yeux, ne suppose nullement, que ce qui arrive est nécessaire, mais laisse les choses, dans leur nature: Dieu voyant tout, comme présent, n'a pas besoin que les événemens soient nécessaires, pour les voir.

J'avouë que je ne puis pas me former d'idée de ce présent éternel, qui coëxiste sans succession, avec la durée successive des Créatures; mais ceux

M. 2

qui

* *Prof. VI.*

qui admettent la définition de l'éternité, que l'on a rapportée, doivent se satisfaire de la manière, dont la Philosophie de *Boëce* explique la Préséience de Dieu, & cesser de vouloir que tout soit nécessaire, seulement parce que Dieu prévoit tout.

Mais quelcun dira, continue la Philosophie, s'il dépend de moi de changer mon dessein, je rendrai la Providence inutile, parce que je changerai peut-être ce qu'elle prévoyoit. Mais la Toute-science de Dieu voit ce changement, comme tout le reste. Il est aussi présent à ses yeux, que tout le cours de ce qui s'est passé.

On peut aussi répondre, sans supposer cette idée Platonicienne de l'Éternité, qu'en établissant la Préséience Divine, pour les choses contingentes, on l'établit également pour tout, & qu'ainsi elle embrasse tous les changemens. On objecte quelquefois à ceux, qui établissent la Liberté & la Contingence, dans les actions morales des hommes, que si leur sentiment étoit véritable, il s'ensuivroit qu'il auroit été possible que *Jésus-Christ* fût mort inutilement, & que tous les hommes eussent été damnés, ce qui auroit détruit tous les desseins de Dieu;
parce

parce qu'il auroit pu se faire que pas un seul homme n'embrassât les promesses de Dieu. Il étoit possible absolument parlant, & si l'on considère la chose en elle même, que les hommes refusassent tous d'embrasser ces promesses; mais Dieu savoit bien que cela n'arriveroit pas, & ses desseins ne sont pas fondez sur des possibilités, mais sur les vuës certaines, qu'il a de l'avenir. D'ailleurs Dieu, qui est présent à tout, & qui est Tout-puissant, est toujours en état d'employer sa Toute-puissance, comme il le trouve à propos. C'est ce qui met à couvert ceux-là même, qui disent que Dieu ne prévoit pas les choses contingentes, & qui croient néanmoins qu'il y a de ces sortes de choses; car enfin Dieu est toujours à tems, pour tout ce qui arrive, & y peut intervenir comme il lui plait.

Ainsi tous ceux, qui reconnoissent la Liberté & la Contingence des événemens, peuvent conclurre avec la Philosophie de *Boëce*; „ cela étant de „ la sorte, le Libre Arbitre demeure „ aux hommes en son entier, & c'est „ sans injustice que les Lois proposent „ des recompenses & des peines, puis- „ que la volonté des hommes est dé-

,, gagée de toute nécessité. Il y a de
 ,, plus un Dieu, qui prévoit & qui re-
 ,, garde d'en haut tout ce qui se passe.
 ,, L'éternité toujours présente de sa
 ,, Toute-science n'est point opposée
 ,, à la qualité de nos actions, en ce
 ,, qu'elle donne des récompenses aux
 ,, bons & fait souffrir des supplices aux
 ,, méchans. Ce n'est pas en vain que
 ,, nous esperons en Dieu & que nous
 ,, lui adressons des prieres; quand el-
 ,, les sont telles qu'elles doivent être,
 ,, elles ne peuvent pas manquer de
 ,, produire leur effet. Ayez donc de
 ,, l'aversion pour le Vice, cultivez la
 ,, Vertu, ayez bonne esperance, &
 ,, poussez en haut vos humbles prieres.
 ,, Si vous voulez avouër la verité,
 ,, vous êtes nécessairement engages à
 ,, être gens de bien; puisque vous êtes
 ,, devant les yeux d'un Juge, qui voit
 ,, tout. *Quæ cum ita sint, manet inte-*
 ,, *merata mortalibus arbitrii libertas; nec*
 ,, *iniquæ leges solutis omni necessitate vo-*
 ,, *luntatibus præmia poenâsque proponunt.*
 ,, *Manet etiam spectator desuper cuncto-*
 ,, *rum præsciens Deus, visionisque ejus*
 ,, *præsens semper-æternitas cum nostrorum*
 ,, *actuum futura qualitate concurrat, bonis*
 ,, *præmia, malis supplicia, dispensans.*
 ,, *Nec frustra sunt in Deo positæ spes præ-*
 ,, *ces-*

*Esque; quæ cum rectæ sunt, inefficaces
 ne non possunt. Aversamini igitur vi-
 cio, colite virtutes, ad rectas spes ani-
 rum subleuate, humiles preces in ex-
 elsa porrigitæ. Magna vobis est, si dis-
 simulato non vultis, necessitas indicta
 roboratis, cum ante oculos agatis Ju-
 licis cuncta cernentis.*

C'EST-LÀ le contenu du livre de
a. Consolation de la Philosophie, qui est
 assurément plein d'esprit, de savoir &
 le bon sens. Il y a pourtant lieu d'être
 surpris de ce que *Boëce* n'a point don-
 né de solution directe à la principale
 question qu'il s'y est proposée, pres-
 que * dès le commencement; c'est
*d'où viennent les maux la vie, s'il y a
 un Dieu; & d'où viennent les biens,
 s'il n'y en a point.* Il élude plutôt la
 question, qu'il ne la résout, par des
 subtilitez Peripateticienes & Platoni-
 ciennes; ou au moins il ne la résout,
 qu'à quelque égard. Il s'écarte en sui-
 te à d'autres choses & n'y revient plus.
 C'est ce qui est arrivé souvent aux an-
 ciens Philosophes, faute d'avoir bien
 posé l'état des questions, qu'ils ont
 voulu traiter, & de s'être faits un bon
 plan de ce qu'ils avoient à dire, avant
 que d'écrire. Après avoir proposé leur

M 4 sujet

* *Lib. I. pr. 4.*

sujet assez confusément, ils se laissoient emporter à leur imagination, qui, quoi que belle & fertile, les faisoit écarter de leur matiere, & tromper en quelque sorte leurs Lecteurs; qu'ils entretiennent souvent de toute autre chose, que de ce qu'ils avoient d'abord promis de traiter. Il leur faut néanmoins pardonner ce défaut, en consideration des bonnes choses qu'ils disent, & sur tout à *Boëce*; qui composa son ouvrage dans une prison, où on le fit mourir. La solution de la question, que *Boëce* s'étoit proposée, dépendoit principalement des peines & des récompenses de l'autre vie, qu'il ne fait que toucher en passant, dans un endroit que l'on a marqué; & sans quoi la plupart de ce qu'il dit ne sert de rien, pour rendre raison de la conduite de la Providence.

Je n'entreprendrai pas ici d'entrer dans cette matiere, qui a été épuisée, dans les disputes, dont feu Mr. *Bayle* a fourni l'occasion; & sur laquelle j'ai assez écrit, dans cette *Bibliothèque Choisie*, sans qu'il soit besoin d'y revenir. Il suffit de dire en général, que cette vie n'étant pas le lieu des récompenses & des peines, mais seulement le lieu où on les mérite; le bien & le mal

mal

mal y doivent paroître fort mêlez, sans que l'on y voye ce que Dieu a promis à la Vertu & ce dont il a menacé le Vice. S'il a prévu tous ces desordres, comme il n'y a pas lieu d'en douter; il a aussi de quoi y remédier, lors qu'il le trouvera à propos. Si le mal paroît grand à des esprits, aussi bornez que les nôtres; il ne doit pas paroître de même, à parler à la rigueur, à une Intelligence infinie, devant laquelle tout ce qui est fini disparoît, comme un rien. Ainsi les Philosophes ont tout sujet de se calmer là-dessus, & je ne m'y arrêterai pas davantage.

IL faudroit que je disse ici quelque chose des Éditions des Oeuvres de Boëce; mais je n'en ai vû qu'une, qui est celle de Bale de M D LXXI. pour toutes ses Oeuvres, & je ne puis rien dire de celles, que je n'ai pas vuës. Pour la *Consolation de la Philosophie*, j'en ai trois éditions à part. La plus vieille est celle que *Raphelengius* donna en 24. à Leide en M DC I. où on lit ces mots au titre : *post Theodori Pulmanni emendationem, jam denuo ad vetustissimas membranas Cunradi Rittershusii J. C. recogniti.* Cette édition est fort correcte. J'ai aussi celle

274 BIBLIOTHEQUE
que *Jean Bernart*, parent de *Juste Lipse*, avoit préparée, & qui ne parut qu'après sa mort en M DC VII. chez *Moret*, in 8°. *Bernart* s'aquîtte plutôt des devoirs d'un Grammairien, que de ceux d'un Philosophe, dans son Commentaire; si l'on en excepte quelques citations de *S. Thomas d'Aquin*, qui ne sont pas fort agréables à lire, & qui font voir que le Commentateur de *Boëce* n'avoit pas fort médité ces matieres. J'ai enfin feuilleté l'Édition de Leide de M DC LXXI. in 8°. où outre les Commentaires de *Bernart*, il y a les notes de *Theodore Sitzman*, qui sont purement grammaticales; aussi bien que celles de *Murmel*, qui sont dans l'Édition de Bâle; & enfin celles de *René Vallin*, ou de *Val*, car je ne sai pas bien comment il se nommoit en François. Ces dernières sont les meilleures de toutes & pour la Critique & pour les choses; car il paroît qu'il avoit cherché dans les anciens Philosophes de quoi éclaircir *Boëce*, quoi qu'il ne se hazarde pas de raisonner de lui même. On a au reste très-mal fait, dans l'Édition de Leide, d'omettre les Préfaces de *Sitzman* & de *Vallin*, qui peuvent donner quelques lumières, touchant

chant les secours qu'ils ont eus, pour publier ce livre. Elles étoient de plus de conséquence, que l'ennuyeuse déclamation, que *Bertius* a faite sur la vie de *Boëce*, & qui est au commencement de cette Edition.

Je n'y vois pas non plus une épitaphe d'*Helpis* première femme de *Boëce*, que *Vallin* dit * avoir publiée plus complète, qu'elle n'avoit paru. Cette omission n'est pas pardonnable, & ne peut être suppléée, que par l'édition de *Vallin*, que je n'ai pas vue.

A R T I C L E V.

Remarques sur l'Edition du Nouveau Testament, par Mr. Mill, Docteur en Théologie, tirées d'une Lettre de Mr. L'ENFANT, Chappellain de Sa Majesté Prussienne.

Sil le Nouveau Testament du Docteur *Mill* s'est fait attendre longtems; au moins faut-il reconnoître, qu'il n'a pas mal rempli les espérances du Public, & j'avoüerai même que les *Prolegomenes* ont surpassé la

M 6 mien-

* In p. 4. Lib. II.

mienne. On y voit par tout le caractere d'un homme, qui s'est rempli de son sujet, par une grande lecture & une profonde méditation, sur tout ce qui pouvoit y répandre quelque lumiere. Quoi qu'il soit assez difficile de dire quelque chose de nouveau, sur une matiere si rebatue, je n'ai pas laissé d'y remarquer des traits, qui ne m'ont pas paru communs & des réflexions, qui n'avoient jamais été si fort approfondies. En un mot, il y a, dans ces *Prolegomenes*, un assemblage & un assortiment de tout ce qui doit accompagner le N. Test. & tout cela dans un si grand détail, qu'on peut regarder cet Ouvrage, comme un Ouvrage tout nouveau, & qui peut même immortaliser son Auteur. Il nous manquoit d'un semblable apparat, à la tête du N. T.

Pour entrer dans un examen plus particulier de ces *Prolegomenes*, je ne sai, Monsieur, si vous jugerez qu'il fût nécessaire de s'étendre, comme il fait, sur chaque Epître; pour prouver l'autorité divine des Epîtres, qui ont toujours passé constamment pour avoir été écrites par les Apôtres, dont elles portent les noms. Le seul nom de S. Paul, par exemple, ne donne-

-t-il

est-il pas à ses Lettres toute l'autorité dont elles ont besoin, par rapport aux Chrétiens? Car pour prouver aux autres l'autorité de S. Paul, il faut des argumens tirez d'ailleurs, que de ses Epîtres. Cette précaution n'est bonne, que par rapport aux Epîtres, qui ont été contestées, ou dont les Auteurs n'ont pas été d'abord bien connus. Par exemple, après avoir lu quelques remarques, que vous faites dans le XIV. Tome de votre *Bibliothèque Choisie*, sur les raisons, par lesquelles le Docteur *Mill* prétend prouver que l'Epître aux Hébreux est de S. Paul, j'ai recommencé à douter de ce fait. C'est-là qu'il est bon de tirer de l'Epître même, ou d'ailleurs, des preuves de son autorité divine, qui que ce soit qui l'ait écrite; mais cette précaution me paroît assez inutile ailleurs.

Puisque j'en suis sur cette Epître aux Hebreux, il me semble, Monsieur, que la mémoire a manqué au Docteur *Mill*, lors qu'il dit, Proleg. p. X. col. 2. l. 42. que ces mots, *Domini longanimitatem fuisse salutem*, se trouvent expressément (*disertè*) dans l'Epître aux Hebreux, quoi qu'il n'allegue point, contre sa coutume, le passage, où ces

paroles doivent se trouver. En effet, c'est dans l'Épître aux Romains Ch. II, 4. qu'elles se trouvent & pas même expressément. Aussi le Docteur *Mill*, sur ce passage, n'allègue-t-il aucun parallèle, qui soit tiré de l'Épître aux Hébreux; ce qui lui ôte un des argumens, par lesquels il prétend prouver que l'Épître aux Hébreux est de S. Paul.

Cependant le D. *Mill* employe plusieurs paragraphes à prouver l'autorité divine des Épîtres de S. Paul, & ce qui marque qu'en cela il s'est engagé, sans y penser, dans une entreprise inutile; c'est que les raisons, qu'il allègue, sont plus propres à prouver l'autorité de S. Paul lui même, qu'à prouver l'autorité de ses Épîtres. Eclaircissions ceci, par quelque exemple tiré des *Prolegomenes* p. II. col. 1. au commencement. Voulant prouver l'autorité divine de la 1. Épître de S. Paul aux Thessaloniens, il dit: *ipsius autem divine auctoritatis, in ipsis ejusdem verbis, indicia apparent satis luculenta: neque enim Pauli modò est, sed & illius speciatim, qui πνευματικῶς in hac Epistola comprehensas Thessalonicensibus suis dederit, διὰ τῆς ἰσῶς.* Mais, je vous prie, S. Paul étant Apôtre

tre

tre de Jesus-Christ, pouvoit-il s'autoriser de quelque autre nom, en écrivant aux fideles, que du nom de Jesus-Christ; & si quelque imposteur eût écrit cette Epître aux Thessaloniens, sous le nom de S. Paul, n'auroit-il pas dit, comme cet Apôtre, qu'il parloit *διὰ Ἰησοῦ ἐν λόγοις Κυρίου*? La question est donc uniquement ici de savoir si cette Epître est de S. Paul & cette vérité une fois établie, tout ce que l'on dit, pour prouver l'autorité de cette Epître, est entierement inutile.

Voici un autre exemple tiré de la pag. III. des *Proleg.* col. 1. Pour prouver l'autorité divine de la 1. Epître aux Corinthiens, le D. Mill dit: *certè una ex iis est, in quibus Paulus officium sibi à Deo concreditum sat multis prædicat. Sermonem suum dicit fuisse ἐν δυνάμει πνεύματος καὶ δυνάμει.* Fort bien; mais il ne s'agit point-là de l'Epître, que S. Paul écrit aux Corinthiens. Il s'agit uniquement de lui même & de ce qu'il leur avoit enseigné, lorsqu'il étoit à Corinthe. Il y avoit-là de faux Docteurs, qui tâchoient de détruire, dans l'esprit des fideles, toute l'autorité de S. Paul. Il écrit à ces derniers, pour prouver son autorité, par la conduite

duite parmi eux, par sa doctrine & par sa maniere de l'enseigner.

S'il y avoit aujourd'hui dans l'Eglise des gens, qui doutassent de l'autorité de S. Paul, ce ne seroit pas par ses Epîtres, qu'il faudroit la leur prouver; ce seroit par le livre des Actes des Apôtres & par le consentement unanime de l'Antiquité Chrétienne. Mais comme tout le monde convient de l'autorité de S. Paul, il n'est pas besoin d'autres preuves de l'autorité de ses Lettres.

Lors que je fais réflexion, sur l'attention particuliere du Docteur *Mill*, à prouver l'autorité divine des Epîtres de S. Paul & des autres Apôtres; je ne puis m'empêcher de croire qu'il a confondu l'autorité avec l'inspiration, & qu'il a voulu envelopper l'une dans l'autre. Je découvre quelques traces de cette confusion d'idées, dans ces paroles de la p. II. col. 1. l. 10. *dictare ex inspiratione divina, ἐν λόγῳ Κυρίου.* & dans ces autres pag. X. col. 2. l. 40. *secundum sapientiam sibi datam, seu ex inspiratione divina.* Mais 1. dans ces passages, il ne s'agit point de l'inspiration des Epîtres, mais des révelations, que S. Paul avoit reçues sur certains mysteres. 2. La question de l'in-

l'inspiration est entièrement inutile ici. Pourvu qu'il soit certain qu'une Epître est d'un Apôtre, il est fort indifférent qu'elle lui ait été révélée immédiatement : ou qu'il l'ait écrite en vertu de son Apostolat, & sous la direction de l'Esprit de Dieu, dont le ministère des Apôtres étoit toujours accompagné. C'est ce que j'aurois répondu tout simplement, à l'objection que se fait le *D. Mill*, pag. III. col. 1. paragraphe dernier, & qui est tirée du Chap. VII. de la 1. aux Corinthiens, où S. Paul parle quelquefois comme de la part du Seigneur, & d'autrefois comme de sa propre autorité.

La réponse, que le *D. Mill* fait à cette objection, dans tout ce paragraphe, est spécieuse ; mais elle me paroît subtile & elle n'est pas nécessaire ici. Il se pouvoit présenter plusieurs cas particuliers, que Jesus-Christ n'avoit point décidés, parce que l'occasion ne s'en étoit pas présentée, & sur lesquels les Apôtres pouvoient décider de leur pleine autorité, sans qu'il fût besoin d'une inspiration particulière du *Spiritus vicarius*, dont parle *Tertullien*. Selon l'importance des cas, ils pouvoient ou commander, ou imposer la nécessité d'agir ou de n'agir pas,

pas, ou laisser la liberté de faire ce qu'on voudroit. C'est ainsi que S. Paul en use dans ce Chapitre, & pour ce qu'il dit à la fin, *il me semble aussi que j'ai l'esprit de Dieu*, on voit bien que c'est une espece de Sarcasme, qui regarde les faux Docteurs, dont il est parlé au Chap. XIV, 37. & qui se van-toient d'être Prophetes.

L'Auteur avoit pris de *Grotius* le fonds de sa réponse sur le Chap. VII. de la 1. aux Corinthiens, sans le nommer. Ce qui me donne lieu de faire quelques réflexions sur la conduite du *D. Mill*, à l'égard de *Grotius*. Il paroît par plusieurs endroits des Prolegomenes, que ce Docteur avoit d'abord fait si grand cas de *Grotius*, qu'il bâtissoit sur son autorité, même sans l'examiner. Il dit pag. XXXII. col. 1. l. 15. qu'il avoit confondu l'Évangile de S. Matthieu, interpolé par les Ebionites, avec l'Évangile selon les Hebreux, & qu'en cela il avoit suivi *Grotius*; mais qu'ayant ensuite examiné les fragmens, qui nous restent de ces deux Évangiles, il a trouvé clairement que c'étoient des pieces différentes, de sorte qu'il faut corriger sur cet endroit des Prolegomenes la p. 7. du N. T. col. 1.

A la

A la p. LXXVI. col. 1. & CXLVI. col. 2. le D. *Mill* dit qu'ayant suivi *Grotius* sans hésiter, il avoit crû que ces paroles de *S. Epiphane*. Ancor. 31. *κεῖται ἐν τῷ πρώτῳ Λουκᾶν εὐαγγελίῳ* se rapportoient au Chap. XIX. de *S. Luc*, v. 41. mais que depuis ayant mieux examiné *S. Epiphane* & *S. Irenée*, auquel le premier renvoie, il a trouvé que ces paroles se rapportoient, non au Chap. XIX. de *S. Luc*, mais au Chap. XXII, 43, 44. du même Evangeliste.

„ [*Grotius* * avoit néanmoins rai-
 „ son, & le D. *Mill* l'auroit reconnu,
 „ s'il y eût apporté plus d'attention.
 „ *S. Epiphane* dit que les Orthodoxes
 „ avoient été des exemplaires de *S.*
 „ *Luc* καὶ ἑκλαυσι, & il pleura, pa-
 „ roles qui ne se trouvent point dans
 „ *S. Luc*. XXII, 43, 44. mais Chap.
 „ XIX, 41. *S. Epiphane* ajoute que
 „ *S. Irenée* s'en est servi contre ceux,
 „ qui disoient que *Jesus-Christ* n'avoit
 „ été visible qu'en apparence. Il s'est
 „ trompé, si l'on en doit croire nos
 „ exemplaires de *S. Irenée*; c'est en
 „ parlant des Valentiniens & de l'a-
 „ bus qu'ils faisoient de quelques en-
 „ droits des *Evangiles*, pour prouver
 „ que

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

„ que Nôtre Seigneur avoir annoncé
 „ un autre Dieu, que le créateur du
 „ monde, comme on le peut voir
 „ Liv. I. c. 17. Il est vrai que S. *Epi-*
 „ *phane* cite en suite l'autre endroit
 „ de S. Luc du Ch. XXII. mais c'est
 „ un passage différent, qu'il ajoute au
 „ précédent, & c'est ce passage, que
 „ S. *Irenée* cite contre les Docetes
 „ Liv. III. c. 32. & non l'autre. On
 „ pourroit montrer que S. *Epiphane*
 „ n'étoit pas un Auteur fort exact,
 „ dans ses citations, mais ce n'est pas
 „ de quoi il s'agit ici, mais de justi-
 „ fier la citation de *Grotius*, qui est
 „ bonne. Nous verrons dans la sui-
 „ te ce que Mr. *L'Enfant* en dit.]

Il dit encore qu'appuyé sur l'auto-
 rité de *Grotius*, il avoit avancé que
Justin Martyr & S. *Irenée* lisoient, dans
 leurs exemplaires, *eixñ sine causa*,
 Matth. V, 22. mais que depuis, ayant
 examiné ces deux Peres, il avoit trou-
 vé que *eixñ* n'étoit point dans leurs
 exemplaires. Personne ne doit trou-
 ver étrange que le D. *Mill* ait fait
 grand cas de *Grotius*, avec tout le mon-
 de savant, ni qu'il l'ait abandonné,
 quand il l'a trouvé dans l'erreur.

Voyons pourtant, par curiosité, si
Grotius a toujours trompé le D. *Mill*,
 &

& choififions le paffage d'*Epiphane* Ancor. 31. Voici les paroles de *Grotius* fur Luc. XIX, 41. *Epiphanius testatur suo tempore non exstitisse in publicè receptis exemplaribus.* Le D. *Mill* a cru avoir découvert que ce Pere citoit le Chap. XXII. de S. Luc, vñ. 44. qu'il cite auffi dans cet endroit. Cependant il est certain que *Grotius* n'a point trompé le D. *Mill* & qu'au contraire c'est le dernier, qui s'est trompé & qui a mal ponctué le texte de S. *Epiphane*. Ce Pere dit que Jesus-Christ a pleuré, comme cela est dit dans l'Evangile selon S. Luc: ἀλλὰ καὶ ἔκλαυσε καίτοι ἐν τῷ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίῳ, c'est à dire, *de plus*, & il pleura, *se trouve dans l'Evangile selon S. Luc.* Or il est impossible que S. *Epiphane* ait eu en vuë le passage de S. Luc. XXII, 44. puisque εἰ ἔκλαυσε ne s'y trouve point. Il n'a pû non plus avoir dit qu'on l'en avoit ôté, puis qu'il n'y a jamais été, au lieu qu'il se trouve dans Luc. XIX, 41.

Il est donc clair que S. *Epiphane*, dans cet endroit, a eu en vuë les deux passages de S. Luc; le premier jusqu'aux paroles τὸ τέλος inclusivement; après quoi il faut mettre un point & non une virgule. Il commence à parler

lor du second passage, par ces paroles : καὶ τὸ ἰσχυρότατον, savoir, ἰσχυρὸν, c'est à dire : *Et voici un passage, qui est le plus fort.* C'est à quoie le D. Mill, n'a pas pris garde, non plus que le traducteur de S. Epiphane. D'ailleurs il est certain que S. Irenée a cité les paroles de S. Luc. XIX, 41. Liv. I. c. 117. Grotius n'a pu trouver ce passage, parce que S. Epiphane a mal cité S. Irenée.

Le D. Mill a relevé à propos Grotius, au sujet de la Lettre à Zena & à Serenus, que ce Grand Homme attribue à Justin Martyr, après beaucoup d'autres, sur tout en ce tems-là; quoique le D. Cave * ait censuré Belarmin d'avoir douté que cette lettre fût de Justin. Mais je ne sai si le D. Mill est lui même plus exact que Grotius, lors qu'il dit Prol. XXXVIII, c. 1. *Certe nec in tumultuario citatis à Justino locis desunt nonnulla primævæ ἀκριβείας indicia. V. g. Matth. V, 22. lectum erat in illius codice simpliciter. καὶ πᾶς ὁ ἐργιζόμενος τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ † absque τῷ εἰπῆ.* Car si de ce qu'on ne trouve pas εἰπῆ dans Justin Martyr, il

* Voyez encore Ern. Tentzelii Dissert. Select. V, 25. où il soutient que cette piece est de Justin. † Apol. II. p. m. 63.

il s'ensuit qu'il ne l'a pas lu, dans son exemplaire du N. T. il s'ensuivroit aussi qu'il y lisoit *ἐν οὐρανῶν ἐκ τῶ πνεύματος* & non *ἐν νεφέλῃ*, quoi qu'il ne paroisse pas qu'il y ait là-dessus aucune diverse leçon; ce qui fait voir combien il y a peu de fonds à faire sur ces prétendues diverses leçons, tirées des anciens Peres. Ce n'est pas qu'il n'y ait des occasions, où ils paroissent plus textuaires qu'en d'autres; mais il est bien difficile de donner des regles là-dessus, parce qu'ils citent presque toujours l'Écriture *tumultuario*, par mémoire, ou par accommodation. Outre le génie de ce tems-là, la rareté des Manuscrits & les conjonctures difficiles, où ces saints hommes se trouvoient, ne leur permettoient pas, comme à nous, d'avoir sans cesse un Nouveau Testament devant les yeux, quand ils écrivoient.

Je ne voudrois pas beaucoup compter, non plus, sur le passage de *S. Irénée* Liv. IV, 27. p. 314. col. 2. rapporté par le *D. Mill* pag. CXLVI. col. 1: au commencement, où le *sine causa* ne paroît point; car quoi qu'en dise *Mr. Grabe*, d'ailleurs très-bon juge en ces matieres, il est plus naturel de juger, avec *Grotius*, sur deux passages de

de *S. Irénée*, où se trouve le *sine causa*, qu'il l'avoit lû dans son exemplaire, que de juger sur un seul, où il ne se trouve point; d'autant plus que dans ce seul passage, où il ne se trouve point, *S. Irénée* ne fait qu'une allusion, & un raisonnement, sans citer. Mais encore une fois il y a peu de fonds à faire là-dessus.

Je ne sai, Monsieur, si vous aurez lû un livre imprimé en M DCC VII. à *Cambrige*, sous le titre de *defensio Augustini &c.* L'Auteur de cet Ouvrage, qui, à ce qu'on me dit sur les lieux, est Mr. *Jenkins*, *socius* du College de *S. Jean*, fait un grand crime à *Phereponus* d'avoir parlé, avec liberté, de quelques endroits des ouvrages de *S. Augustin* & d'avoir même témoigné quelque incredulité, sur certains faits, que ce Pere avance. Mais le Docteur d'Oxford n'est pas si scrupuleux, à l'égard de *S. Augustin*. Car il s'en faut peu que ce premier, *Proleg. p. V. c. 2. & VI. col. 1.* ne donne le démenti dans toutes les formes à *S. Jérôme*, sur un fait, que ce Pere a avancé plusieurs fois; sçavoir, qu'il a eu entre les mains l'Évangile Hebreu des Nazaréens, qu'il croyoit être l'Évangile Hebreu de *S. Matthieu*, & qu'il l'avoit traduit en Grec

Grec & en Latin. *Age verò, an tale aliquod exemplar penes se haberet Hieronymus, vel unus ejus loquatur in Matthæum commentarius. Ad Cap. II. 6. hæc habet: Putamus ab Evangelista primùm editum, ut in ipso Hebræo (Michæ) Judæ, non Judææ. Là-dessus le D. Mill dit: quorsum hæc conjectura, si Hebraicum illi fuerit ad manum? Mais je croi que ce Docteur se trompe ici. S. Jérôme dit, qu'il ne doute pas, que dans l'autographe de S. Matthieu, in prima editione, il n'y eût Judæ, comme dans l'Evangile Hebreu, savoir, des Nazaréens, qu'il avoit & qu'il ne regardoit que comme une copie de l'original de S. Matthieu, & non, comme le suppose le D. Mill, par sa Parenthèse, dans Michée; car S. Jérôme parle de Michée dans la suite & ce seroit une redite ridicule: Denique & in ipso testimonio, quod de Michæ prophetia sumtum est, ita habetur: Et tu Bethlehem terra Juda; où vous voyez que c'est un nouvel argument de St. Jérôme. Ainsi la conjecture, ou le putamus de ce Pere tombe sur l'original de S. Matthieu, qu'il n'avoit pas, & non sur l'exemplaire Hebreu, qu'il avoit entre les mains.*

Sur le Chap. V, 22. S. *Jerôme* dit que dans les vrais exemplaires, il n'y a point *sine causa*, & qu'il faut rayer ces paroles, pour ôter tout prétexte à la colere: *In quibusdam exemplaribus additur sine causa, ceterum in veris definita sententia est & ira penitus tollitur, dicente Scriptura: qui irascitur fratri suo; si enim jubemur verberanti alteram præbere maxillam & inimicos nostros amare & orare pro persecutibus, omnis iræ occasio tollitur. Radendum est ergo sine causa, quia ira viri justitiam Dei non operatur.* Là-dessus le D. *Mill* dit: *certè ratiunculas & ambages hæc haud hominis esse dixeris, cui præsto esset Codex Hebræus, unde statim lectio genuina peti poterat.* Je crains que le D. *Mill* ne se soit encore trompé ici. I. Peut-être dans tout S. *Jerôme* n'y a-t-il pas un raisonnement plus solide, & plus serré que celui-ci. Car, dit-il, puis qu'il faut tendre l'autre jouë à celui, qui en frappe une, aimer ses ennemis & prier pour nos persecuteurs, quel prétexte peut avoir la colere? D'ailleurs, ajoûte-t-il, il est dit absolument que la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu. II. Le D. *Mill* suppose que ce sont les

exem-

exemplaires Latins, que S. *Jerôme* appelle *les vrais*; comme M. *Simon* a cru que c'étoient les Grecs. Mais si c'étoient les exemplaires Hebreux des Nazaréens? Voyez S. *Jerôme* dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques, dans S. *Matthieu*. Au moins c'est le stile de S. *Jerôme* d'appeller le texte Hebreu de l'Ancien Testament, *Hebraica veritas*.

Sur Matth. XIII, 35. S. *Jerôme* dit: *in nonnullis Codicibus legi Esaiam prophetam; sed mihi videtur in principio editum, Asaph prophetam*. Sur quoi le D. *Mill* dit: *Quid opus fuit isthac conjectatione, si habuisset ipsum textum Matthæi?* On ne peut rien conclurre de-là, si ce n'est que S. *Jerôme* a crû, qu'il y avoit une diverse leçon, dans son Evangile Hebreu, qui n'étoit pas l'autograhe de S. *Matthieu*, mais seulement une copie faite par les fideles de Berée, & que S. *Matthieu* avoit écrit *Asaph, in principio*.

On dira sans doute que le D. *Mill* n'a pas nié que S. *Jerôme* n'eût eu l'Evangile des Nazaréens, mais que sa pensée est seulement que S. *Jerôme* n'a point eu l'Evangile Hebreu de S. *Matthieu*. Cela peut bien être & même je le croi, parce que je doute fort

qu'un tel Evangile ait jamais existé. Les Nazaréens écrivirent leur Evangile sur les instructions, ou mémoires de S. Matthieu, & ils en parlerent, comme de l'Evangile de S. Matthieu même. *Papias* les crut de bonne foi, & cette opinion passa ainsi de main en main.

Il me paroît fort vrai-semblable que S. Matthieu écrivit son Evangile en Grec, comme les autres, & dans le même dessein. Car je ne trouve rien, qui ait plus l'air d'un Roman, qu'une version Grecque d'un Ouvrage d'un Apôtre, faite par je ne sai qui, ni comment. Mais cela n'empêche pas que toutes les remarques, que je viens de faire sur les raisonnemens du *D. Mill*, contre S. *Jerôme*, ne conservent toute leur force; puis que ce Pere a cru que l'Evangile des Nazaréens, qu'il avoit, étoit une copie de celui de S. Matthieu, comme le *D. Mill* convient qu'il l'a cru. Il l'a eu en effet, comme il paroît par son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, à l'Article de S. Matthieu, où il dit 1. que S. Matthieu a écrit son Evangile en Hebreu : 2. que ce même Evangile, *ipsum Hebraicum*, se trouvoit de son tems, dans la Bibliothèque

que

que de Cefarée; 3. que les Nazaréens de Berée, qui en avoient auffi un exemplaire, lui avoient permis de le copier 4. enfin il appelle l'Auteur de cette piece *l'Evangeliste*. Comme S. *Jerôme* parle là de cet Evangile ex professo, fans y être engagé par aucune occasion, ni par aucune nécessité de servir à sa cause; on peut en conclurre, que son sentiment étoit que l'Evangile des Nazaréens, qui étoit à Cefarée & à Berée, étoit celui de S. Matthieu; quoi qu'en d'autres endroits il ait varié sur ce sujet, fans doute par économie, à son ordinaire, comme vous le savez, Monsieur, mieux que personne.

Au reste, le savant *Albertus Fabricius*, dans son recueil des Evangiles Apocryphes, ne paroît guere moins disposé, que le D. *Mill*, à soupçonner la bonne foi de S. *Jerôme*, sur ce Chapitre. Il semble au moins qu'il doute extrêmement que ce Pere ait jamais traduit en Grec l'Evangile Hebreu des Nazaréens: *Mirum est quod Hieronymus Græcè verterit (si modò vertit) librum qui jam Græcè exstabat & ab Origene aliisque lectus fuerat*. J'ajoûterai qu'il est surprenant que S. *Jerôme* ait entrepris de traduire en

Grec un livre, qu'il croioit être l'Evangile de *S. Matthieu* & dont il n'ignoroit pas qu'il y avoit une version Greque authentique & presque aussi ancienne que l'Original. Il faudroit être un nouveau *Blondel*, pour faire l'Apologie de *S. Jérôme*, à cet égard.

Je vous prie, Monsieur, encore un mot, sur *S. Jérôme*, avant que de le quitter. Ce Pere, dans son II. Livre contre les Pelagiens, p. m. 292. dit que, dans plusieurs Exemplaires Grecs & Latins de l'Evangile, selon *S. Jean*, on trouvoit l'histoire de la femme adultere, sans ajoûter que cette même histoire se trouvoit aussi, dans son Evangile Hebreu des Nazaréens. Cependant *Eusebe* dit formellement que cette histoire étoit dans l'Evangile aux Hebreux, *Hist. Eccles. Liv. III. c. 39.* Seroit-il bien possible que *S. Jérôme*, qui ne perd aucune occasion de parler de son Evangile aux Hebreux, eût manqué celle-ci, où il s'agit de confirmer une histoire, qui ne se trouvoit pas dans tous les exemplaires de *Jean*, & qui lui servoit à réfuter les Pélagiens? Pour moi, j'avoué que je compterois plus sur le silence de *S. Jérôme* là-dessus, que sur

sur le témoignage d'*Eusebe*, qui paroît n'avoir point lû l'Évangile aux Hebreux. Car dans le Livre III. de son Histoire Ecclesiastique c. 36. rapportant un passage, où *S. Ignace* allègue de quelque Évangile, que *Jesus-Christ* avoit dit à ses disciples, qu'il n'étoit pas un *Démon incorporel*, il ajoûte qu'il ne fait où *S. Ignace* avoit pris cela. Néanmoins *S. Jérôme* dit que ce passage * se trouve en termes formels, dans son Évangile aux Hebreux.

Cela posé que l'histoire de la femme adultere n'étoit pas dans l'Évangile aux Hebreux, on en peut tirer quelque avantage, pour l'authenticité du passage de *S. Jean*; parce qu'il ne paroît pas que cette histoire fût dans quelque autre de ces faux Évangiles; à moins qu'on ne veuille dire que *S. Jérôme* ayant regardé l'histoire, dont parle *Eusebe*, après *Papias*, & l'histoire, rapportée par *S. Jean Ch. VIII.* comme deux histoires différentes, n'a pas jugé à propos de parler de la première, lors qu'il a eu occasion de parler de la dernière. La vérité est que je ne trouve pas beaucoup

N 4 de

* *In Catal. script. Eccles. in Ignatio & Proœmio in Lib. XVIII. ad Isaiam.*

de ressemblance entre la femme adultere de S. Jean & une femme accusée de plusieurs crimes devant Jesus-Christ. Il n'y a d'ailleurs dans *Ensebe* aucun caractere, qui puisse faire reconnoître la même Histoire, qui est si caractérisée, dans S. Jean. Je reconnoitrois plutôt là-dedans Marie Magdeleine, de laquelle il étoit sorti sept Diabes Luc. VIII, 2. & qui put être accusée de plusieurs crimes devant Jesus-Christ; car elle est appelée en général *pécheresse*, & un Pharisien dit que si Jesus-Christ étoit Prophete, il sauroit quelle femme l'a touché, & combien elle est criminelle, Luc. VII, 39. *Papias* avoit sans doute oui raconter plusieurs particularitez de cette histoire, qui ne sont pas dans l'Évangile.

Cette supposition, qu'il s'agit de deux histoires différentes, dans S. Jean & dans *Ensebe*, peut aussi faire quelque chose pour l'authenticité de l'histoire rapportée dans l'Évangile, selon S. Jean; car il pourroit bien être arrivé que quelque Critique, trompé par une ressemblance vague & légère, aura pris la liberté de marquer cette histoire d'un obele, dans le texte de S. Jean, comme ayant été tirée d'ailleurs & qu'un autre plus hardi encore l'au-

ra ôtée tout à fait. J'aimerois mieux prendre ce parti, que de convenir que c'est une même histoire, comme fait le D. *Mill*, sans nécessité, Prolegom. pag. XXX. col. 1. Passons à autre chose.

Je vous avouë; * que je n'aurois pas été aussi indulgent que vous, sur le sentiment du D. *Mill*; touchant le doute de la 1. Epître de S. Pierre. Cette question a été épuisée, par de fort savans hommes, & ce n'est pas mon dessein de la renouveler ici. Mais puis que le D. *Mill* a jugé à propos de s'en tenir à l'autorité des Anciens; qui ont dit que par *Babylone*. (d'où cette Lettre fut écrite) il falloit entendre Rome, il devoit se munir contre les objections de Mr. de *Spanheim* & des autres sur ce sujet. Le D. *Mill* dit qu'*Eusebe* & S. *Jerôme*, fondez sur la tradition des Anciens, ont remarqué que cette Epître étoit écrite de Rome, sous le nom de *Babylone*. 1. *Eusebe* n'allegue aucun de ces Anciens, pas même *Papias*. Il dit simplement *φασιν, on dit*, & l'on fait assez ce que

N. 5. cela

* Je n'ai pas eu d'indulgence là-dessus, & l'Auteur n'en a pas besoin. Voyez la p. 261. du Tome XIV. & la VIII. col. 2. des Proleg.

cela signifie, dans le stile d'*Eusebe*. *S. Jérôme* a suivi *Eusebe*, sans examiner ce fait. 2. Le *D. Mill* avance, sans le prouver, que c'étoit le stile commun des Juifs d'alors, de donner à Rome le nom de Babylone. Je douterois fort qu'ils l'eussent osé faire si communément. Mais sur tout je ne puis me persuader * que *S. Pierre* eût voulu autoriser les Chrétiens à donner un nom si injurieux à leurs Maîtres, dans une Epître, où il les exhorte à la soumission & au respect, envers leurs Supérieurs (*Ch. II*, 13.) aussi bien qu'à la patience & à benir ceux, qui les maudissent, *Ch. III*, 9. Au moins *S. Paul*, qui a écrit plusieurs lettres de Rome, ne l'a-t-il jamais désignée par un nom si odieux : 3. L'autorité d'*Abarbanel* & des autres Rabbins est trop moderne, pour pouvoir servir ici ; outre qu'il y a beaucoup de difference entre une Lettre & des Commentaires sur les Pro-

* *J'avouè que je ne vois rien d'injurieux dans le nom de Babylone, selon les idées des Payens. Il n'y a que l'Apocalypse, qui nous l'ait rendu odieux. S. Pierre, supposé qu'il eût entendu Rome par-là, en a bien moins fait que S. Jean. Mais il y a plus d'apparence qu'il s'agit de la Babylone d'Egypte.*

Prophetes. Le D. *Cave*, (*Script. Eccl. Hist. Lit. p. 4.*) assez porté d'ailleurs à croire les Anciens sur leur parole, n'a pas fait difficulté de réfuter là-dessus le sentiment, que le D. *Mill* a adopté. Mr. *du Pin*, qui avoit intérêt, avec ceux de sa Communion, à prouver par l'Écriture que S. Pierre a été à Rome, en a usé de même que le D. *Cave*. Mr. *Simon*, peut-être pour contre-quarrer Mr. *du Pin*, s'est mis ici du parti de l'Antiquité. *C'est Rome*, dit-il, *S. Pierre voulant apparemment cacher le nom du lieu d'où il écrivit*. Je ferois scrupule d'attribuer ce mensonge à S. Pierre.

J'avois d'abord été ébloui de la conjecture du * D. *Mill* sur Coloss. IV, 16. & je commençois à ne plus douter que l'Épître inscrite aux Ephésiens n'eût été adressée aux Laodicéens. Mais après avoir examiné une seconde fois ses raisons, j'avoué qu'elles ont beaucoup perdu de leur poids, dans mon esprit. Il dit qu'il y a, dans cette Épître, des choses qui ne peuvent convenir aux Ephésiens, que S. Paul avoit vus & à qui il avoit prêché l'Évangile, pendant trois ans. Mais ce passage ne conclut rien à mon avis,

N 6

con-

* *Prolog. pag. I X. col. 1, 2.*

contre l'inscription de cette Epître; car S. Paul peut fort bien se réjouir, avec les Ephesiens; de ce qu'il entend dire de leur perseverance & de leurs progrès dans la foi. Ne pouvoit-il pas leur arriver la même chose, qu'il reproche aux Galates, Ch. III, 13?

L'autre passage; Ephes. III, 2. n'est pas plus concluant. 1. Il n'étoit pas nécessaire que les Laodicéens eussent vû S. Paul, ni qu'ils l'eussent entendu, pour savoir qu'il étoit l'Apôtre des Gentils. C'étoit une vérité connue de toutes les Eglises d'Asie.

2. *Εἰ γὰρ ἠκούσατε* se doit expliquer par, *si attenderitis, si bene intellexeritis*, comme ont fait *Conrard Vorstius, Grotius, Hammond, &c.* 3. *Εἰ γὰρ* n'est pas ici une particule de doute, c'est un reproche indirect, *ἐπιπρόσθετος*, comme Chap. IV, 21. où *εἰ γὰρ ἠκούσατε* doivent s'entendre, comme je viens de le dire; car quand même il s'agiroit-là des Laodicéens, S. Paul ne doutoit pas qu'ils n'eussent oui parler de Jesus-Christ. Mais il pouvoit leur reprocher qu'ils n'avoient pas bien compris sa doctrine, & de n'être pas entrez dans son esprit. A quoi j'ajoute que, quand même il se trouveroit, dans cette Epître, quelque chose, qui
ne

ne conviendrait pas précisément aux Ephésiens, il ne s'ensuivrait pas de-là, qu'elle ne leur eût pas été adressée; parce qu'Ephese étant la Métropole, l'Epître pouvoit être envoyée de-là dans toutes les autres Eglises & chacune en prenoit ce qui lui convenoit.

Sur ce fondement, qu'il y a dans cette Epître des choses, qui ne convenoient point aux Ephésiens, le D. Mill prétend que des Copistes, avant le tems de S. Basile & de S. Jérôme, avoient mis ces paroles en Ἐφίσω. Mais après avoir examiné les passages de ces deux Peres, j'ai trouvé qu'il ne s'agit nullement de ce que prétend le D. Mill. A l'égard de S. Basile, voici le fait. Eunomius Arien avança cette proposition, μὴ ὄντα φασὶν ἔχειν γεννηθῆναι, *filium, cum non esset, genitum esse dicimus.* A ce mot μὴ ὄντα S. Basile s'écrit à l'impieeté. οὐ πάντως μὴ ὄντα ἀποκαυχόμεθα, ἀλλ' ἄρα, ἔ ὄντως ὄντα; Ce qu'il prouve, en assurant que c'est le Fils, qui dit à Moïse, ἐγώ εἰμι ὁ ὄν. Après avoir allégué plusieurs passages de la même force, il conclut que les Ariens ne doivent pas être

* Basile adversus Eunomium Lib. II. p. m. 733.

être regardez comme Chrétiens ; parce qu'ainsi que les Payens, ils ser-voient des Dieu *qui ne sont point*, *μη ὄντας*, & que, comme le leur reproche Jeremie, ils juroient par des Dieux, *qui ne sont point*. D'où il conclut que les Gentils & par conséquent les Ariens, n'ayant point de communion avec celui qui est, doivent aussi être regardez, comme des gens, *qui ne sont point* ; au lieu qu'au contraire tous ceux, qui sont unis avec *celui qui est* doivent être regardez, comme des gens *qui sont*. C'est pourquoi, ajoute-t-il, S. Paul écrivant aux Ephesiens, comme à des gens qui étoient unis avec *celui qui est*, il les appelle *ὄντας* & même d'une façon particuliere & emphatique, *ἰδιαζόμενος ὄντας εἰπὼν, τοῖς ἀγίοις τοῖς ὄντι*. Sic enim qui ante nos fuerunt tradiderunt & nos in antiquis Codicibus invenimus. Or je dis que la diverse leçon roule sur l'article emphatique *τοῖς*, & non *ἐν Ἐφίσοις*, ce que je prouve par les raisons suivantes : 1. parce que S. Basile n'agite point cette question ; savoir, si cette Epître est écrite aux Ephesiens, ou à d'autres : 2. parce que d'abord il suppose qu'elle est écrite aux Ephesiens, sans marquer qu'il y eût là-dessus la moindre contesta-

testation : ἀλλὰ καὶ τοῖς Ἐφεσίοις ἐπισέδων :

3. parce que le but de *S. Basile* est de montrer que les Ephesiens sont justement & proprement appelez ὄντες, à cause de leur union avec celui qui est :

4. parce que l'ἰδιαζόντως ne peut avoir rapport qu'avec l'article emphatique τοῖς, qui est nécessaire pour répondre à ὁ ὢν, & qui, au rapport de *Mr. Mill* lui même, manque dans quelques MSS. Voici donc l'affaire. Le τοῖς

manquoit dans les exemplaires communs, du tems de *S. Basile*, mais il l'avoit lû dans des MSS. anciens, ἐν τοῖς παλαιοῖς τῶν ἀντιγραφῶν, & il s'en prévaut, pour autoriser sa spéculation. Il est vrai que, dans la citation, il ne met pas les paroles ἐν Ἐφέσῳ, parce qu'il ne s'agissoit point de cela, & que d'ailleurs il l'avoit déjà dit. Il pourroit bien même avoir omis ces paroles exprès, pour favoriser sa spéculation sur le τοῖς ἔσι, pris dans un sens absolu :

5. *S. Jérôme*, qui réfute cette spéculation de *S. Basile*, la fait rouler précisément sur le τοῖς & ne parle d'aucune diverse leçon sur cet endroit.

Le savant *Albertus Fabricius* s'est trompé sur ces passages de *S. Basile* & de *S. Jérôme*, aussi bien que le *D. Mill*.

Voyez

Voyez *Alb. Fabricii Cod. Ap. Nov. T.* pag. 858. Ils ont été trompez l'un & l'autre, par *Ufferius*, * p. 676. de ses Annales.

Ce qui me paroît de plus vrai-semblable, sur cette question, c'est 1. que le nom des † Ephesiens étant à la tête de cette Lettre, avant *Marcion*; je ne voudrois pas m'appuyer de la seule autorité de *S. Basile*, au préjudice d'une ancienne inscription : 2. que cette Lettre fut envoyée à Ephese, comme dans la Métropole, à la manière des Lettres circulaires, le nom en blanc, en sorte qu'il y avoit seulement *ſoi* afin que chaque Eglise de l'Asie Mineure, à qui on en envoyoit des copies, y pût mettre son nom : 3. que *Marcion* avoit vû un de ces exemplaires, où étoit le nom de *Laodicée*. C'est-là le sentiment d'*Ufferius*, que l'on peut voir à l'endroit marqué ci-dessus.

JE finirai mes remarques sur les *Prolegomenes*, pour dire quelque chose sur le Nouveau Testament même. Je n'ai point remarqué de fautes jusqu'ici, dans le Texte Grec, & je ne doute pas qu'il ne soit aussi correct

que
* P. 680. Ed. *Bremensis*. † *Vide Ignatium ad Ephesios, num. VI.*

que les caracteres en sont beaux. Mais en lisant l'*Appendix*, qui est une espece d'*Errata*, j'ai été surpris du grand nombre de fautes, qui se sont glissées, tant dans la citation des passages paralleles, que dans celle des MSS. A l'égard de ces dernieres, quoi qu'elles soient en grand nombre, elles n'interessent pas beaucoup. On n'a pas ces MSS. pour verifier ces corrections, & pour s'assurer qu'en les copiant on ne fera pas de nouvelles fautes. D'ailleurs la plupart de ces diverses leçons sont de si peu d'importance, qu'il auroit peutêtre mieux valu les omettre, que d'en grossir le volume. Quel interêt a-t-on, par exemple, de savoir que dans une douzaine de MSS. on lit Σολομᾶνα, au lieu de Σολομᾶντα, Ἀ'σα par Ἀ'σα, Γ'ερουσαλήμ au lieu de Γ'ερουσόλυμα, Δ'ε' Η'σαίε au lieu de ὑπὸ Η'σαίε? Il y en a une quantité prodigieuse de cette sorte. On ne peut comprendre la patience & la bonté de ces Collecteurs, qui nous ramassent tant de fautes des Copistes. Il leur seroit plus glorieux, comme plus utile au Public, d'exercer leur discernement à trier les diverses leçons, qui peuvent former quelque sens, d'avec celles qui ne signifient rien du tout.

Il n'en est pas de même des passages paralleles. Comme ils servent à l'intelligence de l'Écriture, ils doivent être choisis avec jugement, & marquez avec une grande exactitude. Tous les gens de lettres savent combien les fautes d'impression leur font perdre de tems & leur échauffent le sang. Il y en a beaucoup ici. Le *D. Mill* en a marqué quelques unes, dans son *Appendix*, mais il lui en est échappé un grand nombre. D'ailleurs il lui est souvent arrivé de regarder comme paralleles des passages, qui me paroissent ne l'être point du tout. Par exemple, sur Matth. I, 21. le *D. Mill* allegue, comme parallele Sirac. XLVI, 1. où il est dit que Josué étoit un grand guerrier & le successeur de Moïse, dans la Prophetie. Autant valloit-il citer tout le livre de Josué, que ces passages de l'Ecclesiastique. Sur Matth. II, 2. on cite comme parallele de ce passage Nomb. XXIV, 17. & Esaïe X, 3. A l'égard du premier, il ne peut être parallele, que sur une tradition fort incertaine ; puis qu'il ne paroît, par aucun passage du Nouveau Testament, que ces paroles de Balaam aient été appliquées au Messie, ni par Jesus-Christ, ni par ses Apôtres, ni par

par les Juifs de ce tems-là. Pour le passage d'Esaië, bien qu'il s'agisse de l'Eglise Chrétienne, sous l'emblème de Jerusalem, il ne s'agit pourtant ni d'une étoile, ni de Jesus-Christ directement.

Ephes. I, 21. & Phil. II, 9. ne sont pas non plus paralleles à Matth. XVII, 5. A l'égard de Matth. XIX, 10. je croi qu'il n'y aura pas beaucoup de maris, qui ne contesteront pas au Docteur *Mill*, que les passages de Proverb. XXI, 19. Ecclesiast. XXV, 25. ne lui soient paralleles. Mais j'aurois pourtant mieux ces passages, dans un Commentaire, que dans des Paralleles.

Je trouve que ce Docteur auroit pû aussi se dispenser de citer, comme paralleles, plusieurs passages des Peres; qui n'ont qu'un rapport vague au passage de l'Écriture Sainte, qu'il met en parallele avec eux, comme il fait, par exemple, sur Jean. XXI, 18. où il cite *Tertullien & Eusebe*. Il auroit pu alleguer à aussi juste titre *Lactance, de mortibus Persecutorum*, & beaucoup d'autres Anciens, qui ont parlé de la crucifixion de S. Pierre.

Sur Act. II, 47. le D. *Mill* met dans ses Paralleles un fait, que S. *Irenée*
ne

ne peut avancer que sur une Tradition. Lib. I. c. 40. *Quatuor millia hominum, accepto ex traditione, quod videtur, numero isto.*

Au reste, il y a faute à la citation, puisque le premier livre de *S. Irénée* n'a que XXXV. Chapitres.

Sur Actes V, 36. on met entre les paralleles, ces paroles d'*Origene*, contre *Celse*, sur Theudas: *ὁ ἄνθρωπος ὁ ἰσχυρὸς ὁ ἰσχυρὸς*. D'où est-ce qu'*Origene* a pu savoir que ce Theudas se souleva, avant la naissance de Jesus-Christ? C'est apparemment parce qu'il a cru que la description, dont parle Gamaliel dans ce Chapitre, est celle qui se fit lors de la naissance de Jesus-Christ; au lieu que c'est celle qui se fit par Quirinus, selon *Joseph* Antiq. XVIII, 1. & XX, 3. Or les deux soulevemens, dont il s'agit ici, pouvoient bien être arrivés depuis la naissance de Jesus-Christ, jusqu'à cette dernière description. *S. Chrysostome*, qui a cru après *Eusebe*, que le Theudas de *S. Luc*, est le même dont parle *Joseph* Antiq. XX, 2. dit que Gamaliel nomme Judas de Galilée le dernier, pour faire plus d'impression; parce que ç'avoit été celui qui avoit entraîné le plus de monde.

Mais

Mais il n'a pas pris garde, non plus qu'*Eusebe*, que *Garnaliel*, qui disoit ces choses du vivant de *Caligula*, n'a pû parler d'un *Theudas*, qui se souleva sous l'empire de *Claude*.

Je ne suis entré dans cette petite discussion, que pour en conclurre, qu'il ne faut pas mettre en parallele les passages de ces anciens Auteurs, avec ceux des Auteurs Sacrez; ou que du moins il faut le faire, avec beaucoup de choix & de retenue. Il vaut mieux réserver ces choses, pour des Commentaires, aussi bien que le passage de *S. Chrysostome*, sur Act. VI, 3. un autre sur Act. VIII, 16. & quantité d'autres.

Ce ne seroit pas au reste une chose inutile, que de donner des regles, pour connoître si un passage de l'Écriture est parallele à un autre, ou s'il ne l'est pas, & de faire l'application de ces regles, quand on rimprimera le Nouveau Testament de *Mr. Mill*; à qui l'on a l'obligation de l'avoir enrichi de quantité de paralleles très-bien choisis, qui manquoient dans le N. T. d'Oxford imprimé en M DC LXXV. comme on peut s'en appercevoir, dès le I. Chap. de *S. Matthieu* v. 1.

Je fais las & je dois croire que vous
le

le ferez davantage. Je finis donc, en vous assurant, &c.

A Berlin le 5. de Juin 1708.

* *MR. L'Enfant* a raison sans doute de dire qu'il faudroit peser les passages, avant que de les donner pour paralleles. Il me semble qu'il faudroit distinguer trois sortes de passages paralleles ; dont les uns sont paralleles pour le sens seulement, qui est le même ; les autres pour l'expression seulement, qui est la même, quoi qu'appliquée à differens sujets ; & d'autres enfin, où le sens & l'expression sont à peu près les mêmes. On voit bien que ces derniers sont ceux, qui méritent le plus le nom de *paralleles*. Il me semble qu'il suffiroit de mettre en marge ceux-ci & ceux de la premiere sorte, & de produire ceux de la seconde sorte, dans des notes. Cela mériteroit d'être expliqué, par des exemples, mais je n'en ai pas le tems, à présent. Je remarquerai en un mot, que sur 1. Tim. IV, 10. où il est dit que Dieu est *le Sauveur de tous les hommes & principalement des fideles*, il falloit mettre à la marge Ps. XVII, 7. où il est dit

* *Remarque de l'Auteur de la B. G.*

dit que *Dieu sauve ceux qui esperent en lui.*

Je mettrai ici, par occasion, la Lettre Latine, que j'ai promise sur l'édition du N. T. de Mr. *Mill.*

A R T I C L E V.

*Lettre Latine, sur l'Édition du N. T.
par Mr. Mill.*

C. JUNIO OPTIMIANO

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

OSTENDI, mi *Optimiane*, satis copiosè, XIV. Volumine *Bibliotheca Selectæ*, me Prolegomena & editionem Novi Testamenti, quam curavit eruditus ac reverendus Oxoniensis Theologus *Joan. Millius*, magni facere; quamvis per omnia idem ubique ac ille minimè sentiam, & multa ejus labori addi posse existimem. Est sanè cur ei gratias habeamus, propter id quod præstitit; licèt in Reip. Litterariæ usum nihil non tentare debeamus, ut inventis quidpiam addamus,

am-

312 BIBLIOTHEQUE
ampliorque & dilucidior in dies fiat
Sacrarum Litterarum cognitio.

Utilitatem Milliani operis iterum
hic ostendam, nonnullorum locorum
examine, de quibus egi in *Arte Critica*
P. 3. S. 1. C. XIV, 15. & seqq. quæ
comparabo cum iis quæ vir doctissi-
mus de iis habet, ut liqueat quanti
usûs sit ejus variarum lectionum col-
lectio, & quid possit ei addi; quod
pollicitus eram *Bibliotheca Selectæ*
Vol. XIV. Tum etiam subjiciam col-
lationem locorum laudatorum ab *Op-
tato* Milevitano, & *Methodio* Pata-
rensi Episcopis, quorum pleraque præ-
termisit *Millius*; unde colligere lice-
bit, post tantum & tam diuturnum la-
borem, à viro erudito posteris spici-
legium etiamnum relictum. Tu verò,
Optimiane, de omnibus, pro tuo acu-
mine, tuoque candore, judicabis.

I. Matthæi Cap. III, 11. prædicit
Joannes Baptista fore ut Christus post
ipsum baptizaret πνεύματι & πυρί. Duae
postremas voces cum non intellige-
rent Librarii aut Critici, eas deleve-
runt, in multis Codicibus; ex quibus
viginti septem nominatim recenset
Millius, præter Complutensem Edi-
tionem, *Theophylactum* & *Euthymium*,
qui eas etiam voculas prætermiserunt.

Sed

Sed cùm multi Codices habeant, multi Patres & antiquissimæ quæque Translationes, dubium non est, ut rectè vidit *Millius*, post *Grotium* & alios, quin recepta lectio optima sit. Quod eò faciliùs nobis persuadebimus, quòd nulla fuerit ratio, cur hæ voculæ adderentur, quippe quæ obscuræ sunt, & ad sententiã loci dilucidandam nihil faciunt: contrà verò, propter has ipsas rationes, eliminari ut obscuræ & inutiles potuerint. Quæ ratiocinatio Critica multùm ad secernenda adfumenta, à genuinis Scriptorum verbis, prodest.

Matth. XXIV, 36. Dies & hora iudicii negantur sciri ab Angelis cœlorum, sed quidam antiqui Codices addunt Angelis *filium*; quod & aliquot Patres legerunt, additum, ut videtur, ex Marci XIII, 32. Hæc rectè observat *Millius*, sed prætermisit locum *Ambrosii*, * in *Arte Critica* à nobis laudatum, eò insigniorem, quòd hujusce additionis Arianos insimulat.

At rectè ostendit, cum *Grotio*, frustra in multis antiquis exemplaribus Cap. XVI. Marci à vs. 9. fuisse re-

Tome XVI. O sec-

* *Intelligimus 2. Editionem Amstelodamensem anni 1702.*

sectum, quòd id in concordiam cum Matthæo redigere nescirent. Mirum est non tantùm Codices MSS. omnes, qui ad nos pervenerunt, sed & veteres Translationes hoc Caput habere, præter Patres, quos nomine appellat *Mililius*; cùm *Hieronymus*, in Epist. ad Hedibiam, dicat *in raris ferri Evangeliiis, omnibus Græciæ libris hoc capitulum in fine non habentibus*. Verùm hîc, ut sæpe alibi, nimiùm *ὑπερβολικῶς* fortè loquitur *Hieronymus*.

Ad vs. 2. ejusdem Capituli, rectè notat ex *Grotio* voculam ἔτι, præfixam nonnullis in Codicibus voci ἀνατείνασθαι, interpretationis causâ, esse additam. Sed & laciniam Codicis Vecheliani, post versum 8. quâ claudebatur Evangelium Marci, quasi adulterinam meritò rejicit. Idem dixeris de alia lacinia Græcorum quorundam Codicum, cujus meminit *Hieronymus* Lib. II. in Pelagianos. At dignus erat locus ille *Hieronymi*, qui integer adduceretur, citato etiam opere, in quo legitur. Qua in re perpetuò peccat vii alioqui diligentissimus, qui passim *Hieronymum*, *Augustinum* aliòsque ad testimonium citat, nec addit quâ parte eorum Operum testimonia illa inveniuntur. Quod tamen in re alicujus

jus momenti additum semper oportuit, ut, si necesse esset, Lector ea testimonia, sine molestia invenire, & expendere posset; sæpe enim credere non licet testimoniorum citationibus, ut optimè in * antecedente Epistola Gallica ostendit vir doctissimus.

Luc. II, 33. ubi de Josepho & Maria sermo est, Josephus dicitur *πατὴρ* Christi, *πατὴρ αὐτῆς*, in Cantabrigiensi Codice, & in uno ex Stephanicis; quemadmodum in Vulgata & Versione Coptica. Dignus erat qui citaretur *Hieronymi* locus in Helvidium Tom. IV. p. 134. in Editione Benedictinorum, unde liquet *pater illius* fuisse in nonnullis Codicibus omissum.

Locus sequens est ejusdem Evangelistæ Cap. XIX, 41. Sed de eo jam egit vir eruditissimus in Ep. Gallica, quam edidimus.

Ad Cap. XXII, 43, 44. rectè atque ordine *Millius* observavit ex *Erasmo*, locum hunc à quibusdam olim *erasmum*, quòd de Christo ea dicerentur, quæ eo indigna perperam judicabantur.

Ad Joan. VII, 8. ubi Christus in exemplaribus fermè omnibus, quæ supersunt, dicit se *nondum adscendere*,

○ 2 bene

* Vide pag. 305.

bene itidem observatum, ex *Grotio*, antiquam lectionem non esse ἔγω non-dum, sed ὅτι non. Verùm satius fuisset ipsum *Hieronimum*. Lib. 11. in Pelagianos citari, unde hæc habet *Grotius*.

De historia Adulteræ Joan. VIII, 3. & seqq. nihil dicam, præter ea quæ dixi ad *Hammondum*; quibus adhuc opponi tantùm video conjecturas, de ratione quâ potuisset hæc historia ex antiquis Codicibus deleri. Nam quod ait *Millius* hanc historiam obelo primùm notatam ab iis, qui putabant eam in Ecclesiis legendam non fuisse, deinde prætermittam à Librariis, certum esse; id totum debetur nescio cui Anonymo, cujus auctoritas magni ponderis esse nequit. Facile quidem patimur eam legi, & commodâ explanatione, ne in noxium sensum detorqueatur, juvari. Sed non sunt convicia iis dicenda, qui suspicantur adsummentum esse; seu veteres illi sint, seu recentiores, inter quos ordinem ducit *Theod. Beza*.

Actor. XX, 28. pro ἐκκλησίαν ἡ Θεῶ, legi τῆ Κυρίῃ, in aliquot Codicibus antiquisve Patribus observat *Millius*. Iis, quorum nomina profert, addendus est *Athanasius*, in Epistola I. ad Se-

Se-

Serapionem, §. 6. si sequamur MS. Regium Parisiense. Aut si sequamur aliquot alios Codices MSS. iis erit accensendus, qui legerunt $\chi\rho\iota\varsigma\tilde{\epsilon}$. Eam Epistolam laudat *Millius*, ex Editionibus antiquioribus, quasi haberet $\Theta\epsilon\tilde{\iota}$, negatque $\chi\rho\iota\varsigma\tilde{\epsilon}$ inveniri, nisi in paucis quos adfert Veteribus. Sed cum hæc typis exprimi curabat vir eruditus, nondum *Athanasii* novam Editionem videre potuerat. Attamen hinc obiter intelligere licet, non esse editiones MSS. loco habendas, ubi sæpe aliter legimus, editorum audaciâ, qui ad editiones sæpe Scripturæ citationes refixerunt. Quod vereor etiam ne factum sæpe sit ab antiquioribus Librariis, ita ut, ex ætatis suæ libris & consuetudine, Veterum citationes emendarint, quia mendosas putabant.

Rom. X, 14. regnasse dicitur mors ab Adamo ad Moſem, *ἐπὶ τοὺς μὴ ἁμαρτήσαντας*, in eos qui non peccarant ad similitudinem Adami. *Hilarius* Diaconus, in Commentario ad hunc locum, contendit à Græcis additam esse negantem particulam *μὴ*, quod nec omisit notare & aliorum auctoritate etiam confirmare *Millius*. Sed *Ambrosium* laudat, non *Hilarium*, quia hujus commentarii perperam *Ambro-*

sio erant tributi. Cùm dudum res conflet, satius erat *Hilarium* appellari.

Ad Rom. IX, 5. bene probat vir doctissimus, & pluribus quàm solet, hoc in loco, ab Apostolo vocari Christum ἐπὶ πάντων Θεὸν εὐλογητὸν, contra *Erasmum*, qui aliter censuerat.

Verùm Philip. C. III, 3. ubi est in Editionibus, Codicibusque MSS. multis, πνεύματι Θεῷ λατρεύοντες, profert Codices ac Patres, qui legerunt πνεύματι Θεῷ, & laudat perperam *Ambrosium*, inter eos qui damnant posteriorem lectionem, quasi à perfidis falsatam; cùm contrà eam probet, ut in eo *Critice* nostræ loco, quem antea diximus, verbis ejus allatis ostendimus.

Ad 1. Tim. Cap. III, 16. ubi legimus Θεὸς ἐφανερώθη ἐν σαρκί, & legerunt multi Veterum ὁ, pulchrè ostendit vir eruditus quòd Θεὸς mutari potuerit in ὁ. Scribebatur, nimirum, compendiarîa ratione, ΘΣ pro ΘΕΟΣ, & ex illo compendio, deleto ductu qui est intra litteram Θ, factum est, ut putat, primùm ΟΣ, deinde, quia antecedit vox neutrius generis, deleto Sigma, scriptum est ο, quod. Unum tamen ait superesse Claromontanum Codicem, ubi legatur Ο, quamvis recentior manus addiderit Θ extra versûs seriem,

&

& paullulùm o ambederit, ut videretur Sigma. Sed & alium Codicem vidi, qui fuit in Bibliotheca Franciana, in hac Urbe anno M D CCV. vendita, in quo erat o, sed ab alia manu additum Sigma. Codex est, in quo Latina interpretatio Græcæ super imposita est, quæ hîc quoque habet *quod*. Est penès me elegans Dissertatio Anglica, quæ à quo scripta sit nescio, sed est à *Joanne Lockio*, Viro Clarissimo, olim ad me transmissa, in qua defenditur lectio Vulgatæ *quod*. Digna esset, quæ lucem adspiceret, & fortè jam adspexisset, nisi fuisset Latinè vertenda.

I. Joan. IV, 3. ubi legimus : πᾶν πνεῦμα ὃ μὴ ὁμολογῆ Ἰησοῦν Χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα, ἐκ Θεῶ ὄν ἐστὶ, fuit in multis antiquis Codicibus, πᾶν πνεῦμα ὃ λύει τὸν Ἰησοῦν ἀπὸ τοῦ Θεῶ ὄν ἐστὶ. Quæ posteriora verba glossema priorum, adversùs Hæreticos, à studioso additum in margine, deinde intrusum in textum rectè conjicere videtur *Millius*. Sed mirum est eum, postquàm rectè notavit in versione Æthiopica verba hæc Ἰησοῦν Χριστὸν ἐν σαρκὶ ἐληλυθότα omissa fuisse, postea inter versiones antiquas, quibus convenit cum lectione hodierna, Æthiopicam recensere.

Ad.

Ad eamdem Epistolam Cap. V, 7, 8. omnia habet, quæ dici possunt pro eorum sententia, qui putant addita hæc verba: *ὡς τῷ ἁγίῳ, ὁ πατήρ, ὁ λόγος, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα· καὶ ἔτσι οἱ τρεῖς ἕν εἰσι· καὶ τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ὡς τῇ γῆ.* Si expendantur quæ postea habet, ad defendenda hæc verba quasi genuina, quam ipse sententiam sequitur, levia & infirma esse videbuntur. Quam in rem habemus etiam Anglicam Dissertationem, cujus auctor mihi ignotus est, ab eodem *Lockio* ad nos transmissam; quæ digna quoque est, quæ in publicam lucem erumpat. Laudandus tamen est, & quantivis faciendus candor *Millii*, qui nihil hac in re dissimulavit, animadvertitque etiam confictum esse Prologum Epistolarum Canoniarum, sub nomine *Hieronimi*, ad confirmandam vulgatam lectionem; quod agnoverunt quoque Parisienses Benedictini, qui *Hieronimum* nuper ediderunt. Si acutum Criticum hîc se minimè præstitit *Millius*, at certè ingenuum & candidum virum se ostendit, in proferendis rationibus; quibus sententia, quam ipse amplexus est, evertitur. Nec tam ejus judicio adscripserim, quòd rationum pondere se permoveri passus non sit; quàm iis qui

liberè veritatem professos malignè infamare solent, quasi hæresibus nescio quibus faverent; quia nolunt eas depravatis locis oppugnari. Scilicet, optimi quique viri factiosis nonnihil concedere necesse sæpe habent, quod facile ignoscimus.

Plura hanc in rem non addam. Satis liquet, ex iis quæ dixi, ingratos fore, qui viro doctissimo gratiam, ob tantum exantlatum laborem, non habebunt, iniquosque qui ei, sicubi dormitaverit, invidiosè negligentiam objecerint. Sed ignavi tamen & inertes essemus, nisi inventis ejus addere, & perficere quæ ab eo affecta sunt conaremur. Igitur hominem sine malignitate laudemus, nec eo secius in lucem proferamus, si quid melius, aut accuratius, aut ab eo prætermisum habemus.

II. Vir doctissimus, in Prolegomenis, antiquiores quosque Patres Græcos & Latinos recenset, ostenditque quænam variæ lectiones ex iis hauriri queant. Qua in re laboriosam sanè & diligentem operam curiosis ejusmodi rerum navavit. Verùm cùm minimè exhausserit quod in hanc rem dici potuerat, nec in variis lectionibus textui subjectis omnia adnotarit; nihil vetat,

O 5 imò

imò conducit in lucem ab eo omiffa proferri, ut paullatim, plurium studio & labore, poffit variarum lectionum Novi Testamenti collectio ad perfectionem adduci.

Methodii Patarenfis exftat *Convivium decem Virginum*, à *Leone Allatio* Romæ primùm editum anno M DC LVI. qua editione utor. Exftant quoque opera *Optati* Milevitani fæpiùs edita, fed utor editione Amftelodamensi anni M DCC II. ad Parifienfem excufa, at meliore ordine difpofita. Utriuſque Scriptoris varias lectiones fimul, pro ordine librorum Novi Testamenti, expendam & cum collectione Milliana conferam. Hinc liquebit quâ cautione opus fit, in colligendis variis lectionibus è ſcriptis Veterum.

Tu verò, *Optimiane*, judicabis an non hæc & alia ejuſmodi collectiones aggredientibus ſint penſitanda; & ſi quid ejuſmodi tibi poſthac inter legendum occurrerit, id diligenter adnotare non gravaberis.

MATTH. V, 13. ubi legimus ὑμεῖς ἐστέ τὸ ἅλας τῆς γῆς, *Methodius* pag. 14. poſt ὑμεῖς addit γὰρ, quaſi ratio redderetur ſuperiorum. Ejuſmodi lectio nuſquam occurrit in Milliana collectione, nec fanè videtur eſſe ullius momenti; nam
Chriſt.

Christus rationem eorum, quæ dixerat, reddere non videtur.

Eodem Cap. vi. 24. ἄφες, ait Christus, ἐκεί τὸ δῶρόν σου ἔμωσθεθεν ἔθυσιασθείς καὶ ὑπάγε, πρῶτον ἀλλάγηθι τῷ ἀδελφῷ σου, καὶ τότε ἔλθὼν προσφέρει τὸ δῶρόν σου. Optatus verò de Schismate Donatistarum p. 90. sic hunc locum profert: *depone munus tuum ante altare, ἔθ' redi, prius concorda cum fratre tuo, ut possit pro te Sacerdos offerre*; quasi dixisset Christus ἵνα δύνῃται ὑπὲρ σου ἱερδὺς προσφέρειν. Sed cùm Cyprianus, qui ejusdem Ecclesiæ Africanæ Episcopus fuit, hunc locum haud aliter proferat, quàm ut legitur hodie, nec ullus Codex, aut Interpres sit, qui hęc variet; ea verba mera sunt interpretatio cuiuspiam, cui durum videbatur Laico dici, *offer donum tuum*, cùm oblatio à Sacerdote tantùm fieri debeat. At nihil vetat & Laicum offerre, suo modo, licèt in Sacerdotis munus minimè invadat.

Cap. IX, 21. de muliere, quæ profluvium sanguinis patiebatur, & tangere cupiebat vestem Christi, ἔλεγε γὰρ, inquit, ἐν ἑαυτῇ, εἰάν μόνον ἅψωμαι τῆ ἱματίᾳ αὐτῆ σωθήσομαι. Hęc verba sic expressit Optatus pag. 88. *Mittam manuum mearum ἔθ' tangam fimbriam vestimenti*

menti hujus Ἐ sana fiam, quasi fuisset in Græcis : πέμψω χεῖρά μου καὶ ἀψομαι τὸ κράσπεδον ἱματίου αὐτῆ καὶ ὑγιῆς γενήσομαι. Sed est sensus loci, ex memoria laudati, non ipsa verba. Nulla est hîc in Codicibus, aut antiquis Interpretibus, varietas.

Indidem etiam est quod apud eundem pag. 103. legimus : *qui peccaverit in Spiritum Sanctum*, pro eo quod est Matth. IX, 32. ὁς δ' ἂν εἴπῃ κατὰ τὸ πνεύματῳ; consentiunt enim Codices, & ita scribi orationis series postulat, quemadmodum etiam citavit *Cyprianus*.

Ejusdem Capitis vs. 43. ita loquitur Christus : ὅταν ᾖ τὸ ἀκάθαρτον πνεῦμα ἐξέλθῃ ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου διέρχεται δι' ἀνόρθω τόπων ζητῶν ἀνάπαυσιν, καὶ εἰς εὐρείαν τότε λέγει, ἐπιστρέψω εἰς τὸ οἶκόν μου, ὅσα ἐξήλθον καὶ τὰ ἐξῆς. *Optatus* verò habet p. 75. *In Evangelio sic scriptum est*: cùm autem Deus deseruerit hominem, remanet vas inane, spiritus autem immundus errans per loca deserta jejunus dicit: domus mea vacua est; *hoc est dicere, qui me excluderat exclusus est*: revertar illuc & habitabo, & adducit secum septem alios sæviores & habitabit illic & erunt hominis illius pejora novissima, quàm quod fuc-

fuerunt prima. *Optatus* hîc non ipsa verba Christi, sed paraphrasin, eamque liberrimam citat, licet dicat: *sic scriptum est*, quæ formula solet ipsis Scripturæ verbis præfigi. Itaque mirum videri nequit, si sint qui putent verba 1. Joan. V, 7, 8. à *Cypriano* laudata non fuisse id quod in exemplaribus suis legebat, cum nemo alius è Veteribus id legerit; sed sensum, quem sub verbis Joannis latere putabat. Quis scit etiam annon sit à recentioribus Librariis hæc citatio, ad lectionem sui ævi, reficta? Credibile certè non est uni *Cypriano* fuisse libros, qui haberent quod à ceteris omnibus aberat, nec legebatur postea ab Afris, ad tempora usque *Augustini*.

Cap. XVI, 19. post voces, *claves cælorum*, subdit *Optatus* p. 35. vacillante memoriâ: *Et portæ inferorum non vincent eas*. In nullo enim libro ea verba, hoc loco, leguntur, sed tantum ad calcem vs. 18.

At Cap. XXIII, 9. ubi legimus *πάτερα μὴ καλέσατε ὑμῶν*, legerant ὑμῖν qui confecerant versionem, qua utebatur *Optatus*. Sic habet Cantabrigiensis Codex, sic Interpretes Latinus, Syrus & Arabs, & fortè meliùs. *Optati* non meminit *Millius*

Cap. XXV, 1. pro eo quod est λα-
 βύσαι — ἐξῆλθον, habet *Methodius* pag.
 138 ἔλαβον — καὶ ἐξῆλθον.

Cap. XXVI, 31. cū Christus di-
 cat *percuſſum iri paſtorem* & *ovēs gre-
 gis diſſipatum iri*, eum indacit *Opta-
 tus* p. 102. dicentem: *ecce teneor*, &
fugietis omnes; habet enim: *ſub die
 paſſionis, cū diceret Chriſtus*: *ecce
 &c.* quæ ne ſenſum quidem Chriſti ſa-
 tis commodè exprimunt.

LUCÆ II, 14. pro *ἐν ἀνθρώποις εὖ-
 δοκία*, legit *Optatus* *εὐδοκίας*, cū ha-
 beat *bonæ voluntatis* p. 35 & 73. quod
 confirmatur multis Codicibus & Pa-
 tribus; quos memorat *Millius*, omiſ-
 ſo *Optato*.

Cap. IX, 50. habemus: *ὅς γὰρ οὐκ ἔστι
 κατ' ἡμῶν, ὑπὲρ ἡμῶν ἐστίν.* *Optatus* le-
 git, aut certè interpres, quo uſus eſt,
ὕμῶν, habet enim p. 86. *qui enim non eſt
 contra vos, pro vobis eſt.* Sic habent
 multi Codices & pleræque omnes an-
 tiquæ Verſiones à *Millio* memora-
 tæ, quibus addas licet *Optatum* omiſ-
 ſum.

Ejuſdem Capituli vſ. 62. ſic idem ex-
 preſſit, p. 67. *Nemo tenens manicam
 aratri poſt ſe attendens intrabit regna
 cœlorum*; cū in Græcis omnibus Co-
 dicibus legamus, ſὶ *leves* quaſdam va-
 rie-

rietates excipias: ἑδὲς ἐπιβαλὼν τὴν χεῖρα αὐτῷ ἐπ' ἄροτρον, καὶ βλέπων εἰς τὰ ὀπίσω εὐθετός ἐστι εἰς τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ.

Sensum ex memoria citavit *Ortatus*, nam, præter consensum Codicum & Interpretum Veterum, verba, prout ea legimus, protulerunt *Tertullianus* & *Cyprianus*.

Cap. X, 23. ait Christus in nostris Codicibus: μακάριοι οἱ ὀφθαλμοὶ οἱ βλέποντες ἃ βλέπετε. *Methodius* addit p. 165. ὑμῶν. Non meminit hujus lectionis *Millius*, quæ sanè nostra deterior est, & fortè memoriæ minùs firmæ *Methodii* debetur. At vs. sequente dicuntur πολλοὶ ἠρωτήσαντες καὶ βασιλεῖς voluisse videre quæ videbant Apostoli. Sed à *Methodio* omittuntur Reges; quod vitio memoriæ fortasse etiam tribuere mus, nisi voculam eandem prætermisisset Cantabrigiensis Codex, ut notat *Millius*, qui & *Tertullianum* ei comitem addit. Verùm non omnino constat an *Tertullianus* vocem hanc non legerit; nam Lib. IV. adversùs *Marcionem* Cap. XXV. ubi ad hunc locum respicit Afer ille Theologus, inducit Christum sic loquentem: *dicite enim vobis, quia Prophetæ non viderunt quæ vos videtis*. Rectiùs ergo vir doctus *Methodium* laudasset, ex
cujus

cujus verbis, cum Cantabrigiensi Codice collatis, intelligere licet non esse vitio memoriæ, aut negligentiori citationi tribuendas varietates, quæ apud Veteres occurrunt; nisi postquam vidimus Codices nullos antiquos, neque Interpretes ullos veteres iis adstri-
pulari.

Memoriæ tribuerim, ea de causa, citationem, quæ est apud eundem *Methodium* pag. 112. ubi Lucæ Cap. XII, 35. sic exprimit: οἱ λυχνοὶ ὑμῶν μὴ σβέν-
νυσθωσαν καὶ αἱ ὀσφύες ὑμῶν μὴ λυέσθωσαν,
cùm sit in omnibus Codicibus, ἔσω-
σαν ὑμῶν αἱ ὀσφύες παρειασμήματα καὶ οἱ
λυχνοὶ καὶ ὀμφοί. Eodem retulerim quod
habet in vs. sequenti ἵνα ἐλθόντι καὶ κρύ-
σαντι αὐτῶν εὐθείως ἀνοίξωσι, pro eo quod
legunt omnes Codices: ἵνα ἐλθόντων καὶ
κρύσαντων εὐθείως ἀνοίξωσιν αὐτῶν. Scio esse
utrobique nonnullam varietatem, sed
exigua est, nec quidquam ad *Methodium*
facit.

Versu 49 ubi postquam dixit Christus se venisse ut ignem terræ injiceret, subdit: καὶ τί θέλω εἰ ἤδη ἀνήρθε, legit *Methodius*, τί ἤθελον, quid vellem? Nul-
lam similem lectionem, apud *Millium*,
video. Pro vulgata lectione, stat *Eusebius* in Psalmum XVII.

JOANNIS C. III, 8. ubi est τὸ πνεῦμα ὅπερ θέλει πνεῖ, habet *Optatus* p. 38. nam *spiritus Dei est ἔ* ubi vult adspirat. Est interpretatio, potiùs quàm accurata citatio.

Similiter expreffit sensum, non verba Christi Joan. XIII, 10. ὁ λειψόμενος χρείαν ἔχει ἢ τὰς πόδας νίψασθαι, cum habet pag. 73 & 82. *qui semel lotus est non habet necessitatem iterum lavandi.*

Versu 35. pro γνώσκονται πάντες, pari licentiâ habet: *inde scio quia discipuli mei estis*, pag. 73.

Cap. XIV, 6. pro ἐγὼ εἰμι ἡ ὁδὸς καὶ ἡ ἀλήθεια καὶ ἡ ζωὴ, sic Christum loquentem inducit p. 80. *Ego sum janua, ἔ* via ἔ veritas. Duo loca conjungit. Vide Joan. X, 9.

Cap. XV, 1. ubi dicit Christus: ἐγὼ εἰμι ἡ ἀμπελὶς ἡ ἀληθινὴ, subjicit hæc *Methodius* p. 122. καὶ ὑμεῖς τὰ κλήματα, quod vitio memoriæ tribuiffem, nisi viderem duos *R. Stephani* Codices sic habuisse; quibus adjungendus fuisset *Methodius*, à *Millio* neglectus.

ROM. I, 21. ἐν τοῖς ἀγλογισμοῖς αὐτῶν. Omittit αὐτῶν *Methodius* pag. 211. perperam, si modò ea omiffio non sit *Librariorum*.

Cap. IX, 26. οὐ τῷ θέλοντι εἶδὲ τῷ τρέχοντι, ἀλλὰ ἔ ἐλεῶντι Θεῷ, vertitur

tur apud *Optatum* p. 44. *neque volentis, neque currentis, sed ad gratiam Dei pertinentis*, quasi ἐλεῖντο^ς esset pro ἐλεημόνῃ ὑπὸ τοῦ Θεοῦ. Sed *Optatus* paraphrasi utitur, potius quàm verbis, ut alibi; nam consentiunt hîc veteres omnes Codices & Interpretes.

Cap. XIII, 7. pro eo quod legimus τῷ τῷ φόρον, τὸν φόρον· τῷ τὸ τέλος, τὸ τέλος· τῷ τῷ φόβον, τὸν φόβον· τῷ τῷ τιμῶν, τὴν τιμῶν, habet ex memoria *Optatus* p. 61. *cui honorem, honorem; cui vectigal, vectigal; cui tributum, tributum.*

I. COR. III, 7. ubi habemus ὁ ἀυξάνων Θεός, *Optatus* p. 89. *sed solus (μόνος) Deus qui ad incrementum perducit.* Videtur esse glossema *Optati*, ex re ipsa ductum, cum alibi nusquam inveniatur.

Versu 16. Ναὸς Θεοῦ ἐστὶ καὶ τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ οἰκεῖ ἐν ὑμῖν. *Optatus* habet p. 75. *Vos estis templum Dei & in vobis Deus habitat.* Ex interpretatione, nam haud aliter ac nos legit *Cyprianus*, neque dissensum ullorum Codicum, Interpretumve hîc ullum videmus.

Cap. VI, 20. legimus ἡγορεύθητε ᾧ τιμῆς. Sed *Optatus* habet, p. 68. *emti enim estis pretio magno, quasi addendum*

dum effret μεγάλης, quod additamentum habent Vulgatus Interpres, *Tertullianus*, *Cyprianus* & *Augustinus*, ut notat *Millius*; qui, præter consuetudinem, etiam *Optati* auctoritatem profert.

Cap. VII, 3. pro ὀφειλομένων εὐνοίαν, habet *Methodius* ὀφειλῶν debitum p. 80. quæ est lectio plurium Codicum, Patrumque Græcorum & Latinorum, quos recenset *Millius*, sed omisso *Methodio*.

Versu 5. ἵνα χολάζητε νησεία καὶ ψευχή. *Methodius* p. 81. omittit τῆ νησεία καὶ, quod meritò Codices & Patres multi, quibus addendus fuit *Methodius* p. 81. omittunt. In fine ejusdem versûs ἀφ' τῶ ἀπορροίαν ὑμῶν, omittitur ab eodem ὑμῶν, nec fortè malè, licèt non videam Codices ei adsentiri. *Cyprianus* tamen etiam habet *vestram*.

Versu 9. pro γαρησάτωσαν, habet γαμήτωσαν pag. 82. pro γαμείτωσαν, ut alii Codices.

Versu 26. habemus: νομίζω ἔν τῷτο [καλὸν ὑπάρχειν, ἀφ' τῶ ἐνεσῶσαν ἀνάγκη,] ὅτι καλὸν ἀνθρώπῳ τὸ ἕτως εἶναι. Verba uncinis clausa omittit *Methodius* p. 85. Fortasse à virginitatis nimio æstimatore, quales multi ab iis tem-

temporibus fuerunt, reſecta in ejus Codice fuerant. Sed nullus Codex aut Interpres ei omiſſioni favet.

Verſu 28. pro εὐὰν ὃ καὶ γήμης, *Methodius* habet λάβης, cum antiquis nonnullis Codicibus, Vulgato, & *Hieronymo*, quibus tamen comes à *Millio* non eſt additus.

Verſu 34. pro μεμέριſαι ἢ γυνή, *Methodius* p. 88. habet καὶ μεμέριſαι καὶ ἢ γυνή, & poſt vocem Κυεῖς addit πῶς ἀρίστη Κυεῖω. Vide & p. 116. Prior varietas eſt in nonnullis Codicibus, poſterior in nullo, quæ videtur addita ut eſſet ἀντιθετὸν quoddam poſtremis verſus verbis, πῶς ἀρίστη τῷ ἀνδρὶ, reſpondens.

Verſu 38. pro composito εὐγαμίζον apud *Methodium* bis eſt ſimplex γαμίζων, nec temerè, multi enim Codices ſic habent.

Cap. XIII, 2, 3. ex memoria ſenſum expreſſere *Methodius* p. 249. & *Optatus* p. 65. Verba non adponam, res enim eſt manifeſta; ſed eſt mira paraphraſis vocum χαλκὸς ἠχῶν in *Optato*, apud quem legimus: *aramentum tinniens in deſerto, ut pereat vocis opus, ſi nullus occurrit auditus.*

2. COR. IX, 6. Addit huic verſui perperam, fallente memoriâ, *Optatus*

tus pag. 35. *qui serit pacem & metet.*

GAL. III, 27. pro *εις Χριστον* habet *Optatus*, in *nomine Christi*, pag. 89. ex interpretatione, quod idem esse putaret.

Ac sanè sæpe synonyma pro synonymis occurrunt, ut ejusdem Epistolæ Cap. IV, 19. pro *ἀχεις ἔ* est *ἰως ἔ*, apud *Methodium*, p. 76. Quod non est quidem magni momenti, in hoc similibusque locis; sed potest in aliis magnam mutationem adferre, si quæ synonyma putantur loco synonymorum scribantur, ut Act. XX, 28. ubi *Θεῶ*, *Χριστῶ*, *Κυρίω* mista sunt à Librariis, quasi synonyma.

Cap. V, 22. post vocem *χρηστότης*, omittitur *ἀγαθότης* à *Methodio* p. 274. non labente memoriâ, ut credere quispiam posset; omittit enim *Vulgatus*, ut & Patres aliquot *Millio* memorati, qui tamen *Methodii* non meminit.

EPHES. III, 14. legimus *πρὸς τὸν πατέρα ἔ* *Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ*, *ἐξ ἔ* &c. at *Methodius* p. 192. habet tantum *πρὸς τὸ Θεὸν καὶ πατέρα*, *ἐξ ἔ* &c. Certè in multis Codd. & Interpretibus omissa sunt verba *τῷ Κυρίῳ ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστῷ*. Eos recenset *Millius*, omisso *Methodio*; qui tamen præferri debuisset *Hierony-*

ronymo, Ambrosio, Chrysostomo, illo recentioribus, ne *Theophylactum* commemorem. Longam hîc habet adnotationem, ut tueatur lectionem receptam, cui tamen non puto alium inesse sensum, quàm lectioni *Methodii*. Non rarè vir doctus lectiones, quas admiserunt Complutenses Theologi, dein *Rob. Stephanus* & qui eos sunt sequuti, idè tantùm tueri videtur, quia jam sunt vulgari usu veluti consecratæ; quæ ratio minùs movet Criticos.

Versu 16. pro *ἵνα δὴν* — *δυναμὴ παρακλητικῆ*, legit ibidem *Methodius*, *ἵνα δὴν* — *δύναμιν*, quemadmodum habent antiqui aliquot Codices à nostro memorati.

Cap. IV, 5. *Εἰς χόρα*, *μία πίστις, ἡ βασιλεία*. *Optatus* hunc locum sic citat p. 82. *Unus Deus, unus Christus, una fides, una tinctio*. Sed *Cyprianus* eodem modo profert hunc locum, ut eum legimus. Dixerat etiam *Tertullianus*: *unus Dominus, una fides, una Ecclesia in coelis*, Lib. de Baptismo Cap. XV. Hinc colligere licet quantà licentiâ Afri illi Scripturarum testimonia adducerent; & quàm imprudenter faciant, qui unum Afrum omnibus Veteribus Scriptoribus, & Co-
di-

cibus antiquioribus opponere sustinent.

Cap. V, 29. in quibusdam Codicibus est ὁ κύριος, in aliis ὁ Χριστός, & hoc modo hunc locum adducit *Methodius* p. 54.

Versu 31. pro eo quod habetur vulgò πρὸς τὴν γυναῖκα, legit *Methodius* ἢ γυναῖκα, quod & Codices nonnulli antiquissimi habent, ut & *Epiphanius*; ut cur citetur, potius quam *Methodius*, non intelligo, cum hic antiquior fuerit; nisi quod de Methodio non cogitavit *Millius*, cum varias lectiones à Patribus colligeret, quamvis postea in Prolegomenis meminit.

PHILIPP. Cap. II, 7. μερῶν δ' αὐτῶν, legit *Methodius* p. 202. πρὸς αὐτῶν.

1. TIM. II, 2. post ἡσυχίαν βίον, addit *Optatus* p. 76. cum ipsis, sine codicibus & necessitate.

2. TIM. II, 17. καὶ ὁ λόγος αὐτῶν ὡς ἀγλαῖα νομῶν ἔξῃ. *Optatus* licenter æc miscet cum loco Joannis 2. Ep. o. Sic enim habet p. 74. ignorantibus quibus Apostolus hæc dixerit: cum his nec cibum capere, ave illis ne dixeritis, serpit enim eorum sermo velut ascor.

Cap.

Cap. III, 3. ἄσοργοι, ἄσπονδοι, ἀγέ-
λοι, ἀκρετεῖς, ἀνήμεροι, ἀφιλάγαθοι. Hæc
recitat *Optatus* p. 104. *pacem non cas-
todientes, sine affectu, detractores, im-
mites, sine benignitate.* In qua citatio-
ne sunt inversa duo prima vocabula,
ut apud nonnullos Patres, quibus hoc
loco adjungit *Millius Optatum*, tam
sæpe prætermissum; ut credas alienâ
operâ, prout occurrebat, esse usum,
non suâ ipsius diligentia Milevitani
Episcopi Scripta evolvisse, ut varias
lectiones ex iis colligeret.

APOCALYPSEOS C. XII, 1. pro
δώδεκα habet *Methodius* δεκαδύω, p. 181.
ut nonnulli Codices; versu 3. πυρρὸς μέ-
γας, pro μέγας πυρρὸς, quod invenitur
etiam in nonnullis Codicibus; versu 4.
post ἀσέρας omittit τῆ εἰρωνῆ, quod deest
etiam in quibusdam; versu 6. ἐπὶ τῷ
Θεῷ, pro ἀπὸ τῷ Θεῷ, quod habent quo-
que aliquot Codices.

¶ Cap. XIV, 1. habet *Methodius* p. 25.
εἰς τὸν προ ἰσηκὸς, & paullo post, τὸ ὄνομα
αὐτῆ καὶ τὸ ὄνομα τῷ πατρὸς αὐτῆ, pro ὄνο-
μα τῷ πατρὸς αὐτῆ: versu 2. ὡς pro ἄ-
πειρος, & καὶ ἡ φωνὴ ἢ ἡκυσσα ὡς φωνὴ, pro
καὶ ἡκυσσα φωνίω: versu 3. καὶ κινῶ φωνίω
pro ὡς φωνίω καὶ κινῶ. Nec plures erant
ex *Methodio*, vel *Optato*, variaz lec-
tiones.

NON

Nonnulla hîc fortè, mi *Optimiane*, mihi objicies, quæ paucis discutienda. Primum est, varias hæc lectiones non esse magni momenti, ad rem ipsam quod adinet; nec sanè diffiteor. Sed quandoquidem omnia, cum pulvisculo, corradere statuerat *Millius*, ne hæc quidem ommittere debuit; præsertim cum Scriptorum *Methodio* & *Optato* multò recentiorum auctoritatibus passim utatur.

Alterum est, meminisse virum eruditum, in Prolegomenis, & *Methodii* & *Optati*; sed levissimè rem attingit, observâtque *Methodium* habuisse sat purum Codicem, *Optatique* rariores esse lectiones easque interpolatas. Res paullò pluribus illic tractanda fuisset, aut certè ejusmodi varietates textui subjiciendæ, unà cum aliis, vel addenda auctorum nomina fuissent. Nescio etiam annon ex aliis Patribus, si diligenter conferantur, non possint multa similia colligi; certè negligentia hæc, quantulacumque sit, suspicionem movere potest in aliis virum doctum accuratiorem non fuisse; quod aliis inquirendum permittam, non vacat enim propterea tantùm Scripta Patrum evolvere. Præterea ex licentiæ citandi, quæ in *Optato* animadver-

Tom. XVI. P ti-

titur, cognitione non spernendus colligitur usus, ut de *Cypriani* citationibus rectè judicare possimus, sicut jam ostendi.

Sed & alia non minoris momenti hinc elucescere possunt, quæ non sunt omittenda. Fuit qui putaret ex Codicibus nonnullis interpolatis, qualis est Cantabrigiensis ille, qui *Beze* fuit, &que citationibus, quales sunt *Optati*, colligi posse antiquissimos quosque Codices admodum fuisse corruptos, quod & monuit de Latinis *Hieronymus*. Verùm jam ostendi Tomo *Bibl. Selectæ XIII.* ubi de *Millii* editione egi, ex codice datâ operâ interpolato, cui reliqui omnes adversantur, nihil posse de ceteris colligi. Citationes *Optati* non tam sunt ex codicibus ortæ, quàm ex licentia ipsius Scriptoris, qui parum accuratè testimonia proferebat; quod liquet ex eo quòd non tantùm ceteri antiquissimi Patres ab eo abeant, sed etiam *Tertullianus* & *Cyprianus*, Africanæ Ecclesiæ lumina, qui proferrunt loca ab *Optato* perperam citata, qualia in nostris Codicibus exstant: quemadmodum ostendi, possétque facilè, si opus esset, copiosius diduci. Ad *Hieronymum* quod adinet, notum est hominem *ὡσεὶ βολυβόλον*, aut contrà, prout

prout res postulat, loqui; nec si Latini Codices corrupti fuerint, sequitur Græcos plerosque fuisse corruptos; & contrarium etiam, sive ex antiquioribus *Hieronymo*, sive ex æqualibus, aut supparibus Scriptoribus constat. Nulla est doctrinæ Christianæ pars, quæ variis illis lectionibus vel minimum aut olim, aut posterioribus sæculis, obscurata fuerit.

Ait *Millius Proleg.* p. CLXII. col. 2. extremâ, Reverendiss. Episcopum Oxoniensem *Joan. Fellum*, qui illi hujus operis suscipiendi auctor fuerat, ut ad editionem quàm primùm inchoandam eum adduceret, dixisse, *satis superque temporis insumentum esse Biblicis Versionibus conferendis, multò magis corrogandis citationibus SS. Patrum, qui quidem ipsi Sacras Scripturas neglectiùs, ex memoria, & ad sensum ferè, non autem ad exemplarium suorum fidem allegarunt; tum subdit: hæc enim erat præpropera illius opinio, juxta cum aliis viris eruditiss., qui cum apud Veteres loca S. Codicis à vulgato nostro textu diversè hæud rarè prolata videant, illico lectionibus illorum parum tribuendum arbitrantur. Nec Fellus, nec Millius prorsus fallebantur; negari enim non potest i. quin sæpe Patres,*

præsertim antiquiores, ex memoria Scripturam laudariunt, cujus rei ex *Methodio* & *Optato* clara exempla protuli, possentque multò plura ex aliis proferri; non nolente *Millio*, qui loca à *Justino* & aliis *tumultuario* citata ipse ait, hoc est, negligenter & minus accuratè; 2. quin, pro verbis Scripturæ Sacræ, protulerint interdum interpretationem & sententiam, quam iis inesse putabant; quod ex *Optato* etiam demonstravi, possétque pluribus ostendi. Vicissim, qui vel ea, quæ ad nonnulla testimonia à *Methodio*, aut *Optato* prolata dixi, paulò studiosius expenderit, facilè intelliget multa primo intuitu posse haberi pro minus accuratis citationibus, aut fallente memoriâ prolatis, quæ re verâ deprompta erant ex Codicibus. Itaque nec *Millius* prorsus fallebatur.

Unde ergo, inquires, ejusmodi citationes secernemus? Primùm rem & stylum probè considerabimus, quæ si dissentient à doctrina & stylo Scriptorum Sacrorum, à nobis rejicientur; qualia sunt quædam, quæ antiqui Codices nonnulli habent, ex supposititiis Libris. Secundo loco, citationes conferemus cum antiquis Interpretibus & Libris, à quibus omnibus si dissentiant,

tiant, meritò à nobis rejicientur, quales sunt aliquot lectiones ex *Optato* prolatae. Vix enim ac ne vix quidem potest fieri, ut unus Scriptor proferat ex Libris suis locum profus aliter ac alii; qui ante & post eum, in una Ecclesia, aut in pluribus scripserunt, & uno consensu ejus loci verba eodem modo recitant. Quòd si accedat auctoritas priscorum omnium Librorum, Interpretumque, confirmantium lectionem Veterum Scriptorum; quis dubitare sustineat, quin ea quae contraria afferentur sint vacillantis memoriae lapsus, aut Interpretationes, non lectiones quae ex Codicibus manarint? Quòd si è contrariò plures Scriptores, Codices aut Interpretes conspirent, nemo somniet eorum omnium memoriam eodem modo cespitasse; qualia etiam sunt nonnulla à nobis prolatae.

Hæc si accuratè observentur, lectiones veteres & veræ, mi *Optimiane*, è Scriptis Patrum, præsertim antiquiorum, non minùs haurientur & confirmabuntur, quàm ex Codicibus manu exaratis qui supersunt; nec periculum ullum erit, ne memoriae fallentis ludibria, aut interpretamenta, seu inania illa sint, seu vera, pro va-

riis lectionibus habeantur. Verùm hæc, ut pro argumenti dignitate accuratiùs excuterentur, oporteret copiosiùs multò diduci.

Jam dudum animo opusculum concepi, & silvam nonnullam paravi, quâ constabit. Inscribetur *de citandis Veteribus ad testimonium dicendum*, in quo hæc & alia eodem pertinentia studiofiùs expendentur, cum vacabit. Vale.

*Dabam Amstelodami a. d. XIV. Cal.
Octobris M CC VIII.*

ARTICLE VI.

*Livres concernant l'Écriture Sainte,
& la maniere de l'expliquer.*

I. HERMANNI TEELMAN-
NI *Exercitationes Sacræ & Philo-
logicæ in Parabolas Evangelicas,
aliàsque insigniores Sacræ Scripturæ
Partes. Præfationem adjecit V. R.
& Cl. CAMPEGIUS VITRIN-
GA.* A Amsterdam, chez Louis
Renard 1708. in 4°. pagg. 614. avec
les titres & la préface.

IL y a long-tems que ce livre auroit paru , & auroit peut-être même été débité, sans la mort du Libraire qui l'avoit d'abord fait imprimer; des héritiers duquel le Sr. *Renard* l'a acheté. Comme ce sont des explications, en grande partie allegoriques, de divers endroits de l'Écriture Sainte & sur tout du Nouveau Testament, selon la méthode de ceux, qui suivent les sentimens de *Cocceius*; Mr. *Vitringa* ayant été prié d'y mettre une préface, a cru devoir donner les principes généraux de cette maniere d'expliquer l'Écriture Sainte; ce qu'il fait en peu de mots & avec beaucoup de netteté.

1. Je commencerai par-là cet Extrait; après quoi je viendrai au Livre même; qui suppose cette maniere d'expliquer l'Écriture, comme la meilleure. Mr. *Vitringa* dit d'abord en général que le discours est d'autant plus estimable, qu'il comprend en moins de mots plus de sens divers & de plus grande importance; d'où il conclut que les Ecrivains Sacrez se sont servis d'un stile de cette sorte, qui est fécond en divers sens. C'étoit même, comme il le remarque, la mé-

thode des Orientaux, à laquelle Dieu s'est accommodé ; parce que ce sont les premiers peuples, auxquels il a révéle sa volonté.

* On ne peut guere nier cela, des maximes générales de Morale, comme des Proverbes, qui peuvent être également appliquez à divers sujets. Mais d'ailleurs ceux qui parlent de choses particulieres, & qui se proposent d'être entendus, ne sauroient mieux parler, qu'en évitant toutes sortes d'ambiguité ; de maniere qu'on ne puisse appliquer ce qu'ils disent, qu'à ce qu'ils ont dessein de faire entendre. Autrement ils courent risque de n'être point entendus ; & en abandonnant ce qu'ils disent à la conjecture de ceux à qui ils parlent, ils s'exposent à mille inconveniens ; puisqu'on leur attribuera tous les sens, qu'on pourra trouver dans leurs paroles & auxquels ils n'auront pas pensé. Plus les choses sont importantes, plus elles doivent être dites d'une maniere, qui ne souffre que le sens, que l'on se propose ; sans qu'il soit besoin de conjectures pour l'entendre. Aussi n'y a-t-il point de passage important de l'Écriture Sainte, dont on ne puisse mar-

** Remarque de l'Autcur de la B. C.*

marquer déterminément le sens. Supposer que Dieu s'est proposé tous les sens, que l'on peut trouver sans absurdité dans l'Écriture Sainte; c'est, comme il semble, supposer une chose incertaine, & contraire à l'usage de tous ceux qui parlent à dessein d'être entendus. Mais voyons le détail de la manière d'expliquer, que Mr. *Vitringa* approuve.

Il dit donc que l'on peut faire, en cette occasion, quatre questions. La première est; *si l'Histoire de l'Écriture Sainte renferme par tout des sens Mystiques?* la seconde, *si en recevant l'hypothese du sens litteral & mystique, on attribue plusieurs sens à la parole de Dieu?* la troisième, *si les endroits Historiques, Dogmatiques, Moraux & Prophetiques de l'Écriture Sainte, peuvent recevoir plusieurs sens litteraux?* la quatrième, *si un passage ne peut pas être expliqué, selon plusieurs sens mystiques, en même tems?*

A la première question, Mr. *Vitringa* répond; qu'encore que quelques Anciens l'aient crû, on ne sauroit prouver que tout ce qu'il y a d'historique, dans l'Ancien Testament, ait un sens mystique. Mais il croit qu'on peut l'assurer des histoires les

plus remarquables, sur tout lors qu'il y a quelque chose d'extraordinaire, & de bien circonstantié : comme des histoires d'Abel, de Noé, de Jacob, de Joseph, de Moïse, de Josué, de Gedeon, de David &c.

* Il faut néanmoins avouer que ceux, qui liroient ces histoires, sans avoir entendu parler de types & de sens mystiques, ne s'imagineroient jamais qu'il y fallût chercher du mystere. S'il s'agissoit de raisonner, contre un Juif moderne, qui ne voudroit pas admettre cette maniere d'expliquer l'Ancien Testament, il ne seroit pas possible de lui prouver le contraire; & on le pourroit encore moins faire, contre un Libertin. Mais les Apôtres ont quelquefois cherché du mystere, dans les Histoires, comme l'Auteur de l'Epître aux Hebreux l'a fait, dans celle de Melchisedek, & S. Paul en divers endroits. Ces exemples, j'en ai vu, ont autrefois mis les Chrétiens en humeur de chercher par tout des allegories & des sens mystiques; & c'est aussi ce qui a fait que quelques Protestans ont recommencé, depuis peu de tems, à en user de même. Cependant je n'ai pas vu encore que l'on ait prou-

vé

* *Remarque de l'Auteur.*

vé que les Apôtres, en cela, n'aient pas employé des raisonnemens contre les Juifs; que l'on appelle *ad hominem*, parce qu'ils étoient accoutumés à cette sorte d'explications; au moins il est certain que ce n'est pas sur ces explications-là, que nôtre foi est fondée. D'ailleurs supposé que les Apôtres eussent employé ces raisonnemens, sans avoir d'égard aux manières des Juifs de ce tems-là; il ne s'en suivroit pas que chaque Théologien eût droit d'en user de même à présent, & d'expliquer mystiquement les Histoires de l'Ancien Testament; en sorte que ces explications pussent passer pour le but de Dieu, & dans la conduite des événemens & dans l'histoire que les Ecrivains Sacrez en ont faite. On débiteroit mille conjectures, sans fondement, & même forcées, pour *parole de Dieu*; au lieu que l'on ne doit nommer ainsi, que le sens nécessaire des Livres Sacrez, & dont personne ne peut douter raisonnablement.

Nôtre Auteur répond à la seconde question, qu'encore que les paroles d'une Histoire, ou d'une Prophetie regardent directement le sens littéral, qui en résulte; elles regardent néan-

moins aussi indirectement le sens mystique, qui y est autant contenu, que le premier.

* On en peut tomber d'accord, lors que les Apôtres ont marqué ce sens mystique; parce qu'ils ont été éclairés de l'Esprit de Dieu, pour découvrir les sens cachez. de l'Ancien Testament; mais il ne s'ensuit pas de-là que des Théologiens, qui ne peuvent pas se vanter d'inspiration, aient droit de nous débiter comme des sens mystiques, que l'Esprit de Dieu s'est proposé, de simples conjectures fondées sur quelque légère ressemblance, & sur des raisonnemens très-douteux.

A la troisième & à la quatrième question, Mr. *Vitringa* répond qu'il se peut fort bien faire qu'un même passage ait en même tems plusieurs sens littéraux & mystiques, que le S. Esprit se soit également proposé. Mais il veut qu'on se conduise avec prudence, dans ces sortes d'explications, & que ces différens sens aient de la liaison entre eux, aussi bien qu'avec la suite des passages de l'Écriture, dont il s'agit.

† Tout ce que l'on peut craindre de-là,

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

de-là, est ce que j'ai déjà dit; c'est que l'Écriture Sainte étant livrée aux conjectures de chaque Théologien, ils ne trouvent par tout ce qu'ils voudront, & que l'on ne vienne à regarder le Texte Sacré, comme une énigme, de laquelle on peut trouver diverses solutions aussi bonnes l'une que l'autre, & qui dépendent de l'imagination des Prédicateurs. Quand un Auditeur un peu chagrin traitera toutes ces explications de chimeres, & de songes; il ne sera pas possible de le ramener, par des raisons. Il n'y a en effet que des sentences générales, auxquelles on puisse attribuer plusieurs sens, sans s'exposer à la critique des Auditeurs.

Je ne dis pas au reste cela, pour condamner ceux à qui cette maniere d'expliquer l'Écriture plait; comme s'ils avoient les conséquences, qu'on en peut tirer. Ils en usent ainsi, selon toutes les apparences, de bonne foi, & à bon dessein. Je ne parle de la sorte, que pour marquer ce qui se présente d'abord à l'esprit, quand on y pense, & ce que la plupart des Protestans en ont jugé jusqu'à présent. Du reste chacun doit tâcher de s'édifier, de son mieux, par

la lecture de l'Écriture Sainte, & souffrir en même tems, que ceux, qui ont un autre goût, le suivent, selon leurs lumieres; pourvu qu'ils retiennent les sens clairs de l'Écriture Sainte, qui renferment tout ce qui est nécessaire au salut. Personne n'a droit d'imposer ses conjectures à son prochain, comme des articles de foi, ni de le diffamer comme un impie & un profane, parce qu'il ne les admet pas, quoi que d'ailleurs il soit irréprochable. Mais c'est-là une conduite, qu'on ne peut pas reprocher à Mr. *Vitringa*, qui propose ses sentimens avec modération & avec retenue.

Il croit que l'on doit expliquer les Paraboles, de même que le reste de l'Écriture, & préfère la méthode de ceux, qui tirent d'une parabole plus de veritez, que quelques enseignemens généraux de Morale. * En effet il y a diverses paraboles, qui renferment plus qu'un sens moral, & qui représentent la maniere dont l'Évangile a été reçu par les Juifs & les punitions de Dieu, à l'égard de ceux qui l'ont rejeté. Ce sens n'est point difficile à comprendre, & se présente d'abord au Lecteur, pour peu d'ouverture
d'es-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

d'esprit qu'il ait. Il ne faut point se servir de conjectures, ni d'explications forcées, pour le trouver, ni pour en convaincre ceux qui voudroient le chicaner. Si l'on y veut chercher des sens plus éloignés & des dogmes Théologiques, dont il ne s'agissoit point alors; à la bonne heure, mais que ce soit par forme d'application, qui est d'autant plus permise, qu'on s'éloigne moins du véritable sens.

2. Feu Mr. *Teelman*, pour venir présentement au livre même, entreprend d'expliquer, selon la méthode, qui plait le plus à Mr. *Vitringa*, qui n'approuve néanmoins pas tout ce qu'il dit, le XVI. Chapitre de S. Luc, où il y a les Paraboles de l'Intendant infidèle & du Lazare, & par occasion d'autres passages de l'Écriture Sainte.

Avant que de venir à l'explication des Paraboles mêmes, l'Auteur établit quelques Theses, qui contiennent les fondemens sur lesquels il bâtit. Il soutient que nôtre Seigneur n'a pas tiré ses Paraboles & en particulier celle du Lazare, de la tradition des Juifs, qui a été depuis renfermée dans le Thalmud, & je croi qu'il a raison : Que la Parabole du Lazare est
une

une pure parabole, qui ne renferme, en son sens litteral, rien d'historique : Que les Paraboles contiennent un sens litteral & un sens mystique, ou qu'elles renferment une comparaison & son application : Qu'il faut avoir égard au but, que Nôtre Seigneur se propose, qu'on peut connoître, par ce qui precede & par ce qui suit.

On ne peut guere disconvenir de ces principes, mais le suivant n'est pas assurément du goût des meilleurs Interpretes ; c'est que tous les mots des Paraboles signifient quelque chose, & qu'on en doit chercher avec soin la raison & l'application au sens spirituel. Je croi qu'il y a peu de gens, qui aient étudié l'Écriture Sainte, qui n'aient reconnu que le stile en est très-simple, & qu'il ne faut pas pointiller sur le nombre des mots. Quelquefois il y a plus de paroles, qu'il ne faudroit à la rigueur, quelquefois il y en a moins.

L'Auteur a senti cela, puis qu'après avoir établi quelques autres Theses, touchant l'explication & le stile des Paraboles, il se fait des Objections contre la These dont on vient de parler. Il me semble qu'il n'y satisfait pas, quoi qu'il les ait proposées d'une
ma-

maniere assez foible. Les Lecteurs en jugeront , car je n'ai pas le tems de m'y arrêter. La lecture de quelques Paraboles , avec un bon Commentaire , les mettra en état d'en juger fans se tromper. La méthode de ce Livre n'est pas assez commode , & il faudroit trop de paroles, pour le suivre , ou pour lui donner de l'ordre.

L'Auteur explique, en passant, la parabole du *Levain*, qui se trouve Luc. XIII. 20, 21. de l'Eglise; qui au lieu d'être comme un pain sans levain, est comme fermentée par les vices & les sectes qui y sont. Peu de gens chercheroient ce but dans cette Parabole. Pour moi, je ne l'y saurois voir. Cependant le commentaire que l'Auteur fait, sur chaque mot de la Parabole, est utile, parce qu'il en épiluche avec soin les diverses significations.

Il y a encore plusieurs Theses, touchant le sens spirituel des Paraboles, qui reviennent à peu près à ce que l'on a dit d'abord. Dans la XVII. il donne le but de la parabole du Lazare. Il prétend qu'elle contient un portrait du mépris que les Juifs faisoient de Moïse & des Prophetes , qui consistoit à chercher leur propre justice & à se glorifier des cérémonies de la Loi, & des biens

biens qu'ils avoient reçus de Dieu; ce qui faisoit qu'ils méprisoient Jesus-Christ, décrit sous la personne du Lazare.

Après cela, * il passe à l'explication de la Parabole de l'Intendant infidelle, qui est très-longue. Dieu, selon l'Auteur, est l'homme riche de la Parabole, & les Juifs sont l'Intendant infidelle. On verra dans l'Original, comment l'Auteur applique les particularitez de cette Parabole à Dieu & aux Juifs. Je ne saurois le dire, en peu de mots, & l'on trouvera ici un exemple remarquable des explications forcées, de ceux qui donnent plus à leur imagination, qu'aux regles de la bonne Critique. Si c'est bien expliquer l'Écriture, que l'expliquer de la sorte; il sera facile de trouver par tout tout ce qu'on voudra. Le Commentaire sur les mots ne laisse pas de contenir de bonnes choses, & l'Auteur y fait paroître de la lecture.

L'Auteur, † par occasion, explique les paroles suivantes du même Chapitre de S. Luc. depuis le vs. 14. jusqu'au 18.

Enfin il en vient ‡ à l'explication de la Parabole du Lazare, mais à peine

* Pag. 195. † Pag. 211. ‡ Pag. 22.

l'a-t-il commencée, qu'il fait une longue * digression, pour prouver qu'il n'y a point de pléonasmes réels dans l'Écriture Sainte; contre le sentiment commun des Critiques, qui croient qu'elle en est pleine. Je ne croi pas qu'il fasse revenir personne de ce sentiment, à moins que ce ne soient des gens, qui lisent l'Écriture Sainte avec peu d'attention, & seulement dans le dessein d'y chercher leurs opinions.

Il y a encore une † autre digression sur le Chap. XXX. des Proverbes vs. 1. où il soutient qu'*Agur*, dont il est parlé en cet endroit, est Salomon & *Ithiel & Uchal* Jesus-Christ. Pour moi, j'avouë que je n'en sai rien, & que je n'ai rien lu, qui me satisfasse là-dessus. Après cela, l'Auteur revient encore à sa Parabole.

Il a joint, † à la fin du volume, une Dissertation sur Matth. XXIV, 28. où il est dit que *là où est le corps mort, là s'assemblent les Aigles*. Le corps mort est, selon lui, l'Église, sous le regne de l'Antechrist, & l'assemblée des Aigles est l'avenement de Jesus-Christ. Si l'on suivoit cette maniere d'expliquer les Livres Sacrez, l'Écriture Sainte deviendroit dans peu comme la-

* Pag. 22. † Pag. 474. † Pag. 151.

la *matière première* des Péripateticiens; elle seroit capable de toutes les formes, qu'on lui voudroit donner. Les Lecteurs, accoutumés à quelque chose de meilleur, seront fâchez de voir l'usage, que Mr. *Teelman* a fait de son érudition & ne manqueront pas de souhaiter qu'il l'eût employée avec plus de jugement, plus de méthode & plus de netteté. Cependant on ne laisse pas de pouvoir profiter de quantité de choses qu'il dit.

II. CAMPEGII VITRINGA

Observationum Sacrarum Libri Quintus & Sextus; in quibus de rebus varii argumenti & utilissima investigationis Theologicæ ac Criticæ differitur; sacrorum in primis librorum loca obscuriora novâ, vel clariore luce perfunduntur. A Francker in 4. pagg. 574. avec les Indices & la Préface.

C'EST ici le quatrième Tome des *Observations Sacrées* de Mr. *Vitringa*, qui contient les Livres troisième & quatrième. Il y a trop de variété & trop de matière, dans cet Ouvrage, pour donner un Extrait de tout.

· tout ce qu'il y a , & même le peu d'espace , qui nous reste dans ce Volume , ne permettroit pas que nous en fissions un d'un des sujets qui y sont traitez. Nous ne ferons donc guère qu'indiquer les matieres , dont les Lecteurs chercheront le détail dans le Livre même. Les Livres , dont il nous reste à parler ici , n'y sauroient autrement trouver de place.

I. Dans les * deux premiers Chapitres du V. Livre , Mr. *Vitringa* recherche si la prophétie d'Esaië VII, 14. *un fils naîtra d'une Vierge & il aura nom Emanuel* , regardent immédiatement & directement , ou d'une manière seulement indirecte & typique , la naissance de Jesus-Christ d'une vierge. Mr. *Vitringa* prend le premier parti , contre *Grotius* , *Hammond* & d'autres , qui avoient pris le second ; & n'oublie rien , pour détruire les preuves du contraire , que l'on tire de ce qui précède & de ce qui suit , dans cette Prophétie. Il ne laisse pas de réfuter *Cocceius* , qui prétendoit que la ville de Damas pouvoit être nommée *chef de la Judée* , du tems de Jesus-Christ.

Il employe * quatre Chapitres à examiner

* *Cap. I & II. † Capp. III, IV, V, & VII.*

miner ces expressions *l'héritage des Nations, l'héritage de la Terre, & l'héritage du Monde*. Il montre qu'*hériter les Nations*, ou *hériter le Monde* c'est la même chose, mais qu'*hériter la Terre* est différent. Quelques uns ont cru que les deux premières expressions signifient être maître des biens du monde; & quelques uns même se sont imaginez que les Infidèles n'ont aucun droit sur les biens temporels de cette vie, & que tout est dévolu de droit aux fideles; mais l'Auteur réfute ces deux sentimens. *Hériter*, ou *posséder les Nations*, à l'égard des Juifs, n'est autre chose que les avoir dans le même peuple, & former un même corps avec elles, & nullement les voir subjuguées & soumises à son empire. Pour ce qui est d'*hériter la terre*, Mr. *Vitringa* croit que c'est posséder tranquillement la terre; comme cela arrivera, selon lui, sur la fin du monde, lors que les gens de bien en jouiront en paix, sous le regne du Messie. On verra dans l'Original, comment il prouve sa pensée.

La question suivante, que Mr. *Vitringa* traite en * trois Chapitres, est de conséquence pour les controverses

* *Capp. VII, VIII, & IX.*

ses que l'on a sur la nature de l'*Eglise*. On peut, selon lui, distinguer diverses sortes de Communions. Il y a une Communion *active*, qui demande de certains devoirs ; & une Communion *passive*, qui consiste à jouir en commun de certains avantages, sans se les contester. L'on peut encore distinguer l'une & l'autre, en *interne* & *externe*. La passive en particulier est *vraie* ; & proprement dite, ou *symbolique* & *figurée*, dont la Communion est la marque. Après avoir expliqué tout cela, avec soin, l'Auteur dit que son principal dessein, dans ce Traité, est de rechercher si toute sorte de Communion, qui est entre ceux qui font profession du Christianisme, tant l'*interne*, que l'*externe* ; tant la *vraie*, que la *figurée* ; est *absolue*, & sans condition, ou bien *conditionnelle*. * Comme on peut demander ce qu'il entend par ces derniers termes, qui ne sont pas communément en usage, il les explique, aussi bien que les précédens. La Communion *absolue* est celle, qui est entière & sans restriction, lors qu'on entre en communion de tout, sans rien excepter ; & telle est celle des fideles avec Jesus-Christ,

par

* Cap. VIII, 2.

parce qu'ils embrassent toute la révélation, avec une parfaite connoissance de cause, & se soumettent à toutes ses Lois. La *conditionnelle* au contraire est celle, qui suppose certaines choses, sur lesquelles elle est établie, sans qu'on en soit parfaitement assuré. Il s'agit donc de savoir de quelle sorte est la Communion, que les Chrétiens ont les uns avec les autres. Les Anciens n'ont connu, comme l'Auteur le fait voir, qu'une Communion absolue, que S. *Augustin* & sur tout les Donatistes ont autrefois fortement défendue. Mais leur hypothèse étoit sujette à de grandes difficultez; qui ne se trouvent pas dans celle de l'Auteur, qui ne reconnoit qu'une Communion *conditionnelle* entre les Chrétiens. Elle suppose que l'Assemblée, avec laquelle on communie, est une Assemblée véritablement Chrétienne, & que ses Membres le sont aussi, quoi qu'on n'en soit pas assuré en détail. L'Auteur fait voir les usages de son hypothèse, comme sont 1. le droit de se séparer d'une Eglise, dans laquelle on trouve une corruption, dans la doctrine & dans les mœurs, qu'on n'avoit pas connue; ce qu'il ne faut néanmoins faire, qu'à l'extrémité :

2. l'a-

2. l'avantage de demeurer interieurement unis aux membres d'une Eglise corrompue, qui ne le sont néanmoins pas eux mêmes; puis qu'on ne s'en est séparé, que parce qu'elle est corrompue: 3. l'avantage de se sauver, en vivant parmi des hypocrites, parce qu'on n'est uni à eux, qu'à certaines conditions; 4. celui de pouvoir vivre avec des gens de mauvaises mœurs, que les Conducteurs de l'Eglise ne rangent pas à leur devoir, comme ils devroient, parce qu'on n'est uni à cette Eglise, qu'en qualité de *sainte*: 5. celui de pouvoir reconnoître qu'il y a des gens de bien en des Eglises Protestantes, avec lesquelles on ne communie pas exterieurement, parce que l'on n'est séparé de ces Assemblées, que dans une certaine supposition, & pour des raisons de prudence, qui n'empêchent pas qu'on ne puisse reconnoître, qu'il y a des gens de bien dans ces Eglises: 6. celui de répondre aux Catholiques Romains, quand ils demandent aux Protestans, si l'Eglise; dont ils sont sortis, étoit vraie, ou fausse, à quoi l'Auteur répond qu'absolument parlant cette Eglise n'étoit ni vraie, ni fausse; mais qu'elle étoit l'un & l'autre,

tre, à divers égards; *vraye* à l'égard de ceux, qui s'étoient conservés dans la pureté, & *fausse* à l'égard des autres. Ces idées de nôtre Auteur méritent d'être examinées, avec soin.

Les quatre * Chapitres suivans roulent sur le commencement de l'Evangile de S. Jean, que l'Auteur croit faire allusion aux erreurs des Gnostiques; qu'il explique sagement & avec netteté. J'ai crû que S. Jean regardoit plutôt les opinions de quelques Juifs Platoniciens, comme de *Philon*; ce que j'ai tâché de montrer, dans une Dissertation particulière. Mr. *Vitringa* l'examine, dans son Chapitre IX. avec toute la civilité, que l'on peut demander d'un honête homme. Comme il ne s'agit ni du fonds de la doctrine Chrétienne, ni d'une chose tout à fait claire; on peut dire pour & contre bien des choses, sur lesquelles chacun prend parti, selon qu'il en est frappé. L'explication de nôtre Auteur a sa vrai-semblance, aussi bien que les autres, & je ne suis nullement surpris qu'elle trouve des approbateurs. Je l'approuverois moi même, si je ne croyois pas que la mienne a quelques degrez de vrai-semblance.

* *Capp. X, XI, XII, XIII.*

blance de plus. Ceux qui liront ce que nous avons écrit, sur cette matiere, en pourront juger. Ce n'est pas une chose, sur laquelle je voulusse avoir aucune contestation; dans une matiere, que je ne croi pas claire.

En quatre autres * Chapitres, Mr. *Vitringa* traite de la colonne de feu, qui alloit au devant des Israélites. Il croit que cette colonne & celle de nuée étoient une seule & même colonne; mais que de jour on ne voyoit pas le feu enveloppé d'une nuée, à cause de l'éclat du Soleil; au lieu qu'un voyoit de nuit cette flamme miraculeuse. Cela pourroit bien être, mais l'Histoire Sacrée ne paroît pas décrire assez clairement cette colonne, ou ces colonnes, pour se déterminer entièrement là-dessus. L'Auteur montre non seulement l'usage sensible de cette colonne, à l'égard des Israélites, mais encore les significations mystiques qu'elle peut avoir eues. Dans le milieu de ce Traité, il y a une digression curieuse, qui remplit le Chap. XV. où l'Auteur traite du desert, dans lequel les Israélites erre-
rent, pendant quarante ans, & fait voir que le dedans de l'Arabie, où ils

Q 2

étoient

* Capp. XIV, XV, XVI, & XVII.

étoient n'est pas un endroit sablonneux, quoi qu'il soit sterile. Il y a des montagnes, & dans les vallées qui sont entre ces montagnes, il y a de l'eau; ce qui fait qu'on y trouve des pâturages, pour le bétail & pour les chameaux; comme Mr. *Vitringa* le fait voir, par des passages des Anciens & des Modernes, qui ont décrit ces lieux-là. Cette digression peut beaucoup servir à éclaircir divers passages de l'Écriture Sainte, & quoi qu'il y ait quelques endroits, où l'on pourroit n'être pas tout à fait de son sentiment, on ne peut la regarder que comme un morceau d'érudition, qui doit faire plaisir à tous ceux, qui se plaisent en cette sorte de recherches.

Le dernier * Chapitre traite de l'état le plus parfait, qu'on puisse atteindre sous l'Évangile, dans cette vie; soit par rapport à tous les Chrétiens, soit par rapport à une certaine sorte de gens. Le plus parfait degré seroit, selon l'Auteur, celui d'un Ministre de l'Évangile, non-marié, qui auroit reçu du Ciel tous les talens nécessaires pour se bien acquiter de son emploi & qui en feroit l'usage qu'il devoit. C'est dommage que ce ne soit-là à

pre-

* *Cap. XIII.*

présent presque qu'une belle idée, & que la réalité n'en soit guere moins rare aujourd'hui, que le Phénix.

2. Les cinq * premiers Chapitres du VI. Livre, sont employez à réfuter quelques opinions particulieres du célèbre Chevalier *Marsbam*, touchant les LXX. Semaines de Daniel & l'Empire *Medo-Persan*, que ce savant homme avoit imaginé, pour l'explication de quelques endroits du même Prophete.

Après avoir expliqué en peu de mots la Prophetie de Daniel, selon l'hypothese de ceux qui mettent le commencement des LXX. Semaines à la vintième années d'Artaxerxe *Longue-main*; comme depuis ce tems-là il ne s'est pas tout à fait écoulé LXX. Semaines d'années, jusqu'à la quizième année de Tibere; l'Auteur cherche la maniere d'accorder la prophetie de Daniel avec la Chronologie. Il ne trouve point de meilleur moyen que de dire, avec *Usserius*, que Xerxès n'a pas regné si long-tems que l'on a cru, & qu'Artaxerxe a commencé plutôt à regner. Il fait mourir Xerxès l'an cccc LXXIV. avant Jesus-Christ, au lieu qu'on ne le fait mou-

Q 3 rir

* *Cap. I ad V.*

rir que l'an cccc lxxv, selon le Canon Astronomique. Artaxerxe, par conséquent, dut commencer à regner la même année. L'Auteur examine ce que l'on a dit là-dessus, & réfute particulièrement la Chronologie de *Thucydide*, composée par Mr. *Dodwel*. Je ne puis entrer dans aucun détail de tout cela ; je remarquerai seulement qu'on peut douter s'il ne seroit point mieux de ne pas contredire le Canon Astronomique, fondé sur des observations célestes, pour expliquer une Prophétie, dont tous les termes ne sont pas clairs ; mais de donner à ces termes quelque sens, qui ne fût pas contraire à ce Canon, comme a fait le P. *Bonjour*, dont nous avons parlé * au Tome XV. Enfin Mr. *Vitrin-ga* réfute fort bien l'explication de *Marsham*, touchant les Lxx. semaines, & ensuite son opinion touchant le regne *Medo-Persan*.

L'Auteur employe après cela † neuf chapitres à traiter la question, s'il n'y a point eu de révélation du Ciel, parmi les Juifs, depuis le tems de *Malachie*, qui a vécu vers la fin du regne d'Artaxerxe *Longuemain*, jusqu'à Je-

* Voyez pag. 199. & suiv. † Cap. VI. ad XIV.

fus-Christ, comme on le croit ordinairement. Mr. *Vitringa* croit qu'encore qu'il n'y ait point eu de Prophetes, qui aient écrit, comme auparavant, & qui aient eu l'autorité des anciens Prophetes; il y a eu néanmoins diverses révelations, & des hommes qui avoient le don de Prophetie, comme *Judas Essén*, *Pollion*, *Sameas* & *Menabem*, dont parle *Joseph*. Il y eut alors diverses manieres de révelation, comme celle que l'on nommoit *la fille de la Voix*, ou *du Tonnerre*, (car on peut traduire aussi l'expression Hebraïque *בַּת קוֹל* *bat kol*, de cette sorte, comme l'Auteur le remarque) & de plus des apparitions d'Anges, des Songes, & des Inspirations; dont l'Auteur rapporte des exemples, tirez des livres des *Macchabées* & de *Joseph*. Mais Mr. *Vitringa* ne laisse pas de reconnoître qu'il n'y eut pas depuis *Matachie* des Prophetes comme ceux, qui avoient été auparavant, & il en recherche les raisons. Dieu peut, selon lui, n'en avoir plus envoyé de semblable; 1. parce que depuis *Esdra* la Loi & les autres Livres Sacrez furent plus communément entre les mains du peuple Juifs, qu'on les lut & qu'on les expliqua publiquement

dans les Synagogues : 2. parce que ces Ecrits suffisoient pour l'instruction du peuple : 3. parce que la cessation de la Prophetie, pendant si long-tems, rendoit la venue du Messie plus remarquable & plus desirée ; 4. parce que Dieu vouloit marquer par-là que l'Economie Mosaique vieillissoit, & qu'elle alloit finir, pour faire place à une meilleure. Il y a sur tout ce qu'on vient de dire diverses remarques, qui méritent d'être luës ; parce que l'Auteur ne se contente pas de recueillir ce que d'autres ont dit, mais remonte toujours aux sources, & examine les choses en elles mêmes.

Il employe * ensuite deux Chapitres à rechercher la nature du peché, qu'il découvre par la consideration de la Loi divine, composée de commandemens dont les uns ordonnent, & les autres défendent ; d'où est venue la distinction des pechez *de commission*, & *d'omission*. Il réfute enfin les Philosophes & les Théologiens, qui disent que le Peché n'est rien ; ce qui ne peut être vrai que du peché d'omission, & à l'égard de la *vitiosité* de l'acte, comme il parle, qui est une idée abstraite, qui n'existe pas. Mais on

* Capp. XV & XVI.

on ne peut pas dire qu'une action mauvaise n'est rien.

Les trois Chapitres * suivans sont employez pour rechercher à quel égard S. Paul a enseigné que nous sommes affranchis non seulement de la Loi *Cerémonielle*, mais encore de la Loi *Morale*.

Les trois suivans † traitent en général de l'étude des Allegories, & expliquent mystiquement l'histoire de Joseph, & du jeune Lion que Samson déchira. Quand après avoir bien étudié la lettre de l'Écriture, comme Mr. *Vitringa* l'a fait; on donne quelque essor à son esprit, en allegorizant quelque endroit, qui paroît propre à cela, personne n'a droit de s'en fâcher, pourvu que l'Allegorie ne soit pas trop forcée. Mais il ne faut pas commenteer par l'Allegorie, ni s'y arrêter trop, ni débiter des pensées allegoriques, que l'on ne sauroit prouver, si on les nie, comme la parole de Dieu.

Enfin le dernier Chapitre est une Dissertation sur le Sacrificateur, que l'on nommoit *שׂוֹמֵן* *sagan*, qui étoit non seulement le Substitut du Souverain Sacrificateur, mais encore le Chef des

Q 5

Sa-

* *Capp. XVII, XVIII, & XIX.*† *Capp. XX, XXI, XXII.*

Sacrificateurs sous lui. Son autorité étoit grande & ses fonctions remarquables, sur la fin de la République des Hébreux ; parce que les Souverains Pontifes étoient rarement en fonction, soit par négligence, ou parce qu'ils étoient peu instruits de leur charge, ou parce que les Romains gardoient leurs habits Sacerdotaux ; de sorte que le *Sagan* faisoit presque tout.

III. ANTIQUITATES SACRÆ *Veterum Hebræorum, breviter delineatae ab HADRIANO RELANDO. Trajecti Batavorum apud Gul. Broedelet, 1708. in 8°. pagg. 310. avec les Indices.*

IL est absolument nécessaire, à ceux qui se destinent à l'étude de la Théologie, d'être instruits des Antiquitez Juives ; & pour s'en instruire, il faut commencer par quelque idée générale, que l'on ne peut se former commodément, que par la lecture d'un Ouvrage court, net & méthodique sur cette matière. Tel est l'Ouvrage de Mr. *Reland*, dont on vient de mettre le titre. Il sera d'autant mieux reçu, qu'il n'y en avoit point encore, que

que je sâche, de semblable, & qu'il peut servir de texte à ceux qui entreprennent d'instruire la Jeunesse des Antiquitez Hébraïques. Il est divisé en quatre parties, dont on se contentera d'indiquer ici le contenu.

La première est *des lieux sacrez*, où l'Auteur traite en peu de mots de la Terre Sainte, de Jerusalem, du Temple & de ses parties, des Autels, des meubles sacrez, & enfin des Synagogues; la seconde *des personnes sacrées*, des Souverains Pontifes, des autres Sacrificateurs & de leurs emplois, des Levites, des Sanhedrins, des Rois, des Prophetes, des Sectes des Juifs, & des Naziréens; la troisième *des choses sacrées*, des sacrifices & des oblations de toutes sortes, de l'agneau Paschal, des dîmes, des prémices & des vœux; la quatrième *des temps sacrez*, des années, des mois, des jours, des heures, des fêtes solennelles, du Sabbath, des années Sabbathiques, des Jubilez & des Jeunes.

On comprend bien que, dans un livre de cette grosseur, on ne sauroit traiter à fonds de tant de matieres, sur chacune desquelles on pourroit faire un volume. Mr. Robert s'est donc con-

tenté de dire en peu de mots les sentimens des Savans sur chaque chose, ce qu'il fait avec beaucoup de clarté & d'ordre. Il pourra facilement suppléer le reste de vive voix, dans les leçons qu'il pourra donner sur cet Ouvrage, & le perfectionner même peu à peu, à proportion du besoin de ceux qui s'appliquent à cette espece d'étude. On connoit mieux ce besoin, par l'expérience, qu'on ne le peut avoir, avant que d'avoir commencé à les enseigner.

IV. *Animadversiones Philologicae in JOBUM, ubi plurima haecenus ab Interpretibus male accepta, ope Linguae Arabicae & affinium, illustrantur, ab ALBERTO SCHULTENS Groningano. Accessit Specimen Observationum Arabicarum, in totum Vetus Instrumentum, cum indicibus necessariis. A Utrecht, chez le même, 1708. in 8°. pagg. 238, avec les Indices & les Préfaces.*

C'EST une chose connue, parmi tous ceux qui se sont appliquez à la lecture de l'Original de l'Ancien Testament, qu'il y a quantité d'Arabismes dans le livre de Job, dont on
place

place la demeure dans l'Arabie Deserte, quoi que l'on ne soit pas d'accord, touchant l'endroit de l'Arabie, où il demeureroit. Le fameux * *Bochart* avoit promis de faire voir qu'il y avoit quantité d'endroits, qu'on ne pouvoit bien expliquer, que par la Langue Arabique; mais ce grand homme, ayant été distrait, par d'autres Ouvrages, il n'a pas pu executer ce dessein. Il a seulement expliqué divers endroits de Job, dans sa *Géographie Sacrée* & dans son *Hierozoicon*, comme il se sont présentez à lui, & s'est quelquefois servi de la Langue Arabique. Beaucoup d'autres habiles gens ont fait voir, par divers endroits de l'Écriture Sainte, que cette Langue étoit très-utile pour l'expliquer; comme *Louis Cappel* & *Louis de Dieu*, dans leurs remarques Critiques sur l'Ancien Testament. On trouvera encore là-dessus un plus grand détail, dans le *Smegma Orientale* de *Jean Henri Hottinger* Liv. I. ch. 7. Mr. *Cellarius*, mort depuis peu Professeur à Hat, a aussi montré la même chose dans son *Usus Arabismi Etymologicus*, qui est à la fin de sa *Sciagraphia Philologia Sacra*. Mais on n'avoit

Q 7

* *Pbaleg. Lib. I. c. 15.*

pas encore appliqué cette Méthode au Livre de Job, au moins *ex professo*.

Mr. *Schultens*, Etudiant en Théologie, a consacré à cela les prémices de ses études & de ses travaux; & il n'y a personne, qui ne doive approuver son dessein, qui peut être perfectionné de jour en jour; car cette sorte de découvertes ne se fait pas en un moment, & l'on s'applique même souvent en vain à chercher une chose, qui se présente en suite à l'esprit, par occasion, lors qu'on ne la cherche plus. Notre Auteur a parcouru ici tout le livre de Job, & a expliqué fort heureusement divers passages obscurs, par le moyen de la Langue Arabique. Il a aussi joint quelques endroits de la Genèse, qu'il croit pouvoir être mieux entendus, par le moyen de la même Langue. En même tems, il a rendu raison de diverses manières de traduire des LXX, des autres Interprètes Grecs, des Paraphrastes Chaldéens, & de la Version Vulgate; parce que ces Interprètes & sur tout les LXX. ont souvent attribué à des mots Hebreux des significations, que les mêmes Racines ont dans la Langue des Arabes. On peut

re-

reconnoître souvent par-là, que l'on a cru mal à propos que les LXX. Interpretes ont lu autrement dans le Texte Hebreu, qu'il n'ont fait effectivement. C'est ce qu'on peut aussi voir, par les notes d'*Edouard Pocock* sur la *Porte de Moïse*, où il en apporte des exemples remarquables.

Pour bien juger des explications de *Mr. Schulens*, il faudroit avoir une Bible Polyglotte devant soi, afin de voir d'un coup d'œil l'Original & les anciennes versions, pour comparer le tout ensemble. Ensuite il faudroit comparer la suite du discours avec soin & employer les autres secours nécessaires, pour entendre le Texte. Comme on ne peut pas mettre tout cela devant les yeux du Lecteur en un Ouvrage, comme celui-ci, on est obligé de renvoyer le Lecteur au Livre même, & aux secours, dont je viens de parler.

Je me contenterai de donner quelque peu d'exemples de ses explications, que l'on examinera, si l'on le trouve à propos. *Junius & Tremellius* ont traduit Job. III, 4. כְּמִיּוֹרֵי יַם אֲתוֹרֵס *atroris diurni*, ce qui n'a pas de sens. L'Auteur traduit: *que des malheurs l'effrayent, tels que sont ceux d'un jour de ba-*

bataille, ou d'un jour malheureux; parce que le mot מריר *mrir* signifie, chez les Arabes, un malheur, & יום *jom* se prend, en leur Langue, pour un jour de combat, ou un jour malheureux.

Au vs. 7. Job dit de la nuit, à laquelle il étoit né : que cette nuit soit גלמוד *galmond*; c'est à dire, selon l'Auteur appuyé sur l'usage des Arabes, proprement *dure*, & métaphoriquement *sterile*. Job veut donc dire, qu'il souhaité que personne ne naisse désormais cette nuit-là. On traduit ordinairement, après la Vulgate, *solitaria*.

Au vs. 12. il y a : pourquoi est-ce que des genouils m'ont prévenu, קרמוני *kiddemouni*; c'est à dire, se sont présentez pour me recevoir, comme la Vulgate l'a expliqué. L'Auteur aime mieux traduire, conformément à la signification Arabe du mot, *m'ont présenté*, en sousentendant, à mon pere; en sorte que Job fasse allusion à la coutume, selon laquelle les nourrices ayant pris les enfans nouveaux nez sur leurs genouils les présentoient à leurs Peres. J'aimerois mieux entendre ceci des genouils des Peres, ou des Grand-peres, sur lesquels on met-

toit

toit les enfans nouveaux nez, comme on le voit par Genes. L, 23.

Chap. IV, 2. où il y a *essayerons-nous* (חנננו haniffa) *de vous parler*, les LXX. ont traduit : *ne vous parlera-t-on pas souvent*, parce que נשנן en Arabe est faire quelque chose plusieurs fois.

Au vs. 6. Eliphaz dit : *ta crainte* (de Dieu) *n'étoit-elle pas ta confiance*, & *ton esperance* (חִקְוַתְּךָ thikvathcha) & *l'intégrité de ses voies*? En expliquant ce mot, qui est néanmoins commun en Hebreu au sens, que l'on a rapporté, par le sens qu'il a en Arabe, on peut traduire : *ta religion & l'intégrité de tes voies*, & suppléer en répétant ce qui précède, *n'étoient elles pas ton esperance*? J'aimerois mieux traduire : *ta crainte* (de Dieu) *n'étoit-elle pas ta confiance*, & *ton esperance n'étoit-elle pas l'intégrité de tes voies*? comme s'il n'y avoit point de conjonction devant *l'intégrité &c.* qui est souvent superflue dans la Langue Hebraïque, si l'on ne veut pas dire que c'est une addition des Copistes. Les deux membres d'un verset sont, comme l'on fait, très-fréquemment paralleles.

Au vs. 12. le même Eliphaz dit : *on m'a tenu un discours à la dérobée*,
 &

Et mes orailles en ont un peu, puis
schemets. Cette version est bonne, se-
 lon nôtre Auteur; mais il n'y a que
 la Langue Arabique, qui nous en-
 seigne l'origine du mot, comme il le
 fait voir, avec assez de vrai-semblan-
 ce.

Au vs. 28. il explique הלהו *vanité*,
 dans des paroles où il est dit que Dieu
remarque de la vanité dans ses Anges;
 ce qui lui paroît plus commode, que
 de traduire, *de la folie* ou autrement.
 En effet son sens paroît meilleur.

Je n'irai pas plus loin. Cela suffit
 pour comprendre l'utilité & la métho-
 de de ces remarques. On doit au reste
 être fort sur ses gardes, dans cette
 comparaison, que l'on fait des Lan-
 gues Orientales entre elles; pour les
 raisons, que l'on trouvera, dans l'*Ars*
Critica Part. I. Ch. IV, 10. Sans cela,
 on peut facilement se tromper, en
 confondant des mots semblables; mais
 de différentes significations.

ARTICLE VII.

Livres de Jurisprudence.

ANTONII SCHULTINGII,
Joan. F. Jurisconsulti & Antecessoris Dissertationes de Recusatione Judicis, pro rescriptis Imp. Romanorum; de transactione super controversiis, que ex ultimis voluntatibus proficiscuntur, etiam non inspectis vel cognitis illorum verbis rectè in-cunda. Accedit Oratio de Jurisprudentia M. Tullii Ciceronis. A Franeker chez Halma 1708. in 4. pagg. 320. avec la Dédicace & l'Indice des Chapp.

CES Dissertations de Mr. *Schulting* sont écrites de maniere, que même sans être Jurisconsulte on les peut lire avec plaisir & avec avantage; parce que le stile en est net & pur, & qu'elles peuvent beaucoup servir à entendre les meilleurs Auteurs Latins; qui font souvent allusion aux matieres de Droit, qui sont traitées ici. On en donnera un petit abrégé selon l'ordre des Articles, qui fera com-
 pren-

prendre qu'on ne dit rien , qui ne soit très-*véritable*.

1. SOUS l'ancienne République Romaine , on étoit si fort persuadé qu'on devoit se défier de la passion des Juges , que personne ne pouvoit être juge d'une cause , si les parties n'en convenoient , comme le dit *Cicéron* * dans sa Harangue pour *Cluence*. Ce droit subsista sous les Empereurs Romains , quoi qu'il fût un peu plus limité , & qu'il y ait eu quelques variations là-dessus. C'est le sujet que *Mr. Schulting* entreprend de traiter , en se renfermant uniquement dans la matière du droit en général , & sans s'embarasser dans les faits particuliers , dans lesquels il y a une variété infinie.

2. Quoi que le mot *recusare* , soit d'un usage ancien , & le plus commun à présent , on disoit aussi autrefois , *rejicere judices* , *refutare* , *repudiare* , *ejurare* ; & en Grec , *καχην* & *ἀπαιγεν* , comme l'Auteur le montre par des passages. Les Jurisconsultes définissent la récusation : *un acte judiciaire par lequel on évite d'être jugé par quelqu'un , parce qu'on le soupçonne de quelque chose de désavantageux.*

4. Ce

• Cap. XLIII.

4. Ce n'est pas aussi la même chose que l'appel, quoi qu'elle ait quelque chose de semblable ; ni que l'exemption de la juridiction ; ni que le droit des Orphelins, des Veuves, ou d'autres personnes dignes de pitié, qui pour éviter des longueurs ruineuses, pouvoient d'abord avoir recours au Tribunal du Prince ; ni que les plaintes, que l'on peut faire d'un déni de justice. Mr. *Schulting* confirme tout cela, non seulement par des passages des anciens Jurisconsultes, mais encore par des autoritez tirées des meilleurs Auteurs, comme de *Cicéron* & de *Tite-Live* ; ce que l'on peut remarquer, dans tout cet Ouvrage.

5. Le droit de récuser apparténoit également au Demandeur & au Défendeur, & même au Procureur, au moins, s'il en avoit ordre. Il a plus de difficulté à décider, si un homme que le Procès regarde obliquement le peut faire, ce qui n'est pas vrai-semblable.

6. Après cela, Mr. *Schulting* passe aux Juges, & à cette occasion il dit bien des choses, qui regardent la forme des jugemens des Ancien Romains, & qui sont très-utiles pour entendre les meilleurs Auteurs. Il traite de la manière, dont les Préteurs nommoient

moient des juges & de la liberté que l'on avoit de les récuser, qui ne fut pas néanmoins égale sous les Empereurs & en particulier sous Justinien; du nombre des Juges qu'on pouvoit récuser; des moyens que l'on avoit, pour se garantir de l'injustice des Magistrats, que l'on ne pouvoit pas récuser & sous la République & sous les Empereurs, & de diverses autres choses semblables; de sorte qu'on peut regarder ce Chapitre comme une histoire abrégée de la forme des jugemens, parmi les Romains.

7. Si l'on demande, si la récusation avoit lieu, en toutes sortes de causes, Mr. *Schulting* répond, que c'étoit sans doute l'ancien usage des Romains, & que par le droit nouveau établi par *Justinien*, elle étoit reçue dans des causes civiles; quoi que la chose ne soit pas si claire, à l'égard des criminelles. Sous les Empereurs, la justice s'exerça long-tems à l'ancienne maniere, par les Préteurs; comme on le montre, par des passages de *Quintilien*, de *Tacite* & de *Plin* le jeune, sans parler de ceux des Anciens Jurisconsultes. Pendant que cela dura, il semble que les anciens usages

ges subsisterent , à moins que la violence des mauvais Princes ne l'empêchât. Il est certain néanmoins que le *Préfet* , ou le Gouverneur de la ville de Rome , jugeoit des causes criminelles , dans la ville de à cent mille pas à la ronde. Le *Préfet* avoit un Conseil de gens choisis , qu'il s'adjoignoit , de même que les Gouverneurs des Provinces , qui avoient la même autorité. Il ne nous reste aucun passage dans l'Antiquité , qui nous apprenne , que l'on récusât cette sorte de juges , ni quel moyen on pouvoit avoir , pour se garantir de leur partialité.

Cela donne occasion à *Mr. Schelzing* de faire une savante digression , touchant la différence qu'il y avoit entre les jugement des *Préteurs* , & ceux des *Préfets* , ou des autres *Magistrats* plus relevez. Dans les premiers , on observoit constamment certaines formalitez , mais dans les autres on les négligeoit , & les procédures étoient souvent arbitraires.

Selon le *Droit* nouveau , selon lequel les premiers *Magistrats* jugeoient des causes criminelles , il n'y avoit point de récusation. Il y avoit néanmoins quelques moyens de se garantir,

tir, contre ceux qui étoient suspects; comme lors que, sous les Empereurs Chrétiens, on donnoit un Evêque pour Adjoint à un Gouverneur de Province.

8. Dans les anciens tems, il n'étoit pas besoin de dire pourquoi on récusoit un Juge; mais sous Hadrien, qui fit plusieurs changemens aux Loix, il fallut rendre raison de la récusation. Il y a encore l'Abregé d'une Constitution de *Zenon*, dans laquelle la même chose est ordonnée, à l'égard des Juges nommez par l'Empereur. C'est aussi l'usage de la Jurisprudence Canonique, & on le suit aujourd'hui communément.

9. Mr. *Schulting* donne en suite les causes générales de la récusation & quelques unes des particulieres, qui sont infinies.

10. Il traite encore du tems, auquel la récusation devoit être faite. Au commencement elle se faisoit d'abord après la nomination des juges, avant que le Procès fût commencé. En suite, on donna un peu plus de tems.

11. Selon l'ancien usage, la récusation se pouvoit faire de vive voix: mais depuis il la fallut faire, par une requê-

requête, dans laquelle on devoit ménager l'honneur du Juge.

12. Après avoir dit la raison, que l'on avoit de récuser quelcun; des arbitres, choisis par les parties, en jugeoient. Si elle étoit bonne, on nommoit un autre Juge, & si c'étoit un Magistrat, quelquefois on lui donnoit un Adjoint, comme on l'a déjà dit.

13. On n'avoit pas droit de récuser, lors qu'on y avoit renoncé, si le Juge étoit Magistrat, ou se trouvoit en certaines autres circonstances, que l'on verra dans nôtre Auteur. Ceux qui le liront, avec un peu d'attention, comprendront que comme il n'est pas possible de se rendre fort habile dans l'ancienne Jurisprudence, sans être extrêmement versé dans la lecture des anciens Auteurs Latins: on ne peut pas aussi entendre bien ces Auteurs, sans le secours de l'ancienne Jurisprudence, à laquelle il font à tous momens allusion.

II. LA Dissertation suivante est en faveur des *Rescripts* des Empereurs, qui étoient des réponses qu'ils faisoient sur des questions de Droit, ou sur des cas particuliers; lors qu'ils étoient consultez par des Lettres des Magistrats, ou par des requêtes des Parti-

culiers. Quoi que ces Réponses n'eussent pas la même autorité que les Lois générales & communes, elles ne laissoient pas d'être de grand poids; ce qui engagea les Jurisconsultes à en faire des Recueils. Mais comme il se pouvoit faire que la faveur se glissât dans des décisions de cas particuliers, l'Empereur Macrin avoit eu dessein de les effacer toutes, comme l'Auteur Latin de sa vie le témoigne. Il ne croyoit pas que les réponses particulières d'un Commode & d'un Caracalla dussent servir de Lois. Plusieurs Jurisconsultes anciens & modernes ont été de son sentiment, pour les mêmes raisons. Cependant comme il y a eu quantité de ces Rescripts, qui étoient très-justes & très-bien fondez; Mr. *Schulting* entreprend leur défense, & montre qu'on auroit mal fait de les supprimer tous. S'il y en avoit d'iniques, il reconnoit qu'on avoit raison de les supprimer; mais il y en avoit sans doute assez peu, en comparaison de ceux qui étoient justes, & même nécessaires, pour suppléer au silence des Lois; qui ne pouvoient pas renfermer tous les cas particuliers, que l'on ne peut souvent découvrir que par l'expérience.

III. Mr.

III. *Mr. Schulting* traite ensuite d'une question particuliere ; savoir , si une transaction des procès, qui peuvent naître d'un testament, peut être légitime, si on la fait sans avoir vû le testament. Il soutient qu'il n'y a point de Loi, qui la défendent, & que par consequent elle est valide, quoi que les Jurisconsultes soient communément dans le sentiment opposé.

IV. LA derniere piece de ce Volume est une Harangue prononcée par *Mr. Schulting* le 1. de Juin M DC II. en quittant le Rectorat de l'Academie de Franeker. Elle traite de la *Jurisprudence de Ciceron*, & fait voir qu'encore que cet Orateur paroisse la mépriser, dans sa Harangue pour *Murena*; parce que la cause, qu'il plaidoit, sembloit le demander; il l'avoit néanmoins très-bien étudiée & en faisoit grand cas, comme on le montre par quantité d'endroits de cet Orateur.

Cette Harangue est très-agreable à lire, pour ceux qui ont lû *Ciceron*, & qui estiment tout ce qui peut servir à mieux entendre ce grand Orateur. On m'a dit que *Mr. Schulting* avoit dessein de ramasser les fragmens de quelques anciens Jurisconsultes, qui sont dispersez dans le *Digeste*, &

de les publier avec des notes. Tout ce qui sera du même goût, que les pieces renfermées dans ce Volume, ne peut pas manquer d'être bien reçu du Public.

II. GUILIELMI BEST, *ſc̄ti*,
Ratio emendandi leges, ſive Libellus in quo ſecundùm Regulas certas plurimæ emendantur Leges, nonnullæ explicantur, ſtabilita plerique in locis Pandectarum Florentinarum auctoritate. Addita ſunt etiam aliorum auctorum loca non pauca & ex Codice Theodoſiano quedam leges, quibus iisdem ex regulis petita adfertur medicina. Ultrajecti apud Vandewater, M D CC VII. in 8. pag. 324. avec les Indices & les Préfaces.

IL n'y a guere de deſordre plus grand dans la République des Lettres, que la licence, que certains Critiques ſe donnent de changer dans les Ecrits des Anciens ce qu'ils n'entendent pas. C'eſt là la ſource d'une infinité de corruptions, dans ce qui nous reſte de l'Antiquité. Les Loix même, qui devroient être ſacrées, en ont beaucoup ſouffert. C'eſt ce qui a engagé Mr.
Beſt

Best à tâcher de donner des regles fixes, pour reconnoître les fautes, qui peuvent s'être glissées dans les Editions des Pandectes.

Il propose dans le premier Chapitre de cet Ouvrage, onze regles de Critique, par lesquelles on peut fixer la licence des corrections, & en donne des exemples dans la suite de son Livre, tirez principalement du Corps du Droit, auxquels il joint des corrections de divers endroits d'autres Auteurs: Comme je ne puis entrer ici dans aucun détail, je ne ferai quæ rapporter les regles. I. *L'explication d'un passage difficile, selon la maniere de lire du meilleur MS. que l'on ait* (tel qu'est, pour les Pandectes, le MS. de Florence) *doit être préférée à tout changement.* II. *On corrige bien des passages, en changeant seulement la ponctuation.* III. *En changeant des Lettres, qui se confondent les unes avec les autres, dans le MS. de Florence; comme le B & l'V consonne, le D & le T &c.* IV. *En redoublant les lettres, ou les mots, comme la chose le demande, parce que dans ce MS. bien des syllabes & des lettres, qui devoient y être deux fois de suite, n'y sont écrites qu'une,*

une mauvaise épargne du Copiste. V. *En suppléant des lettres semblables, pour la figure, aux précédentes, & omises, à cause de cela.* VI. *En ôtant, ou en ajoutant une aspiration, comme hamo pour amo, ominis pour hominis, &c.* VII. *En changeant une seule lettre.* VIII. *En changeant un mot entier, en un autre, avec lequel il est quelquefois confondu, comme simul & semel.* IX. *En rétablissant la construction des mots mal entendue* X. *En transposant quelques mots.* XI. *Enfin il est permis de prendre plus de liberté, dans les passages tout à fait desesperez, ou dont les Critiques n'ont pu trouver la correction. Ce sont là les regles; la difficulté est de les bien savoir appliquer, ce qui est l'effet d'une longue étude des choses & de la Langue & même d'un goût particulier, qui fait que les uns y sont plus propres que les autres. Il y a des génies si malheureux en conjectures, qu'ils réussissent fort rarement; au lieu que d'autres ne produisent presque rien, que de fort apparent, & même de vrai.*

Je laisse aux Jurisconsultes le soin de juger si Mr. *Best* a bien appliqué ses regles. Il proteste dans sa Préface, qu'il

qu'il n'a rien avancé que ce qu'il a cru être nouveau, quoi qu'il se puisse faire que d'autres eussent dit, avant lui, ce qu'il croit avoir découvert.

C'est ce qui peut arriver très-facilement à tous ceux qui se mêlent d'écrire. J'ajouterai ici, qu'il seroit à souhaiter que Mr. *Alexandre Coningham*, qui travaille depuis long tems à corriger le Corps du Droit, & qui s'est fait pour cela des regles fixes; qu'il croit pouvoir démontrer, par des exemples incontestables; publiât ou un Corps de Droit avec des notes, ou au moins sa Méthode. Mr. *Best* parle de lui avec louange; mais rien ne pourroit mieux faire son éloge, que la publication de son Ouvrage; dont tous ceux, à qui il en a parlé, ont conçu une grande esperance. Il est d'autant plus engagé à le faire au plutôt, qu'il lui arrivera infailliblement d'être prévenu, dans quelques unes de ses corrections.

III. *Dissertatio Juridica* de JURE PATRIO, auctore ABRAHAMO à KERKRAAD *Jcto.* A Utrecht, chez Broedelet M DCC VII. in 8. pagg. 190. avec l'Indice & la Dédicace:

ON ne peut rien dire de cette Dissertation, sinon que c'est un recueil de tout de que l'Auteur a pu ramasser, dans les Jurisconsultes & dans les autres Auteurs, touchant la *puissance paternelle*. Il la décrit d'abord en général, & montre quelle est son origine & son étendue. En suite il examine de quelles manieres elle s'aquiert; savoir, par le *mariage*, par la *légitimation*, & par l'*adoption*, dont l'*arrogation* est une espece. Après cela il vient aux effets, ou aux suites de la puissance paternelle, & enfin aux manieres dont elle se détruit. L'Auteur prouve tout ce qu'il avance, par des Lois, qu'il cite avec soin à la maniere des Jurisconsultes, & ramasse tout ce qu'il peut rencontrer sur la matiere qu'il traite, & sur quelques autres qui y ont quelque rapport, comme les différentes manieres de se marier, qui étoient en usage parmi les Romains. Si son Ouvrage avoit été di-

divisé en Livres, & subdivisé en Chapitres, non seulement la méthode en seroit plus claire, & plus commode; mais l'usage en seroit beaucoup plus facile, & ceux qui auroient besoin de consulter son recueil, l'on estime-roient davantage.

A R T I C L E V I I I.

- I. JOAN. ALBERTI FABRICII *Bibliotheca Græca Liber IV. de libris Sacris Novi Fœderis, Philone item atque Josepho & aliis scriptoribus claris, à tempore nati Christi ad Constantinum M. usque. Accedunt Cl. Ptolemæi liber de apparentiis fixarum, nunc primùm Græcè editus, additâ versione, & Phil. Labbei S. J. Elogium Galeni Chronologicum.* A Hambourg MDCCVIII. in 4. pagg. 728. avec les Indices & les Préfaces.

NOUS avons parlé du I. & du II. Tome de cet Ouvrage, dans cette *Bibliothèque Choisie*, & nous avons prévu, dès le premier volume, que ce Recueil seroit fort recherché,

R 5 com-

comme il l'a été en effet , puis que l'on a été obligé de rimprimer le I. Tome. Il n'y a encore ici que la premiere partie du Livre I V. qui sera bientôt suivie de l'autre.

Comme on a déjà parlé ailleurs de l'utilité de cette piece & que ce n'est pas ici un Ouvrage , dont on puisse donner un Extrait ; je me contenterai de rapporter les Auteurs, dont il est parlé. Le premier est *Strabon* le Géographe, dont on donne en peu de mots la Vie , les Ecrits , & les Editions , avec un Indice des Auteurs qu'il a citez , & un autre de ceux qui ont eu le même nom que lui. C'est là le contenu du Chap. I.

Dans le second, l'Auteur parle de plusieurs Geographes de moindre consideration ; savoir, de *Denys Periegete*, de *Scylax*, d'*Isidore de Charax*, de *Scymnus* de Chios, de *Martien d'Heraclée*, d'*Artemidore d'Ephese*, & d'autres Géographes imprimez & non-imprimez , des Cartes Geographiques, des notices des Evêchez , d'*Eusebe*, & d'*Etienne* de Byzance. Il dit de chacun tout ce qu'il a pu savoir de particulier , & n'oublie pas de mettre les Indices des Auteurs, qu'eux ou leurs Interpres ont citez.

Dans

Dans le troisiéme, il traité de trois Médecins, *Dioscoride*, *Aretet* & *Rufus*, de leurs Ecrits que nous avons perdus, & des Editions de ceux qui nous restent.

Le quatriéme est sur *Philon* Juif. On dit ce que l'on fait de sa personne, & de ses Ecrits, tant ceux que nous n'avons plus, que ceux qui sont publics. On fait plusieurs remarques sur sa maniere de philosopher, & sur quelques pieces supposées qu'on lui a attribuées. On marque les éditions de ses Ouvrages, & les *Philons*, dont les Anciens ont fait mention. Il nous manque encore une bonne édition de cet Auteur, qu'on devoit traduire de nouveau & publier avec des notes. Feu mon Pere avoit eu une fois ce dessein, & il avoit déjà corrigé plusieurs endroits de la version de *Sigismond Gelenius*; mais je ne sai qui l'empêcha de continuer. On en attend une de Mr. *Benzelius*, savant Suédois, & fils de Mr. l'Archevêque d'Upsal. Il a même un livre de *Philon* qui n'a jamais paru, qu'il m'a fait l'honneur de me montrer, quand il passa par ici, à son retour d'Angleterre. Il seroit à souhaiter qu'il se hâtât de publier un Auteur si élégant, qu'il

y en a peu parmi les Payens, qui le surpassent, & qui sert plus qu'on ne pense à éclaircir divers endroits du Nouveau Testament; comme je croi l'avoir montré, dans ma Dissertation sur le commencement de S. Jean.

Le cinquième Chapitre regarde le Nouveau Testament, dont l'Auteur range les livres selon l'ordre du tems, & les examine chacun à part. Il ajoûte quelques considérations sur des livres supposez, & donne un Catalogue des principaux MSS. des principales Editions & Versions & des principaux Interpretes anciens & modernes du Nouveau Testament, & de ceux, qui ont fait des Harmonies Evangeliques &c.

On a déjà tant dit de choses là-dessus, dans le Vol. XIII. & dans celui-ci, que l'on ne s'y arrêtera pas davantage. J'ai remarqué en passant au bas de la pag: 172. que Mr. *Fabricius* attribue à Mr. l'Archevêque de Dublin l'*Histoire Critique du Symbole des Apôtres*, qui parut à Londres en M DCC II. & qui a été traduite en Latin & imprimée à Leipsic. Il se trompe, c'est à un autre Mr. *King*, qui est Jurisconsulte, qu'il faut l'attribuer. Autrement ces notes marginales, que
Mr.

Mr. *Fabricius* a faites sur son propre ouvrage, sont pleines de particularitez curieuses & remarquables.

Le sixième Chapitre est touchant *Josepb*, l'Historien Juif, où l'Auteur rapporte tout le bien & tout le mal qu'on en a dit; fait la critique de ses Ecrits, parle de ses éditions &c. Tout cela pourra servir à ceux qui entreprendront de donner une nouvelle édition de *Josepb*, que l'on attend depuis long-tems. J'ai dit ailleurs que je soupçonne beaucoup que ceux, qui ont aidé *Josepb* à écrire son histoire, n'y aient mis bien des endroits tirez de la version des LXX. parce qu'ils ne pouvoient pas recourir à l'Original. Il n'est nullement croyable qu'un Sacrificateur de Jerusalem n'eût pas tâché de redresser les endroits absurdes tirez de cette Version, ni qu'il en eût si bonne opinion. Mais il faudroit faire une Dissertation là-dessus, où il y auroit bien des choses à dire, que je ne puis pas mettre en cet endroit.

Le septième Chapitre concerne le Philosophe *Epictete* & ses Oeuvres. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite, en faisant l'Extrait d'un Li-

vre, où l'on prouve, qu'il n'a point été Chrétien, comme quelques uns l'ont cru.

Le huitième traite d'*Arrien* de Nicomedie, qui nous a conservé les discours d'*Epictete* & qui a écrit l'Histoire d'Alexandre, la description des Indes &c. On y verra une petite Critique de l'Edition de Mr. *Gronovius*, dont il ne pourras pas se plaindre; puis qu'il s'en faut beaucoup qu'on ne l'y traite, comme il a traité les autres. D'ailleurs Mr. *Fabricius* est un homme modéré & équitable, qui évite avec soin les extremitez.

Dans le Chapitre neuvième, il traite de *Zenobius*, de *Diogenien* & des autres Auteurs Grecs, qui ont fait des recueils de Proverbes, donne un Indice des Auteurs qu'ils ont citez, & une liste des Modernes, qui ont fait de semblables recueils.

Dans le Chapitre dixième, il est parlé des deux *Dions*, de l'Orateur, surnommé *bouche d'or*, & de l'Historien dit *Cassius*, que l'Auteur soupçonne avoir été petit fils du précédent, de *Xiphilin* son abreviateur & de *Zonaras*, qui l'a suivi dans ses Annales.

Le

Le Chapitre onzième concerne la vie & les Ecrits de *Plutarque*, avec un Indice des Auteurs, qu'il a citez, & qui font en très-grand nombre. Il n'y a guere d'Auteur, par lequel il paroisse plus clairement, que nous avons fait une perte infinie, en ce que les Livres Grecs, que l'on avoit alors, ne sont pas venus jusqu'à nous. *Plutarque* étoit un homme d'une très-grande lecture, aussi bien que d'un esprit assez vaste.

Dans le Chapitre douzième, *M. Fabricius* parle d'*Appien* d'Alexandrie; dans le treizième de *Pblegon*, affranchi d'Hadrien, d'*Artemidore* de Dalédie, qui a écrit des songes & de quelques autres, qui ont écrit sur le même sujet; dans le quatorzième de *Claude Ptolemée* & de ses Ecrits. L'Auteur a pris occasion de là de publier, en Grec & en Latin, la première partie des *Phases des Etoiles fixes*, qui est un traité de cet Astronome, qui n'avoit jamais paru en Grec, & les diverses leçons de la suite, que le *P. Petan* avoit publiée dans son *Uranologe*. *Mr. Fabricius* traité aussi par occasion des Spheres & des Globes, tant anciens que modernes.

Le Chapitre quinzième concerne
Pan-

Pausanias, dont nous avons une description de la Grece, & *Polyen* qui a écrit des stratagemes.

Le seizième regarde *Lucien*, dont l'Auteur donne la vie composée par *Jean Bourdelot*, avec des notes, où *Mr. Fabricius* verifie par des passages ce que *Bourdelot* en avoit dit, sans rien citer, & en releve quelques fautes; comme est de dire que *Lucien*, qui a fleuri sous les Antonins, eut un fils qui vivoit sous l'Empereur Julien. *Mr. Fabricius* n'avoit pas encore vû l'Essai, que *Mr. du Soul* a fait imprimer en Angleterre du *Lucien*, qu'il prépare depuis long-tems. Autrement il n'auroit pas manqué d'en faire mention, comme il fait ordinairement: On a d'autant plus besoin d'une bonne Edition de cet Auteur, que l'Edition d'Amsterdam en M DC LXXXVII. est couverte de fautes, parce qu'elle a été corrigée par quelqu'un, qui a peine savoit lire en Grec. Je remarque cela, pour desabuser ceux qui ont crû que j'avois eu quelque part dans l'Edition du texte de *Lucien*; que je n'ai jamais vû, qu'après qu'il a été imprimé. J'ai seulement eu quelque soin du Scholiaste, dont *Isaac Vossius* avoit vendu assez cher une très-méchante

CO-

copie aux Libraires de la Compagnie d'Amsterdam. On peut voir ce que j'en ai dit, dans la Préface. Il l'auroit fallu recopier, & redresser par tout sur *Suidas*, l'*Etymologicon Magnum* & autres livres semblables, qu'il semble avoir copiez. Il n'étoit pas possible de corriger, sur les épreuves, les fautes de l'Original & du Compositeur, comme les Libraires souhaiterent qu'on le fît. Ils avoient offert à plusieurs personnes, qui avoient bien plus de loisir que moi, ce MS. pour le revoir; mais nul ne voulut l'entreprendre; jusqu'à ce que je le fisse, par pure complaisance.

Le Chapitre dix-septième est concernant *Galien*, où l'on voit l'éloge Chronologique de *Galien* composé par *Philippe Labbe*, avec des notes de *Mr. Fabricius*, le catalogue des Ecrits de *Galien*, tant de ceux que l'on a encore, que de ceux qui se sont perdus, leurs Editions, & la liste des Auteurs qui y sont citez.

Le dix-huitième Chapitre est de *Sextus* l'Empirique, le dix-neuvième de *Diogene Laërce*, le vingtième d'*Oppien* & d'*Athenée* & le vint-unième d'*Elien*. *Mr. Fabricius* en use à l'égard de ces Auteurs, comme à l'égard :

gard de tous les autres; c'est-à-dire, qu'il parle de leurs vies, de leurs Ouvrages; de leurs éditions & de leurs Interpretes. On trouvera dans tout cela quantité de particularitez, qui regardent l'Histoire Litteraire, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs, ou qui étoient répandues dans une infinité de livres; & l'on admirera le soin, l'attention & la diligence de celui qui les a recueuillies.

II. GERARDI SICHTERMAN

J. U. D. de *Pœnis Militaribus Romanorum*, *Dissertatio Philologico-Juridica*. A Amsterdam chez Halma M DCC VIII. in 8°. pagg. 144. avec l'Indice des Chapitres & les Préfaces.

LE Public a de l'obligation à tous ceux, qui, pour éclaircir les Antiquitez Romaines, entreprennent de traiter de certaines matieres en particulier, & de ramasser là-dessus tout ce que l'on trouve dans les Anciens. Autrement on n'auroit jamais d'idée juste & complete de rien, si tout ce qu'on feroit pour l'Antiquité consistoit seulement en quelques notes, où l'on ne dit que ce qui regarde des passages

ges

ges particuliers. Plusieurs savans hommes ont tâché de remédier à cela en entreprenant quelque matiere à dessein , & il y a plusieurs semblables traitez dans le Recueil des Antiquitez Romaines de Mr. *Grævius*. Entre ceux , qui ont entrepris d'écrire des Traitez sur des matieres particulieres, on peut mettre assurément *Juste Lipse*; & entre ses differens Ouvrages, celui de la Milice Romaine n'est pas le moindre, quoi qu'en aient voulu dire quelques Savans. Cependant il n'a traité qu'en assez peu de mots des peines militaires, au Dialogue XVIII. du Livre V. C'est ce qui a engagé Mr. *Sichterman* à travailler sur cette matiere, & à donner là-dessus les prémices de ses Etudes au Public. On ne sauroit que louer de si heureux commencemens, & l'exhorter à continuer.

Le peu d'espace, qui me reste, ne me permet que d'indiquer ce qu'il y a dans ce Livre, qui étant d'ailleurs petit, mérite d'être lû d'un bout à l'autre. Après avoir donné l'origine du mot * *miles*, qui signifie un soldat, & que l'on tire de *mille*; & celle de *pœna*, peine, qui vient de *πῶνῆ*, & de

πόνος

* *Cap. I.*

πόνος douleur ; il † distingue deux sortes de peines, dont les unes étoient ou capitales, ou approchantes ; & les autres des châtimens plus doux. Le supplice nommé *fustigatio*, ou *fustuarium*, consistoit à faire mourir un malheureux à coups de bâtons, donnez par les mains des autres soldats ; car on n'employoit pas des bourreaux, dans les armées. On traitoit de la sorte, selon *Polybe*, ceux qui ne faisoient pas la garde, ou la ronde, comme ils devoient, les larrons, ceux qui avoient fait un faux serment, ceux qui avoient souffert qu'on abusât de leurs corps contre nature, ceux qui avoient été punis plus légèrement trois fois, pour la même chose. Il faut encore ajouter à cela qu'on faisoit souffrir le même supplice à ceux, qui s'étoient vantés d'une belle action qu'ils n'avoient pas faite, & qui avoient pour cela été recompensez, ceux qui abandonnoient leur poste, & ceux qui jettoient leurs armes. Que si plusieurs étoient coupables de la même faute, on les *décimoit* ; c'est à dire, qu'on les faisoit tirer au sort, & que le dixième étoit puni. Quelquefois on ne punissoit que le vingtième, ou même le centième ;

&

† *Cap. II. ad XI.*

& à ceux qui restoient, au lieu de bled, on donnoit de l'orge. On employoit aussi la hâche & l'épée, pour couper la tête, quoi que l'on employât plus fréquemment l'épée du tems des Empereurs, que de celui de la République. On avoit précipité quelquefois les Déserteurs du haut du rocher Tarpeïen, du tems de la République; l'on les crucifioit, comme l'on faisoit les Esclaves, ou on les fouëttoit jusqu'à la mort. On les bruloit même quelquefois vivans, & sous les derniers Empereurs on leur fit souffrir divers supplices arbitraires, qui étoient inconnus aux tems les plus éloignez. D'autres fois on les vendoit comme des Esclaves, ou on les punissoit de l'exil, ou de la rélegation. On leur castoit, ou on leur coupoit aussi les jambes, ou les mains. Quand on leur faisoit grace, on leur faisoit seulement tirer du sang, pour montrer qu'ils avoient mérité de perdre la vie, en le répandant.

Après * cela, l'Auteur vient aux châtimens moins rigoureux, comme lors que l'on se contentoit de donner quelques coups de bâton aux Soldats. Pour les Romains, on se servoit d'un
cep

* *A Cap. XII. ad XV. & ult.*

cep de vigne, & pour les autres, on les bâtonnoit avec une autre espece de bois. Il y avoit aussi plusieurs peines, où l'on souffroit plus de honte que de mal; comme d'être cassé, d'être obligé de mettre sa tente hors du camp, d'hiverner à la campagne, de perdre le rang que l'on tenoit &c. Quelque fois les soldats perdoient leur gages, ou au lieu du froment, qu'ils devoient recevoir, ils ne recevoient que de l'orge. Dans les derniers tems, on leur faisoit même payer des amendes pécuniaires. C'est-là en gros la matiere de ce livre, où l'on trouvera encore quelques digressions, comme celle du Chap. III. où l'Auteur fait voir qu'il n'est pas tout à fait vrai qu'il n'y eût point de femmes, dans les armées Romaines. On voit par tout qu'il a lu avec soin tous les Auteurs, qui ont éclairci à dessein, & au long la même matiere, ou ceux qui en ont parlé en passant, ou touché quelque partie de son sujet & qu'il a relevé les fautes qu'ils ont commises; qu'il a examiné les passages des Anciens, dont il parle, & qu'il n'a rien oublié de ce qui regardoit son dessein. Une matiere semblable, & qui seroit aussi très-utile, ce seroit de faire l'histoire de

de la maniere dont les Romains traitoient les prisonniers de guerre, qu'ils faisoient, & dont ils se conduisoient envers leurs citoyens pris par les ennemis. On trouveroit leurs manieres bien dures, en comparaison des nôtres, comme leur discipline militaire étoit infiniment plus severe, que celle d'aujourd'hui.

III. MICHAELIS ROSSAL

*Disquisitio de EPICURETO Philo-
sopho Stoico, quâ probatur eum non
fuisse Christianum. Accessit ejusdem
oratio inauguralis, de præstantia Lin-
guæ Græcæ. Groningæ M DCC VIII.
in 8°. pagg. 204. avec l'Indice & les
Préfaces.*

MR. *Rossal*, Professeur en Langue
Greque à Groningue depuis l'an
M DCC VI. nous donne ici l'un des
premiers fruits des soins, qu'il prend
d'éclaircir les Auteurs Grecs, & de
faire estimer leur Langue à ses Audi-
teurs. Il entreprend d'y prouver,
contre *Gaspar Barthius* & d'autres,
qu'*Epicure* n'a jamais été Chrétien,
& que l'*Epaphrodite*, dont il étoit
esclave, n'étoit nullement celui dont
parle S. Paul. Je croi que guere de
gens

gens de Lettres, qui auront lû avec quelque attention l'Abregé & les Discours d'*Epictete*, qu'*Arien* nous a conservez, ne contesteront cette verité à Mr. *Rossal*. *Barthius* & ceux qui l'ont suivi se sont fondez sur quelques expressions & quelques dogmes semblables aux expressions & aux dogmes des Chrétiens; mais on ne sauroit néanmoins confondre le Stoïcisme, dont il fait par tout profession, avec le Christianisme, si l'on y pense un peu. *Barthius* & les autres se sont visiblement trompez, pour avoir jugé trop à la hâte.

Néanmoins on lira avec plaisir les raisons que Mr. *Rossal* apporte, pour prouver contre eux qu'*Epictete* n'a nullement été Chrétien; parce qu'elles servent à mieux faire connoître ce Philosophe à ceux qui ne le connoissoient pas assez, & à entendre mieux divers passages de son Abregé & de ses Discours. On voit aussi, en cet endroit, ce que l'on fait d'*Epaphrodite*, Affranchi de Neron, du Disciple de S. Paul, nommé comme lui, & des fonctions des *Apôtres* du second ordre.

Il y a sur tout deux passages d'*Epictete*, que Mr. *Rossal* explique au long,

long, par où il paroît, comme il le croit, qu'*Epiétete* n'étoit ni Chrétien, ni Juif.

Le premier est au Chap. VII. du Livre IV, où *Epiétete* prétend prouver que l'on peut se mettre en état de mépriser les Tyrans, avec tous leurs satellites, par raison, puis qu'un fou peut bien avoir cette disposition par folie, & les Galiléens par coûtume, καὶ ὑπὸ ἔθους οἱ Γαλιλαῖοι. Mr. *Rossal* croit qu'il s'agit-là du mépris, que les Chrétiens avoient pour les supplices, qu'on leur faisoit souffrir; & l'on ne peut pas douter, que l'on ne nominât les Chrétiens *Galiléens*. Mais d'autres ont cru qu'il s'agissoit ici de ces Juifs entêtez de Galilée, disciples de Judas Gaulanite; qui ne vouloient reconnoître aucun maître que Dieu, & qui souffroient tous les tourmens & les plus grands supplices, plutôt que de donner ce nom à un autre, comme le dit *Josepb*, dans ses Antiquitez Judaïques Liv. XVIII. c. 1. Je m'étonne que Mr. *Rossal* n'ait pas entrepris de réfuter cette explication.

L'autre passage est au Liv. II. c. 9. où *Epiétete* censure ceux, qui veulent paroître ce qu'ils ne sont pas, & dit: pourquoi vous appelez-vous Stoicien?

pourquoi trompez-vous la multitude? pourquoi imitez-vous les Grecs, puisque vous êtes Juif? Ne voyez-vous pas comment on nomme l'un Juif, l'autre Syrien, l'autre Egyptien? Et quand nous voyons quelqu'un, qui veut faire deux personnages, nous avons accoutumé de dire que cet homme-là n'est pas Juif, mais qu'il le feint. Mais quand il est entré dans la disposition d'un baptisé, & d'un homme qui a choisi une secte (τὸ βεβαμμένον ἢ τὸ ἠπιστάμενον) alors il l'est en effet & on l'appelle Juif. Il en est de même de nous, qui baptisons en vain (παραβαπτισαί) nous sommes Juifs de paroles, mais en effet quelque autre chose, & nous ne nous conformons pas à ce que nous disons. Ce passage est obscur, mais Mr. Rossal l'explique avec raison des Juifs, & croit que le mot ἠπιστάμενον signifie circoncis; mais quand cela ne seroit pas, il s'agit néanmoins d'un Juif. Il me semble seulement qu'il faudroit lire παραβαπτισαί, baptisez en vain, pour παραβαπτισαί, baptiseurs en vain. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cela.

Je ne m'arrête pas à la Harangue Inaugurale de Mr. Rossal, sur la Langue Greque. Il faut lire ces sortes de
pie-

pieces en elles mêmes, & non dans des extraits.

IV. LUCIANI *Samosatensis* Colloquia Selecta, & *Timon*, CEBERTIS *Thebani Tabula*, MENANDRI *sententia Morales Græcè & Latinè. Colloquia LUCIANI & Timonem notis illustravit TIBERIUS HEMSTERHUIS. A Amsterdam chez les Wetsteins MDCCVIII. in 12. pagg. 320. avec les Indices & la Préface.*

LES Libraires ayant dessein de publier de nouveau ce Recueil, imprimé plus d'une fois pour l'usage des Ecoles; Mr. *Hemsterhuis* a pris la peine de racommoder la version des Dialogues de *Lucien*, qui étoit pleine de fautes, comme l'on fait. De plus il y a ajouté de très-bonnes remarques, où il explique principalement la force de plusieurs expressions Greques, avec beaucoup de netteté & d'érudition. Il corrige aussi en passant plusieurs passages des Anciens, & dit bien des choses, qui sont au dessus de la portée des enfans, pour qui ce livre est imprimé. Mais qu'ils en entendent ce qu'ils pourront; les Lecteurs

teurs plus habiles ne seront pas fâchez d'y trouver ce qu'il y a, & ne manqueront pas de souhaiter que Mr. *Hemsterhuis* entreprenne de travailler tout de bon sur quelque ancien Auteur Grec, & à enrichir nos Bibliothèques de ce qui y manque encore. C'est à lui à faire réflexion sur l'attente, que l'on a conçue de ses études, depuis l'édition de son *Pollux*.

V. M. V. LA CROZE *Vindiciae Veterum Scriptorum contra JOAN. HARDUINUM S. J. P. Additæ sunt viri eruditi (Alph. des Vignoles) observationes Chronologicae in Prolusionem & Historiam Veteris Testamenti. A Rotterdam in 8. pag. 324. avec les Préfaces.*

COMME Mr. de la Croze a publié lui même un Abregé en François de la Dissertation Latine, qui paroît ici, & que tout le monde le peut lire, je ne m'y arrêterai point. Il veut toujours croire que la Societé des Jesuites, ou au moins les Superieurs, s'entendent avec le P. *Hardouin* à rejeter presque toute l'Antiquité Greque & Latine, comme supposée, & cependant il dit que cette Societé est extrême-

mement politique, comme il est vrai. Il ne m'importe point que l'on ne croye pas de la Societé des Jesuites ce qu'il en dit. Je n'ai aucun sujet ni de l'estimer, ni de m'en louer; au contraire j'ai lieu de me plaindre de quelques Jesuites du College de Paris. Cependant il faut rendre justice à tout le monde, & supposé que les Jesuites soient des gens prudens; cela seul m'empêcheroit de croire qu'ils donnent dans les sentimens du P. *Hardouin*; car enfin il faudroit que les Superieurs des Colleges & des Maisons des Jesuites fussent tout à fait devenus fous, pour s'imaginer qu'avec le tems ils pourront persuader à toute la Chrétienté, que presque toute l'Antiquité est supposée, & sur cette ridicule esperance hazarder leur réputation & peut-être leur Ordre & tout ce qu'il a. Ce ne sont pas seulement les gens de Lettres, qui s'éleveroient contre ce Paradoxe, mais toute l'Eglise Romaine; qui sait bien que si cela étoit admis, toute l'Antiquité Ecclesiastique tomberoit en même tems, & que toutes les raisons tirée de l'Antiquité, dont elle s'est servie jusqu'à présent pour se soutenir, seroient anéanties. On n'a point de

raison de croire qu'aucun Livre ancien, fans en excepter un seul, soit de l'Auteur dont il porte le nom; si l'Eneïde, par exemple, n'est pas de *Virgile*, comme le P. *Hardouin* le prétend, & si tous les livres, où ce Poëme est cité comme étant de *Virgile*, sont suposez, ou falsifiez. C'est une chose claire, comme le jour. Cette pensée de la supposition de presque tout, sans qu'on en dise aucune raison, peut aussi facilement entrer dans la tête des Théologiens, qui gouvernent la Société des Jesuites, quand on la supposeroit toute destituée de sens commun; que la même sorte de folie peut entrer dans la tête de tous les fous des petites maisons, en sorte qu'ils tiennent tous le même langage.

Je ne parlerai donc que de la lettre de Mr. *Vignoles*, qui par le moyen de la Chronologie renverse entierement la conjecture du P. *Hardouin*, touchant la supposition de la plupart des Anciens, & montre en même tems qu'il n'a pas bien entendu *Pline*, qui est le seul Auteur Latin, sur lequel il se fie pour la Chronologie, & qu'il l'a même corrompu, pour le faire contredire la Chronologie des autres
Au-

Auteurs, avec laquelle il s'accorde dans le fonds.

Mr. *des Vignoles* se sert de cinq argumens généraux, auxquels il n'y a point de replique. Le premier est que dans les anciens Historiens, comme dans *Thucydide*, *Diodore de Sicile*, *Tite-Live* & autres, que le *P. Hardouin* rejette, il y a plusieurs éclipses de Soleil & de Lune marquées; qui s'accordent très-bien avec les Tables Astronomiques, & dont les Chronologues marquent le jour dans l'année Julienne proleptique, avec exactitude. Qui croira que des Moines du commencement du XIII. Siècle, à qui la supposition de toute l'Antiquité est due, aient eu des Tables semblables à celles que le Roi *Alfonse de Castille* fit faire depuis? Mais le *P. Hardouin* leur oppose son Oracle, qui est *Pline*; qui les contredit, comme il croit, en ce que *Thucydide* & d'autres mettent le commencement de la guerre du Peloponnese à l'an, 1. & 2. de la LXXXVII. Olympiade, auquel temps il arriva une Eclipsé de Soleil, selon eux, & selon les Tables Astronomiques. Cette année est la même que l'année Varronienne de la fondation de Rome *eccxiii*. Ce-

pendant *Pline* dit que cette guerre se fit, depuis l'an ccc. de Rome, à ccc. *Urbis Condita anno*. 1. On ne devoit pas préférer le seul *Pline*, qui ne parle qu'en passant de cette Époque, à ceux qui en parlent à dessein: 2. Les nombres pourroient être corrompus dans *Pline*, comme ils le sont dans plusieurs autres endroits, selon le *P. Hardouin*: 3. Il faut même qu'ils le soient, si on entend ce passage, comme ce Jésuite, à cause des absurditez palpables, qui s'ensuivroient de là, ainsi qu'on le fait voir: 4. Mais apparemment *Pline* n'a pas parlé exactement, & n'a voulu dire autre chose, si non qu'après la ccc. année de Rome, la guerre du Peloponnese avoit commencé, ce qui ne contredit point *Thucydide*. On le fait voir clairement, & on adjoute à cela l'exemple de deux autres Éclipses.

En second lieu, on demande au *P. Hardouin* où des Moines François du XIII. siècle pourroient avoir péché la suite des Archontes Atheniens; qui s'accorde parfaitement avec des Inscriptions anciennes, qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute Histoire?

En troisième lieu, on demande d'où ils ont eu les Fastes des Consuls Romains,

maïns, pour les mettre dans leur *Ti-te-Live*, dans leur *Diodore*, & dans leur *Denys*, en forte qu'ils s'accordassent avec les Fastes Capitolins déterrez depuis peu?

En quatrième lieu, on demande d'où ils ont sù les noms & la suite des mois Atheniens, puisque l'on a disputé jusqu'au siècle passé, de leur suite; jusqu'à ce qu'il ait paru, par divers monumens & par les Inscriptions, que *Joseph Scaliger* l'avoit bien marquée, quoi que le *P. Petau* l'eût chicané là-dessus? Des Moines François du XIII. siècle étoient bien habiles, pour savoir ce qui étoit si obscur aux plus savans hommes du XVI., & du XVII. siècle.

En cinquième lieu, les Olympiades se trouvent très-bien placées dans les Historiens Grecs, que le *P. Hardouin* regarde comme supposez, & très-conformément à *Pline*; qu'il a corrigé à sa fantaisie, pour lui faire contredire les autres, contre l'autorité des MSS. qu'il a eus & des autres Editions. Il fait remonter les Olympiades douze ans plus haut, contre l'autorité de son Oracle, qu'il fait parler comme il veut, quand il le trouve à propos. Il n'y a aucun passage,

qui favorise son hypothese , & il n'y a qu'un MS. de dix-neuf qu'il a eus , qu'il puisse citer en sa faveur, dans un seul endroit. On lui montre aussi de grosses fautes , dans la maniere , dont il dispose l'Histoire de Pyrrhus. Mais je ne puis m'arrêter à rien de tout cela , & la Lettre de *Mr. des Vignoles* mérite d'être lue avec soin.

Le P. *Hardouin* se tirera de là , comme il pourra ; il devoit dire les raisons qui lui ont fait avancer de si étranges paradoxes , sans quoi il n'a pas sujet de se plaindre.

On croit & on croira toujours qu'il n'y en a point , qui aient seulement quelque vrai-semblance , pendant qu'il s'ensuivra de si grandes absurditez de ce qu'il dit.

ARTICLE IX.

LIVRES FRANCOIS

*Dont on n'a pas pu parler en ce
Volume.*

I. *Lettres du Cardinal d'OSSAT, avec les notes de M^r. AMELOT DE LA HOUSSAYE, nouvelle Edition, &c. 1708. in 12. en 5. voll. chez P. Humbert, à Amsterdam.*

II. *De l'Immortalité de l'Âme & de la Vie Eternelle, par GUILL. SCHERLOCK Docteur en Théologie &c. in 8. chez le même.*

III. *Histoire Universelle, traduite du Latin du P. TUBASELIN Jésuite, avec des notes &c. 1708. in 12. en 3. voll. Le même a aussi imprimé M^{is}el &c.*

IV. *Divers Abus & Nullitez du DECRET DE ROME du 4. d'Octobre 1707. au sujet des affaires de l'Eglise Catholique des Provinces Unies. 1708. in 12.*

S 6

V.

420 BIBLIOTHEQUE

V. *Chimere du JANSENISME, ou Dissertation sur le sens, dans lequel les cinq Propositions ont été condamnées.* 1708. in 12.

VI. *Suite des Conjectures Physiques de N. HARTSOEKER, chez H. Desbordes* 1708. in 4.

VII. *De l'Education des Enfans, traduit de l'Anglois de Mr. LOCKE &c. chez H. Schelte* 1708. in 1.

VIII. *Histoire des Réformez de la ROCHELLE & du pais d'Aunis, depuis l'année 1660. jusqu'à l'année 1685. en laquelle l'Edit de Nantes a été revoqué.* A Amsterdam chez Louis Renard 1708. in 8.

IX. *Voyage de Messieurs BACHAUMONT & LA CHAPELLE, auquel on a joint les Poësies du Chevalier de CAILLY, la rélation des campagnes de Rocroi & de Fribourg & les Visionaires Comedie de JEAN DES MARETS de l'Adademie Française.* A Amsterdam chez P. de Coup, 1708. in 8.

F I N.

T A.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenuës dans le XVI. Tome.

A.

A <i>BSALOM</i> poids de sa chevelure.	115
Actes anciens, de quelle importance il est de les publier.	2, & suiv.
<i>Angleterre</i> , actes anciens de ce pais-là depuis le XII. siecle.	2, & suiv.
<i>Arabes</i> , que leur Langue est utile, pour l'intelligence de l'Escriture, & de Job en particulier.	373, & suiv.
<i>Arabie</i> deserte, qu'elle a des pâturages.	364
<i>Assuerus</i> , comment nommé parmi les Grecs.	73
<i>Astarte</i> , d'où vient ce mot.	83

B.

B <i>Abylone</i> , d'où S Pierre a écrit sa 2. Epître, quelle ville c'étoit.	297
<i>Babal</i> , nom commun de la Divinité chez les Phéniciens.	88
<i>S. Basile</i> , explication d'un passage de ce Pere.	301
<i>Bible</i> , difficultez qu'il y a à travailler sur	S 7 ce

T A B L E

ce livre. 63, & <i>suiv.</i> ses livres Histori- ques.	67.74
<i>Bible</i> , maniere de l'expliquer. 75, & <i>suiv.</i>	
<i>Bochart</i> (<i>Samuel</i>) réfuté. 92 94. 108. 116	
<i>Boèce</i> ses livres de Philosophie. 218, & <i>suiv.</i> de Rhétorique. 224 de Théolo- gie. 225, & <i>suiv.</i> de Mathématique. 237. la Consolation. 238, & <i>suiv.</i> leurs éditions.	273
<i>Boèce</i> , sa vie & ses Ouvrages. 192, & <i>suiv.</i> son Consulat. 198. qu'il n'étoit pas pere des Consuls de l'an D. 193. ses titres. 197. 200. 219. sa conduite. 202. son fâveur. 203, & <i>suiv.</i> les traduc- tions. 198. 204. pere des Cons. de l'an DXXII. 207. la disgrâce. 208. la mort. 212. son Epitaphe.	216
<i>Bonneur</i> , recherché de tout le monde, mais mal.	248, & <i>suiv.</i>
<i>Bulles</i> , maniere dont elles sont écrites & datées.	15, & <i>suiv.</i> 31.

C.

C <i>Ham</i> nom de l'Égypte.	147
<i>Charchemis</i> d'où vient ce mot.	134
<i>Chartes</i> , voyez <i>Magna Charta</i> .	
<i>Cibiffes</i> fautifs dans le V. T. 154, & <i>suiv.</i>	159
1. <i>Chroniques</i> , endroits de ce livre expli- quez.	144, & <i>suiv.</i>
2. <i>Chroniques</i> , endroits de ce livre expli- quez.	149, & <i>suiv.</i>
<i>Caccéius</i> , maniere d'expliquer l'Écriture par ses Disciples.	347, & <i>suiv.</i>
	Com-

DES MATIÈRES.

- Comtez d'Angleterre, au XII. siecle. 16
Conrad fils de *Frideric* II. 38, & *suiv.*
 Correction, regles de la correction des
 Lois. 388
 Croisades utiles aux Papes. 37
- D.
- D***avid*, remarques sur sa genéalogie. 69,
 & *suiv.*
David, difficulté remarquable dans sa vie,
 106, & *suiv.*
 Dieu, qu'il n'est pas Auteur du mal. 114
- E.
- E***Doüard*, fils d'*Henry* III. Roi d'Angle-
 terre, va en Terre-Sainte. 55, & *suiv.*
 Eglise, communion avec l'Eglise, de com-
 bien de sortes. 359
Elie, si des Corbeaux le nourrissent. 132,
 & *suiv.*
Ephesiens, que l'Epître qui leur a été écrite
 n'a pas été adressée à ceux de Laodicée.
 299
Epictete, qu'il n'étoit pas Chrétien. 407
S. Epiphane, passage de cet Auteur expli-
 qué. 285
Esdras endroits de ce livre expliquez. 155,
 & *suiv.*
Esdras, difficulté qu'il y a sur la lon-
 gueur de sa vie. 71
Esber, endroits de ce livre expliquez.
 160, & *suiv.*
 Eternité, comment définie par *Boëce*. 267
- F.
- F**Amines de la Judée. 134, 138
 Fautes de Copistes dans le V. T. 85. 90.
 104

T A B L E

104. 115. 117, & suiv. 124, & suiv. 130.	
	145. 149, & suiv.
<i>Feodum</i> pour une somme d'argent donnée à certaines conditions.	13. 17
<i>Feudum</i> d'où vient ce mot.	15
<i>Flandres</i> , Comtes de ce pais-là, traité qu'ils avoient avec les Rois d'Angleterre.	10, & suiv. 17
<i>Flandres</i> , Comte de ce pais-là vassaux des Rois de France.	12
<i>Frideric II.</i> Empereur prend une fille d'Angleterre. 34. en a un fils. <i>Ibid.</i> mort de ce fils.	38
G.	
G <i>Ababonites</i> , pourquoi les Israëlités leur gardèrent la foi.	81
<i>Grotius</i> défendu contre le D. Mill. 282, & suiv.	
H.	
H <i>Ardouin</i> (Jésuite) réfuté.	415
<i>Hazard</i> , ce que c'est.	254
<i>Hebraïque</i> , ellipses & répétitions de cette Langue.	86
<i>Hebreux</i> , mots Hebreux expliquez. 81. 88. 102. 108. 111. 132. 149. 157	
<i>Henry III.</i> défendu contre <i>Buchanan</i> .	32
<i>Henry III.</i> Roi d'Angleterre se brouille avec ses Barons. 47, & suiv. favorisé par le Pape. 49. par le Roi de France. 52. leur fait la guerre. 53. est pris prisonnier. <i>Ibid.</i> délivré par son fils. 55	
<i>Herebroke</i> (Marquis de) trahit l'armée du Pape.	42
<i>Histoire</i> , de quelle maniere on la peut con-	con-

DES MATIERES.

confirmer & conserver. 3, & suiv.
Horbab, où étoit ce lieu. 133

I.

Idolatrie, d'où vient que les Juifs y retomboient se fréquemment. 142
Jean, Roi d'Angleterre, demande de l'argent à son Clergé. 23. se brouille & se raccommode avec le Pape. 25. lui rend tributaires ses Royaumes. 26

S. Jérôme défendu contre le *D. Mill.* 289

Job, endroits de ce livre expliquez. 375, & suiv.

Joseph, l'historien repris. 128, & suiv.

Joseph, comment son histoire a été écrite. 140

Josué, endroits de ce livre expliquez. 80, & suiv.

Juges, divers passages de ce livre expliquez. 85, & suiv.

Juifs d'Angleterre au XII. siecle. 46

L.

Lepre, remarques sur cette maladie. 164, & suiv.

Louis le Gros nommé Roi avant la mort de son Pere. 13

M.

M*Alachie*, si après lui il n'y a point eu de prophetes. 367

Magna Charta, remarques sur cet Acte. 27, & suiv.

S. Matthieu, remarques sur l'Evangile Hebreu, qui lui est attribué par les Anciens. 294, & suiv.

Mainfroi bâtard de *Frideric II.* 39. victoire

T A B L E

toire qu'il remporta sur les troupes du Pape.	42
<i>Methodius</i> , varietez de lecture tirées d'un de ses livres.	322, & suiv.
<i>Mill</i> (Jean) remarques sur son Edition du N. T.	276, & suiv.
N.	
N <i>Abamas</i> , réponse qu'Elisée lui fit.	138
<i>Nebemie</i> , difficultez qu'il y a dans la longueur de sa vie.	72
<i>Nebemie</i> , passages de ce livre expliquez.	157, & suiv.
<i>Nil</i> nommé proprement <i>Sichor</i> .	83. ses autres noms. <i>Ibid.</i>
Nombres augmentez par les Copistes, dans l'A. T.	104, & suiv. 119, & suiv. 126, & suiv. 147
O.	
O <i>Pist</i> , examen des varietez de lecture, qui se trouvent dans cet Auteur.	323, & suiv.
P.	
P <i>Papes</i> , le tribut que l'Angleterre leur payoit.	27. 35. autre argent qu'ils en tiroient. 37. 45
<i>Papes</i> , le soin qu'ils ont pris de favoriser la tyrannie des Princes, qui leur étoient soumis.	29, & suiv. 33
<i>Paraboles</i> , leur usage.	112
<i>Paralleles</i> , remarques sur les passages paralleles du N. T.	306, & suiv.
<i>Personne</i> , sa définition par <i>Boëce</i> .	233, & suiv.
<i>Philosophe feint</i> .	248
	Por-

DES MATIERES.

Porret, commentateur de *Boëce*. 235

Préscience de Dieu à l'égard des choses libres. 257, & *suiv.*

Privileges à la royè ce que c'étoit. 39

R.

R *Ecufation*, ufages des Romains à l'égard de la récusation des Juges. 380, & *suiv.*

Richard I. reglement qu'il fit pour les foldats, qu'il vouloit mener en Terre Sainte. 19. prison de ce Prince en Allemagne. 20

Richard, fils d'Angleterre, Roi des Romains. 45

Robert, Comte de Flandres, traité qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. 10, & *suiv.*

1. *Rois*, passages de ce livre expliquez. 122, & *suiv.*

2. *Rois*, passages de ce livre expliquez. 136

Romains leurs châtimens militaires. 404, & *suiv.*

Ruth, endroit de ce livre expliqué. 98

S.

S *Acrifices*, comment Salomon en put offrir un si grand nombre, à la dedice de Tenple. 151

Samfon, ses renards. 95. si Dieu créa du néant de l'eau, pour le desalterer. 96. sa mort. 97

1. *Samuel*, endroits de ce livre expliquez. 99, & *suiv.*

2. *Samuel*, passages de ce livre expliquez. 110, & *suiv.*

San-

TABLE DES MATIERES.

<i>Sanhedrin</i> , remarques sur le grand Sanhedrin.	163
<i>Sicile</i> donnée à un fils d'Angleterre. 38. à quelles conditions, 40. 47. donnée à <i>Charles</i> d'Anjou.	51
<i>Sistre</i> comment nommé en Hebreu.	111
<i>Sistre</i> , remarques sur cet instrument Egyptien, qui font voir qu'on ne s'en servoit pas dans la guerre.	171, & suiv.
Soleil, s'il s'arrêta du tems de <i>Jolué</i> .	82
<i>Spencer</i> (Jean) réfuté.	91
<i>Spencer</i> & <i>Marsbam</i> défendus.	124
<i>Symmaque</i> Beau-pere de <i>Boëce</i> , sa mort.	213

T.

T <i>Héodoric</i> , ses remors pour la mort de <i>Symmaque</i> .	214
Trinité, Systême des Anciens là-dessus. 225, & suiv. expliqué par <i>Boëce</i> . 228, & suiv.	
<i>Tyr</i> , remarques sur cette ville.	128, & suiv.

V.

V arietez de lecture du V. T. prouvent de la bonnefoi des Copistes.	145
Varietez de lecture du N. T. recueuïllies par <i>M. Mill</i> , examinées. 312, & suiv. 337, & suiv.	
Veilles, combien il y en avoit chez les Hebreux.	90, & suiv.

F I N.





